هكذا من الاصل

Initiatives : 12 pages d'offres d'emploi

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15227 7 F

MERCREDI 12 JANVIER 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

La fin du treizième sommet de l'Alliance atlantique

L'Ukraine sous la contrainte

APRÈS des mois de tergiversation, l'Ukraine serait donc disposée à se débarrasser de l'arsenal nucléaire qu'elle avait héritée de l'ex-URSS et qui en faisait la troisième puissance nucléaire *« potentielle » du monde.*

En annonçant cette nouvelle lundi 10 janvier à Bruxelles, à l'issue de la première journée du sommet de l'OTAN, le président Bill Clinton pouvait se féliciter doublement. Cette décision non seulement contribue à donner un lustre supplémentaire à la réunion de Bruxelles, mais consacre les efforts soutenus de la diplomatie américaine pour tenter de « convaincre » les dirigeants ukrainiens de renoncer à l'arme nucléaire.

TOUT n'est pourtant pas encore réglé. Même si, faisant preuve à l'occasion d'une conception bien restrictive de la démocratie parlementaire, le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, a précisé que la *décision de démanteler l'arsenal nucléaire* pourrait être prise « par la branche exécutive », le Parlement de Kiev, n'a pas dit son dernier mot et pourrait jouer, une nouvelle fois, les trouble-fête. A la veille des élections générales du mois de mars, les députés, *qui sont maintenant* dans leur grande majorité opposés à ce démantèlement, manifesteront, à tout le moins, leur mauvaise humeur.

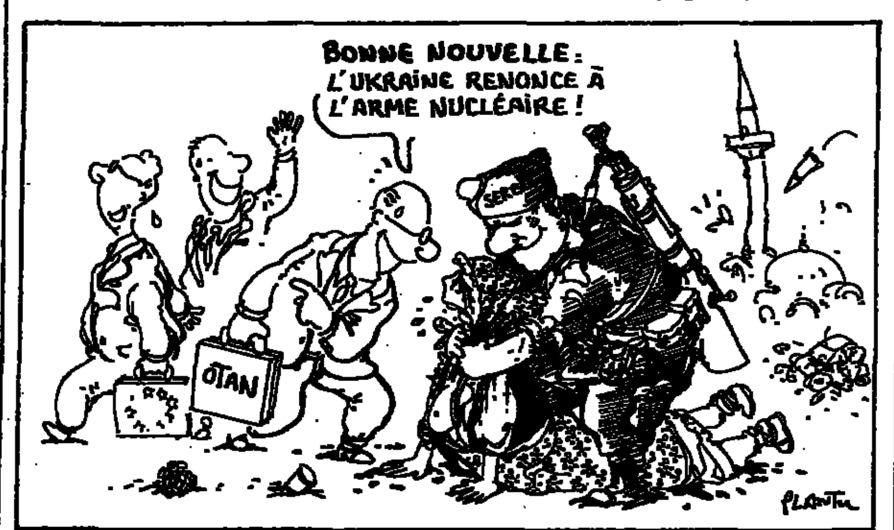
Les compensations financières considérables obtenues par l'Ukraine, qui pourrait en fin de compte recevoir pas loin des 3 milliards de dollars qu'elle réclamait initialement, somme jugée à l'époque exorbitante par les responsables américains, permettront certes de panser certaines plaies. L'économie du pays se trouve dans un tel état de délabrement, la population dans un tel dénuement, que l'aide américaine, qui se partagera entre des espèces sonnantes et trébuchantes et la participation à la conversion du nucléaire militaire au civil, est particulièrement bienvenue.

SI, en fin de compte, on peut se féliciter d'un accord qui restreint le nombre des puissances nucléaires de la planète, il reste que la pression exercée par les Américains et les Russes pour faire céder Kiev a eu quelque chose de choquant.

Au moment où, en Russie, la percée de l'extrême droite nationaliste mais aussi le durcissement du discours de Boris Eltsine sur le « proche étranger » donnent de légitimes craintes à l'Ukraine, obliger celle-ci à aller ainsi à Canossa, comme elle l'a déjà fait pour la flotte de la mer Noire, et s'en féliciter avec si peu de vergogne, laissera certainement des traces.

L'OTAN renouvelle sa menace d'une frappe aérienne en Bosnie

Dès le premier jour du sommet de l'OTAN à Bruxelles, qui s'est achevé mardi 11 janvier, les Etats-Unis ont obtenu l'adoption de leur projet de « partenariat pour la paix ». A l'occasion de cette réunion, le président Clinton a annoncé la signature vendredi prochain, à Moscou, d'un accord trilatéral avec la Russie et l'Ukraine garantissant la dénucléarisation à terme de ce dernier pays, qui conserve un vaste potentiel nucléaire. Dans son communiqué final, l'Alliance atlantique confirme sa détermination à lancer des frappes aériennes afin d'empêcher notamment l'« étranglement de Sarajevo » (lire page 24).



BRUXELLES

de nos envoyés spéciaux

Sans la guerre en Bosnie, les Etats-Unis auraient été fondés à claironner que le sommet de Bruxelles, qui devait prendre fin mardi 11 janvier, se solde sur un double succès : non seulement les Américains ont obtenu que leur projet de « partenariat pour la paix » soit endossé avec enthousiasme *par leurs alliés, mais ils* ont encore saisi l'occasion de la réunion de l'OTAN pour annoncer qu'ils venaient d'aboutir à un accord sur la dénucléarisation de l'Ukraine.

« Voilà deux pas de géant vers la paix et la sécurité », pouvait dire un Bill Clinton visiblement satisfait à l'issue de la journée *de lundi. Le président américain* et les quinze autres dirigeants réunis à Bruxelles n'osaient, cependant, faire preuve du moindre triomphalisme. La guerre en Bosnie, plus présente que jamais dans les esprits, n'autorisait aucune manifestation d'auto-satisfaction. Elle aura fait planer une atmosphère de malaise – peut-être de culpabilité – sur le sommet. Non pas qu'il y ait dans cette affaire de différend majeur entre les pays de l'OTAN, mais, plus simplement, parce que la poursuite des combats et des atrocités relativisait singulièrement tout ce que les participants pouvaient bien dire sur la « sécurité en Europe ».

Le fameux projet américain de « partenariat pour la paix » n'en a pas moins été adopté, sans la moindre réserve, dès la *journée de lundi. L'OTAN* propose aux nations de l'ancien bloc de l'Est – Russie comprise – de développer une coopération militaire avec l'Alliance, en contrepartie de certaines conditions : transparence des budgets de la défense, contrôle civil sur l'appareil militaire du pays, adhésion à une déclaration de principes politiques. Américains et Européens de l'Ouest sont tombés largement d'accord pour dire que la nouvelle architecture de sécurité – celle de l'après-guerre froide – sur le Vieux Continent ne devait en aucune façon recréer de frontière ou de ligne de démarcation.

ALAIN FRACHON et CLAIRE TRÉAN

Lire la suite page 3
et nos informations pages 3 et 4

Un entretien avec l'archevêque de Paris sur la bioéthique

Mgr Lustiger : la loi doit se limiter à la protection de l'embryon

La session extraordinaire du Parlement, qui a commencé mardi 11 janvier, est principalement consacrée à la discussion, à partir du jeudi 13 janvier au Sénat, de trois projets de loi sur l'éthique biomédicale. Après la déclaration du Conseil permanent des évêques de France, le cardinal Lustiger, dans un entretien au « Monde », souligne les inquiétudes de l'Eglise catholique à l'égard d'une législation qui, selon lui, devrait se limiter à la protection de l'embryon, alors qu'elle risque de remettre en cause les règles du mariage, de la filiation et de la paternité.

« Quel jugement portez-vous sur les textes de loi relatifs à l'éthique biomédicale, amendés par le gouvernement et prochainement discutés au Sénat ?

– Je m'en voudrais de ne pas reconnaître la conscience avec laquelle, depuis plusieurs années, ont travaillé tous ceux qui ont joué un rôle dans la réflexion et la mise au point ayant abouti à l'état actuel de ces textes.

» Dès le rapport établi sous la direction de Guy Braibant, puis de Noëlle Lenoir, s'est manifestée l'ambition de traiter la totalité des questions juridiques, légales, morales et scientifiques posées par le développement de la médecine et de la biologie. C'était se condamner à bien des contradictions insurmontables. Par exemple, dans les projets adoptés par l'Assemblée nationale en 1992, le législateur n'a pas suffisamment tenu compte des remarques ou réserves des juristes et des psychologues. Il est passé outre à de graves objections éthiques. Or, une loi de ce genre doit être le fruit d'un consensus. La loi ne peut faire violence au jugement moral d'une partie des citoyens. Plus encore, alors que le débat fait appel à un certain nombre de principes essentiels pour fonder les dispositions légales, celles-ci y contreviennent en organisant une série d'exceptions.

» Mais y a-t-il pour le législateur une autre voie devant la nécessité urgente de réprimer des abus qui choquent, jour après jour, l'opinion publique ? M. Douste-Blazy vient de demander qu'ait lieu *« le plus rapidement possible une rencontre entre tous les ministres de la santé des Douze pour avoir la vue la plus harmonieuse entre nous »*. Il aurait été sans doute utile d'étudier de plus près la loi allemande sur la protection des embryons, en vigueur depuis le 1er janvier 1991. Certains l'ont écartée *a priori* parce qu'elle semblait trop restrictive. Pourtant, la loi allemande, plus limitée dans ses ambitions, s'attache à protéger l'embryon. Elle *ne touche pas au dispositif* légal concernant la filiation, la paternité, le mariage. Elle évite ainsi la difficulté du dispositif français qui, pour parer à des abus scandaleux, entraîne des conséquences juridiques extrêmement graves sur le statut du couple et l'institution du mariage.

– Vous craignez qu'on en vienne à remettre en cause le statut même du mariage et réviser les règles de filiation et d'adoption ?

– Régler par ce biais des questions aussi graves qui méritent d'être débattues pour elles-mêmes ne constitue pas une bonne démarche juridique.

Propos recueillis par
FRANCK NOUCHI et HENRI TINCQ

Lire la suite page 11

Naissance de l'Institut monétaire européen

La première réunion de l'Institut monétaire européen, embryon de la future *Banque centrale européenne*, devait avoir lieu mardi 11 janvier à Francfort dans le bâtiment historique du Römer, prêté pour la circonstance par la ville. L'ordre du jour de la première réunion du conseil de l'IME comportait l'élection d'un vice-président et la constitution du capital de l'Institut.

page 17

M. Séguin veut « rééquilibrer » le travail des députés

Après la publication des résultats de l'enquête menée par *le Monde* et la Fondation nationale des sciences politiques auprès des députés (*le Monde* du 11 janvier), Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, nous a accordé un entretien dans lequel il affirme la nécessité d'un *« rééquilibrage entre l'activité dans la circonscription et celle à l'Assemblée nationale »*.

page 8

LE MONDE diplomatique

Janvier 1994

- **EUROPE** : Feu sur l'Etat-providence, par *Christian de Brie.* – Chez les Douze, consentement inavoué à la montée du chômage, par *Bernard Cassen.*
- **ETATS-UNIS** : Le commerce, arme de choix de la diplomatie du président Clinton, par *Marie-France Toinet.* – Parfois, la Californie regrette la guerre froide, par *Serge Halimi.*
- **RUSSIE** : Une doctrine militaire équivoque, par *John Erickson.* – La Crimée, péninsule de toutes les discordes, par *Erlends Calabuig.*
- **ASIE** : Raz-de-marée télévisuel sur le continent, par *Philippe Le Corre.* – Malentendus et rivalités transpacifiques, par *Walden Bello.* – Taïwan ou l'indépendance dans le brouillard, par *Jacques Decornoy.*
- **AMÉRIQUE LATINE** : Investissements pervers, par *James Petras.*
- **IDÉES** : Libéralisme, trompeuses sirènes au cœur froid, par *Roger Lesgards.*

En vente chez votre marchand de journaux - 20 F

Jean-Paul II dans la mêlée italienne

Dans une lettre aux évêques d'Italie, le pape exhorte les catholiques à prendre leurs responsabilités politiques, et dénonce les tendances « séparatistes »

ROME

de notre correspondante

Du jamais vu depuis longtemps ! Dans une lettre ouverte aux évêques italiens *« sur les responsabilités des catholiques dans le moment présent »*, rendue publique lundi 10 janvier, Jean-Paul II, retrouvant à l'occasion le ton des diatribes « temporelles » d'un Pie XII, s'est lancé dans un vibrant plaidoyer pour les valeurs chrétiennes en politique. A l'évidence, le pape s'est avant tout livré à un exercice spirituel et éthique. Mais il était difficile – au moment où, dans la confusion actuelle, la Démocratie chrétienne (DC) déjà agonisante est menacée d'éclatement – de ne pas retenir aussi une lecture plus politique de ce texte, à deux jours du débat de confiance au Parlement. Cette initiative n'a pas été, semble-t-il, sans soulever ces jours derniers quelques débats internes au Vatican. Or, que dit Jean-Paul II ? Que *« les chrétiens laïques ne peuvent pas, dans ce moment historique décisif, se soustraire à leurs responsabilités. »* Il y a des dangers, précise-t-il : *« Attention aux tendances corporatistes et aux risques séparatistes »*. Et, prêchant la *« solidarité »*, d'évoquer en filigrane les tensions entre un *« Nord riche et un Sud plus pauvre »*, aussi bien que le pouvoir démesuré des juges : *« Qui est coupable sera jugé, mais il est évident qu'une société bien conçue ne peut s'en remettre, sur les décisions qui concernent son futur, qu'aux seules autorités judiciaires. Les pouvoirs exécutif et législatif ont aussi leurs compétences et leur autorité. »*

Et le pape, rappelant que *« l'Italie a reçu le devoir de défendre pour toute l'Europe le patrimoine religieux et culturel laissé à Rome par les apôtres Pierre et Paul »* de conclure : *« La chute du communisme a provoqué une nouvelle façon de regarder les forces politiques et leurs rapports. On a pu entendre des voix selon lesquelles, dans cette nouvelle saison politique, une force d'inspiration chrétienne aurait cessé d'être nécessaire. Mais c'est un jugement erroné. (...) Non seulement la présence des laïcs chrétiens a été importante pour s'opposer aux diverses formes du totalitarisme, à commencer par le communisme, mais elle est encore nécessaire pour exprimer sur le plan social et politique la tradition et la culture chrétienne de la société italienne. »*

La lettre de Jean-Paul II, considérée, de l'avis presque unanime de toutes les forces politiques, comme un véritable *« événement »*, ne va pas faciliter les choses.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

Lire la suite page 5

M 0147 - 0112 0 - 7,00 F



A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le législateur a-t-il encore le droit de faire la loi ?

Ce que l'on reproche en réalité à la loi sur l'aide aux établissements d'enseignement privé sous contrat, c'est d'abord d'être un texte d'origine parlementaire et ensuite d'offrir aux familles une vraie liberté de choix pour leurs enfants.

par Bruno Bourg-Broc

Si l'on en croit les rumeurs – mais faut-il les croire ? –, la loi permettant une aide facultative des collectivités locales aux investissements des établissements d'enseignement privés pourrait être, dans quelques jours, annulée par le Conseil constitutionnel.

Il semble qu'au total on lui reprocherait deux choses.

La première c'est d'avoir été fabriquée au Parlement.

Conformément aux promesses faites au cours de la campagne législative de 1993, plusieurs parlementaires, députés et sénateurs, avaient déposé au printemps dernier des propositions de loi destinées à changer le plafond prévu par la loi Falloux en 1850 pour l'aide aux établissements d'enseignement privé. Ils voulaient faire pour l'enseignement général sous contrat –celui qui est placé sous le contrôle de l'Etat – ce que permettaient de faire la loi Astier, depuis 1919, pour l'enseignement technique privé et la loi Rocard, depuis 1984, pour l'enseignement agricole privé : rien de plus. Le gouvernement, par un amendement, a précisé que l'aide ne pourrait jamais dépasser l'effort d'investissement réalisé par la collectivité locale pour l'enseignement public : si une commune dépense 200 000 F pour ses écoles publiques qui ont au total 1 000 élèves, l'école primaire privée sous contrat, qui n'a que 100 élèves, ne pourra recevoir plus de 20 000 F.

Et aujourd'hui, on vient critiquer cette loi au motif qu'elle a été, à l'origine, une proposition parlementaire : il aurait mieux valu que le gouvernement préparât un texte, que le Conseil d'Etat l'examinât, que le conseil des ministres en délibérât et que le Parlement l'approuvât sans broncher !

On reproche aussi au Sénat d'avoir, par un vote clair, refusé d'examiner des amendements de dérision – il y en avait plus de 3 000 –, tels que celui-ci : *« La présente loi ne s'applique pas à la commune de La Montagne »* (amendement n° 2657).

Dans quel pays démocratique une assemblée parlementaire n'a-t-elle pas le droit de gérer l'organisation de ses débats ? Ni aux Etats-Unis, ni en Grande-Bretagne, ni au Japon un juge ne pourrait venir dire au Parlement qu'il doit faciliter l'obstruction. Près de cinquante heures de débat au Parlement pour un texte de cinq articles, n'est-ce pas raisonnable ?

La seconde chose que l'on nous reprocherait, d'après les mêmes rumeurs, est d'avoir mal écrit la loi. Si on l'avait mal écrite, personne ne l'aurait comprise. Or, il est clair, à voir les réactions de ceux qui sont attachés au maintien d'une législation datant d'un autre siècle, que chacun sait parfaitement ce qui a été décidé.

On nous reproche, plus précisément, d'avoir insuffisamment fixé les conditions de l'aide aux établissements d'enseignement privés. Pourtant, le texte, là aussi, est clair : pas d'aide à l'investissement à un établissement qui n'est pas sous contrat, pas d'aide à l'investissement à un établissement du second degré qui ne respecte pas le schéma prévisionnel des formations élaboré par le conseil régional, pas d'aide à l'investissement sans conclusion entre la collectivité locale et l'établissement d'une convention imposant l'affectation de l'aide à l'enseignement et définissant les moyens de s'en assurer.

Ce qu'on nous reproche, en réalité, c'est d'avoir voulu ouvrir une nouvelle liberté aux collectivités locales et à leurs élus ; n'y a-t-il de liberté que pour les décideurs des bureaux ministériels ? Ce qu'on nous reproche, c'est d'avoir voulu permettre à notre pays de respecter la Convention européenne des droits de l'homme –comme ses voisins européens – en donnant aux familles une vraie possibilité au libre choix de l'établissement d'enseignement pour chacun de leurs enfants ? Ce qu'on nous reproche, c'est d'avoir voulu –tout simplement – qu'il n'y ait pas des établissements privés réservés aux enfants riches, mais des établissements avec leur caractère propre, accessibles à tous dès lors que l'Etat, par le contrat, a accepté de leur donner le label de l'éducation nationale.

Au printemps dernier, les parlementaires avaient préparé et voté une proposition de loi sur l'organisation des universités, que le Conseil constitutionnel avait annulée. Si d'aventure il advenait le même sort au texte sur l'aide aux établissements d'enseignement privés sous contrat, chacun dans notre pays serait clairement prévenu : en France, le législateur n'aurait plus le droit de faire la loi.

► Bruno Bourg-Broc est député (RPR) de la Marne.

FALLOUX

Contre l'école patricienne

L'abrogation de la loi Falloux, alors que la situation de l'école publique ne cesse de se dégrader, est un élément d'une privatisation rampante de l'éducation et témoigne du caractère foncièrement réactionnaire du gouvernement de M. Balladur.

par Harlem Désir

ET si, après l'émotion suscitée par l'abrogation de la loi Falloux, le plus pertinent des commentaires avait été celui, lapidaire, des fameux « Guignols de l'info ». Comme s'il fallait aujourd'hui la force de la dérision pour voir au travers des écrans de fumée dont se pare la très grande habileté balladurienne. C'est donc cette marionnette, qui incarne à la fois *les riches Américains* et les maîtres du marché mondial, qui aura projeté la lumière la plus crue et peut-être la plus lucide sur cette réforme, en s'exclamant que même Reagan n'avait pas réussi cela : faire payer les pauvres pour l'école des riches.

Déjà, tous les citoyens contribuaient aux traitements des enseignants du privé ; désormais, ils cotiseront aussi à la valorisation du capital et à la réfection des locaux. Qui en décidera en notre nom à tous ? Pas l'administration, jugée suspecte sans doute, d'un Etat dont la neutralité embarrasserait. Non, ce seront les conseils généraux et régionaux. Si l'on additionne ceux qui sont tenus par la droite, on comprend vite qu'il s'agit d'un dispositif insubmersible aux alternances.

Si vraiment, comme il a été prétendu, il s'agissait de répondre dans l'urgence à un risque concernant la sécurité des élèves, repasser le dossier aux collectivités locales serait, de la part de l'Etat, particulièrement indigne. En réalité, se défausser sur les collectivités des responsabilités décisionnelles et financières de l'Etat est aujourd'hui la véritable habileté balladurienne. C'est qu'en transférant, dans ce domaine comme dans d'autres, formation professionnelle, prise en charge des chômeurs de longue durée, demain l'environnement, les dépenses du budget de l'État à celui des collectivités locales, on modifie l'assiette de l'impôt. En effet le budget de l'Etat est le seul à être financé en partie par un impôt progressif et vraiment redistributif, l'impôt sur le revenu. Les ressources des collectivités, au contraire, sont au mieux proportionnelles et assez largement inégalitaires. Faute sans doute pour la gauche d'avoir su à temps désamorcer une dérive commencée avec la décentralisation, on a vu les mairies, les départements, les régions, amplifier ce mouvement par le biais d'un endettement inconsidéré. Au point que chaque annonce d'une baisse des prélèvements obligatoires, par la baisse de l'impôt sur le revenu, ou sur le capital par le jeu des déductions fiscales, est dans les faits annulée par la dérive des budgets des collectivités locales.

Cercle vicieux

Dans ces conditions, la réforme de la loi Falloux ne peut que déboucher sur la gestion de *la pénurie*. Les services de l'Etat savent bien, malgré les efforts de ces dernières années, la triste situation de bon nombre d'établissements publics dont les locaux sont déjà du ressort des différentes collectivités territoriales. Ainsi, nous apprenons en ce début d'année que mille élèves de deux lycées professionnels d'Evry dans l'Essonne sont en grève à cause du froid, et leurs proviseurs confient que la cantine est insalubre, alors que le conseil régional d'Ile-de-France, pourtant présidé par un ministre de l'actuel gouvernement, s'était engagé à la rénover l'été dernier. Un exemple parmi d'autres des limites d'ores et déjà atteintes de la capacité contributive des régions, départements et communes. Il faudra bien prendre à Pierre pour donner à Charles-Edouard. Il est fallacieux de donner à croire, comme tente de le faire le gouvernement aujourd'hui au travers d'une opération de rattrapage, que l'on pourra servir réellement deux priorités à la fois : les 500 millions annuels alloués à la va-vite à la sécurité de l'école publique représentent 8 064 francs par établissement ! En période de crise sociale et budgétaire, on est en droit d'attendre de l'Etat qu'il se préoccupe d'abord de son école publique.

Car enfin, tandis que le gouvernement se soucie de financer l'école privée, la situation de l'école publique dans les quartiers défavorisés ne cesse de se fragiliser. En refusant de dédoubler les classes surchargées, de poursuivre l'effort de revalorisation des enseignants, la modernisation de leurs moyens de travail, on laisse se développer une école parking pour les classes populaires. Les parents d'élèves de ces quartiers pauvres en sont ainsi réduits, au mépris souvent de leurs convictions, à chercher à les inscrire dans les établissements publics de quartiers favorisés plus lointains ou, à défaut, pour ceux qui en ont les moyens et dont les enfants seront acceptés, dans le privé. Cela n'a d'ailleurs, pour l'essentiel, plus grand-chose à voir avec les convictions religieuses. En banlieue, l'école publique s'enfonce dans un cercle vicieux puisque s'y concentrent progressivement des enfants de plus en plus défavorisés. Dès lors l'horizon est celui d'une école de l'exclusion, stigmatisée, abandonnée par les élèves et les enseignants qui le pourront, qui sera de moins en moins en mesure de remplir ses missions, et ouvrira sur le chômage et la haine de la société bien plus sûrement que sur l'insertion professionnelle ou l'esprit civique. Déjà, dans bien des quartiers, c'est plus d'un adolescent sur trois qui est sorti du système scolaire et reste sans emploi. Ce faisant, on sape également les chances de l'intégration des enfants de l'immigration, pour laquelle l'école publique joue encore un rôle décisif.

Un tel décalage entre la main droite et la main gauche de l'Etat, pour reprendre l'expression de Pierre Bourdieu, entre le discours de ceux qui gèrent, décident, arbitrent et les moyens qu'ils donnent à ceux, enseignants de banlieue et des zones d'éducation prioritaire notamment, qui doivent agir sur le terrain, ne peut que provoquer découragement, désarroi et révolte.

Quant à l'école publique qui s'en sort, celle des quartiers de classes moyennes, celle qui prépare avec brio aux formations universitaires prestigieuses et aux grandes écoles, là encore le message, le projet, sont clairs. Le plus volubile des ministres d'Etat n'a-t-il pas déjà lancé l'université privée des Hauts-de-Seine, à nouveau sous l'égide d'un conseil général, où l'on s'inscrira pour plusieurs dizaines de milliers de francs par an ? La modification de la loi Falloux est un élément d'une privatisation rampante de l'éducation. Privatisation en trompe-l'œil, puisque subventionnée par les pouvoirs publics, privatisation patricienne aussi, car il s'agit de transmettre aux enfants des élites un autre rapport à la tradition que celle de l'école publique.

Ainsi donc, alors que les partisans de l'utopie républicaine d'une école pour tous et de tous se préparent à descendre dans la rue, les salons du triangle Neuilly-Auteuil-Passy bruissent de satisfaction : ne leur en coûtera-t-il pas encore moins pour que leurs filles puissent fréquenter le couvent des Oiseaux ? Il n'y a pas de petit profit. Mais, au-delà, il s'agit aussi de revanche. Car dans ce triangle NAP où les parents jouent des relations pour s'inscrire dans des clubs qui organisent les week-ends de leur progéniture, redoublant la ségrégation scolaire par celle des loisirs, dans ces clubs où, nous apprend un excellent ouvrage (1), cotise discrètement Edouard Balladur, il est de rigueur que les présidents soient issus de l'aristocratie.

Réincarner la tradition

Déjà les statistiques des politologues nous avaient prévenus de la brusque remontée des noms à particule dans les cabinets ministériels. L'abrogation de la loi Falloux est une autre expression publique de cette politique de caste qui semble peu à peu s'imposer. Il faut écorner toujours plus l'héritage de la Révolution et de la République pour mieux proclamer la légitimité patricienne, pour réincarner la tradition, pour afficher enfin la continuité rétablie discrètement entre les élites aristocratiques et celles nobiliaires de l'argent. Bien entendu, il s'agit d'entrer à reculons dans un vingt et unième siècle qui fait peur après une fin de siècle qui inquiète. Au fond, tout cela ne fait que confirmer, derrière le style policé, le caractère foncièrement réactionnaire de la politique de ce gouvernement, que traduisaient déjà les réformes du code de procédure pénale, de la nationalité, du droit d'asile, ou encore les cadeaux fiscaux en matière d'immobilier. Seulement voilà, le projet d'une école patricienne est trop transparent. Il fonctionne comme un puissant révélateur social au point de susciter la critique d'une partie de l'Eglise. L'habileté balladurienne a peut-être cette fois été trop sûre d'elle-même.

(1) *Dans les beaux quartiers*, Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot (1989), Le Seuil, 255 p., 115 F.

► Harlem Désir est ancien animateur de SOS-Racisme et membre du Parti socialiste.



D'UNE EUROPE A L'AUTRE

L'écroulement des régimes communistes de l'Est européen a modifié profondément la carte du continent.

De nouvelles nations ont choisi d'assumer elles-mêmes leur destin. Mais, sur fond de crise économique et de résurgence des tentations nationalistes, les populations sont pour le moment déçues.

Quant à l'Union européenne, elle doit faire face à deux défis : mettre fin à la crise de l'emploi et préparer son élargissement.

Une sélection d'articles pour comprendre l'Europe d'aujourd'hui.

L'AFRIQUE AUSTRALE

Dix pays composent ce que l'on a coutume d'appeler l'Afrique australe. Parmi eux, l'Afrique du Sud est le plus prospère. Elle retrouve aujourd'hui sa place dans la communauté internationale, grâce à l'abolition de l'apartheid.

Une photographie de ces Etats, en marche vers leur développement.

Numéro de janvier 1994 – 12 F

DIAGONALES BERTRAND POIROT-DELPECH *de l'Académie française*

Tout se perd, rien ne se perd

IL n'y a pas de hasard. Les ordures échouées sur les plages bretonnes illustrent bien les quatre fonctions de notre société : reproduction (couches-culottes), représentation (écrans TV), destruction (détonateurs, pesticides), et pollution, puisque les épaves refusent de se dégrader d'elles-mêmes.

Cette éventualité de déchets éternels fait trembler. On s'imagine des côtes entières changées en épandage où fleurirait à jamais le bleu électrique des sacs-poubelles. Du calme, m'assure un Amiral ami. D'abord, le salissement des mers provient moins des négligences commises au large que des ruissellements terrestres, de la chimie outrancière à laquelle la folie du rendement condamne l'industrie et l'agriculture. De plus, les homards ne détestent pas l'hydrocarbure, dont l'eau de mer vient à bout. Mieux vaudrait, bien sûr, plus de règlements, mieux appliqués ; mais l'océan est grand, et la nature habile. Beau temps, mer belle : tel est le communiqué. Merci, Amiral !

Nous naviguons entre deux affolements : que rien ne se perde, dans la nature, pas même la dynamite et l'atome ; que tout se perde, dans la culture, y compris nos souvenirs exquis et vitaux. Ces frayeurs sont affaire de tempérament, plus que de raison. Les grands débats d'idées n'échappent pas aux heurts d'humeurs. A la Sorbonne, samedi dernier, deux complexions s'affrontaient, sur rien de moins que l'avenir de la pensée.

Côté mélancolie : un candidat à la « direction de recherches », Régis Debray. Sa visée : détacher de la philosophie et de l'histoire, comme on le fit il y a un siècle en créant la *sociologie*, une discipline nouvelle, la *médiologie*, c'est-à-dire, pour simplifier, l'étude des supports par quoi les idées se propagent ; hier la parole et l'écrit, maintenant le tout-visuel.

Ce que nous allons gagner à l'invasion de l'image, l'impétrant le sent moins bien que ce qui risque de s'affaiblir en route : le livre, la lecture, la mémoire, l'école, l'Etat. La perspective de telles pertes le rend ombrageux et batailleur ; à moins que ce ne soit là sa nature, et que celle-ci ne cultive la nostalgie comme un stimulant.

En face, parmi les juges, Michel Serres tient l'emploi de l'optimiste. Pas le béat à qui tout nouveau gadget tire des prophéties extasiées sur les miracles de l'intelligence électronique, mais à 100 lieues des passéistes que ces gadgets terrifient. Il n'oublie pas que les changements de techniques de transmission ont toujours inspiré les craintes des intellectuels pour ce qu'il en coûtera en vieilles splendeurs. Peurs imaginaires, selon lui. Les techniques s'additionnent sans se périmer tout à fait. Les mémoires s'entassent, sans se dissoudre. Prométhée et la métallurgie lourde ont fait leur temps. Place à Hermès et à sa légère messagerie !

Bientôt, les pâtisseries de la salle Liard, indigestes comme une bibliographie, se mettent à résonner d'un dialogue platonicien. On croit entendre des *« il est vrai, ô Michel ! », et des « en es-tu certain, ô Régis ? »*, comme dans les lointaines versions grecques. L'accent agenais de Serres rebondit sur les ailes des anges, ses nouveaux familiers.

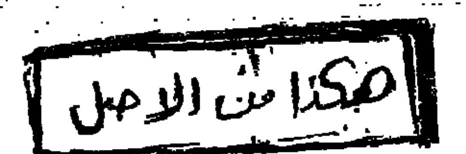
Debray se fait moins sourd aux annonciations rassurantes du juré. Jusqu'au tutoiement entre eux, qu'on se prend d'abord à déplorer comme une survivance potache de 68 (dehors, la statue de Victor Hugo écoute encore les *When the Saints* que rabâchait un piano, échoué dans la Sorbonne émeutière aussi mystérieusement qu'un détonateur sur la plage de Plougastel), et qui accentue au contraire, ce tutoiement, la gaieté socratique de l'échange. Dans la salle aussi, les visages s'épanouissent, comme quand, en jazz, un *chorus* chauffe.

Le *fast-food* des débats télévisés avec des invités n'ayant rien à dire ou pas le temps de parler a fait oublier que le creusement collectif d'une vraie réflexion pouvait devenir à ce point jubilatoire, pour peu qu'on laisse aux mots le temps (cinq heures d'horloge !) de rebondir et de s'ajuster les uns aux autres, dans une probité subtile.

Le candidat finit par sourire autant que son juge. Parce qu'il va être reçu *« très honorablement »*, cela il s'en doutait ; mais parce que, au fond, la quête académique de la vérité, à laquelle le voilà voué, lui promet plus de satisfaction que l'idéologie, l'action militante, les médias et le *pouvoir*, qui l'ont tour à tour fasciné et déçu.

Tenir sa consécration de pairs universitaires, non d'un spectacle truqué, et jeter les bases d'une discipline neuve, lui laissera moins d'amertume en bouche que de fréquenter médiaticiens et politiciens, que de préparer batailles, prestations à l'antenne ou discours du patron ; d'autant que la recherche ne l'empêchera pas de continuer à polémiquer, ce pour quoi Debray est aussi doué que pour la marquetterie des concepts. *Il y a un âge pour se révolter* avec Sartre, et un autre pour tâtonner avec Aron. Le virage est pris à temps, bien pris ; et les mots en *-logie* résistant mieux aux modes que les mots en *-isme*, on pressent plus d'avenir à la *médiologie* debrayenne qu'au structuralisme, dont elle pourrait occuper la place dans les esprits.

Grâce à deux amis, j'ai appris le même jour deux nouvelles plutôt contradictoires, mais toujours bonnes à prendre par les temps qui courent : nos déchets disparaîtront, et nos outils de pensée demeureront. Le pire s'annule, pas le meilleur. Tout se perd, rien ne se perd. A la bonne heure !



صكذا من الاهل

■ PARTENARIAT POUR LA PAIX. Le projet américain de partenariat pour la paix a été adopté, sans la moindre réserve, dès lundi 10 janvier. L'OTAN propose aux nations de l'ancien bloc de l'Est (Russie comprise) de développer une coopération militaire avec l'Alliance, en contre-partie de certaines conditions : transparence des budgets de la défense, contrôle civil sur l'appareil militaire du pays, adhésion à une déclaration de principes politiques.

■ BOSNIE. L'Alliance atlantique a confirmé mardi sa détermination, « sous l'autorité du Conseil de sécurité des Nations unies », de lancer des « frappes aériennes afin d'empêcher l'étranglement de Sarajevo, des zones de sécurité, et d'autres zones menacées en Bosnie-Herzégovine ».

■ UKRAINE. Le président Bill Clinton devrait signer, vendredi 14 janvier, à Moscou, un accord trilatéral entre les Etats-Unis, la Russie et l'Ukraine garantissant la dénucléarisation à terme de ce dernier pays. Annoncé par le président américain à l'issue de la première journée du sommet de l'OTAN à Bruxelles, cet accord devrait mettre un terme aux tergiversations de l'Ukraine et, peut-être, dissiper la tension croissante entre Kiev et Moscou.

Le treizième sommet de l'Alliance atlantique à Bruxelles

Bosnie : les Seize ont manifesté plus de désarroi que de désaccords

BRUXELLES

de nos envoyés spéciaux

Les pays de l'OTAN n'ont pas changé de position sur la Bosnie. Ce que les discussions ont fait apparaître, c'est moins un désaccord sur ce qu'il conviendrait de faire que le vrai désarroi dans lequel tous semblent plongés. Il n'y eut pas matière à affrontement franco-américain, au contraire. D'abord, les Français n'étaient pas *venus à Bruxelles pour demander « une intervention américaine ».*

Le président de la République a, certes, réclamé des renforts en « casques bleus », relayant ainsi la demande la plus pressante que formulent les officiers de la FORPRONU ; mais il l'a fait à la cantonade, sans s'adresser spécifiquement aux Etats-Unis, qui ne reviendront pas, on le sait, sur le refus d'envoyer des hommes au sol en l'absence d'un cessez-le-feu solide. Il n'en fut pas question, d'après le compte-rendu du porte-parole de l'Elysée, dans l'entretien qu'ont eu MM. Clinton et Mitterrand en présence de M. Balladur.

Quant à l'éventualité d'une frappe aérienne, elle a bien été au centre de cet entretien et de toutes les conversations qui ont porté sur la Bosnie, mais pas dans des termes conflictuels. Pendant toute *la journée, on aura entendu* les uns et les autres s'interroger sur les inconvénients comparés à mettre cette menace à exécution, avec les risques qui en découleraient, notamment pour les « casques bleus », ou bien à lancer de nouveau un avertissement qui ne serait pas suivi d'effet, avec ce qui en résulterait une fois de plus pour la *« crédibilité »* des Occidentaux.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a autorisé, en août 1993, par la résolution 836, le recours à de telles frappes. L'aviation de l'OTAN est prête depuis des mois. Reste à passer à l'acte, ce que demandaient MM. Juppé et Léotard. Quelle que soit la formulation finalement adoptée mardi dans les conclusions du sommet pour rappeler les engagements déjà pris dans la résolution 836, il est clair que la détermination des alliés n'est pas, sur ce point, à toute épreuve et qu'ils n'entendent manier cette arme aérienne qu'avec infiniment de circonspection.

M. Mitterrand a, le premier, évoqué, dans sa conversation avec Bill Clinton, les risques de représailles sur les « casques bleus » et le danger d'engrenage millitaire. Il a insisté sur le fait qu'il ne s'agit que de permettre à la FORPRONU d'accomplir son mandat sur l'aide humanitaire aux populations civiles. Il faut, a-t-il dit en substance, se garder de croire qu'une solution pourrait être trouvée *« par des voies purement militaires »* et *« ne pas perdre de vue l'objectif, à savoir la recherche d'un règlement de paix raisonnable »* par la négociation.

Engagés seulement jusqu'à la fin de l'hiver

Le président français s'est donc plutôt efforcé de convaincre Bill Clinton que la proposition de frappe aérienne offensive, que les Etats-Unis avaient faite l'année dernière, n'était pas recevable. Il a trouvé chez le président américain, selon le porte-parole de l'Elysée, à la fois *« compréhension et sens de l'urgence »*.

Les Britanniques ont exprimé, dans un premier temps, certaines réticences devant la perspective d'une utilisation, même ponctuelle, de l'aviation. Soulignant que François Mitterrand en avait parlé avec beaucoup de prudence, le secrétaire du Foreign Office s'interrogeait devant la presse : *« Est-ce que cela améliorera la situation des « casques bleus » ? Est-ce que cela sauvera des vies bosniaques ? »*.

La perspective d'un accord de paix en Bosnie a reculé ces derniers mois et, avec elle, la détermination de certains Occidentaux à soutenir, dans les conditions actuelles, un effort humanitaire dont ils ne distinguent plus le terme. *« Nous ne nous sommes engagés que jusqu'à la fin de l'hiver »*, rappelait le porte-parole britannique. Mais, si leur politique actuelle ne paraît plus très longtemps tenable, les Occidentaux n'en ont pas d'autres.

On a pu voir à Bruxelles qu'ils n'ont pas de stratégie de rechange même si, finalement, la FORPRONU peut obtenir un appui aérien ponctuel pour rouvrir l'aéroport de Tuzla et desserrer l'étau autour de Srebrenica.

Dans ces conditions, les gestes faits à Bruxelles par Bill Clinton sur deux autres points sont relativement secondaires. Le président américain a réitéré l'engagement, qu'il avait déjà pris au printemps dernier, d'envoyer des soldats américains en Bosnie pour y surveiller un éventuel accord de paix ; il y a mis les mêmes conditions qu'au mois de mai : que le Congrès américain soit d'accord, que le règlement de paix soit viable et librement accepté par les parties, et que ce soit l'OTAN, et non l'ONU, qui supervise sa mise en œuvre. Seule, la dernière de ces conditions peut aujourd'hui être considérée comme acquise.

Bill Clinton a, d'autre part, approuvé la démarche lancée par la France et l'Allemagne fin novembre, qui consiste à demander aux belligérants d'approuver le plan de partage de la Bosnie en trois entités ethniques, en promettant notamment aux Serbes une levée progressive des sanctions économiques s'ils rétrocèdent quelques-uns des territoires conquis aux Musulmans. Le principe du partage en trois entités avait déjà été approuvé par les Américains au mois de mai, même si l'on savait qu'il ne leur plaisait pas. L'assentiment que Bill Clinton donne à nouveau aujourd'hui est, encore une fois, une façon de reconnaître qu'il n'a pas mieux à proposer dans une affaire où, décidément, il ne revendique pas le leadership.

A. Fr. et C. T.

Menace de frappe aérienne

Suite de la première page

Pas question dès lors d'accéder à la demande des Etats d'Europe de l'Est qui souhaitent rejoindre l'Alliance le plus tôt possible. Car il ne s'agit plus d'opposer un bloc à un autre mais de tenter d'intégrer – militairement, politiquement et économiquement – l'ensemble de l'ancien groupe de l'Est à la communauté des démocraties. S'il y avait des arrière-pensées à Bruxelles, peut-être aurait-il fallu les chercher du côté des Allemands où certains – notamment dans le parti du chancelier Helmut Kohl – étaient partisans d'une association plus étroite à l'OTAN des pays d'Europe de l'Est.

Parce qu'ils se sentent menacés par la Russie et, plus encore, par l'instabilité en Europe, ces derniers réclamaient, sinon une adhésion immédiate à l'organisation de défense occidentale, du moins des critères d'intégration qu'ils se font forts d'être en mesure de pouvoir remplir un jour. Sur ce point précis, le groupe dit de Visegrad – Hongrie, Pologne, Slovaquie, République tchèque – n'obtient donc pas satisfaction.

Il n'y aura pas d'élargissement immédiat de l'Alliance atlantique. Et parmi les pays qui participeront au « partenariat », seuls ceux qui se rapprocheront le plus du profil d'un pays membre de l'OTAN pourront postuler à l'intégration.

Pourtant, les pays d'Europe de l'Est ont marqué des points et le sommet a largement tenu compte de leurs revendications. Boris Eltsine, le président russe, avait demandé, la semaine dernière, que le sommet de Bruxelles levât les ambiguïtés entourant le projet de « partenariat ». Si elles ont été levées, c'est cependant dans le sens voulu par l'Europe de l'Est, non dans celui désiré par les Russes, qui se refusent à envisager l'entrée du groupe de Visegrad dans l'OTAN. Mais tout s'est passé à Bruxelles comme si les membres de l'Alliance avaient eu à cœur de prouver qu'il n'y avait pas de veto russe sur l'élargissement éventuel de l'OTAN.

Aussi les documents officiels mentionnent-ils expressément que l'OTAN s'engage à s'élargir un jour. La déclaration officielle publiée et signée lundi – sous forme d'invitation aux pays de l'ancien bloc de l'Est – réaffirme, dès le premier paragraphe, que *« l'Alliance reste ouverte à d'autres Etats européens ». « Nous escomptons un élargissement de l'OTAN aux Etats démocratiques, à l'Est, et nous l'envisagerions favorablement dans le cadre d'un processus évolutif,* poursuit ce texte, *compte tenu des dével oppements politiques et de sécurité dans l'ensemble de l'Europe ».* Le projet de communiqué final – qui devait être publié mardi à la mi-journée – est tout aussi clair : les participants au sommet, dit-il, *« réaffirment que l'Alliance reste ouverte à l'adhésion d'autres pays européens ».*

Mais dans leurs interventions en séance plénière, lundi matin, nombre de dirigeants des Seize ont été *plus loin, ne cachant pas que* cet engagement en faveur d'un élargissement de leur organisation visait prioritairement les pays du groupe de Visegrad. Ainsi ceux-ci étaient-ils présentés comme les candidats les plus évidents par John Major, le premier ministre britannique, qui observait à propos des nations de l'ancien bloc de l'Est : *« Elles ne sont pas toutes semblables, et les relations que l'OTAN entretiendra avec elles seront appelées à être différentes ; le partenariat reconnaît cela ».*

La légitimité des inquiétudes

Autrement dit, il y a, en filigrane, l'idée que les candidats ne sont pas vraiment tous à égalité devant la porte de l'OTAN : certains seront privilégiés, distingués des autres – revendication fondamentale du groupe de Visegrad. *« Les Polonais, les Tchèques, les Hongrois sont des peuples européens avec des démocraties en développement rapide, et leurs revendications à l'adhésion sont fortes »,* disait encore M. Major.

M. Mitterrand établissait, lui aussi, des distinctions parmi tous les pays appelés au « partenariat ». Il a évoqué la *« légitimité des graves inquiétudes des pays d'Europe de l'Est »* en matière de sécurité. Ces Etats sont des *« Etats démocratiques souverains qui appartiennent complètement à l'Europe »* et il n'est *« pas possible de ne pas tenir compte de leurs inquiétudes »,* a poursuivi M. Mitterrand, cité par son porte-parole. Comme M. Major, le président français juge cependant que le projet de « partenariat » est *« une réponse raisonnable »* de l'OTAN à la fois aux préoccupations du groupe de Visegrad et à la peur de la Russie de se voir isolée, sinon encerclée.

Justifiant son refus d'intégrer dès maintenant l'Europe de l'Est, M. Clinton a plutôt insisté, lui, sur l'importance de ne rien faire qui puisse préjuger de l'avenir en Europe. *« Pourquoi devrions-nous maintenant tirer une ligne à travers l'Europe, déplaçant un peu plus à l'est la démarcation »* entre les uns et les autres, a demandé le président américain ? Pourquoi, a-t-il poursuivi, *« devrions-nous faire aujourd'hui quelque chose qui revienne à déclarer comme déjà improbable le meilleur des avenirs possibles pour l'Europe »,* à savoir une Russie démocratique ne menaçant pas ses voisins ? Elargir l'OTAN dès maintenant, ce serait parier sur le pire des scénarios quant au futur de la Russie. *« Le partenariat (...) nous donne le temps de tendre la main à la Russie »,* a encore expliqué M. Clinton. A Henry Kissinger qui faisait remarquer que, s'il s'agissait de ne pas retracer de frontière sur le Vieux Continent, il n'y aurait jamais de bon moment pour élargir l'OTAN à l'Europe de l'Est, M. Clinton répond indirectement qu'il ne voit, lui, nulle contradiction : l'élargissement au groupe de Visegrad se fera d'autant mieux qu'une Russie démocratique et sereine n'y verra point de menace...

Attendu mardi en fin d'après-midi à Prague, le président américain devait y rencontrer, durant trente-six heures, les chefs d'Etat et de gouvernement du groupe de Visegrad. M. Clinton devra leur « vendre » son projet. Il sait déjà que les dirigeants d'Europe de l'Est, très critiques à l'égard du « partenariat », n'ont pas vraiment le choix de refuser l'offre américaine. Ils l'accepteront en y mettant les formes et certaines conditions : *en aucun cas, diront-ils,* ce projet ne devra retarder leur entrée dans l'OTAN dès lors qu'ils auront montré, en étant des partenaires actifs, qu'ils avaient toutes les caractéristiques d'un futur Etat membre. L'OTAN propose aux « partenaires » des échanges d'informations de personnels militaires, des manœuvres communes, voire la participation à des opérations de maintien de la paix. *Il* n'y a pas de garantie de sécurité formelle entre « partenaires » et membres de l'OTAN : l'article 5 de la Charte atlantique, qui engage les Seize à une totale solidarité en cas d'attaque contre l'un d'eux, ne s'étend pas aux « partenaires ». L'OTAN promet seulement aux « partenaires » qu'ils pourront *« consulter »* l'organisation en cas de conflit les concernant.

Les participants au sommet de Bruxelles se sont encore engagés à développer le pilier européen de l'OTAN, c'est-à-dire à adapter l'organisation au désir de l'Europe d'acquérir plus d'indépendance politique et d'autonomie militaire sur la scène internationale. Les Etats-Unis – depuis l'administration Clinton – ont fait beaucoup de chemin en direction des thèses européennes et notamment de celles de la France. De son côté, la France a mis de l'eau dans son vin et M. Mitterrand paraissait, lundi, d'humeur particulièrement atlantiste. Il y a trois ans, au sommet de Rome, le président disait que *« cette Alliance n'était pas une Sainte Alliance »* et protestait contre le fait qu'elle prétende à un rôle politique dans l'Europe de l'après-guerre froide. A Bruxelles, François Mitterrand était beaucoup plus conciliant, et observait que le développement de l'identité européenne devait se faire *« en complémentarité avec la grande alliance politique et de civilisation qu'est l'Alliance atlantique »...* Selon le projet élaboré lundi, le communiqué final devait répondre à nombre de demandes françaises : les participants déclarent *« donner leur plein soutien au développement d'une identité européenne en matière de sécurité et de défense (...), ils appuient le renforcement du pilier européen de l'Alliance par le biais de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), qui doit devenir la composante de sécurité de l'Union européenne (...) ; dans le cadre de consultations au sein du Conseil de l'Atlantique nord, ils sont prêts à mettre les équipements collectifs de l'OTAN à la disposition de l'UEO pour des opérations entreprises par les alliés européens ». « Nous soutenons le développement de capacités séparables mais non séparées susceptibles de répondre aux besoins des Européens et de contribuer à la sécurité de l'Alliance »,* indique encore le communiqué.

Le fait que le projet de communiqué ait été divulgué à l'avance a témoigné de l'absence de différends réels entre Américains et Européens sur les grands sujets du sommet. Les alliés abordent l'après-guerre froide en ordre. Si des divergences devaient cependant voir le jour elles auront trait à la mise en place de ces *« capacités séparables mais non séparées ».* Dans les modalités d'application, Américains et Français pourraient n'être pas vraiment sur la même longueur d'onde.

ALAIN FRACHON et CLAIRE TRÉAN

Le Partenariat pour la Paix

● **Pays concernés.** – Tous les pays de l'ancien bloc de l'Est sont destinataires de cette proposition, y compris la Russie, ainsi que certains autres pays de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). L'administration Clinton avait insisté sur le caractère non-exclusif de son offre pour ne pas donner l'impression d'établir une distinction en Europe entre des pays qui seraient éligibles et d'autres qui ne le seraient pas. Les pays intéressés devront signer une déclaration-cadre de principes détaillant leurs obligations en tant que partenaires et négocier un programme de travail individuellement.

● **Contenu du projet.** – Les partenaires s'engagent à respecter des principes essentiels des sociétés libérales occidentales comme la démocratie, le règlement négocié des conflits, le contrôle civil du militaire et la transparence des budgets militaires. Ils s'engagent à moderniser et standardiser les forces armées qu'ils souhaitent mettre à la disposition du Partenariat pour la Paix. En échange, ils seront associés à des exercices militaires de l'OTAN et dans certains cas à des missions comme des opérations de sauvetage ou de maintien de la paix. Ils disposeront d'observateurs permanents dans certaines instances de l'OTAN.

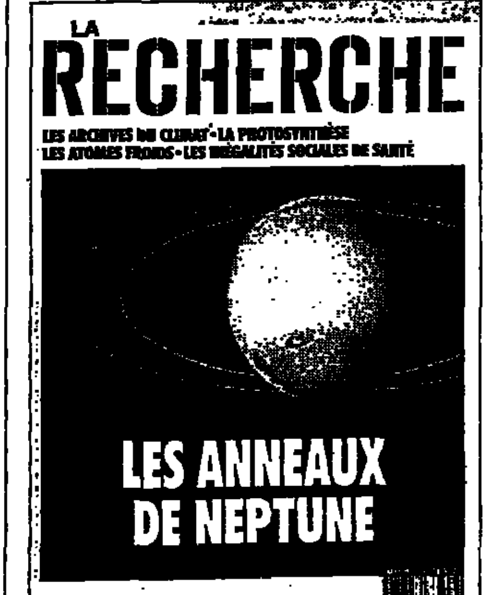
L'essentiel pour eux réside dans la possibilité de recourir à l'article 4 de la Charte de l'OTAN, c'est-à-dire de demander des consultations aux 16 membres de l'Alliance si leur sécurité est en danger. Les pays d'Europe centrale comme la Pologne, la Hongrie, la Slovaquie ou la République tchèque considèrent que c'est insuffisant. Ils préféreraient le recours à l'article 5 : toute attaque contre eux serait alors considérée comme une attaque contre l'Alliance, mais cela équivaudrait à une adhésion pleine et entière à l'OTAN.

● **Calendrier.** – Si l'adhésion au Partenariat peut être immédiate, sa durée reste vague, ce qui inquiète les pays d'Europe centrale qui craignent que cette période d'essai ne s'éternise et que le provisoire ne devienne définitif. L'administration Clinton explique que ce projet sera à plusieurs vitesses et que la marche de chaque partenaire vers une adhésion complète à l'OTAN dépendra de ses propres progrès dans sa mise à niveau avec les autres nations de l'Alliance. Il faudra un vote unanime des pays de l'Alliance pour qu'un partenaire suffisamment méritant devienne un membre à part entière de l'OTAN. – *(AFP.)*

A LIRE CE MOIS-CI

LES ANNEAUX DE NEPTUNE

Les anneaux qui ceinturent Neptune, la huitième planète du système solaire, n'ont été découverts que récemment. Comment se sont-ils constitués? Pourquoi sont-ils stables? Quelle est l'influence des petits satellites qui se trouvent à leur proximité?



également au sommaire:

- LES ATOMES ULTRA-FROIDS
- LES ARCHIVES GLACIAIRES DU GROENLAND
- LES INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ
- DÉBAT: PEUT-ON BREVETER LE VIVANT?

N° 261 • JANVIER 1994 • EN KIOSQUE • 38F

DIPLOMATIE

Les réactions à la menace d'intervention aérienne de l'OTAN en Bosnie

Les Serbes bosniaques mettent en garde contre une résolution «anti-serbe»

Le chef des Serbes bosniaques, Radovan Karadzic, a estimé qu'une éventuelle *«résolution anti-serbe»* de l'OTAN ne contribuerait pas au processus de paix en Bosnie-Herzégovine et amènerait les Serbes à réexaminer *«toutes leurs offres»* à la partie musulmane, dans une déclaration lundi à l'agence serbe bosniaque SRNA. En réaction aux déclarations durcissant le ton sur le problème bosniaque au sommet de l'OTAN à Bruxelles, M. Karadzic a souligné qu'une mise à exécution de la menace de frappes aériennes contre les positions serbes ne pourrait que provoquer *«de nouvelles difficultés»* dans l'obtention d'un accord de paix.

«Nous avons offert 33,3 % du territoire de la Bosnie-Herzégovine aux Musulmans et accepté sous certaines conditions que Sarajevo soit placé sous administration de l'ONU», a expliqué M. Karadzic. Le dirigeant serbe bosniaque a également affirmé que la communauté internationale était *«entièrement responsable»* de la crise dans l'ex-Yougoslavie et qu'elle *«ne ferait que continuer la série de ses erreurs»* en *«appuyant la position anti-serbe de l'OTAN»*.

De son côté, le premier ministre bosniaque, Haris Siladzic, en visite au Pakistan, s'est montré très sceptique quant à la volonté d'action de la communauté internationale, exprimant de forts doutes sur la détermination de l'OTAN à bombarder les positions serbes dominant Sarajevo.

Invité de l'émission spéciale sur Sarajevo diffusée lundi soir par France 2, l'un des principaux conseillers du président bosniaque Alija Izetbegovic, Kemal Muftic, s'est montré, lui, persuadé que *«la Bosnie gagnera la guerre»*. Lors de la même émission, Alain Juppé a imploré les trois belligérants d'accepter le plan de paix proposé par la communauté internationale et prévoyant le découpage de la Bosnie-Herzégovine en trois Républiques à base ethnique. Le ministre français des affaires étrangères a estimé que la paix ne pouvait provenir que d'un accord entre Serbes, Musulmans et Croates et qu'il fallait faire pression sur eux pour qu'ils comprennent que seule une *«solution politique»* était viable. *«Aucune grande puissance ne débarquera en Bosnie pour rétablir la situation d'il y a deux ans»*, a-t-il dit.

Egalement invités de l'émission, Mgr Jean-Marie Lustiger et Jean-François Deniau ont, eux, mis l'accent sur la nécessité, en premier lieu, de définir – ou *«nommer»*, comme l'a dit l'archevêque de Paris – les objectifs que l'on voulait atteindre – avoir *«un but politique clair»*, selon M. Deniau –, avant d'envisager les moyens à mettre en œuvre. Mgr Lustiger a, en outre, souligné que ce qui se passait aujourd'hui dans l'ex-Yougoslavie, était *«une menace»* qui pesait sur l'Europe, devenue *«schizophrène»*. Une Europe, a dit Jean-François Deniau, qui *«a perdu son âme à Sarajevo»*.

Le secrétaire général de l'ONU défend la mission des «casques bleus»

Entendu pendant deux heures par la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, lundi 10 janvier, le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, a été longuement interrogé sur la situation en Bosnie.

S'agissant de l'épineuse question des frappes aériennes, il s'est retranché derrière le fait qu'il n'avait pas été saisi d'une demande en bonne et due forme, même si l'on sait que le général Cot, patron de la FORPRONU, a exprimé le souhait que lui soit déléguée la possibilité de déclencher des frappes (ces frappes, au regard des décisions prises il y a huit mois, ne pourraient concerner que les six régions bosniaques, à majorité musulmane, «sanctuarisées» et les positions des «casques bleus»).

Quant au mécanisme précis du déclenchement d'éventuelles frappes aériennes, M. Boutros-Ghali a rappelé qu'il fallait que cette demande lui soit transmise par son délégué spécial présent sur le terrain, Yasushi Akashi, en concertation avec le responsable des actions humanitaires et le patron de la FORPRONU. Il a encore ajouté que s'il donnait un feu vert pour une opération de ce type, la balle serait alors dans le camp de l'OTAN qui aurait la liberté d'accepter ou de refuser une telle mission. Des procédures précises d'intervention ont été mises au point, notamment l'été dernier après concertation entre le général français Cot et l'amiral américain Borda (commandement allié du sud de l'Italie).

Interrogé par un commissaire qui résumait la situation actuelle en reprenant une phrase d'un «casque bleu» sur place – *«On tire ou on se tire»* –, le secrétaire général de l'ONU a réfuté cette alternative en estimant qu'il fallait poursuivre une mission qui avait déjà permis de sauver des milliers de vies humaines. *«Etes-vous favorable à des interventions militaires ponctuelles (air ou sol)?»*, lui a-t-on encore demandé. *«Oui, à titre personnel»*, a-t-il répondu sans toutefois se départir d'une attitude consistant à systématiquement renvoyer la question dans le camp des Etats membres.

Au cours d'une très brève conférence de presse, tenue en présence du président de la commission, M. Valéry Giscard d'Estaing, le secrétaire général de l'ONU a tenu à rappeler que la Bosnie n'était pas le seul dossier à l'ordre du jour des travaux de l'ONU et que *«la grogne»* des militaires était manifeste ailleurs : en Somalie, par exemple. *«Nous passons par une période transitoire difficile. Le seul conseil que je puisse donner aux troupes qui participent aux opérations de maintien de la paix,* [c'est] *qu'il faut de la patience, du courage, de l'imagination»*. *«Tant que les Etats ne veulent pas utiliser la force, et les Etats membres jusqu'à présent ne veulent pas l'utiliser, nous avons comme solution la négociation (...)»*

PIERRE SERVENT

Le dispositif aérien

L'Alliance atlantique, qui peut compter sur 164 avions de reconnaissance ou de combat dans le cadre de l'opération «Deny Flight» («interdiction de vol») en Bosnie, déclenchée le 12 avril 1993, a effectué au 9 janvier 10 164 missions, a-t-on appris lundi auprès de l'OTAN.

Au départ simple mission de surveillance de l'espace aérien, «Deny Flight» est dotée aujourd'hui de quelque 80 avions de combat, notamment des appareils d'attaque au sol, fournis par les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et la Turquie et positionnés sur neuf bases italiennes en prévision d'une éventuelle utilisation de la force en Bosnie. L'OTAN dispose, entre autres, de dix Mirage 2000 français basés à Cervia, sur l'Adriatique, de huit Jaguar français également basés en Italie, à Rivolto, de douze F-16 et vingt F-18 américains basés près de Venise, à Aviano, de huit Tornado et de neuf Jaguar britanniques basés à Gioia-del-Colle, face à la côte du Monténégro, et de dix F-16 turcs basés également en Italie.

Cette force de combat aérien, qui comprend aussi des appareils basés dans leur pays d'origine, est venue s'ajouter aux quelque 70 avions de surveillance et de reconnaissance aérienne – AWACS et appareils intercepteurs de défense – qui participent à cette opération. Environ 4 000 personnes venues de dix pays de l'OTAN sont impliquées dans «Deny Flight» (Belgique, Danemark, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Espagne, Turquie, Grande-Bretagne et Etats-Unis). D'avril à octobre derniers, la zone d'exclusion a été violée à 250 reprises par des hélicoptères, selon l'OTAN, qui a réussi à empêcher dans le même temps pratiquement tout vol d'avion. D'octobre 1992 à avril 1993, plus de 500 avions et hélicoptères avaient violé la zone. – *(AFP.)*

Les contestataires du PCF se démarquent de la direction. – Dans un communiqué commun, publié lundi 10 janvier, trois membres du bureau politique du Parti communiste, Charles Fiterman, Guy Hermier et Philippe Herzog, se démarquent de l'appel lancé le 7 janvier par la direction du parti en faveur d'une initiative de paix dans l'ex-Yougoslavie (*le Monde* du 8 janvier). Tout en se félicitant du fait que *«le PCF commence à bouger»*, les trois dirigeants précisent qu'il n'ont pas donné leur accord à la déclaration du bureau politique, dans laquelle *«les belligérants sont encore renvoyés dos à dos»*.

Réunis à Bonn

Les dirigeants croates et bosniaques ne sont pas parvenus à un accord

Les présidents croate Franjo Tudjman et bosniaque Alija Izetbegovic ont achevé, lundi soir 10 janvier, un sommet de 24 heures à Bonn sans parvenir à conclure un vaste accord de paix proposé par la Croatie. La confusion la plus totale règne sur le résultat exact de cette rencontre, les deux parties donnant des informations contradictoires.

Zalko Plävnik, porte-parole de la délégation croate, et Indir Ramovic, chargé d'affaires bosniaque à Bonn, ont indiqué indépendemment à l'AFP que les deux parties avaient conclu un accord de cessez-le-feu. L'accord a également été annoncé simultanément à Zagreb par le ministre croate des affaires étrangères, Mate Granic. Mais le président Izetbegovic a jeté le doute sur la solidité de cet accord en affirmant à la télévision de Sarajevo : *«Aucun accord particulier n'est intervenu (...). D'ailleurs nous n'attendions pas grand-chose de cette réunion.»* A aucun moment, M. Izetbegovic n'a mentionné la conclusion d'un accord de cessez-le-feu. Il n'a pas non plus démenti explicitement un tel accord.

Pour leur part, les généraux Rasim Delic, commandant des forces musulmanes, et Ante Rosso, chef des forces croates bosniaques (HVO), ont été chargés de prendre contact avec le commandant des «casques bleus» en Bosnie, Francis Briquemont, pour mettre en œuvre le cessez-le-feu, dès mardi, si possible, a-t-on indiqué à Bonn de source proche des négociateurs. Toutefois, des combats intenses ont continué, dimanche et lundi – en plein sommet –, à opposer Croates et Musulmans en Bosnie centrale, autour de la ville de Vitez, que se disputent les deux parties.

A Zagreb, M. Granic a précisé qu'aucun accord n'avait été conclu sur le tracé des frontières croato-musulmanes en Bosnie centrale, ni sur la ville de Mostar, pas plus que sur un accès à la mer pour les Musulmans. Selon la délégation croate à Bonn, le président Tudjman a proposé un traité de paix à M. Izetbegovic, dans lequel il offre une *«alliance»* entre la Croatie et la future entité musulmane bosniaque, au cas où la «République serbe» proclamée unilatéralement en Bosnie décidait de faire sécession. Anticipant une désintégration de la Bosnie-Herzégovine, souhaitée par les Serbes bosniaques, M. Tudjman affirme le droit de la future République croate de Bosnie à se rattacher à la Croatie.

Les Croates ont laissé aux dirigeants bosniaques jusqu'au samedi 15 janvier pour accepter le traité. *«C'est un projet, pas un ultimatum»*, a affirmé une source dans la délégation croate à Bonn. Selon une copie du projet de traité parvenue à l'AFP, le texte prévoit aussi la libération de tous les prisonniers avant le 31 janvier, la remise des criminels de guerre à la justice, ainsi que le désarmement de toutes les unités *«incontrôlées»*, au besoin par la force. Le projet prévoit en outre un découpage accordant 17,5 % du territoire de Bosnie-Herzégovine aux Croates, et 33,33 % aux Musulmans. Selon le texte, Mostar, future *«ville principale de la république croate»*, serait administrée pendant deux ans par l'Union européenne. Selon M. Granic, les Musulmans et les Croates sont également convenus de tenir une réunion sur le sort de la ville de Mostar, âprement disputée par les deux communautés.

Les pourparlers de Bonn, entamés dimanche soir, ont été *«longs et difficiles, compte tenu de la situation sur le terrain»*, a-t-on indiqué de source diplomatique. Les deux présidents devaient regagner leurs capitales respectives mardi. Toutes les parties doivent se retrouver le 18 janvier à Genève pour une nouvelle série de négociations. – *(AFP.)*

En marge du sommet de Bruxelles

Bill Clinton a annoncé la signature prochaine d'un accord sur la dénucléarisation de l'Ukraine

Le président Bill Clinton devrait signer, vendredi 14 janvier, à Moscou, un accord trilatéral entre les Etats-Unis, la Russie et l'Ukraine garantissant la dénucléarisation à terme de ce dernier pays.

BRUXELLES

de nos envoyés spéciaux

Annoncé par le président américain à l'issue de la première journée du sommet de l'OTAN à Bruxelles, l'accord de dénucléarisation devrait mettre un terme aux tergiversations de l'Ukraine quant à son avenir nucléaire et, peut-être, dissiper la tension croissante entre Kiev et Moscou. Après avoir initialement annoncé son intention de ratifier l'accord START I et d'adhérer, en tant que pays non nucléaire, au traité de non-prolifération nucléaire (TNP), Kiev avait fait marche arrière. Ratifiant le 18 novembre dernier, le traité START I, le Parlement ukrainien avait ainsi décidé que le pays conserverait quelque 40 % de son arsenal (au moins 46 missiles SS-24 et 42 bombardiers lourds).

C'était renier nombre d'engagements préalables, notamment celui de remettre à la Russie, afin qu'elle les démantèle, les missiles SS-24. Kiev évoquait les dangers pesant sur l'indépendance de l'Ukraine, la montée de l'ultra-nationalisme russe et la nécessité d'obtenir de l'Occident de plus grandes compensations financières pour sa dénucléarisation. Des trois autres Républiques ex-soviétiques ayant hérité, avec la Russie, d'une partie de l'arsenal nucléaire de l'ex-Union soviétique, l'Ukraine se distinguait ainsi du Kazakhstan et de la Biélorussie qui, tous deux, ont décidé de rendre leurs missiles à Moscou et d'adhérer au TNP.

M. Clinton a indiqué que l'accord conclu lundi, *«après une longue négociation»*, aboutirait à l'abandon par l'Ukraine de l'essentiel de son équipement nucléaire militaire : *«176 missiles intercontinentaux, au total quelque 1 500 ogives.»* Il a souligné que ce serait un démantèlement espacé dans le temps mais s'est refusé à donner plus de détails à ce sujet. Il doit encore en discuter mercredi avec le président ukrainien Leonid Kravtchouk, lors d'une brève escale à Kiev, avant de se rendre à Moscou en provenance de Prague. M. Kravtchouk devait ensuite rejoindre vendredi M. Clinton et le président Boris Eltsine pour la cérémonie de signature de l'accord au Kremlin.

En contrepartie de sa dénucléarisation, l'Ukraine disposera des garanties de sécurité accordées aux membres non nucléaires du TNP, a expliqué M. Clinton. Elle bénéficiera des fonds déjà votés par le Congrès américain pour aider au démantèlement des armes nucléaires au Kazakhstan, en Biélorussie et en Ukraine. Enfin, en échange de son uranium enrichi, elle se verra offrir de substantielles compensations financières.

Enthousiasmée à l'idée de pouvoir annoncer pareil accord à l'occasion de la tournée en Europe de M. Clinton, l'administration américaine paraît prendre un gros risque. Celui que le Parlement de l'Ukraine, comme il l'a fait pour la ratification de START I, ne désavoue le président Kravtchouk si le texte devait être soumis à la ratification des élus ukrainiens. M. Clinton a salué le *«courage»* polique de M. Kravtchouk et affirmé qu'il n'avait *«aucune raison de penser que le président ukrainien ne puisse tenir ses engagements»*.

A. Fr et C. T.

REPÈRES

CAMBODGE

Jacques Chirac en «ambassadeur de la ville de Phnom-Penh»

Le maire de Paris s'est déclaré, lundi 10 janvier, prêt à endosser le rôle d' *«ambassadeur de la ville de Phnom-Penh»* auprès du gouvernement français et des industriels de l'Hexagone. *«Les grandes entreprises françaises ont tout intérêt aujourd'hui à venir investir ici»* et *«je serai parmi ceux qui expliqueront aux chefs d'entreprise qu'ils ont intérêt à venir au Cambodge»*, a déclaré Jacques Chirac lors de la première étape de sa tournée dans l'ex-Indochine. M. Chirac, qui s'est par ailleurs entretenu avec les deux premiers ministres khmers et avec le président de l'Assemblée nationale, s'est dit d'un *«optimisme raisonnable»* sur l'avenir du Cambodge. – *(AFP.)*

LETTONIE

Brève arrestation de deux généraux russes

Deux généraux russes ont été brièvement retenus en otages, lundi 10 janvier, en Lettonie, amenant la Russie à mettre en état d'alerte avancée une division aéroportée dans la ville de Pskov, près de la frontière lettone, a annoncé le ministère de la défense à Moscou. Les généraux Tallakov et Vodopianov ont été arrêtés après l'occupation par des soldats lettons de locaux administratifs de l'armée russe dans la banlieue de Riga et l'échec de négociations avec les autorités locales sur le sort des installations. *«Ils ont été emmenés dans une forêt. Ils ont été ligotés. Cette attitude est absolument inacceptable pour les militaires russes»*, a déclaré à la télévision le ministre russe des affaires étrangères, Andreï Kozyrev, en qualifiant l'incident de *«provocation grossière»*.

Le président letton Guntis Ulmanis a rapidement ordonné la libération des deux généraux et la justice lettone devrait poursuivre les responsables de l'incident pour abus d'autorité et détention illégale, selon la radio lettone. Cet incident a retardé de 24 heures l'ouverture, prévue pour lundi, d'une nouvelle session de négociations sur le retrait des 20 000 militaires russes encore stationnés en Lettonie. Moscou et Riga sont d'accord sur le principe de leur retrait d'ici au 31 août, mais les négociations butent sur le sort de la station radar de Skrunde. – *(AFP, Reuter.)*

CLÉS/ Chronologie

1991

1er décembre : indépendance de l'Ukraine.

30 décembre : sommet de la CEI à Minsk. La Russie, l'Ukraine, la Biélorussie et le Kazakhstan instituent un contrôle permanent en temps de paix des armes de destruction massive (nucléaires et chimiques) et un commandement de l'ouverture du feu en cas de conflit.

1992

23 janvier : le Parlement russe, en remettant en question les frontières entre la Russie et l'Ukraine, réactive la question de Crimée.

12 mars : le président Kravtchouk annonce l'interruption du transfert des armes nucléaires tactiques ukrainiennes vers la Russie.

16 avril : les présidents Eltsine et Kravtchouk signent un accord sur le transfert des armes nucléaires tactiques ukrainiennes vers la Russie.

6 mai : en avance sur le calendrier prévu, toutes les armes nucléaires tactiques ukrainiennes sont transférées en Russie.

23 juin : les présidents Eltsine et Kravtchouk jettent les bases d'un partage de la flotte de la mer Noire.

1993

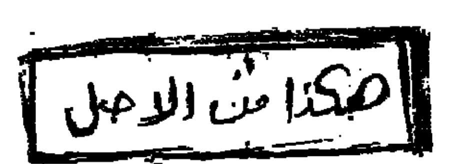
17 juin : accord russo-ukrainien sur l' «accélération» du processus de partage de la flotte de la mer Noire.

3 juillet : le Parlement de Kiev revendique la propriété de toutes les armes nucléaires stationnées sur le territoire ukrainien.

4 septembre : à l'issue d'une rencontre avec Boris Eltsine, le président Kravtchouk dément partiellement les informations russes selon lesquelles l'Ukraine renoncerait à sa part de la flotte de la mer Noire en échange de l'annulation de sa dette.

19 novembre : le Parlement ukrainien ratifie avec des réserves le traité START-I de réduction des armements stratégiques signé en 1991 entre l'URSS et les Etats-Unis.

16 décembre : une délégation conjointe russo-américaine en visite à Kiev ouvre avec l'Ukraine la négociation sur le statut de l'arsenal ukrainien.



EUROPE

RUSSIE

Boris Eltsine veut mettre les nouveaux députés à l'épreuve

MOSCOU

de notre correspondant

La longue parenthèse ouverte le 21 septembre dernier par Boris Eltsine est refermée : depuis mardi 11 janvier, le président russe n'est plus l'unique détenteur du pouvoir politique, la Russie a de nouveau un Parlement, que M. Eltsine a lui-même installé dans ses fonctions.

Comme pour consacrer ce retour à la normalité, qui intervient à la veille de l'arrivée à Moscou du président des Etats-Unis, M. Eltsine a affiché des intentions très pacifiques à l'égard de l'Assemblée fédérale. *« Les problèmes politiques* qui peuvent se poser entre le président et les élus *peuvent et doivent être résolus uniquement par des procédures juridiques »*, a déclaré le président. Dans le même registre, M. Eltsine a appelé *« les forces politiques responsables à exclure complètement la violence dans le pays »*. Le nouveau Parlement russe issu des élections du 12 décembre n'est donc pas sous la menace des chars qui ont mis un terme à l'existence de son prédécesseur-même si le porte-parole de M. Eltsine, M. Kostikov, a pris soin de rappeler que les députés feraient bien de se souvenir que *« le président peut avoir la main lourde »*.

Un faisceau de signaux montre pourtant que le Parlement entre dans une période probatoire, et que Boris Eltsine réserve son jugement à l'égard d'une assemblée de députés où les opposants à la politique qu'il a menée jusqu'à présent sont majoritaires. Premier indice de la *« réserve »* manifestée par le président, M. Eltsine, après avoir beaucoup balancé, a renoncé à s'adresser à une réunion conjointe des deux Chambres, qu'il aurait convoquées pour la circonstance au Kremlin. Il n'a honoré de sa présence que le Conseil de la fédération, constitué en grande partie de responsables d'exécutifs régionaux élus, cette fois pour deux ans, mais qui, à partir de 1996, sera une assemblée en partie désignée. La nouvelle Constitution permet d'ailleurs au président de s'appuyer sur ce Conseil pour bloquer les décisions de la Chambre basse.

Le Conseil de la fédération s'est réuni dans les locaux que lui a attribués le président, ceux de la Maison de la presse russe. La rue où se trouve le bâtiment avait été bloquée à la circulation, le trottoir interdit aux piétons, et les journalistes n'ont pas eu le droit d'accéder à la salle où siégeaient les élus, trop exiguë et, par ailleurs, dépourvue d'installations pour un vote électronique. Dans le même temps, et sous une puissante protection policière, la « Douma » – chambre basse – inaugurait ses activités en présence du premier ministre Viktor Tchernomyrdine. La Douma est, elle aussi, installée dans des locaux provisoires, ceux de l'ancien Comecon, jusque-là partiellement occupés par la mairie de Moscou, dont les anciens partenaires de l'URSS se disputent encore la propriété, et d'où diverses entreprises commerciales et institutions internationales – notamment les représentations moscovites du FMI et de la BERD – acceptent à contre cœur d'être délogés.

La symbolique des locaux

Cette affaire de locaux est hautement symbolique. Jusqu'au bout, certains ont voulu croire que M. Eltsine concéderait finalement au nouveau Parlement cette immense « Maison Blanche » qu'il avait conquise par la force le 4 octobre dernier et avait fait reconstruire à grands frais pour y installer le gouvernement, libérant du même coup les anciens locaux du parti pour le bénéfice de l'administration présidentielle. Il n'en a rien été : l'exécutif garde *la* « Maison Blanche », que les députés devront se contenter d'observer, pour certains avec nostalgie, depuis les fenêtres du bâtiment du Comecon, distant d'à peine quelques dizaines de mètres. Mais, si tout va bien, les élus auront, eux aussi, leur bâtiment. Le chef du gouvernement vient de signer une résolution prévoyant la construction, pour la somme d'un demi-milliard de dollars, d'un imposant centre parlementaire, doublé d'un ensemble d'appartements pour les députés

M. Tchernomyrdine a, comme à son habitude, décoché quelques flèches à M. Gaïdar, en déclarant devant les députés qu'il était temps de *« rapprocher les réformes du peuple »*. L'influence que pourra exercer au sein du gouvernement M. Gaïdar, qui est aussi le chef de file du principal mouvement *« réformateur »*, « Choix de la Russie », semble plus incertaine que jamais. Plusieurs commentateurs russes estiment même qu'au sein de la Douma, *« Choix de la Russie »*, qui s'est présenté aux élections du 12 décembre comme le parti du président, va se retrouver *de facto* dans l'opposition.

Un vaste mouvement populaire

Il est en revanche tout à fait clair que Boris Eltsine souhaite conserver ses distances à l'égard des divers groupes qui constituent ce Parlement à l'essai – un Parlement dont, selon diverses rumeurs, les travaux pourraient immédiatement être suspendus pour plusieurs semaines. Le président a fait savoir dès le lendemain des élections qu'il était prêt à coopérer avec toutes les formations qui adopteraient une attitude constructive, y compris avec celle de Vladimir Jirinovski. Mais son porte-parole, M. Kostikov, qui est également son conseiller et joue souvent les éclaireurs, a fait savoir de son côté qu'une *« Assemblée fédérale conçue selon le principe des partis »* ne pourrait représenter correctement les intérêts des peuples de la Russie. Il y a donc un problème, mais M. Kostikov, qui, avant même le scrutin du 12 décembre, avait annoncé que le président devrait tenir compte *« des voix profondes de la Russie »* plutôt que des *desiderata* des députés, a également indiqué une solution. Il s'agirait de dépasser les divisions politiques pour créer un *« vaste mouvement populaire »* pour lequel M. Kostikov a déjà trouvé une appellation-programme : *« Russie pure » (« Tchistaïa Rossia »)*. La force de ce mouvement reposerait sur *« la solidarité morale de toute la population autour de quelques objectifs, définissant la santé de la nation et l'unité de la Russie »*.

Le président lui-même n'a pas évoqué expressément ce concept de *« Russie pure »*, qui apparaît à bien des égards comme le couronnement d'une évolution politique sensible depuis plusieurs mois et dont le triomphe électoral de M. Jirinovski ne constitue que l'un des symptômes. Mais M. Eltsine a tout de même insisté sur le fait que désormais *« la Russie retournait à ses racines et rétablissait les positions qu'elle a perdues »*. Il a en particulier indiqué que la Russie avait vocation à être *« le premier parmi les Etats »* de la CEI, Etats qui *« ne peuvent survivre seuls »* et auxquels Moscou doit *« donner l'exemple »*.

JAN KRAUZE

GÉORGIE : le corps de Zviad Gamsakhourdia a été retrouvé. – Le corps de l'ex-président géorgien, Zviad Gamsakhourdia, a été retrouvé dans un village non *loin de Zougdidi*, fief des partisans zviadistes dans l'ouest de la Géorgie, a annoncé, lundi 10 janvier, le ministère de l'Intérieur. Les circonstances de la mort de M. Gamsakhourdia restent troubles. Selon sa veuve, Manana Gamsakhourdia, le chef rebelle, encerclé par les forces gouvernementales, se serait suicidé le 31 décembre (*le Monde* du 6 janvier). Selon certaines informations en provenance de Tbilissi cependant, M. Gamsakhourdia aurait été victime de règlements de compte entre zviadistes. – *(AFP.)*

SLOVAQUIE

La minorité hongroise manifeste son unité et sa détermination

KOMARNO
(frontière slovaco-hongroise)

de notre envoyé spécial

Le pari a été tenu. La minorité hongroise, qui organisait pour la première fois depuis la guerre une manifestation de masse, a démontré tout à la fois sa détermination et sa volonté de dialogue face au gouvernement. Trois mille conseillers municipaux et maires sur les cinq mille élus magyars du sud de la Slovaquie, où vit concentrée la minorité hongroise (600 000 personnes, soit 11,5 % de la population du pays), ont en effet participé, samedi 8 janvier, à un meeting *« historique »* dans le gymnase de Komarno, à 100 kilomètres au sud-est de Bratislava.

Après plus de quatre heures de débats, les participants ont adopté, à la quasi-unanimité, une résolution rejetant catégoriquement le projet gouvernemental de redécoupage administratif qui *« conduirait à une totale marginalisation des Hongrois »*, à leur *« assimilation »*. Contrairement à ce projet, qui prévoit de disperser la minorité hongroise dans cinq régions, les élus hongrois ont revendiqué la création d'une ou de trois régions dans lesquelles les Hongrois seraient majoritaires. Ils ont également réclamé une véritable décentralisation des pouvoirs de décision vers les communes et les régions, slovaques comme hongroises, avec, en plus, pour ces dernières, un *« statut spécial »* lié à leur spécificité ethnique.

« Le climat s'est dégradé »

Le rassemblement, placé sous haute surveillance – la police slovaque filtrait les accès routiers à la ville et a empêché plusieurs élus de rejoindre Komarno –, a, d'autre part, montré une nouvelle *fois le désir de la minorité hongroise* de résoudre son statut *« dans le cadre de la Slovaquie »* et *« d'agir dans le respect de l'intégralité »* du pays. Les maires et conseillers municipaux ont également adressé une lettre ouverte au président slovaque Michal Kovac, dans laquelle ils soulignent que *« l'Etat appartient à tous les citoyens, pas plus à l'un qu'à l'autre selon la langue qu'il parle »*. *« La démocratie est indivisible, elle appartient à tous, ou elle cesse d'exister »*, répondent-ils aux responsables de Bratislava qui avaient demandé aux organisateurs d'annuler leur meeting. La classe politique slovaque, voyant dans celui-ci les prémices d'une sécession, avait mené ces dernières semaines une violente campagne anti-Magyars.

« Le climat s'est dégradé, la tension est montée entre Hongrois et Slovaques », constate Stanislav Libant (slovaque), auteur d'une pétition en faveur de la révocation du maire de la ville, Istvan Pasztor, principal artisan de la manifestation. *« L'incertitude s'est installée dans les esprits. Certains Slovaques, mais aussi des Hongrois, ont peur et se posent la question de déménager plus au nord »*, poursuit-il, avec le soutien de Ladislav Lubuski, propriétaire d'un petit hôtel à Komarno, qui constate : *« Il n'y avait pas de problèmes entre voisins serbes, croates ou musulmans à Sarajevo, jusqu'au jour où... Espérons que nous ne finirons pas comme en Yougoslavie »*, répète-t-il, en doutant d'avoir fait le bon choix en quittant Bratislava pour ouvrir son hôtel à Komarno.

Aussi, après cette démonstration de force des Hongrois, le gouvernement de Vladimir Meciar pourra difficilement continuer à refuser le dialogue avec les dirigeants de la minorité. *« Cette réunion a prouvé que nos revendications ne sont pas l'affaire de quelques députés hongrois mais le désir de la minorité magyare représentée par ses élus locaux »*, a déclaré Bela Bugar, chef de file du Mouvement chrétien-démocrate hongrois, un des organisateurs. Une délégation du Conseil de l'Europe doit, à cette occasion, se rendre à Bratislava les 17 et 18 janvier pour tenter de débloquer la situation et aider à la préparation de cette régionalisation. Mais le dernier mot restera aux cent cinquante députés slovaques. Les prochaines semaines montreront si ce meeting a ouvert la voie à un compromis ou, au contraire, n'aura fait qu'exacerber les tensions entre les deux communautés.

MARTIN PLICHTA

Jean-Paul II dans la mêlée italienne

Suite de la première page

Pour la DC d'abord, en faussant encore un peu plus les calculs des transfuges qui s'apprêtaient à rejoindre les nouvelles formations de centre gauche ou de centre droit, chacun revendiquant à présent l'héritage des forces catholiques mentionnées par le pape. A moins que le futur Parti populaire italien (PPI), qui doit, en principe vers la fin du mois, naître des cendres de la DC, ne réussisse le tour de force de relancer l'unité, bien ébranlée des votes catholiques ?

Face au PDS (ex-PCI), moteur puissant et incontesté d'un *« pôle de gauche »* qui a montré une certaine cohésion aux dernières élections municipales, force est de constater – à quelques heures, quelques jours tout au plus, de l'annonce de la dissolution des Chambres – que le paysage politique met un temps fou à se recomposer à droite. Le seul projet politique avoué étant pour l'essentiel de faire pièce à la gauche, il est difficile de rassembler les bonnes volontés sur des idées, difficile d'acquérir une identité ; encore plus des alliés.

Et pourtant, quelques-uns s'y sont essayés, dont Mario Segni, le *leader du* Mouvement référendaire, transfuge de la DC, qui, le 5 février, lancera définitivement son projet de « Pacte pour l'Italie ». Un projet destiné à récupérer, en grande partie, des votes de *sensibilité catholique*, mais qui risque, après l'appel unitaire du pape, de se trouver un peu marginalisé.

Autre initiative attendue, celle du mouvement « Forza Italia » que devrait, en principe, lancer le magnat de la presse Silvio Berlusconi dans les jours prochains : un mouvement résolument de centre droit, auquel la Ligue ne semble pas insensible. Surtout depuis que – cédant au réalisme politique qui commande à chacun de se chercher des alliés dans la perspective des futures législatives – Umberto Bossi a déclaré publiquement que les idées de *« fédéralisme »* et *a fortiori* de *« séparatisme »* de la Ligue, cessaient pour l'instant d'être une priorité absolue. Quant au MSI (néo-fasciste), qui s'était, lui aussi, affirmé aux dernières municipales, il doit faire peau neuve et tenter, fin janvier, au sein d'une « Alliance nationale », de se « défasciser » pour donner naissance à un mouvement plus large.

Confusion et suspicion

Est-ce assez mouvant et compliqué ? Pas encore assez. Car si, de l'avis général, le vote sur la motion de défiance contre le gouvernement Ciampi, qui doit se discuter mercredi au Parlement, sera la première étape d'une clarification générale – la deuxième étant la dissolution des Chambres –, personne ne savait à la veille du débat ce qui allait se passer. Ni même si le débat aurait vraiment lieu. M. Ciampi parlerait-il avant le vote ? Et ce pour donner sa démission ? Le président de la République l'accepterait-il ? Et quand dissoudrait-il les Chambres, fixant ainsi la date des futures législatives ? A moins, comme on le murmurait aussi, qu'à la dernière minute la motion soit tout simplement retirée...

Enfin, comme pour *ajouter* à la confusion, c'est dans un climat trouble, qui n'exclut aucune manipulation, que s'achèvent tout à la fois, ce – premier ? – gouvernement Ciampi, ainsi que – sinon *de jure* au moins *de facto* – quarante-cinq ans de la première République italienne. Le chef de la police Vincenzo Parisi et le ministre de l'intérieur Nicola Mancino, mis en cause dans le scandale des caisses noires des services secrets, sont l'objet d'enquêtes. Le président *de la République, Oscar Luigi* Scalfaro, menacé, lui, par *« des forces occultes »* non précisées, et protégé par des services de police eux-même suspects, ne circule plus que sous bonne garde, tandis qu'on refait à la hâte l'appartement présidentiel du Quirinal, trop longtemps déserté (1) mais plus facile à surveiller.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

(1) L'ancien président Francesco Cossiga y habitait rarement et l'actuel président a gardé son appartement en ville.

ROYAUME-UNI : deux soldats grièvement blessés en Irlande du Nord. – Deux soldats britanniques ont été grièvement blessés, mardi 11 janvier, à l'intérieur d'une base mixte abritant l'armée et la police de Crossmaglen, dans le sud de l'Ulster, lors de l'explosion d'un véhicule qui avait servi la veille dans une attaque au mortier et que les militaires essayaient de récupérer. Lundi, un sexagénaire catholique avait été blessé par balles à Belfast, dans un attentat revendiqué par les Combattants pour la liberté de l'Ulster (UFF), le groupe paramilitaire protestant qui a commis le plus de meurtres en 1993. – *(AFP.)*

TURQUIE : assassinat d'un directeur de prison dans le Sud-Est anatolien. – Le directeur de la prison politique de Batman, dans le Sud-Est anatolien à majorité kurde de la Turquie, a été tué par deux inconnus, lundi 10 janvier. L'attentat n'a pas été revendiqué, mais, selon la police locale, il pourrait *s'agir d'une vengeance d'anciens* détenus, séparatistes kurdes membres du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) en lutte armée contre le régime. – *(AFP.)*

ASIE

Vers une normalisation des relations franco-chinoises

M. Balladur devrait se rendre prochainement à Pékin

Des « sources sûres » à Pékin ont relancé, mardi 11 janvier, les *spéculations sur une possible normalisation des relations franco-chinoises.*

Elles ont indiqué qu'Edouard Balladur pourrait se rendre à Pékin du 27 au 30 janvier prochains, *à l'occasion de la célébration* du trentième anniversaire de l'établissement des relations entre les deux capitales, à l'initiative du général de Gaulle. Le premier ministre français serait accompagné d'Alain Juppé (affaires étrangères) et de Gérard Longuet (industrie).

Ce voyage aurait été préparé lors d'une récente visite dans la capitale chinoise de Jacques Friedmann, nouveau PDG de l'UAP et proche de M. Balladur, qui s'était déjà rendu à Pékin en juillet dernier pour tenter de démêler l'embrouille franco-chinoise qui a suivi la décision de Paris de vendre des avions Mirage 2000-5 à Taïwan. Pas plus que le premier, le second déplacement de M. Friedmann n'a été confirmé par le Quai d'Orsay, qui indiquait mardi en fin de matinée n'avoir aucun commentaire à faire sur une éventuelle visite du premier ministre.

Mais, dans les milieux officiels, on indiquait qu'une telle visite était envisagée, sans que les dates en aient été confirmées. Le directeur de cabinet du premier ministre, Nicolas Bazire, a d'ailleurs rencontré l'ambassadeur de Chine en France, Cai Fangbai, lundi. Si une visite du premier ministre, ou même du ministre des affaires étrangères, était décidée, cela signifierait que les relations entre les deux pays ont été normalisées. Car on voit mal M. Balladur faire à Pékin une *visite* aussi *mal préparée* que celle qu'il vient d'effectuer en Arabie saoudite.

Les négociations se poursuivaient depuis quelque temps, dans la plus grande discrétion, et *paraissaient sur le point d'aboutir* à une solution de compromis. Il semble que les Chinois, adeptes de la diplomatie de choc, aient pris de cours leurs interlocuteurs. Depuis plusieurs semaines, Pékin lançait des ballons d'essai ou faisait des déclarations laissant entendre qu'une solution du différend avec Paris était possible, sinon proche (*le Monde* du 11 janvier).

Taïwan au centre des négociations

Ainsi, le 14 décembre dernier, un haut fonctionnaire du Waijiaobu – le Quai d'Orsay chinois – avait indiqué au vice-président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, Aymeri de Montesquiou, que la Chine et la France *« ont des raisons politiques et économiques pour s'entendre »*. Il réclamait toutefois un *« engagement clair »* de Paris de cesser ses ventes d'armes à Taïwan.

C'est là, en effet, que se situe le nœud de l'affaire, et des négociations menées, en particulier par M. Friedmann. Les Chinois exigeaient un engagement ferme et définitif. Paris, jusqu'à présent, a refusé de se lier sans contrepartie ni limitations. Il fallait, en effet, ne pas paraître passer sous les fourches caudines de Pékin, ni abandonner toute possibilité de fournir pour les avions et frégates vendues à Taïwan pièces détachées, munitions ou autres... Il en allait également de la crédibilité de la France en tant que marchand de canons.

S'y ajoute le fait que le puissant et sonore « lobby chinois » était en partie contrebalancé par *un « lobby taïwanais » principalement* représenté à Bercy et parmi les industriels de l'armement. Certains faisaient valoir que les sanctions économiques imposées par Pékin après la vente des Mirage se chiffraient en milliards de francs, tandis que les bénéfices des exportations militaires vers Taïwan atteignaient des dizaines de milliards.

Une telle normalisation, si elle se confirme, ne pourrait qu'être bien accueillie parmi les « amis » de la Chine en France, tant dans les milieux politiques que dans les milieux industriels. Elle montrerait également que Pékin, face à une fermeté française aussi durable qu'inattendue, a consenti à assouplir une position longtemps présentée comme intransigeante.

P. de B.

Réapparition de Deng Xiaoping à Shanghaï. – Le « numéro un » chinois a passé le Nouvel An à Shanghaï, où il a fait une apparition dans un hôtel de luxe, a indiqué, lundi 10 janvier, la direction de l'établissement. Deng Xiaoping n'était pas apparu en public depuis le 22 janvier 1993. Le patriarche chinois, qui est âgé de quatre-vingt-neuf ans, *« avait l'air en bonne santé »*, ont affirmé plusieurs employés de l'hôtel. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

MEXIQUE

Le président Salinas remanie son cabinet pour faciliter le dialogue avec les rebelles du Chiapas

Le président Carlos Salinas a limogé, lundi 10 janvier, son ministre de l'intérieur pour faciliter l'ouverture de négociations avec les membres de l'Armée zapatiste de libération nationale (AZLN). Ces derniers continuent de contrôler plusieurs secteurs de l'Etat du Chiapas, au sud du Mexique, depuis le déclenchement de leur offensive, le 1er janvier.

MEXICO

de notre correspondant

A défaut de faire tomber le gouvernement, les zapatistes ont obtenu la tête du ministre de l'intérieur, Patrocinio Gonzalez, ancien gouverneur du Chiapas et considéré, à ce titre, comme l'un des responsables de l'oppression vécue par les Indiens d'origine maya qui se sont rebellés, avec l'appui de quelques dirigeants révolutionnaires issus d'autres régions du Mexique.

Le remplacement de M. Gonzalez par l'ancien président de la commission gouvernementale des droits de l'homme, Jorge Carpizo, pourrait également apparaître comme une victoire des rebelles, s'il ne s'agissait en fait d'une manœuvre très habile du président Salinas pour désamorcer les critiques dont il est l'objet, surtout à l'étranger, à la suite des excès attribués à l'armée.

Dans le même esprit, M. Salinas a annoncé la création d'une commission pour la paix et la réconciliation au Chiapas, présidée par un de ses plus proches collaborateurs, Manuel Camacho, qui sera remplacé à la tête du ministère des relations extérieures par l'ancien ambassadeur du Mexique à Paris, Manuel Tello.

Au cours des dernières années, M. Camacho, maire de Mexico jusqu'en novembre, a souvent contribué à réduire les tensions entre le gouvernement et l'opposition de gauche, qui ne cessent de s'affronter sur le thème de la fraude électorale, largement utilisée par le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) pour se maintenir au pouvoir depuis 1929. Au cours d'une brève déclaration, M. Salinas a expliqué que M. Camacho aurait *« une grande liberté d'action »* pour mener à bien sa nouvelle mission et a reconnu que des erreurs avaient été commises par son gouvernement dans l'affaire du Chiapas.

Revirement spectaculaire

Selon des sources proches de la présidence, l'évêque de San-Cristobal-de-las-Casas, Mgr Samuel Ruiz, arrivé lundi à Mexico, serait l'interlocuteur privilégié de M. Camacho pour établir le contact avec la guérilla. Il s'agit d'un revirement spectaculaire de la part des autorités dans la mesure où le ministre de l'intérieur sortant avait récemment obtenu du Vatican la mutation de Mgr Ruiz. Patrocinio Gonzalez reprochait à ce partisan de la théologie de la libération de prendre trop systématiquement la défense des Indiens spoliés par les grands propriétaires du Chiapas.

Devant la gravité des événements actuels et les effets très négatifs pour l'image du Mexique au moment où ce pays vient de signer un traité de libre-échange avec les Etats-Unis et le Canada (la Bourse a enregistré lundi une chute importante), le président de la République a adopté un ton plus conciliant que lors de son intervention précédente, le 6 janvier. M. Salinas avait alors dénoncé le rôle des *« étrangers »* dans le soulèvement au Chiapas et exigé la reddition des rebelles. Cette fois, le président parle de *« renforcer le respect des droits de l'homme »*, d'*« ouvrir des voies pour la conciliation »* et d'accorder des *« garanties »* pour que les élections générales d'août 1994 se déroulent *« conformément à la Constitution »*.

Ces concessions ne satisferont sans doute pas l'AZLN, qui continue d'exiger *« la démission du gouvernement illégitime de Carlos Salinas et la formation d'un gouvernement de transition démocratique chargé d'organiser des élections propres »*. Dans un communiqué remis lundi soir à la rédaction d'un quotidien de San-Cristobal-de-las-Casas, *El Tiempo*, les rebelles font le bilan de leur action dont, écrivent-ils, *« l'objectif primordial est de faire connaître au peuple mexicain et au reste du monde les conditions misérables dans lesquelles vivent et meurent des millions de Mexicains, et plus particulièrement nous, les Indiens »*.

Le texte, signé par le « sous-commandant Marcos », qui fut le responsable de la prise de San-Cristobal le 1er janvier, dément catégoriquement la présence d'étrangers dans les rangs de l'AZLN et assure que cette organisation n'a aucun lien avec l'Eglise catholique (des rumeurs insistantes évoquent la participation de catéchistes et même de quelques prêtres). Bien qu'il ne soit pas lui-même indien, « Marcos » affirme que *« les dirigeants et les troupes de l'AZLN sont en majorité des Indiens du Chiapas »*, mais, ajoute-t-il, *« il y a également au sein de notre mouvement des Mexicains appartenant à d'autres secteurs de la société et venus d'autres régions du pays »*.

Les rebelles posent plusieurs conditions pour l'ouverture du dialogue : reconnaissance de l'AZLN comme force belligérante, cessez-le-feu simultané des deux parties en conflit, retour des soldats dans leurs casernes, fin des bombardements sur la population rurale et création d'une commission nationale de médiation. *« Si ces conditions ne sont remplies*, menacent-ils, *nos troupes poursuivront leur marche sur la capitale »*, Mexico.

BERTRAND DE LA GRANGE

COMMENTAIRE

Un engrenage dangereux

LE président mexicain Carlos Salinas a pris, lundi 10 janvier, plusieurs mesures *« afin d'éviter que la dynamique des graves évènements du Chiapas ne conduise à davantage de confrontation »*. Il en faudra plus pour ramener la paix. Son pays, dont on a tant vanté les succès économiques, semble en effet engagé dans un dangereux engrenage.

La lutte armée, lancée le 1er janvier à une échelle qui a surpris tout le monde, dans cet Etat défavorisé du sud du pays par l'Armée zapatiste de libération nationale (AZLN), durera beaucoup plus qu'un feu de paille. Les divers attentats perpétrés depuis vendredi dans d'autres Etats, y compris à Mexico, montrent que des groupes « révolutionnaires », clandestinement organisés depuis plusieurs années, tenteront d'*« incendier des herbes sèches »*, comme ils l'avaient annoncé (*le Monde* du 8 janvier).

Sur les hauteurs du Chiapas où les rebelles se sont retranchés, une guérilla s'est bel et bien installée que les autorités auront du mal à extirper par la force. Dans les mêmes reliefs boisés et accidentés, le Guatemala voisin n'y est pas arrivé : l'impitoyable politique dite de la terre brûlée menée au début des années 80 dans les communautés indigènes reculées n'a rien réglé sur le fond.

Jusqu'à présent, dans le sud du Mexique, les réfugiés accueillis venaient du Guatemala. Ils descendent maintenant des montagnes du Chiapas : fuyant les combats ou craignant de nouveaux affrontements, plus d'un millier d'Indiens des hauts plateaux sont hébergés au centre des congrès de San-Cristobal-de-las-Casas, la deuxième ville de l'Etat, dont l'armée patrouille les rues et bloque les entrées. Prudentes, les autorités militaires disent qu'un *« retour à la normale commence à s'imposer »* dans les autres localités qui furent investies.

Dans son premier rapport officiel sur ces évènements, le gouvernement mexicain avait affirmé disposer de quantités d'informations sur ces *« groupes armés »* dirigés par des *« professionnels de la violence mexicains et étrangers »*, qui s'étaient déjà manifestés l'an passé. Pourquoi les autorités n'ont-elles pas agi préventivement, si elles étaient si bien renseignées ? Comment ont-elles pu se laisser surprendre par cette offensive du jour de l'An menée par au moins un millier d'hommes en armes, sans mettre ses casernes du Sud en état d'alerte ? L'hypothèse que Mexico a cherché à étouffer l'affaire pendant les difficiles négociations de l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA) et avant la délicate ratification de ce traité par le congrès des Etats-Unis peut avoir quelques fondements.

Le président Salinas, qui a en partie reconnu les causes économiques et sociales du conflit, a clairement privilégié la voie militaire. Depuis mercredi, les forces armées bombardent sporadiquement des hauteurs non loin de San Cristobal et d'Ocosingo, supposées cacher des colonnes rebelles. Les avions ont attendu que les insurgés quittent les localités les plus peuplées pour lâcher leurs roquettes mais sèment maintenant la terreur à proximité de communautés isolées. Cette option de l'escalade pour tenter de mater le soulèvement est très vivement critiquée – et pas uniquement par le Parti de la révolution démocratique (PRD, opposition de gauche).

Son chef, Cuauhtémoc Cardenas réclame un cessez-le-feu unilatéral de l'armée, *« afin d'ouvrir les voies nécessaires à une solution politique »*. Plusieurs éditorialistes soulignent que l'*« infarctus national »* que représente la crise du Chiapas n'est qu'un symptôme de l'*« épuisement du régime »* : d'autres régions du Mexique souffrent à des degrés divers des mêmes maux (misère des sans-terre ou de tous ceux qui n'ont pu goûter aux fruits des récentes années de croissance, corruption, répression des mécontents ou des personnes spoliées par une oligarchie toute puissante) et tout le pays a soif d'une véritable démocratie, après soixante-quatre années d'un règne sans partage, par la fraude électorale, du Parti révolutionnaire institutionnel.

MARTINE JACOT

HAÏTI

Mise en garde du Conseil de sécurité aux militaires de Port-au-Prince

Le Conseil de sécurité de l'ONU a averti, lundi *10* janvier, les militaires putschistes de Port-au-Prince qu'ils seront tenus pour responsables de toute entrave à la distribution de carburant à des fins humanitaires en Haïti. La semaine dernière, plusieurs organisations opposées au président en exil Jean-Bertrand Aristide avaient menacé d'empêcher la distribution de cette cargaison, qui devait arriver mercredi en Haïti. Un embargo pétrolier international est en vigueur contre Haïti pour forcer les militaires à accepter le retour du président Aristide, renversé en septembre 1991, mais les Nations unies ont établi des exemptions pour les groupes les plus vulnérables de la population. A Port-au-Prince, la réouverture du Parlement a donné lieu, lundi, à un pugilat, qui a précipité la levée de la séance. Les incidents ont été déclenchés par la présence de parlementaires issus des élections partielles contestées de janvier 1993, organisées par un gouvernement non reconnu par la communauté internationale.

AFRIQUE

ALGÉRIE

Le Front des forces socialistes « ne participera pas » à la Conférence nationale

La Conférence nationale *« se tiendra, quelles que soient les défections »*, avait prédit, début décembre, avec une belle assurance, le quotidien francophone *El Watan*. Un mois plus tard, après que la fameuse Conférence eut été inopinément reportée aux 25 et 26 janvier, les seuls éléments sûrs se résument aux défections... Celle du Front des forces socialistes (FFS), présidé par Hocine Aït Ahmed, a été officiellement annoncée lundi 10 janvier, à Alger.

« Telle qu'elle se présente », la Conférence nationale ne peut que *« constituer un pont vers une nouvelle période autoritaire »*, assure le FFS, qui, en conséquence, n'y *« participera pas »*. Dénonçant le *« le simulacre de dialogue »* initié par un pouvoir qui ne cherche qu'à *« conserver son hégémonie »* en *« éloignant l'opposition démocratique de la gestion de l'Etat et des affaires du pays »*, le FFS accuse ouvertement l'armée, *« pressée d'en finir »*, de vouloir obtenir un *« blanc-seing »* des partis, afin d'*« éviter les périls d'une gestion militaire ouverte »*. Résumant ces sombres pronostics, le FFS juge que *« les espoirs d'un retour à la paix civile et au processus démocratique »* sont, désormais, *« gravement compromis »*.

Arrivé troisième à l'issue du premier tour des élections législatives de décembre 1991 (qui ont été annulées), derrière le Front islamique du salut (FIS) et le Front de libération nationale (FLN, ancien parti unique), le FFS est considéré comme un des principaux « poids-lourds » de la scène politique algérienne. La presse locale ne s'y est pas trompée qui a accordé, mardi, une large place, en première page, aux décisions du FFS. *« Vrai clivages ou fausses querelles ? »*, fait mine de s'interroger le quotidien pro-gouvernemental *El Moudjahid*, dénonçant la *« stratégie de l'immobilisme »* des partis politiques.

L'attitude du FLN, qui vient d'élaborer une *« plate-forme commune »* avec le Mouvement pour la démocratie en Algérie (MDA, dirigé par l'ancien président Ahmed Ben Bella) et le Mouvement de la renaissance islamique (MRI-Ennahda) du cheikh Abdallah Djaballah, n'est pas, non plus, sans susciter questions – et inquiétudes – dans la presse algéroise. *« Les réconciliateurs contournent la Commission du dialogue national* (CDN) *»*, regrette le quotidien francophone *le Matin*, estimant, non sans raison, que les trois partis *« se démarquent »* ainsi de l'avant-projet de plate-forme officiel mijoté par les autorités. Le FLN, à l'instar du FFS, ira-t-il jusqu'à boycotter la Conférence de la fin janvier ? Le fiasco, pour la CDN, serait alors quasi total. Le comité central du FLN, qui doit se réunir jeudi et vendredi prochain, devrait trancher définitivement sur ce point.

C. S.

SOMALIE

Un employé britannique des Nations unies a été enlevé à Mogadiscio

Un Britannique travaillant pour le Programme alimentaire mondial des Nations unies (PAM) a été enlevé, lundi 10 janvier, à Mogadiscio par trois hommes armés. Cet enlèvement n'a pas été revendiqué et aucune rançon n'a été réclamée, a précisé un porte-parole de l'Opération des Nations unies en Somalie (ONUSOM II). Calum Gardner, trente-cinq ans, consultant financier, a été capturé devant les bâtiments du PAM et les gardes n'ont pu intervenir. Le gouvernement britannique a réclamé, lundi, *« la libération inconditionnelle »* de M. Gardner.

A Paris, devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, a affirmé lundi qu'il ferait *« l'impossible pour continuer à maintenir la présence de l'ONU en Somalie, pour empêcher une recrudescence de la guerre civile et pour qu'on ne retombe pas dans la situation lamentable qui existait il y a un an »*. M. Boutros-Ghali a estimé que l'évolution sur le terrain dépendait de *« trois éléments essentiels »* : l'aide financière pour maintenir la présence de l'ONU, la réconciliation nationale et la formation d'un gouvernement provisoire, ainsi que l'envoi de nouveaux « casques bleus » pour remplacer les départs annoncés des Américains et des Français. – *(AFP, Reuter.)*

TOGO : avis de recherche contre un responsable de l'opposition. – Un avis de recherche a été lancé, lundi 10 janvier, par la gendarmerie togolaise contre Ernest Kponton, candidat de l'Union togolaise pour la démocratie (UTD) aux prochaines élections législatives. Il est soupçonné d'être impliqué dans l'attaque qui a été lancée la semaine dernière contre le camp militaire où réside le président Gnassingbé Eyadéma et qui a fait au moins 58 morts. Deux importantes caches d'armes ont été découvertes dans la propriété de M. Kponton et dans la résidence voisine. – (AFP.)

LIBÉRIA : des convois humanitaires interdits par l'une des factions armées. – Le Mouvement uni de libération (ULIMO) a annoncé, lundi 10 janvier, qu'il interdirait désormais aux convois humanitaires de traverser la ville de Kakata (55 kilomètres au nord-est de Monrovia), les empêchant ainsi d'accéder aux régions du centre et de l'est du pays contrôlées par le Front national patriotique de Charles Taylor. Au moins deux cent mille personnes déplacées survivent dans ces zones grâce à l'aide internationale. – *(Reuter.)*

AFRIQUE DU SUD

Les deux tiers des électeurs seraient favorables à l'ANC

Selon un sondage réalisé au niveau national en octobre-novembre 1993 et publié lundi 10 janvier, l'allianc du Congrès national africain (ANC) et du Parti communiste (SACP) obtiendrait 67 % des voix aux premières élections multiraciales en Afrique du Sud, le 27 avril. Le Parti national (NP, au pouvoir depuis 1948) recueillerait 17 % des intentions de vote et l'Inkatha, parti à dominante zouloue, rival de l'ANC, 6 %. Les divers groupes de l'extrême droite blanche pourraient compter sur 7 % et le mouvement noir d'extrême gauche Congrès panafricain (PAC) sur 2 %.

Parmi les 2 100 personnes de plus de dix-huit ans interrogées à travers le pays, 24 % n'ont pas exprimé leur choix. Selon le sondage effectué par le Conseil de recherches des sciences humaines (HSRC) pour l'Institut de la démocratie multipartite (MPD, indépendant), l'ANC réaliserait son plus mauvais score au Natal-Kwazulu, le fief de l'Inkatha, avec 51 % des intentions de vote, tandis que l'Inkatha en obtiendrait 23 %, son meilleur total.

Par ailleurs, le *homeland* « indépendant » du Ciskeï a décidé de participer au TEC (Conseil exécutif de transition), l'organisme sud-africain qui donne aux organisations noires un droit de regard sur le gouvernement blanc jusqu'au 27 avril, a annoncé lundi le dirigeant de ce bantoustan, le général Oupa Gqozo. De son côté, la commission d'enquête permanente sur les violences politiques – présidée par le juge Richard Goldstone – a été chargée, lundi, par le TEC de faire la lumière sur la fusillade de Katlehong, qui a fait deux morts dimanche (*le Monde* du 11 janvier). – *(AFP.)*

EN BREF

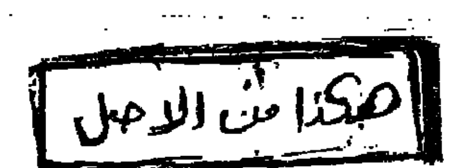
DROITS DE L'HOMME : dénonciation du traitement infligé aux Palestiniens « collaborateurs ». – Dans un rapport publié dimanche 9 janvier, Betselem, organisation israélienne des droits de l'homme, a appelé les mouvements palestiniens à cesser immédiatement les exécutions sommaires et les tortures visant les personnes soupçonnées de « collaboration » avec l'Etat juif. *« Il s'agit de violations graves et injustifiables des droits de l'homme »*, souligne Betselem, qui demande également aux autorités militaires israéliennes de cesser les *« méthodes illégales »*, telles que *« pression, menaces, chantage et corruption »* lors des interrogatoires ou pour le recrutement de collaborateurs. Elle exige également qu'Israël assure une *« protection efficace »* à ceux qui sont soupçonnés de collaboration. – *(AFP.)*

AFGHANISTAN : la plus célèbre mosquée de Kaboul détruite par les bombardements. – Une des plus anciennes mosquées de Kaboul, Poul-e-Khechti, a été détruite durant les échanges d'artillerie entre forces loyalistes et leurs adversaires, qui se poursuivent depuis le 1er janvier. Ces bombardements ont également atteint la salle de radio du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Par ailleurs, la radio de la capitale, contrôlée par les partisans du président Rabbani, a affirmé que les assaillants avaient été repoussés *« avec de lourdes pertes »*. – *(AFP, Reuter.)*

CORÉE DU NORD : nouvelle rencontre Pyongyang-AIEA sur une reprise des inspections nucléaires. – Une troisième réunion de travail entre l'Agence internationale sur l'énergie atomique (AIEA) et la Corée du Nord sur l'inspection des sites nucléaires dans ce pays a eu lieu, lundi 10 janvier, à Vienne. Mais, selon l'AIEA *« il n'y a aucune perspective dans l'immédiat »*, concernant l'inspection des deux sites de Yongbyon où Pyongyang est accusée d'abriter des essais militaires. Par ailleurs, selon des sources sud-coréennes, Pyongyang aurait considérablement renforcé sa défense aérienne autour de Yongbyon. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

ÉGYPTE : deux policiers tués par des présumés islamistes. – Dans la ville d'Assiout, en Haute-Egypte, un officier de police et son garde du corps ont été tués, lundi 10 janvier, par des inconnus, vraisemblablement des extrémistes musulmans, a-t-on appris de source policière. Cela porte à 97 le nombre des policiers tués depuis le début de l'affrontement entre l'Etat et des groupes islamistes en mars 1992. Par ailleurs, un militant islamiste a été arrêté dimanche, alors qu'il s'apprêtait à mettre le feu dans une salle de cinéma d'Alexandrie. – *(AFP)*.

YÉMEN : quatre Yéménites libérés par leurs ravisseurs. – Enlevés la semaine dernière, quatre employés yéménites de la firme américaine Hunt Oil, ont été relâchés par leurs ravisseurs, des membres de la tribu des Khawlan, qui détiennent toujours cinq autres employés, dont un Britannique et un Canadien, a-t-on indiqué, lundi 10 janvier, de sources yéménites. Les ravisseurs veulent faire pression sur les autorités pour obtenir des redevances financières sur le passage d'un oléoduc sur leurs terres (*le Monde* du 8 janvier). Les cinq otages sont séquestrés dans la région de Maareb, à une centaine de kilomètres à l'est de Sanaa. – *(AFP.)*



CHRONOLOGIE

Décembre 1993 dans le monde

Les chiffres entre parenthèses indiquent la date du numéro du *Monde* où est rapporté l'événement cité.

INTERNATIONAL

2. – **COLOMBIE** : Pablo Escobar, le roi de la cocaïne traqué depuis son évasion le 22 juillet 1992, est tué dans sa ville de Medellin par un groupe spécial de l'armée (4, 5-6, 21, 28).

2. – **SOMALIE** : Le général Mohammed Farah Aïdid se rend à Addis-Abeba pour entamer des pourparlers avec les autres factions. Le 20, l'Allemagne décide de rapatrier d'ici au 31 mars 1994 tous ses «casques bleus» déployés en Somalie (4, 21, 22).

2. – **AFRIQUE DU SUD** : Le Parlement rend la citoyenneté sud-africaine aux Noirs de quatre bantoustans qui seront réintégrés à l'Afrique du Sud le 1er janvier 1994. Le 7, le Conseil exécutif de transition, auquel des Noirs participent pour la première fois, entre en fonctions. Le 9, l'embargo pétrolier est levé par l'Assemblée générale de l'ONU. Le 10, Frederick De Klerk et Nelson Mandela reçoivent le prix Nobel de la paix à Oslo (5-6, 8, 9, 21, 22, 23).

2.-13. – **ESPACE** : Lors de sa dernière mission dans l'espace, l'équipe de la navette américaine Endeavour répare avec un plein succès le télescope spatial Hubble (4,6, 8, 9, 10, 13).

3. – **BOSNIE-HERZÉGOVINE** : A Genève, Serbes et Musulmans se séparent sans accord, la délégation musulmane étant opposée à la partition de Sarajevo proposée par les Serbes (3, 4, 5-6, 7, 8, 10, 11, 12-13).

5. – **GABON** : Omar Bongo, président sortant, est réélu dès le premier tour avec 51,07 % des suffrages, contre 27,48 % à son rival, le Père Pzul Mba Abessolé (4, 7, 8, 9, 11, 12-13, 16).

5. – **VENEZUELA** : Rafael Caldera, chef de l'Etat de 1969 à 1974, remporte l'élection présidentielle avec 30,95 % des voix contre son rival Andres Velasquez, candidat de la Cause radicale (21,94 %) (4, 7, 12-13).

5. – **ITALIE** : Remportant les mairies de Rome, Gênes, Venise et Trieste, le PDS (ex-Parti communiste) sort vainqueur du second tour des élections municipales partielles, face à la Ligue du Nord et aux néofascistes du MSI, tandis que la déroute de la Démocratie chrétienne se confirme. A Naples, Antonio Bassolino (gauche-PDS, 55,6 %), devance Alessandra Mussolini, la petite fille du Duce (44,4 %) (7 au 9).

7. – **COTE-D'IVOIRE** : La mort de Félix Houphouët-Boigny, né en 1905 et président depuis l'indépendance du pays en 1960, ravive les luttes pour le pouvoir. Le président de l'Assemblée nationale, Henri Konan Bédié, se proclame chef de l'Etat, en application de la Constitution (9, 10, 11, 15, 17, 21, 24).

10-11. – **UNION EUROPÉENNE** : Lors du sommet européen de Bruxelles, les Douze approuvent le Livre blanc de la Commission européenne, *Croissance, compétitivité et emploi*, qui préconise la création de 15 millions d'emplois d'ici à l'an 2000. En politique étrangère, les Douze décident d'organiser à Paris en avril 1994 une «conférence sur la stabilité en Europe», à laquelle participeraient les pays d'Europe centrale et orientale. Le sommet approuve également le passage du nombre de commissaires européens de 17 à 21, conséquence de l'élargissement de l'Union européenne de douze à seize quand l'adhésion de la Norvège, de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède sera effective, le 1er janvier 1996 (10, 12-13, 14, 16, 23).

11. – **CHILI** : Eduardo Frei, démocrate-chrétien, fils de l'ancien président du pays de 1964 à 1970, est élu président du pays avec 58 % des voix (11, 14).

12. – **HONGRIE** : Mort de Jozsef Antall, chef du gouvernement. Le 21, Peter Boross devient premier ministre (14, 21, 23).

13. – ***PROCHE-ORIENT*** : Après l'échec du sommet Rabin-Arafat au Caire, le début du retrait de l'armée israélienne de Gaza et Jéricho, prévu pour le 13 décembre, est reporté en raison de divergences sur plusieurs points de la mise en œuvre de l'accord du 13 septembre. Le 15, 197 des 415 Palestiniens expulsés par Israël au Liban le 17 décembre 1992 sont autorisés à retourner dans les territoires occupés. Le 17, les pays et institutions donateurs s'engagent à verser en 1994 3,3 milliards de francs d'aide aux populations palestiniennes (12-13, 14, 15, 16, 18, 19-20, 21 au 25).

15. – **IRLANDE DU NORD** : Dans leur «déclaration de Downing», le premier ministre irlandais, Albert Reynolds, et son homologue britannique, John Major, lancent un appel au Sinn Fein pour l'inclure dans des pourparlers si la branche politique de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) renonce à la violence (1, 3, 5, 6, 13, 17, 21, 24, 25, 26-27, 28).

16. – **MACÉDOINE** : Six pays européens établissent des relations diplomatiques avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine (FYROM), devenue indépendante en mars 1992 (18).

19. – **GUINÉE** : la première élection pluraliste présidentielle donne la victoire au général Lansana Conté, au pouvoir depuis 1984, avec 50,93 % des suffrages (18, 21, 23, 25).

*19. – **SERBIE** : Les élections* législatives donnent la victoire au Parti socialiste (ex-communiste) du président Slobodan Milosevic, qui recueille 37 % des suffrages et 123 des 250 sièges à pourvoir (19-20, 21).

*19-22. – **FRANCE-AZERBAÏDJAN*** : Tandis que les combats continuent dans le Haut-Karabakh, le président azerbaïdjanais, Gueidar Aliev, effectue sa première visite officielle en France et se prononce contre la présence militaire russe dans son pays (21, 28).

21. – **BOSNIE-HERZÉGOVINE** : Ouvertes le 21 à Genève, les négociations qui réunissent les médiateurs David Owen et Thorvald Stoltenberg ainsi que les présidents Tudjman (Croatie) et Izetbegovic (Bosnie) se poursuivent le 22 à *Bruxelles. Les Douze décident*, le 23, une trêve pour Noël, qui n'est pas respectée (21 au 25, 26-27, 28 au 31).

22. – **AFRIQUE DU SUD** : En ratifiant la Constitution intérimaire qui entrera en vigueur au lendemain des premières élections multiraciales prévues pour le 27 avril 1994, le Parlement sud-africain met fin à l'apartheid (24).

30. – **ISRAËL-VATICAN** : L'«accord fondamental» signé entre le Saint-Siège et Israël à Jérusalem garantit le statut juridique et économique des institutions et communautés catholiques en Israël et dans les territoires occupés. Ce premier acte juridique liant les deux Etats prévoit l'échange de représentants permanents, avec rang d'ambassadeur, début 1994 (29 au 31, 1er/1).

30. – **FRANCE-IRAN** : Invoquant son *«intérêt»* national, la France refuse d'extrader vers la Suisse deux Iraniens, Mohsen Sharif Esfahani et Ahmad Taheri, soupçonnés d'avoir participé en 1990 à l'assassinat en Suisse de Kazem Radjavi, frère du chef des Moudjahidines du peuple (1er/1).

L'accord entre l'Union européenne et les Etats-Unis sur le GATT

Le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers), entré en vigueur en janvier 1948, unique instrument multilatéral régissant le commerce mondial, a pour objectif d'instituer entre les pays signataires un code de *«bonne conduite»*, en régulant leurs échanges, grâce notamment à la réduction des droits de douane ; soumettre aux disciplines du GATT l'agriculture, le textile, secteurs protégés de la concurrence ; étendre aux services les règles du jeu couvrant le commerce des marchandises et protéger le respect de la propriété intellectuelle.

Le 2, les négociations pour conclure le huitième cycle de l'Uruguay, lancé le 20 septembre 1986 à Punta-del-Este (Uruguay), sur la libéralisation des échanges commerciaux mondiaux, reprennent à Bruxelles, entre Leon Brittan, commissaire européen et Mickey Kantor, négociateur américain. Des litiges demeurent en suspens entre Américains et Européens sur plusieurs dossiers : l'agriculture, le commerce des services (20 % du commerce mondial) ou GATS (General Agreement on Trade and Services), l'audiovisuel, à cause de la fameuse «exception culturelle», réclamée par les Européens, les droits de douane.

Le 14, Mickey Kantor et Sir Leon Brittan annoncent que l'Union européenne et les Etats-Unis sont parvenus à un accord global qui exclut l'audiovisuel du GATT. Cet accord, considéré comme une victoire pour les Européens, constitue une ambitieuse libéralisation du commerce mondial : il prévoit une baisse des droits de douane d'environ 40 % et un durcissement de l'arsenal anti-dumping.

L'agriculture, les services, le textile, les règlements sur la propriété intellectuelle, sont pour la première fois intégrés dans le GATT. Pour le textile, l'accord multifibres (AMF, datant de 1974, renforcé en 1977), qui permettait aux pays industrialisés de protéger leurs marchés contre les exportations des pays à bas salaires, sera progressivement éliminé.

Le 15, les 117 pays participant aux négociations du cycle de l'Uruguay adoptent à Genève l'acte final instituant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui se substituera au GATT au moment de l'entrée en vigueur du nouveau traité, le 1er janvier 1995. Ce traité devra être auparavant ratifié par les Parlements des Douze et paraphé à Marrakech (Maroc), le 15 avril 1994. Le 15, Edouard Balladur obtient à l'Assemblée nationale un vote de confiance sur le GATT et l'ensemble de sa politique. Dans sa déclaration de politique générale, il souligne que *«l'idée européenne a de nouveau un avenir»* (1 au 4, 7 au 11, 12-13, 14 au 18, 25).

La montée des extrémismes

ALGÉRIE : Dès le début du mois, les assassinats de ressortissants étrangers se multiplient. Le 8, huit policiers sont assassinés dans le fief islamique de Sidi-Moussa et huit civils près de Chlef, ce qui porte à cinquante le nombre de morts en une semaine. Le 10, six membres de l'ex-FIS posent comme condition préalable au dialogue politique la libération des chefs historiques Abassi Madani, Ali Benhadj et Abdelkader Hachani. Le 14, douze ressortissants croates et bosniaques sont tués à Tamezguida. Cet assassinat est revendiqué, le 16, par le Groupe islamique armé (GIA). Le 19, le Haut Conseil de sécurité (HCS) proroge le mandat du Haut Comité d'Etat jusqu'au 31 janvier 1994 et précise que la Conférence nationale se tiendra les 25 et 26 janvier 1994. Le 28, le poète Youssef Sebti est assassiné dans la banlieue d'Alger ; c'est le dix-huitième intellectuel assassiné en dix mois. Le 29, un ressortissant belge et son épouse sont assassinés en Kabylie (2 au 4, 5-6, 7 au 10, 12-13, 17, 19-20, 21, 22, 25, 29 au 31, 1er/I).

RUSSIE : Le 12, les électeurs se rendent aux urnes. Le projet de Constitution présidentielle est adopté, par 58,4 % des votants et avec une faible participation. Les élections au Parlement se caractérisent par la victoire de l'extrême droite : le Parti libéral-démocrate de Russie (LDPR) de l'ultranationaliste Vladimir Jirinovski arrive en tête au scrutin de liste avec 22,79 % des voix, devant le parti présidentiel « Choix de la Russie », conduit par Egor Gaïdar, qui recueille 15,38 % des suffrages, et le Parti communiste (12,35 %). En ce qui concerne la répartition des sièges (sur les 450 députés de la Douma, 225 sont élus au système proportionnel et 225 au système majoritaire), le parti libéral-démocrate arrive en deuxième position avec 70 sièges, contre 96 pour « Choix de la Russie ».

Le 22, Boris Eltsine démantèle le ministère de la sécurité (l'ancien KGB), dont une partie est transformée en service de contre-espionnage. Le même jour, il annonce une réorganisation des médias. Il maintient Egor Gaïdar dans ses fonctions et précise que le cours des réformes sera maintenu. Le 23, *le Monde* reproduit un article-programme de Vladimir Jirinovski, publié en août 1993 *dans les Izvestia* (4, 7 au 11, 14 au 17, 19-20, 22 au 24, 26-27, 29).

EGYPTE : Une série d'attentats perpétrés par les islamistes porte un coup sévère à l'industrie du tourisme. Le 27, seize touristes étrangers sont blessés dans un attentat au Caire (28, 29).

FRANCE

1er. – **Sida** : Edouard Balladur rappelle dans une interview à *Libération* que le gouvernement est opposé au dépistage obligatoire. Le 6, le ministère de la santé lance une campagne pour le préservatif à 1 F (2, 3, 5-6, 8, 9, 22).

2. – **Renault-Volvo** : Confronté à l'opposition des actionnaires, Volvo abandonne le projet de fusion avec Renault soutenu par Matignon (4, 5-6, 22).

3. – **SDF** : Une vingtaine de «sans domicile fixe» organisent leur première manifestation, à Paris, pour réclamer un «revenu minimum d'existence». Le 22, Jacques Chirac crée un «SAMU social», un dispositif d'assistance pour les plus démunis (4, 6, 8, 15, 24, 27, 29).

7. – **Bernard Tapie** : L'Assemblée nationale vote par 432 voix contre 72 la levée de l'immunité parlementaire de Bernard Tapie, député (République et Liberté) des Bouches-du-Rhône, demandée le 8 octobre par les magistrats de Béthune dans le cadre de l'affaire Testut, transmise le 15 octobre au président de l'Assemblée nationale, et votée par la commission *ad hoc* le 17 novembre. Philippe Séguin fait parvenir aux présidents des groupes du Palais-Bourbon un projet de proposition de réforme constitutionnelle pour restreindre la portée de l'immunité parlementaire (4, 7, 8, 9, 23).

8-9. – **Contentieux sur les élections législatives** : Après avoir validé le 2 l'élection de Bernard Tapie (Bouches-du-Rhône), le Conseil constitutionnel annule l'élection de Jack Lang (PS) comme député en mars dernier dans la première circonscription de Loir-et-Cher. Le 16 et le 17, les élections de Pierre Rinaldi (RPR), *élu des* Alpes-de-Haute-Provence, et de Jean-Pierre Pierre-Bloch (UDF), élu à Paris, sont également invalidées pour non-respect de la loi de 1990 sur le financement des campagnes électorales (10, 11, 12-13, 19-20, 23, 30).

13. – **France-Télévision** : Jean-Pierre Elkabbach, directeur général adjoint d'Europe 1, est élu président de France-Télévision par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) pour succéder à Hervé Bourges.

15. – **Déclaration de politique générale d'Edouard Balladur** : Le premier ministre engage la responsabilité du gouvernement devant les députés, *selon la procédure de* l'article 49, alinéa 1 de la Constitution, sur le GATT et sur l'ensemble de sa politique. Il obtient la confiance, sa déclaration étant adoptée par 466 voix contre 90, sur 571 votants. Il présente «dix réformes d'ensemble» pour orienter l'action du gouvernement. Il annonce un projet de loi sur l'allocation parentale d'éducation ; une modification de la loi de 1986 sur l'intéressement des salariés ; deux lois d'orientation (justice et aménagement du territoire). La Caisse des dépôts sera réformée en avril. L'impôt sur le revenu sera «allégé et simplifié». Le statut fiscal de la Corse sera revu. La dixième réforme concerne la loi de programmation militaire (15 au 17).

15. – **Immigration** : Le Sénat adopte définitivement le nouveau projet de loi sur l'immigration, déjà approuvé par les députés dans la nuit du 25 au 26 novembre, après intégration de la réforme du droit d'asile (17).

16. – **Biologie** : Une équipe composée du professeur Daniel Cohen et des docteurs Ilya Chumakov et Jean Weissenbach publie simultanément dans *Nature* et dans *les Comptes rendus de l'Académie des sciences* la première carte physique du génome humain (4, 7, 17).

16. – **Jean-Marie Villemin** : Au terme d'un procès commencé le 3 novembre, la cour d'assises de la Côte-d'Or condamne Jean-Marie Villemin à cinq ans d'emprisonnement dont un avec sursis, en le déclarant coupable de l'assassinat de son cousin Bernard Laroche, le 29 mars 1985, auteur présumé du meurtre de son fils Gregory Villemin le 16 octobre 1984 (3, 4, 7 au 9, 11, 12-13, 15 au 18).

18. – **Pollution** : Après la découverte de plus de 2 000 engins explosifs échoués sur les côtes du Finistère et du Morbihan, de fûts d'hydrocarbures, le 27, sur le littoral de Vendée, et de pesticides sur les rivages du Pas-de-Calais, les plages sont interdites au public de la Bretagne à la frontière espagnole (21 au 23, 25, 29, 31).

19. – **Election présidentielle de 1995** : Lançant un appel à la candidature d'Edouard Balladur à la prochaine élection présidentielle, François Léotard, au «Grand Jury RTL-*le Monde*», et Simone Veil à «7 sur 7» sur TF 1, provoquent une polémique : le RPR et l'UDF critiquent le lancement «prématuré» de la campagne présidentielle (21 au 24).

20. – **Parlement** : A l'occasion de la clôture de la session ordinaire d'automne, Philippe Séguin annonce un nouveau train de réformes : face à la multiplication des sessions extraordinaires, il est favorable à une session unique de neuf mois (18, 22, 25).

21-23. – **Projets de loi définitivement adoptés** : A l'issue de la session extraordinaire ouverte le 21, le Parlement adopte définitivement le 23 les projets de loi suivants : le nouveau statut de la Banque de France, qui s'inscrit dans le cadre *du traité de Maastricht* ; la loi quinquennale sur le travail, l'emploi et la formation professionnelle ; la loi sur la santé publique et la protection sociale ; les lois organiques réformant le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) et modifiant le statut de la magistrature ; la réforme de la loi sur l'audiovisuel de 1986, qui crée une chaîne éducative qui assouplit le statut des chaînes privées et institue un quota de chansons françaises sur les ondes radiophoniques à partir du 1er janvier 1996 ; la réforme du code de l'urbanisme qui modifie certaines dispositions de la loi Sapin contre la corruption ; la loi rétablissant le renouvellement des conseils généraux par moitié tous les trois ans ; la réalisation du Grand Stade de Saint-Denis (18, 21, 24, 25).

22. – **Bernard Tapie** est mis en examen pour abus de biens sociaux au tribunal de Béthune dans le cadre de l'enquête sur l'affaire Testut (24).

24-27. – **Inondations** : Les inondations affectent une centaine de communes, notamment dans le Nord et l'Est. Les crues de l'Oise, de la Seine et de la Marne provoquent la mort de trois personnes dont deux gendarmes et l'évacuation de huit mille personnes (25, 26-27, 29).

24. – **Sida** : L'hebdomadaire américain *Science* publie les travaux d'une équipe de l'Institut Pasteur du professeur Ara G. Hovanessian sur un nouveau récepteur du virus du sida (24).

24. – **Roger-Patrice Pelat** : *Le Point* révèle un rapport du juge Jean-Pierre sur les affaires de l'industriel décédé en 1989, qui démonte ses opérations financières occultes (25, 26-27).

24. – Mort de Pierre Auger, physicien (29, 30).

30. – **Chômage** : En novembre, le chômage a augmenté de 0,1 %. Le nombre des chômeurs atteint 3 285 700 en données corrigées (1er/1).

31. – Le *Financial Times* désigne Edouard Balladur, plébiscité par les sondages depuis neuf mois, *«homme de l'année 1993»*, tandis que la Bourse de Paris, à l'unisson avec les places financières internationales, bat son record en s'adjugeant + 22 % sur l'année. En présentant ses vœux, le président de la République invite le gouvernement à proposer un *«nouveau contrat social pour l'emploi»* (1er/1).

La loi Falloux

Le rapport sur l'école privée de Georges Vedel, rendu public le 9 décembre, est remis le 13 à François Bayrou. Il évalue le coût de la remise en état des locaux des établissements d'enseignement privé entre 3,8 milliards et 5,3 milliards de francs. S'appuyant sur ces conclusions, le gouvernement précipite la discussion parlementaire du texte visant à réviser la loi Falloux de 1850 sur les aides publiques à l'enseignement privé : le 15, la majorité sénatoriale vote *«conforme»* – donc définitivement – la proposition de loi inscrite le matin même à l'ordre du jour en urgence par le gouvernement. Aussitôt les députés et les sénateurs socialistes saisissent le Conseil constitutionnel, et le groupe PS de l'Assemblée nationale dépose une demande de commission d'enquête sur les conditions d'élaboration du rapport Vedel.

Le 17, une journée de grève nationale est décrétée par la Fédération syndicale unitaire (FSU) et la Fédération de l'éducation nationale (FEN), des manifestations à Paris et dans une vingtaine de villes rassemblent quelque 70 000 personnes. Le 17, le Père Cloupet, secrétaire général de l'enseignement catholique, déclare au *Monde* : *«Il n'y a plus de contentieux entre l'Etat et l'enseignement privé.»* Le même jour, François Mitterrand se déclare, à Céret (Pyrénées-Orientales), *«surpris et offusqué»* tandis que le cardinal Albert Decourtray, archevêque de Lyon, conteste, le 20, au cours du «Grand Oral O'FM-*la Croix*», la méthode employée par le gouvernement pour la révision de la loi Falloux.

Le 22, Edouard Balladur annonce au conseil des ministres la création d'une commission de parlementaires, ouverte à tous les groupes politiques, et d'experts, chargée d'évaluer les besoins de l'ensemble des établissements privés et publics.

Le 31, François Mitterrand, en présentant ses vœux de Nouvel An aux Français, rappelle que la République est *«laïque»* (11, 12-13, 14 au 18, 21 au 25, 30, II-III/I).

Dossier établi par Brigitte Camus-Lazaro.

CULTURE

2. – A la direction du Théâtre national de Strasbourg, le metteur en scène Jean-Louis Martinelli succède à Jean-Marie Villégier (8, 15).

4. – Mort de Frank Zappa, né en 1941, compositeur américain (7).

11. – Mort d'Elvire Popesco, comédienne, née en 1895 en Roumanie (14).

20-21. – Mort de Guy des Cars, romancier populaire (22, 23).

22. – Naissance de la Bibliothèque nationale de France (BNF) issue de la fusion de Bibliothèque nationale (BN) et de la Bibliothèque de France (BDF) dite TGB (24).

RECTIFICATIF : Contrairement à ce que nous avons écrit dans la chronologie portant sur les événements de novembre (*le Monde* du 15 décembre 1993), le traité instituant l'ALENA n'a pas été conclu le 17 décembre 1992, mais le 7 octobre 1992. *D'autre part*, la révision de la loi Falloux a été votée définitivement par le Parlement le 15 décembre et non le 20 décembre, contrairement à ce qui a été écrit dans «L'année 1993 dans le monde» (*le Monde* du 8 janvier 1994). Dans les «personnalités disparues» il faut évidemment ajouter Léo Ferré, mort le 14 juillet 1993.

POLITIQUE

Un entretien avec le président de l'Assemblée nationale sur le travail des parlementaires

Philippe Séguin : « Il faudra rééquilibrer l'activité des députés entre leur circonscription et l'Assemblée nationale »

■ LÉGISLATEURS. Philippe Séguin, fervent républicain et défenseur intransigeant du rôle de la nation, veut rééquilibrer le partage des tâches des députés entre la représentation de leur « territoire » et la fonction de législateurs, à laquelle ils devraient s'attacher en priorité. A la lecture de l'enquête du *Monde* et de la Fondation nationale des sciences politiques, montrant la nette préférence donnée par les députés à leurs activités « de terrain » (*le Monde* du 11 janvier), le président de l'Assemblée nationale confie qu'il s'interroge sur une séparation radicale des mandats locaux et nationaux.

■ MÉDIATEURS SOCIAUX. Qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition, les députés sont fréquemment sollicités pour les motifs les plus divers par des citoyens qui, ayant épuisé tous les recours, espèrent en une intervention « politique » pour fléchir une administration, voire pour faire patienter des créanciers... Le chômage remplit leurs permanences d'hommes et de femmes menacés de naufrage social.

« L'enquête menée par la Fondation nationale des sciences politiques et* le Monde *montre que les députés accordent beaucoup plus d'importance à la présence dans leur circonscription qu'au travail législatif à l'Assemblée nationale. Ce constat vous attriste-t-il?

– Cette impression doit être corrigée par le fait que cette Assemblée est constituée pour une bonne part de nouveaux députés, qui sont, par définition, particulièrement sensibles à la nécessité de s'implanter de manière durable dans leurs circonscriptions respectives; on les y a d'ailleurs souvent invités de manière très explicite.

» Il n'en reste pas moins que la combinaison du mode de scrutin et du sentiment de relative impuissance qu'éprouvent trop souvent les députés, tant de la majorité que de l'opposition, comme cela ressort de l'enquête, explique qu'ils aient tendance à se retourner vers leur circonscription. D'autant plus que dans un monde de plus en plus complexe, le rôle d'intercesseur que joue le député pour les cas individuels répond à un besoin grandissant et que son intervention, en période de crise économique, est plus attendue que jamais par ses électeurs.

» Du coup, il est même quelques élus de mars 1993 qui n'ont pratiquement pas mis les pieds à l'Assemblée depuis leur élection. J'ai ainsi reçu, de la part de correspondants indignés, des tracts indiquant des permanences régulières de députés les mardis et mercredis dans leur circonscription, alors que ce sont les deux jours – au moins – où ils devraient être à l'Assemblée pour les réunions de leur groupe politique et les votes sur les textes. Il faudra trouver, à terme, le moyen d'un rééquilibrage entre l'activité dans la circonscription et celle à l'Assemblée nationale, qui soit admis et ressenti comme nécessaire par les députés, et qui soit également admis et ressenti comme nécessaire par les électeurs.

– Ce rééquilibrage passe-t-il par l'instauration de la session unique de neuf mois, au lieu des deux sessions de trois mois actuellement prévues par la Constitution?

– Chacun est persuadé que c'est une évolution inévitable, car nous avons atteint les limites de l'absurde. La mauvaise organisation du travail parlementaire doit être corrigée. Quant à la prérogative supplémentaire que constitue le vote de résolutions sur les actes communautaires en vertu du nouvel article 88, alinéa 4 de la Constitution, elle impose un travail annuel. Donc le problème n'est pas de savoir s'il y aura un jour une session unique, mais de savoir quand. Mon souhait serait que ce soit le plus vite possible.

– Le président de la République est favorable à cette réforme, mais le premier ministre, en revanche, vous a opposé une fin de non-recevoir en juillet dernier.

– Le premier ministre ne s'est jamais exprimé formellement contre le principe de la session unique. Il s'est exprimé contre une nouvelle réforme constitutionnelle dans la période de cohabitation. Il est vrai qu'on en serait à la troisième. Cela dit, à l'Assemblée, si l'on additionne les propositions de loi des uns et des autres, on doit arriver à une majorité de députés en faveur de cette réforme.

« Je ne suis pas très fier du débat sur la loi Falloux »

– Vous allez soumettre aux députés, au cours de la session extraordinaire qui s'est ouverte mardi, les conclusions du groupe de travail chargé de proposer plusieurs modifications du règlement de l'Assemblée nationale. Parmi ces modifications figure le renforcement du travail dans les commissions, mais celles-ci sont de plus en plus désertées par les députés...

– Il faut absolument rééquilibrer le travail entre la séance publique et la commission. Ce qui devient dramatique, dans cette maison, c'est que de plus en plus de députés font « l'impasse » sur le travail en commission, en se disant que, comme l'intervention en séance publique est le seul moyen pour eux d'être entendus, autant ne pas perdre son temps. Et cela donne des résultats stupéfiants, par exemple sur la loi quinquennale sur l'emploi, présentée par Michel Giraud, où la commission a discuté sept ou huit heures contre cinquante ou soixante heures en séance publique! De plus, en faisant du travail de commission en séance publique, on abandonne l'hémicycle aux spécialistes, qui donnent libre cours à leur faconde et découragent tous les autres de participer, voire d'assister au débat.

» Le gouvernement a sa part de responsabilité : aujourd'hui, il dépose un texte un peu comme une carte de visite et puis, le jour où ce texte est inscrit à l'ordre du jour, le ministre compétent arrive souvent à la dernière minute avec nombre d'amendements qui ne sont pas toujours des réponses ou des compromis face aux initiatives prises par la commission, mais la traduction de l'évolution de sa réflexion sur le problème... Ce qui fait qu'on se retrouve en séance publique avec un texte, des amendements, un débat qui n'ont strictement rien à voir avec la problématique qui a été développée en commission.

» Sans aller jusqu'à proposer le vote des textes en commission, nous souhaitons faire en sorte que la publicité escomptée par les députés en séance publique puisse être obtenue en commission, notamment par un meilleur compte rendu de leurs interventions, afin de leur permettre de les faire valoir auprès de leurs électeurs. Nous n'excluons pas, non plus, une retransmission télévisée de cette partie des débats en commission. De même, nous cherchons à attirer ou à réattirer le gouvernement en commission et à le dissuader de déposer ses amendements au dernier moment en séance publique. Nous envisageons que, dans ce cas, cela ouvre immédiatement le droit, pour l'ensemble des députés, de déposer à leur tour de nouveaux amendements sur l'article. Donc le gouvernement devra en assumer le risque.

» Le bon débat, c'est le débat qui réserve à la séance publique, à destination du public, la présentation des arguments des uns et des autres en termes intelligibles et politiques.

– L'enquête de la FNSP et du Monde montre une forte adhésion des députés à ce renforcement du travail en commission. Mais n'y a-t-il pas là une tentation d'aller vite, quitte à éluder le débat démocratique, en restreignant la possibilité d'expression de la minorité à l'Assemblée?

– Compte tenu de la composition exceptionnelle de l'Assemblée nationale, j'essaye d'être d'autant plus attentif au respect, voire à la promotion, des droits de l'opposition, mais il y a deux manières d'éluder le débat démocratique : soit y aller « à la hussarde » – et je ne donnerai pas d'exemple récent... –, soit noyer le débat sous un fatras de considérations techniques ou de diversions. On considère, à l'Assemblée, que le débat sur la loi Falloux s'était bien passé, en juillet dernier, parce qu'il avait duré trois jours et demi en séance publique. Moi, je ne suis pas très fier de ce débat sur le fond. On a discuté de tout sauf des vrais problèmes. Il y avait une heure à passer, pour rappeler les grands principes de part et d'autre, et puis il fallait consacrer un certain nombre d'heures à poser des problèmes concrets, que personne n'a jamais évoqués.

» *Quid* de la propriété des établissements, dont 20 %, 30 % ou 50 % auront été financés par l'Etat? *Quid* de l'évolution du secteur public face à une école privée aussi banalisée sur le plan du financement? Qu'est-ce que l'enseignement privé aujourd'hui? Est-ce vraiment un enseignement différent ou, seulement, la possibilité, contre espèces sonnantes et trébuchantes, de s'exonérer de la carte scolaire? Est-ce que la carte scolaire elle-même n'est pas un instrument de reproduction sociale, dans la mesure où, par définition, celui qui vit à proximité de Janson-de-Sailly a plus de facilité à obtenir le baccalauréat que celui qui se trouve à côté du lycée de Vaulx-en-Velin? Voilà quels étaient les vrais sujets politiques qu'il fallait aborder, au lieu de déposer mille cinq cents amendements sur les sectes, pour gagner du temps, ou de se renvoyer pour la énième fois des arguments éculés!

Participer à la législation européenne

» Qu'est-ce que les gens ont finalement retenu du débat sur la loi Falloux à l'Assemblée nationale? Que les uns étaient pour et que les autres étaient contre. Et pour le reste? Rien. Afin d'éviter de telles dérives, nous avons cherché, en préparant la réforme du règlement intérieur dont l'Assemblée nationale est saisie lors de cette session extraordinaire, non pas à limiter le droit d'amendement, mais à faire en sorte que l'on ne puisse plus déposer des amendements au dernier moment. Ceux-ci pourraient, ainsi, cesser d'être recevables dès l'ouverture de la discussion générale.

– Le Parlement est de plus en plus amené à légiférer en application de normes communautaires. L'Europe ne contribue-t-elle pas à l'affaiblissement du rôle du Parlement?

– La participation à l'élaboration de la norme communautaire et à son contrôle est le grand défi qui nous est posé. D'abord, pour survivre en tant que Parlement servant à quelque chose, ce qui renforce encore l'argumentation en faveur de la session unique, car on ne peut pas s'arrêter de contrôler six mois par an. Et c'est aussi une contribution à apporter à l'évolution des institutions communautaires, à leur démocratisation. Une participation accrue, coordonnée, rationalisée des Parlements nationaux à l'élaboration de la norme communautaire, parallèlement aux interventions du Parlement européen, voilà une piste qui me paraît intéressante.

» Le gouvernement, lors des conseils des ministres de Bruxelles, tient d'ailleurs compte largement de la position de l'Assemblée et du Sénat, exprimée par les résolutions que votent ces deux Assemblées. Il peut aussi s'en servir, et il ne manque pas de le faire, comme argument de négociation. En outre, le gouvernement me transmet désormais un rapport sur les suites qui ont été réservées aux propositions de l'Assemblée.

– Les textes débattus au Parlement sont très majoritairement d'origine gouvernementale, donc issus des administrations. Souhaitez-vous renforcer l'initiative parlementaire en matière législative?

– Je n'ai jamais fait, pour ma part, de la répartition entre les textes d'origine parlementaire et d'origine gouvernementale le critère de l'efficacité parlementaire. Se dire que le Parlement est revalorisé parce qu'on a eu 7 % de propositions de loi sur le total des textes débattus, au lieu de 3 % sous la législature précédente, relève, à mes yeux, de la fumisterie. D'autant que ces textes, ou bien sont, à peu de chose près, ceux qu'aurait faits le gouvernement, ou bien représentent une feuille blanche, sur laquelle on fera un autre texte, ou bien, encore, sont des faux nez du gouvernement... En matière d'éducation, il y a, ainsi, beaucoup de textes qui sont d'origine parlementaire, mais dont l'inspiration gouvernementale est évidente.

« Le champ clos des lobbies locaux »

» L'initiative parlementaire des textes ne doit donc pas être l'objectif majeur. Nous sommes là pour faire du contrôle de l'action législative du gouvernement, de la correction, de l'infléchissement, de l'amendement. Je constate avec satisfaction que les députés qui ont répondu à votre enquête admettent l'importance de cette fonction de contrôle, qu'ils ne perçoivent pas nécessairement comme l'expression d'une suspicion, ou une manifestation d'hostilité à l'égard du gouvernement. Mais l'hypertrophie de l'action législative nous empêche de nous lancer dans le contrôle et d'avoir une vraie fonction de débat. Or, un débat réussi, d'où il sort des idées-forces en provenance du Parlement, est un élément dont le gouvernement aurait quelque difficulté à ne pas tenir compte.

– Le cumul des mandats n'est-il pas, en définitive, le vrai obstacle à l'assiduité des députés à l'Assemblée nationale?

– Il y a, malheureusement, de plus en plus de députés pour lesquels le mandat national n'est qu'un mandat d'appoint ou, pis, un relais ou un moyen d'action pour leur mandat local. Je dois confesser que je traverse actuellement une phase de doute, qui me déchire, sur la question du cumul des mandats : j'ai longtemps été hostile au mandat unique, mais je bats ma coulpe, aujourd'hui, pour avoir été trop péremptoire. Parce que, finalement, l'Assemblée nationale me paraît devenir, de plus en plus fréquemment, un champ clos pour l'affrontement de lobbies locaux et régionaux et qu'il y a de moins en moins d'élus nationaux seulement porteurs de la valeur nationale et de la fonction-Etat. Si les députés ne détenaient que leur mandat de parlementaire, aurait-on traité de la même manière, par exemple, le problème de la régionalisation de la formation professionnelle? Mais, à l'inverse, il est certain qu'il y a des éléments sur l'emploi que je ne connaîtrais pas si je n'étais pas maire...

» Le problème, c'est que l'on n'a pas trouvé les moyens de faire reconnaître, statutairement, socialement, le député qui n'a que ce mandat dans sa circoncription. Cela explique qu'il cherche souvent à se donner une légitimité par un mandat local. Un député qui va dans une commune de sa circonscription pour participer à l'inauguration d'une « maison pour tous » ou d'un gymnase, par exemple, est considéré comme la dernière roue de la charrette et éprouve une sorte de sentiment de culpabilité. Il va entendre remercier chaleureusement « monsieur le préfet », « monsieur le conseiller général » – « que l'on ne remerciera jamais assez » –, « monsieur le président de la caisse d'allocations familiales », etc. Le député, lui, se retrouve là sans avoir apporté autre chose que sa présence... »

Propos recueillis par
FRÉDÉRIC BOBIN
PATRICK JARREAU
et **PASCALE ROBERT-DIARD**

L'après-midi de permanence d'un député

« Merci de vous occuper de tout »

MONTCEAU-LES-MINES

de notre envoyée spéciale

« Didier Mathus, député de Saône-et-Loire, reçoit sans rendez-vous à sa permanence, le lundi, de 14 h 30 à 18 h 30. » Ce lundi-là, dans la salle d'attente de son bureau, au premier étage d'une maison située dans la rue piétonne de Montceau-les-Mines, ils sont déjà près d'une dizaine à attendre.

Elle est arrivée la première et a secoué son chignon fatigué : *« On me dit qu'il n'y a plus que la politique qui peut agir dans mon cas. Alors, je viens, avec l'impression de me vendre un peu. »* Elle est directrice vacataire d'une école d'infirmières et veut être titularisée. *« J'ai une situation provisoire qui ne peut plus durer. Je suis la plus titrée du département, j'ai écrit deux livres, dont un qui a fait un tollé général; il a été vendu à au moins trois mille exemplaires. »* Le député socialiste écoute, son assistante prend note. *« Vous allez faire une lettre au préfet de région,* prescrit-il, *et vous me la confierez pour que je la lui transmette, avec un mot personnel d'accompagnement. Evidemment, rien n'est sûr, mais c'est une chance à tenter. »* La dame au chignon remercie, elle a l'air d'y croire.

Il est mineur à la retraite et ne sait pas trop quoi faire de ses mains, qu'il tient serrées sur son béret. *« Voilà : j'suis dans le caca, comme on dit. Je me suis porté caution de mon gendre, mais là, depuis un an, il déconne complètement. Il arrête pas de faire des dettes et il s'est mis à jouer aux machines à sous. Je suis allé voir deux fois le directeur du casino, mais il m'a dit que mon gendre était majeur et qu'on pouvait rien faire. J'ai peur pour ma maison. Je l'ai payée avec les indemnités de la mine. Je veux pas qu'on me la prenne. C'était un bon gars, sérieux. C'est normal qu'on aide ses enfants. Moi, ce serait à refaire, je le referais. Mais là, j'peux plus. »* Il tend un papier au député. Après avoir essuyé une première dette de plus de 200 000 F, on lui demande, cette fois, en sa qualité de caution solidaire illimitée, un nouveau remboursement de 300 000 F. Didier Mathus s'engage à intervenir auprès du débiteur et à examiner, avec les services juridiques de l'Assemblée, les conditions de résiliation de la caution. L'homme au béret ne veut pas le *« déranger »* plus longtemps. *« Je vous dois quelque chose? »* s'enquiert-il avant de s'effacer.

« Vous n'avez pas attendu trop longtemps? » s'inquiète le député auprès du quadragénaire qui vient d'entrer. *« Oh! vous savez, j'ai le temps... »* Il est chômeur. Son contrat emploi-solidarité (CES) à la communauté urbaine n'a pas été renouvelé. *« C'est vous, monsieur le député, qui m'aviez mis là-bas, j'y étais drôlement bien. » « Dans quel service?* interroge M. Mathus. – *Oh! partout! J'étais... comment dire... – Polyvalent? – Oui, ça doit être comme vous dites. »* Les conditions d'obtention des CES ont changé sous le gouvernement d'Edouard Balladur, explique le député de l'opposition. Désormais, il faut être chômeur depuis trois ans pour en bénéficier. *« Alors, il me manque encore six mois de chômage,* soupire le monsieur, dépité. *Enfin, merci de vous occuper de tout. »*

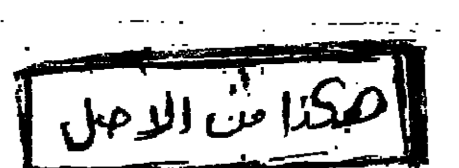
« Un coup de pouce quoi! »

Dehors, il pleut à verse. Ses bottes sont mouillées, et elle n'ose pas entrer. *« Je vais salir »* s'excuse-t-elle, avant de souhaiter tous ses *« bons vœux »*. De son sac, elle sort d'impeccables chemises en carton, soigneusement rangées. Elle a été lingère pendant vingt et un ans. Elle est au chômage, à cinquante ans. Elle parle vite, debout, en dépit de l'invite à s'asseoir que lui renouvelle le député. *« Voilà tout ce qui me reste sur mon compte d'épargne. Et ça,* dit-elle en tendant d'autres papiers, *c'est mon loyer et les factures. J'peux pas payer. Je voudrais être en invalidité. J'ai pas mal de problèmes de santé. J'ai eu dix-sept opérations, avec le docteur M..., et aussi avec le docteur T... Tenez mon dossier médical. Voyez, j'ai tout eu, les parties lombaires, la scoliose, le sternum, la hanche et des kystes aux ovaires. »* Didier Mathus lui promet d'intervenir auprès de la Confédération nationale des locataires et du service des impôts. Elle lui raconte ses bons souvenirs de lingère et repart, un grand sourire aux lèvres.

Ils sont venus à deux. Il était soudeur, elle était secrétaire; ils travaillaient dans la même PME, depuis trente-deux ans pour lui, vingt-cinq ans pour elle. Le 28 octobre dernier, ils ont reçu, tous deux, leur avis de licenciement. *« Ils ont licencié les trois plus vieux, dont nous »,* explique timidement le mari. *« Vous avez une maison?* demande M. Mathus. – *Oui, et on n'a pas fini de la payer. – Des enfants à charge?. – Le fils, qui est à l'IUT, et la fille, qui a quatorze ans. – Il faut être réaliste, ça ne va pas être facile,* dit le député. *– Oh! ça, j'm'en doute bien. Moi, j'sais faire que les postes de soudure, mais je voudrais bien avoir un stage d'espaces verts, avec tout ce qu'on entend sur l'environnement. – Vous êtes allés à l'ANPE?. – Oui, on en vient tout juste. Il y en a une foule, là-bas, dites! C'est là qu'il y a le plus de monde... »*

C'est un vieux monsieur, à la voix assurée. *« Je suis venu pour trouver du boulot à mon fils. Il a un permis poids lourd et un CAP de tourneur. Il va passer un concours pour faire magasinier dans une école. Alors, pour le concours, y'a pas moyen de... Enfin, un coup de pouce, quoi! »* Le député lève les yeux au ciel : *« Un concours, c'est un concours! »* Le vieil homme semble incrédule. *« Il a quel âge, votre fils? – Trente ans. – Il faut lui dire de venir me voir. – Il osera pas, il est timide. Je reviendrai avec lui. Au fait, je voulais vous dire : les travaux, rue Jean-Didier... Oh! moi, je suis pas là pour juger le monde, mais, en français, c'est de la merde. Faut être franc, c'est zéro. On fout en l'air les jantes des voitures avec ces trucs de stationnement, et avec la neige, les phosphorescents, on les voyait même pas. Venez ce soir pour voir, je vous y attends. »* Didier Mathus promet de passer. Dix autres personnes patientent encore dans la salle d'attente.

P. R.-D.



En qualifiant la demande d'« ambiguë »

Le bureau de l'Assemblée nationale rejette la requête judiciaire visant Bernard Tapie

Au terme de deux heures de discussion, lundi 10 janvier, le bureau de l'Assemblée nationale a décidé qu'il ne pouvait, *« en l'état, donner suite à la requête »* par laquelle le procureur général près la cour d'appel de Douai demandait l'autorisation de prendre des mesures coercitives, à l'encontre de Bernard Tapie, député (République et liberté) des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de l'enquête sur le match Valenciennes-Marseille du 20 mai dernier.

Transmise le 5 janvier par le garde des sceaux au président de l'Assemblée nationale, conformément à l'article 26 de la Constitution, selon lequel *« aucun membre du Parlement ne peut, hors session, être arrêté qu'avec l'autorisation du bureau de l'Assemblée dont il fait partie »* (*le Monde* des 5 et 7 janvier), cette requête visait à donner au juge la possibilité de prendre toute mesure, y compris coercitives (par exemple un placement sous contrôle judiciaire), à l'encontre de M. Tapie, dans l'hypothèse où ce dernier serait mis en examen dans le cadre de cette affaire. Le procureur général invoquait, pour justifier sa demande, le *« souci d'une bonne administration de la justice et le respect de l'égalité des citoyens »*.

Aucun de ces arguments n'a convaincu le bureau de l'Assemblée nationale. Celui-ci estime que *« l'invocation à l'encontre d'un parlementaire du principe d'égalité des citoyens méconnaît les dispositions constitutionnelles qui lui sont applicables »*.

Il souligne que la *« bonne administration de la justice »* n'est pas un motif recevable, puisque Bernard Tapie *« n'est pas, à ce jour, mis en examen »* dans cette affaire du match Valenciennes-Marseille et que, hors session, rien n'interdisait au juge de prendre une telle décision.

Enfin et surtout le bureau de l'Assemblée juge que *« l'ambiguïté de la demande »* des autorités judiciaires *« ne permet pas de connaître l'objet exact des mesures envisagées contre M. Tapie »* ni de statuer, par conséquent, dans le cadre de l'article 26 de la Constitution. *« Ni la formulation de la requête ni les motifs invoqués pour la justifier ne constituent, expressément, une demande d'autorisation d'arrestation, telle que prévue par les dispositions constitutionnelles »*, indique la décision du bureau.

M. de Montgolfier exprime sa perplexité

La décision du bureau de l'Assemblée nationale provoquait, mardi 11 janvier, la perplexité de Eric de Montgolfier, qui n'avait pas encore pris connaissance de son texte exact. Le procureur de Valenciennes regrette, néanmoins, le *« manque de précision »* de cette décision. *« Si c'est un « non »*, nous a-t-il expliqué, *j'aurais préféré qu'il soit franc et massif. La seule chose qui m'intéresse est de savoir si le juge pourra accompagner une mise en examen de Bernard Tapie d'un placement sous contrôle judiciaire. Or nous ne savons pas si le bureau de l'Assemblée nationale a jugé que cette requête n'était pas opportune – et, dans ce cas, nous pourrions en présenter une autre – ou s'il a estimé qu'il n'était pas compétent. »*

Les interrogations du magistrat valenciennois concernent l'article 26 de la Constitution, qui ne porte que sur la notion d'arrestation et ne précise pas si le placement sous contrôle judiciaire est une mesure coercitive qui nécessite l'aval de l'Assemblée. En l'absence de toute jurisprudence, le magistrat valenciennois, qui avait évoqué, dans un premier temps, une demande de dessaisissement en cas de blocage de la procédure, envisageait de laisser le juge Beffy procéder à une mise en examen de Bernard Tapie, assortie d'un contrôle judiciaire, la Cour de cassation tranchant la question en dernière instance.

De son côté, Bernard Tapie a déclaré dans un entretien publié mardi 11 janvier par *France-Soir*. *« Quand je vous dis que M. Montgolfier est un barjo*, a déclaré M. Tapie. *Il raconte qu'eux, à Valenciennes, ils ne libèrent pas les Iraniens. Moi, ça fait un moment que je dis que le garde des sceaux ne fait pas son boulot à l'égard des magistrats d'OM-VA. »* M. Tapie estime qu'avant cette affaire, M. de Montgolfier *« était un magistrat inconnu, sinistre, parce qu'au bout de vingt-cinq ans de carrière, pour être « proc' » à Valenciennes, il faut tout de même pas être un... »*

Interrogé sur son avenir, M. Tapie répond qu'en 1993, *« on ne savait pas de quoi j'allais mourir en premier, entre la bombe de l'invalidation, le nucléaire de ma faillite, l'explosion des trous de l'OM avec 500 millions de francs... »*. *« Et tous les gens ont cru* [les journalistes]. *Résultat, quand ils voient qu'il n'y a plus de trou dans l'OM, que je ne suis pas invalidé et que j'ai passé Noël chez moi, ils se disent : celui-là, il est en plomb ou quoi ? Je suis le Bibi Fricotin moderne. »*

COMMENTAIRE

Imbroglio

LE feuilleton Tapie est inépuisable, sinon bien palpitant. Surtout quand se mêlent le formalisme des juges (Bernard Beffy, chargé de l'enquête, et Eric de Montgolfier, procureur de la République de Valenciennes, à l'origine de la requête concernant le député des Bouches-du-Rhône), les arrière-pensées politiques qu'on leur prête ici ou là, les incertitudes de la chancellerie et la subtilité du bureau de l'Assemblée nationale et de son président, Philippe Séguin, qui rapportait sur ce dossier, lundi 10 janvier, devant les représentants (vice-présidents, questeurs, secrétaires) de tous les groupes.

Après sept mois d'enquête dans l'affaire du match Valenciennes-Marseille, l'imbroglio est, en effet, complet. Faute d'avoir rapidement mis en examen M. Tapie, l'été dernier, les juges ont permis à ce dernier de bénéficier, durant toute la session d'automne, de son immunité parlementaire. Tentant de rattraper le temps perdu, ils ont demandé, ensuite, la levée de l'immunité du député des Bouches-du-Rhône, mais, contrairement à ce qui s'était passé le 7 décembre dernier dans le cadre spécifique de l'affaire Testut, le garde des sceaux n'a pas jugé opportun de transmettre cette demande à l'Assemblée nationale.

Les juges ont contre-attaqué en saisissant le bureau de l'Assemblée nationale pour les autoriser à disposer de *« toutes leurs prérogatives »* lors de la mise en examen probable de M. Tapie. C'est cette requête que vient de rejeter le bureau de l'Assemblée. Cependant, la session parlementaire extraordinaire, qui commence mardi 11 janvier et devrait se prolonger jusqu'à la fin du mois de janvier, permet, à nouveau, à M. Tapie de bénéficier de son immunité et interdit, pour l'instant, sa mise en examen dans le cadre de l'enquête sur le match Valenciennes-Marseille. Bref, les juges se trouvent pris au piège de leur propre juridisme. Et l'impression prévaut que pouvoir judiciaire et pouvoir politique se tiennent par la barbichette. Il est toutefois prématuré de dire qui rira le premier...

GÉRARD COURTOIS

REPÈRES

MAJORITÉ

M. Sarkozy assure qu'il n'y a pas d'« autre politique » possible

Dans un entretien diffusé par Radio-France Bordeaux-Gironde lundi 10 janvier, trois jours avant sa visite en Aquitaine, Edouard Balladur assure qu'il *« tire un réconfort de l'état d'esprit des Français, qui est beaucoup moins morose qu'on ne le dit, et de leur optimisme et de leur courage, qui sont beaucoup plus grands qu'on ne le dit »*. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, a émis le souhait, le même jour, que la majorité soutienne le gouvernement, car sa *« conviction »* est *« qu'il n'y a pas, en l'état actuel des choses, d'autre politique possible »* que celle menée par M. Balladur (Jacques Chirac avait appelé de ses vœux, le 3 janvier, une *« autre politique »* pour lutter contre le chômage).

ADMINISTRATION

M. Hœffel propose une fusion « expérimentale » du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Daniel Hœffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, se prononce pour *« une fusion entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin »*, comme *« test national »* de simplification des institutions et des finances locales. Dans un entretien que publie *l'Alsace* de Mulhouse (Haut-Rhin), mardi 11 janvier, M. Hœffel indique que, si une expérimentation de ce type avait lieu, *« il est évident que l'Alsace s'y prêterait mieux que d'autres régions plus vastes, moins typées et comportant plus de deux départements »*. *« Je pense qu'un cas d'école mériterait d'être concrétisé »*, déclare le président du conseil général du Bas-Rhin, précisant qu'il ignore *« encore à quel rythme et de quelle manière se réaliserait la fusion entre les deux départements »* alsaciens.

Poursuivant des contrebandiers de Terre-Neuve

Des gendarmes canadiens provoquent un incident à Saint-Pierre

Un incident entre Français et Canadiens a été provoqué, le 8 janvier, à Saint-Pierre-et-Miquelon, par ce que le préfet a appelé l'« intrusion » dans les eaux territoriales françaises de la gendarmerie canadienne, lancée à la poursuite de contrebandiers de Terre-Neuve. Les élus saint-pierrais demandent à Paris de réagir à ce nouvel accroc dans les relations entre l'archipel et son voisin.

Les esprits se sont échauffés, l'espace d'un week-end, à Saint-Pierre-et-Miquelon, où la population locale s'est frottée à des garde-côtes canadiens de Terre-Neuve, qui entendaient exercer leur droit de suite dans les eaux saint-pierraises, à la recherche de contrebandiers. Si Paris et Ottawa tiennent, visiblement, à minimiser l'incident, survenu au lendemain de la visite à Paris de Jean Chrétien, premier ministre canadien (*le Monde* daté 9-10 janvier), cette poussée de fièvre est révélatrice, néanmoins, des ressentiments qui empoisonnent les relations entre l'archipel français et les autorités canadiennes. Cette fois, pourtant, ce n'est pas le traditionnel contentieux sur la pêche à la morue et au pétoncle qui a fait monter la température mais la contrebande de caisses de whisky, une vieille histoire remontant aux heures chaudes de la prohibition.

Samedi 8 janvier, une dizaine d'embarcations de Terre-Neuviens étaient venues s'approvisionner, à Saint-Pierre, comme de coutume, en tabac et en alcool, dont le coût relativement faible – trois fois moins élevé qu'à Terre-Neuve – est à l'origine d'un florissant trafic entre les deux côtes, distantes d'à peine vingt kilomètres. Condamnés au régime sec par les tempêtes de fin d'année, les trafiquants terre-neuviens étaient bien décidés à mettre à profit l'embellie météorologique du week-end. La gendarmerie royale canadienne (GRC) avait placé en embuscade un de ses Zodiac derrière l'« île verte », un rocher situé à la frontière des eaux territoriales des deux pays. Aussi, lorsqu'un bateau, piloté par deux jeunes Terre-Neuviens, a entamé le voyage du retour, chargé de quatre-vingts caisses de whisky – soit une valeur de 100 000 francs –, il a eu immédiatement à ses trousses les gendarmes « royaux ».

Le préfet : « Intrusion »

L'affaire a pris un tour imprévu à partir du moment où les fuyards, qui avaient dissimulé leur visage sous des cagoules, ont rebroussé chemin et se sont réfugiés dans le port de Saint-Pierre. Là, les badauds saint-pierrais ont assisté, ébahis, à la fin mouvementée de la course-poursuite : la collision des deux bateaux contre le quai, la fuite des jeunes Terre-Neuviens après un début de sabordage de leur propre embarcation et la tentative des garde côtes de se saisir de la cargaison illicite. C'est à cet instant qu'une trentaine de Saint-Pierrais, solidaires des jeunes fuyards, se sont opposés physiquement à la récupération des caisses de whisky. Au beau milieu des insultes, un insulaire est allé, même, jusqu'à assener quelques coups de rame aux gendarmes indésirables, qui ont dû battre en retraite.

Les Canadiens avaient-ils pris la précaution de s'assurer du « feu vert » des autorités de Saint-Pierre avant de pénétrer dans les eaux territoriales françaises ? *« A aucun moment une quelconque autorisation n'a été donnée par le représentant de l'Etat sur l'archipel »*, a affirmé le préfet, Yves Henri, dans un communiqué diffusé lundi 10 janvier à Saint-Pierre. M. Henri qualifie même l'*« intrusion »* de la gendarmerie canadienne d'*« intempestive »* et d'*« illégale »*. Les parlementaires de Saint-Pierre se sont évidemment emparés de l'incident pour dénoncer la *« faiblesse »* de la France à l'égard du Canada. *« La France a-t-elle l'intention de préserver l'intégrité du territoire dans cette partie du monde ? »*, s'est interrogé Gérard Grignon, député (UDF), tandis qu'Albert Pen, sénateur (PS), fustigeant la *« provocation »* canadienne, a rappelé que l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon *« n'est pas encore* (...) *un territoire canadien »*.

FRÉDÉRIC BOBIN

ESSEC

ADMISSION SUR TITRE EN 2ème ANNÉE

Aux étudiants titulaires d'un diplôme d'ingénieur, de médecin, de pharmacien, d'IEP ou d'une maîtrise (sciences, lettres, droit), l'ESSEC propose une procédure d'admission qui, après les épreuves de sélection, leur permet d'être admis directement en seconde année.
L'objectif est de leur donner une formation à la gestion en deux années. La pédagogie et l'enseignement dispensés à l'ESSEC par un corps professoral réputé ont fait de l'ESSEC un des tout premiers centres européens de gestion et de management.

Prochaine session pour la rentrée 1994 :
du 16 Mars au 18 Mars 1994

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :
31 Janvier 1994

Documentation et dossier d'inscription :
ESSEC • Admissions • B.P. 105
95021 Cergy-Pontoise Cedex
Téléphone : (1) 34.43.30.00

ESSEC - Etablissement d'enseignement supérieur privé reconnu par l'Etat, affilié à la CCI de Versailles - Val-d'Oise-Yvelines, membre de la Fesic.

NOMADE
Doc gratuite
49, rue Montagne Ste Geneviève
75005 Paris - 46.33.71.71
MONTAGNES, DESERTS
plus de 100 idées de voyages pour les découvrir


IP
VENTES PAR ADJUDICATION
Régisseur O.S.P. - 64, rue La Boétie-PARIS
TEL. : 40.75.45.45 - FAX. : 45.63.89.01
36.15 Code A3T puis OSP sur MINITEL

Vte s/sais. imm. PAL. JUST. CRÉTEIL (94). 27 JANV. 94, 9 h 30. EN UN LOT
APPARTEMENT à ST-MAUR-DES-FOSSÉS (94)
Quart. de la VARENNE-ST-HILAIRE, 47, bd de la Marne, esc. B – 1er ét. 4 PCES. Ent. s. de bns, w.-c., cab. toil., cuis., séch., dégs. balc. Au sous-sol, esc. A et B. GARAGE et CAVE.
M. A PX : 150 000 F S'adr. Me Th. MAGLO AVOCAT
4, allée de la Toison-d'Or, CRÉTEIL (94). Tél. : 49-80-81-85
SCP BRUN ET ROCHER, avocats PARIS-8e, 40, rue de Liège
Tél. : 42-93-72-13.

Vente sur conversion de saisie au Palais de Justice PARIS
le Lundi 24 janvier 1994 à 14 h, en UN seul lot
UNE BOUTIQUE – LIBRE
et dépendances
à PARIS-2e – 36, rue Vivienne
Mise à Prix : 200 000 F
S'adr. Me Yves TOURAILLE, avocat à Paris-9e, 48, rue de Clichy. Tél. : 48-74-45-85 – Me AMOUZOU, avocat à Paris 12e, 197, av. Daumesnil – Me MIZON, mandataire liquidateur à Paris, 60, bd de Sébastopol.
Visites : le 18 janvier 1994 de 14 h 30 à 15 h 30 - Minitel 3616 code ECO.

Vte s/sais. imm. PAL. JUST. BOBIGNY (93). 25 JANVIER, 13 h 30.
PROPRIÉTÉ A VILLETANEUSE (93)
18, allée Prosper-Gigot : PAVILLON 3 PCES, élev. s/cave d'un R.-de-CH. et d'un premier étage composé d'un GRENIER GARAGE – JARDIN le tout s/terrain, superf. 395 m².
M. A PX : 400 000 F S'adr. Me G. TESTEVUIDE AVOCAT
2, rue Circulaire, 93250 VILLEMOMBLE. Me G. JOHANET, AVOCAT ASSOCIÉ (SCP NEVEU, SUDAKA et ASSOCIÉS), 43, av. Hoche, PARIS-8e. Tél. : 47-66-03-40 (Me P. BONNO, poste 416).
Et sur place pr visiter : JEUDI 20 JANVIER 1994, 10 h/12 h.

Vente sur saisie immobilière, au Palais de Justice NANTERRE
le JEUDI 20 JANVIER 1994, à 14 heures
MAISON D'HABITATION
Cadastrée section AI, numéro 414 pour 2 a 87 ca
sise à
GARCHES (Hauts-de-Seine)
3, rue de Kronstadt
MISE A PRIX : 1 800 000 F
S'adr. à Me Céline RANJARD-NORMAND, avocat au Barreau des Hauts-de-Seine, 5, rue des Bourguignons (92270), BOIS-COLOMBES – Tél. : 47-80-75-18.
Sur les lieux pour visiter le MERCREDI 19 JANVIER de 10 h à 11 h.

VENTE sur saisie immobilière, au palais de justice à PARIS
le JEUDI 27 JANVIER 1994, à 14 h 30 – UN LOT
UN IMMEUBLE à PARIS (8e)
64, RUE FRANÇOIS-1er
MISE A PRIX : 12 000 000 F
S'adr. à Me Patrick VIDAL DE VERNEIX, avocat à PARIS-8e – 55, bd Malesherbes – Tél. : 45-22-04-36 – Fax : 45-22-05-14.
VISITES sur place, le 21 JANVIER 1994, de 11 h à 14 h.

Vente sur saisie immobilière, au Palais de Justice de PARIS
le JEUDI 27 JANVIER 1994, à 14 h 30,
en un seul lot, au 4e étage d'un immeuble sis 2, rue Bois-le-Vent et
2, place de Passy - 69, rue de Passy
à PARIS-16e
APPARTEMENT de 3 P. Ppales
et au 5e étage une partie d'APPARTEMENT de 2 pp., communiquant par un escalier intérieur – Cave –
Mise à Prix : 2 650 000 F
S'adr. à Me SCHMIDT, avocat au Barreau de PARIS, 76, avenue de Wagram à PARIS-17e. Tél. : 47-63-29-24 – Me BURG, avocat au Barreau, 42, rue Ampère à PARIS. Tél. : 47-66-21-03. Minitel 3616 code ECO

SERVICE DES DOMAINES
ADJUDICATION JEUDI 27 JANVIER 1994 à 13 h à PARIS-9e
Salle des Ventes des Domaines, 17, rue Scribe.
APPARTEMENTS – MAISONS
sis sur les communes suivantes du département des Hauts-de-Seine :
ASNIÈRES-SUR-SEINE, BOULOGNE-BILLANCOURT, CLICHY-LA-GARENNE, COLOMBES, COURBEVOIE, LEVALLOIS-PERRET, MALAKOFF, RUEIL-MALMAISON
sur des MISES A PRIX de 51 000 F à 390 000 F
Renseignements et consultation des cahiers des charges du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.
DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES
Ventes immobilières, bureau 108, 17, rue Scribe, 75436 PARIS CEDEX 09
(Tél. : 44-94-78-19 ou 44-94-79-04)
DÉTAIL DES VENTES DES DOMAINES : B.O.A.D. Abonnement 150 F par an. Ecrire S.C.P. 17, rue Scribe 75436 PARIS CEDEX 09 ou tél. : 44-94-78-78, Minitel 3615 Code IVP.

SOCIÉTÉ

Le débat sur la révision de la loi Falloux

■ POLÉMIQUE. – Les socialistes font flèche de tout bois contre François Bayrou. Mais, par-delà leur polémique avec le ministre de l'éducation nationale, tous leurs espoirs se tournent vers le Conseil constitutionnel. Robert Badinter a indiqué que cette institution rendra sa décision sur le texte révisant la loi Falloux le jeudi 13 ou, «au plus tard», le vendredi 14 janvier.

■ PRÉPARATION. – La centaine d'organisations appelant à manifester, dimanche 16 janvier, pour la défense de l'école publique ont lancé un appel national proclamant le service public d'éducation «en danger». Elles demandent le retrait de la loi Bourg-Broc révisant la loi Falloux et s'insurgent contre «la volonté de division de la jeunesse dans des réseaux éducatifs concurrents». Le Parti socialiste a tiré 200 000 affiches proclamant : «L'école pour tous, l'école de tous. Défendons l'école laïque», et deux millions de tracts dénonçant «le coup de force du Sénat».

■ CRAINTES. – Musulmans et protestants craignent que la révision de la loi Falloux ne profite unilatéralement aux catholiques.

■ SOUHAIT. – L'Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL) a rappelé, lundi 10 janvier, que le texte adopté par le Sénat en décembre constituait «une mesure de justice souhaitée depuis longtemps et indispensable pour les établissements privés». L'UNAPEL préconise «un échelonnement des demandes d'aide dans le temps afin de respecter les contraintes des finances des collectivités locales».

La décision du Conseil constitutionnel devrait être connue vendredi 14 janvier au plus tard

Le président du Conseil constitutionnel a indiqué, lundi 10 janvier, que cette institution rendra sa décision sur le texte révisant la loi Falloux le jeudi 13 ou, *«au plus tard»*, le vendredi 14 janvier. Ayant été saisi le 16 décembre dernier par les sénateurs socialistes, elle doit, en tout état de cause se prononcer avant le 16 janvier à minuit, la Constitution ne lui donnant qu'un mois pour le faire.

Robert Badinter a apporté cette précision à l'occasion d'un entretien avec la presse, au cours duquel il a présenté la nouvelle *«méthode de communication»* qu'il vient de mettre au point. Le Conseil ne pouvant, en effet, répondre aux éventuelles polémiques qui suivent ses décisions, il est apparu, tout particulièrement à l'occasion du débat sur le droit d'asile, qu'il ne pouvait se contenter de distribuer le texte de sa décision et un communiqué sec. M. Badinter est donc décidé à organiser, dorénavant, des rencontres avec la presse pour expliquer *«l'origine, le raisonnement et la portée»* de sa décision, mais cela d'un strict point de vue *«juridique»*, sans aborder les aspects *«politiques»*. M. Badinter espère qu'ainsi le débat ne s'appuiera pas sur des analyses erronées, comme cela a été parfois le cas, selon lui, dans le passé.

Th. B.

Musulmans et protestants critiquent la part faite aux catholiques

Braqué sur l'opposition public-privé (à 95 % catholique), le débat sur la révision de la loi Falloux commence à irriter d'autres confessions. Chez les musulmans (1), des voix s'élèvent pour insister sur les inégalités de traitement qui résulteraient de l'application de la loi Bourg-Broc libéralisant le financement, par les collectivités locales, des établissements privés sous contrat. Et de démontrer, texte à l'appui, que la nouvelle loi, si elle était retenue par le Conseil constitutionnel, se ferait inévitablement au bénéfice de la religion dominante – catholique – et au détriment des autres confessions, notamment de la deuxième religion en France, la religion musulmane.

La raison en est simple. Un décret de 1960 impose à tout établissement privé nouveau un délai de cinq ans avant qu'il puisse bénéficier d'un contrat avec l'Etat (2) et que son fonctionnement, essentiellement le salaire de ses enseignants, soit pris en charge par le budget de l'éducation nationale. Pendant ce laps de temps, l'intégralité des dépenses d'une école privée hors contrat, qui se chiffrent par milliers de francs sur une année, demeure à la charge des familles.

François Bayrou étant fermement décidé à maintenir ce verrou des cinq ans, on comprend que la mesure adoptée par les sénateurs le 15 décembre empêche *de facto* le financement de toute création d'établissement privé par des fonds publics (3). La loi Bourg-Broc, révisant la loi Falloux, ne permettra avant tout que des réparations, voire des extensions d'établissements existants. Elle profitera donc logiquement au réseau privé sous contrat le plus implanté, celui des neuf mille établissements catholiques d'enseignement primaire et secondaire.

Cet état de fait provoque l'irritation des musulmans de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) qui, depuis quatre ans, recense les demandes de création d'écoles privées à caractère propre musulman. *«La demande est pressante,* confie Abdallah Ben Mansour, président de l'UOIF et membre du Comité de réflexion sur l'islam en France (CORIF). *L'affaire du foulard a notamment remis à jour cette demande. Si un juif ne veut pas aller en cours le jour de sabbat, il trouvera son bonheur dans une école privée juive. Il est donc normal que, à terme, la religion musulmane puisse bénéficier des mêmes avantages que les religions juives et chrétiennes. En ce sens, je me réjouis de la révision de la loi Falloux, à condition qu'elle profite à tous».*

Une charge prohibitive

«Ces écoles privées musulmanes, poursuit M. Ben Mansour, *devront constituer un espace de liberté, dans le respect de la loi Debré.»* Aussi la section enseignement de l'UOIF a-t-elle déjà réalisé des études pédagogiques en vue de constituer des demandes précises de subventions. Des dossiers (un à trois par ville) pourraient être déposés, dans les deux ans, à Paris, Lille et Lyon.

«Nous aurons probablement les mêmes difficultés à bâtir des écoles privées musulmanes que nous avons à faire construire des mosquées, confie le président de l'UOIF. *D'une part, en raison des réticences traditionnelles de la société française vis-à-vis de notre religion. D'autre part, parce que, comme nous ne voulons pas que ces écoles deviennent des consulats-bis, nous refusons toute aide de l'étranger.»* A plein tarif, une scolarité, dans le cadre d'un établissement hors contrat musulman reviendrait donc, selon l'UOIF, à 25 000 francs par an et par élève... Une charge prohibitive pour les familles de l'islam des banlieues.

«Les quatre millions de musulmans qui vivent en France, sont des contribuables comme les autres, renchérit Dalil Boubakeur, recteur de l'institut musulman de la Mosquée de Paris. *Il serait normal qu'ils puissent s'y retrouver aussi dans leur droit à disposer d'écoles privées musulmanes financées sur des fonds publics.» «Nous avons peur,* poursuit M. Boubakeur, *que des dispositions législatives libérales excluent du champ d'application le culte musulman, comme cela existe encore dans le cas spécifique de l'Alsace-Moselle, où notre religion n'est toujours pas reconnue. La deuxième religion nationale ne saurait être une religion secondaire!»*

«Cloisonnements sociaux néfastes»

Au grand rabbinat de France, on estime, en revanche, que la révision de la loi Falloux ne changera pas fondamentalement les choses. Les réseaux des écoles juives (Loubavitch, Ozar Hatorah, Alliance israélite universelle...) se sont développés plutôt récemment – ces quinze dernières années – et ne posent pas de problèmes de mise aux normes de sécurité, comme dans le réseau catholique. Cependant, *«le nombre de demandes annuelles de scolarisation, lié à une forte quête de racines traditionnelles, historiques et culturelles, dépasse les seules capacités d'accueil»,* indique le rabbin Alain Senior, chargé des questions d'éducation au Consistoire central. *«Bien sûr, en tant que rabbins, nous souhaiterions qu'il puisse y avoir plus d'écoles sous contrat,* explique-t-il, *ne serait-ce que pour pallier ce que l'école laïque ne donne pas : des cours de culture religieuse».*

En fait, si la loi Falloux suscite d'autres craintes et une rancœur certaine, c'est au sein même de la famille chrétienne. Les protestants n'oublient pas qu'ils ont cédé à l'Etat, au siècle dernier, les huit cents établissements qu'ils détenaient, dans la foulée des lois Ferry instituant l'école laïque, gratuite et obligatoire. Ils ne cachent pas voir plutôt d'un mauvais œil le patrimoine scolaire catholique ainsi conforté par la nouvelle loi. L'école protestante ne compte que quatre établissements privés sous contrat en France et scolarise près de trois mille élèves.

La Fédération protestante de France s'était empressée, dès l'adoption de la révision de la loi Falloux en décembre, de rappeler son *«attachement»* à la laïcité de l'Etat, *«principe constitutionnel et garantie de tolérance»* et de marquer sa préférence à l'école publique. Elle avait rappelé notamment que devraient être pris en compte *«les droits de toutes les communautés religieuses à se doter d'un système d'enseignement répondant au caractère propre et financé également par les fonds publics»,* faisant ainsi écho à la demande musulmane. *«Nous rappelons par là,* avait-elle précisé, *l'existence de nos écoles protestantes et le droit des minorités en laïcité, mais ce rappel est aussi dissuasif pour ceux qui ne pensaient qu'au privé catholique : une prolifération d'écoles privées confessionnelles serait un danger pour la cohésion nationale, bien que pourtant, en stricte laïcité, il faut la rendre possible.»*

Piqués au vif, les enseignants protestants exerçant dans le public, regroupés au sein de la Fédération protestante de l'enseignement (FPE), ont également exprimé, mardi 11 janvier, leur crainte *«de voir se multiplier les établissements privés séparant les jeunes et conduisant à des cloisonnements sociaux et idéologiques aussi injustes que néfastes». «Historiquement,* rappelle Jeannine Kohler, présidente de la FPE, *l'école publique fut perçue comme une garantie de liberté. A l'avenir, dans certaines régions, elle pourrait disparaître, et la liberté de choix des parents ne serait plus effectivement possible»,* faisant ainsi allusion aux régions de l'Ouest à forte densité du privé. Aussi, *«qu'en sera-t-il de l'égalité d'accès dans les demandes de subventions,* s'interroge Mme Kohler, *quand les minorités ne disposeront évidemment, contrairement au réseau catholique, d'aucun moyen de pression, d'aucun relais dans l'opinion».*

JEAN-MICHEL DUMAY

(1) Il n'existe qu'une école musulmane privée sous contrat en France : à Saint-Denis-de-la-Réunion. Les écoles dites coraniques, qui ont un caractère religieux et ne dispensent pas d'enseignement général, sont en fait des associations type loi 1901, le plus souvent rattachées à des mosquées.

(2) Ce délai peut être réduit dans le cas d'une implantation en zone à forte urbanisation.

(3) La loi Falloux n'ayant pas été abrogée, mais seulement révisée, les établissements hors contrat peuvent cependant toujours se voir financer le dixième de leurs investissements par des fonds publics.

M. Rocard juge «malhonnêtes» les accusations de M. Bayrou

Depuis les déclarations de François Bayrou, dimanche 9 janvier, à «L'heure de vérité», sur France 2, les socialistes font flèche de tout bois contre le ministre de l'éducation nationale. Lundi soir 10 janvier, sur France 3, Michel Rocard a jugé ses propos sur l'*«hypocrisie»* des socialistes *«tout à fait malhonnêtes»*. Le matin, Jean Glavany, porte-parole du PS, a déclaré que *«le ministre de l'enseignement privé, car c'est son nom maintenant, a une fâcheuse tendance à prendre les gens pour des imbéciles et à se livrer à des provocations grossières». «M. Bayrou se trompe, et ses appréciations malveillantes et répétées contre les socialistes ne changeront rien au fond du débat»,* a surenchéri, le même jour, Henri Emmanuelli, ancien président de l'Assemblée nationale. *«Si M. Bayrou fréquentait un peu moins l'abbé Cloupet,* a-t-il ironisé, *et un peu plus ceux qui votent à gauche, il découvrirait rapidement toute l'étendue de son propre ridicule.»*

Henri Weber, membre du secrétariat national du PS, chargé de l'éducation et de la recherche, s'est employé à répondre sur le fond de l'argumentation de M. Bayrou. *«Se prévaloir,* a-t-il dit, *des lois Rocard de 1984 sur l'enseignement agricole ou des accords Lang-Cloupet pour excuser l'abrogation de la loi Falloux relève de la tromperie. (...). Il y a eu deux lois sur l'enseignement agricole en 1984 : la première, votée en juillet, assurait le développement de l'enseignement agricole public; la seconde, votée en décembre, imposait, en contrepartie du financement public de l'enseignment agricole privé, tout un ensemble d'obligations pédagogiques et un schéma de carte scolaire.»*

Pour «une concertation de quelques mois»

M. Weber a continué : *«Quant à la loi Lang de 1992, elle intervenait après un effort budgétaire pluriannuel sans précédent en faveur de l'école publique et visait à résoudre un contentieux juridique concernant les frais de fonctionnement des établissements privés et non le financement public de leurs patrimoines. L'une et l'autre de ces lois ont été déposées, au terme de longues négociations, dans un souci d'apaisement et de dépassement de la guerre scolaire.»*

Par-delà cette polémique avec le ministre de l'éducation nationale, tous les regards socialistes se tournent, aujourd'hui, vers le Conseil constitutionnel. L'optimisme est de rigueur. Jean Glavany : *«Nous avons de bonnes raisons de penser que le Conseil constitutionnel pourrait annuler tout ou partie de la loi.»* Michel Rocard : *«Je serais étonné que le Conseil constitutionnel ne sanctionne pas une inégalité d'accès aux finances publiques.»* Même si leurs vœux étaient exaucés, les socialistes n'imaginent pas que la mobilisation pour la manifestation du 16 janvier pourrait s'en trouver troublée. *«Si le Conseil constitutionnel modifie la loi,* a assuré le premier secrétaire du PS, *alors, le problème sera posé de nouveau en termes politiques devant le Parlement. C'est à ce moment-là qu'il sera encore bien plus nécessaire que tous ceux, en France – qu'ils soient de droite ou de gauche, laïques ou croyants –, qui sont attachés à la fonction de l'école publique comme unique élément intégrateur de la diversité dans notre communauté, manifestent leur inquiétude dimanche.»*

Quelle que soit cette décision du Conseil constitutionnel, Jack Lang, prédécesseur de M. Bayrou au ministère de l'éducation nationale, a suggéré, lundi, au «Club de la presse» d'Europe 1, un nouveau débat au Parlement, précédé par *«une concertation de quelques mois». «Il faut qu'autour d'une table, sérieusement, on puisse s'interroger sur la meilleure façon de bâtir l'école de l'égalité des chances»,* a-t-il dit. En tout état de cause, M. Lang attend, le 16 janvier, *«une manifestation ample, généreuse, ouverte et non pas partisane, témoignant d'un acte de foi dans l'école de la nation».* Dans un numéro spécial, consacré à cette manifestation, de son journal *Vu de gauche*, Jean Poperen, ancien ministre des relations avec le Parlement, écrit qu'il attend *«un cri puissant»,* parce que *«les défenseurs de l'enseignement public ne peuvent plus se laisser faire».*

Dans un communiqué, les Verts appellent à leur tour, à cette manifestation, *«estimant que la relance de la guerre scolaire par l'encouragement au privé est à l'opposé des objectifs de cohésion sociale, d'une laïcité moderne, refusant toute discrémination, de quelque nature qu'elle soit».*

Lundi matin cependant, Nicolas Sarkozy, porte-parole du gouvernement, s'est déclaré *«confiant»,* soulignant que *«le premier souci du gouvernement n'est pas de faire plaisir aux socialistes». «Plus je vois les dirigeants socialistes appeler à la manifestation,* a-t-il dit, *plus je suis confiant dans l'avenir de cette affaire. (...) Ce n'est pas tant une mobilisation contre Falloux qu'une manifestation d'inquiétude d'un certain nombre de personnels de l'école publique.»*

Jugeant *«très critiquable»* la procédure de révision de la loi Falloux, Yves Galland, président du Parti radical, composante de l'UDF, n'a pas semblé partager, lundi, cette confiance de M. Sarkozy. M. Galland a souhaité que la mission confiée à Jean-Marie Schléret, député (UDF-radical) de Meurthe-et-Moselle, soit *«élargie»* afin de permettre l'élaboration d'un nouveau projet de loi sur *«l'ensemble des problèmes éducatifs». «Le gouvernement serait bien inspiré de repartir sur des bases nouvelles,* a-t-il déclaré. *(...) En gérant les problèmes de cette façon, le gouvernement sortirait par le haut d'une affaire toujours difficile.»*

SCIENCES

«Nature» in french

La revue scientifique britannique *Nature* innove : à l'occasion de ses cent vingt-cinq ans d'existence, cette revue, qui, avec *Science* et *Cell*, est considérée comme la «Bible» de l'information scientifique mondiale, a décidé d'apporter un certain nombre d'améliorations à l'usage exclusif de ses abonnés français. Dorénavant, chaque numéro comportera un sommaire et un résumé des principaux articles (abstracts) en français. Les abonnés recevront *Nature* dès le vendredi, soit le lendemain du jour de parution en Grande-Bretagne.

Un bureau européen basé à Paris a été créé de manière à mieux rendre compte des événements scientifiques survenant en Europe continentale. Dans un communiqué, *Nature* précise enfin que son correspondant à Paris rendra compte très largement de la consultation nationale sur les priorités de la recherche française organisée en 1994 par François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Un colloque intitulé «La science européenne est-elle différente ?» sera organisé le 21 octobre à Paris par la revue britannique.

Faut-il voir dans ce regain d'intérêt de *Nature* pour la science française et européenne le début d'une prise de conscience des effets pervers de l'archi-domination par des revues anglo-saxonnes dans le domaine de la communication scientifique (*le Monde* du 24 décembre) ?

F. N.

HISTOIRE

Une double commémoration de la Ligue des droits de l'homme

La voix de Victor Basch

Sa voix, une fois encore, a vibré. Lundi 10 janvier au soir, à la Cinémathèque française, à Paris, Victor Basch, assassiné par la Milice le 10 janvier 1944, a resurgi tel un prophète-militant au travers des voix les acteurs Gérard Desarthe et Daniel Mesguich. Et ce qui frappait dans son discours, c'était la simplicité de l'intelligence.

Nous étions simultanément avec lui, en 1909, à l'occasion d'un meeting devant un public engagé et à la soirée organisée par la Ligue des droits de l'homme pour célébrer le cinquantenaire de sa mort et le centenaire de l'affaire Dreyfus. Précisément, Victor Basch racontait le second procès Dreyfus, à Rennes, en 1899, alors que le capitaine revenait de l'île du Diable.

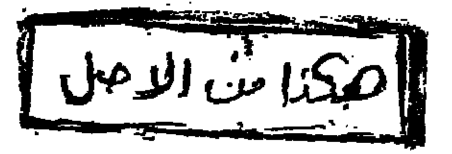
Dix ans avaient passé. Basch peignait à son auditoire la foule *«des snobs et des snobinettes»* accourue pour assister aux audiences et leur incompréhension devant un capitaine Dreyfus seulement préoccupé de défendre son honneur. Les dreyfusards réclamaient un héros. Le capitaine ne leur offrit qu'une figure *«jaune et striée de rouge aux joues».* Les dreyfusards désiraient un accusé éloquent. Le capitaine avait une *«voix étrangement rauque, sans timbre, qui n'avait pas parlé depuis cinq ans».*

L'injustice en était-elle moindre ? Ce fut *«chez ses partisans comme une déception sentimentale»,* note avec une ironie voilée Victor Basch. Ils durent se faire une raison : *«Dreyfus n'était acteur à aucun degré.»* Depuis 1894, son martyre suffisait à le hanter sans qu'il éprouve l'envie de le mettre en scène.

Un demi-siècle plus tard, Victor Basch, à son tour, allait être broyé. Parce qu'il était juif, qu'il avait été dreyfusard, président de la Ligue des droits de l'homme, antifasciste déclaré et militant-pionnier du Front populaire. Robert Badinter a notamment résumé dans un discours d'hommage ce que furent les derniers moments de Victor Basch, quatre-vingt-un ans, et de son épouse Héléna, quatre-vingt-deux ans, tués par les miliciens Joseph Lécussan et Henri Gonnet dans la banlieue lyonnaise. On retrouva dans la poche du vieux monsieur son passeport, dont plusieurs pages attestent les voyages en Espagne dans les années 30.

«Notre grand effort pour la justice aurait mérité mieux que cette faillite», avait-il écrit à son ami Romain Rolland, en 1939. Depuis des années, Victor Basch assistait effondré aux capitulations de Paris et de Londres devant Berlin, a noté Madeleine Rebérioux, présidente de la Ligue des droits de l'homme. Comme le capitaine Dreyfus, Victor Basch avait fini par devenir *«l'homme de la douleur».*

L. G.



هكذا من الاصل

malhonnêtes
de M. Bayrou

JUSTICE

Faisant allusion aux liens entre le militant islamiste et la DST

Le ministère de l'intérieur admet une « confusion de documents » après la perquisition chez Moussa Kraouche

Le ministre de l'intérieur a commenté, mardi 11 janvier au matin, les premiers résultats de l'enquête de la « police des polices » à propos de l'origine des documents découverts par les policiers, le 9 novembre, chez Moussa Kraouche, proche du Front islamique du salut. Tout en rejetant l'idée d'une *« manipulation au moment de la perquisition »*, l'enquête retient l'hypothèse d'une *« confusion de documents au moment de la mise sous scellés définitive »*. Elle évoque aussi le fait que Moussa Kraouche aurait pu s'être vu remettre l'une des photocopies compromettantes par un fonctionnaire de police avec lequel il était en contact régulier. Une expertise de l'ensemble des documents a été demandée, lundi 10 janvier, par le parquet du tribunal de grande instance de Paris.

La perquisition opérée à l'aube du 9 novembre dernier au domicile de Moussa Kraouche, porte-parole de la Fraternité algérienne en France (FAF), groupuscule lié au FIS algérien, avait été présentée comme l'un des aspects les plus fructueux de la vaste opération anti-islamique lancée par le ministère de l'intérieur au lendemain de l'enlèvement de ressortissants français en Algérie. Les documents qui furent saisis dans l'appartement du militant islamiste (une photocopie d'une lettre de revendication du Groupe islamique armé [GIA], une copie de la lettre remise à l'un des otages français en Algérie et une copie d'un communiqué du Conseil suprême des forces armées islamistes) ont abouti à sa mise en examen pour *« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »*. Deux mois après, les informations relatives à l'origine et à l'utilisation de ces documents ternissent notablement cette opération retentissante.

Certes, Charles Pasqua a totalement écarté, mardi 11 janvier, l'hypothèse d'une *« manipulation au moment de la perquisition »*. Les premières conclusions de l'enquête de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) dont le ministre a fait état se réfèrent aux témoignages concordants des policiers de plusieurs services (SRPJ de Versailles, renseignements généraux, direction de la surveillance du territoire) qui y ont participé. Elles rappellent aussi qu'au cours de ses auditions Moussa Kraouche n'a jamais nié posséder ces documents. L' « affaire Kraouche » ne ressemblerait donc en rien à celle des « Irlandais de Vincennes », au cours de laquelle, en 1982, des gendarmes avaient introduit des pièces compromettantes destinées à justifier l'arrestation de trois Irlandais soupçonnés à tort de terrorisme.

Documents remis par la DST

Le malaise semble commencer, en revanche, après la perquisition elle-même. Le ministère de l'intérieur retient, en effet, comme *« l'hypothèse forte la plus probable »* une erreur de manipulation consistant en *« une confusion de documents au moment de la mise sous scellés définitive »* due à la présence de fonctionnaires de plusieurs services. En clair, on aurait classé parmi les pièces découvertes chez M. Kraouche des documents en possession des policiers.

Une seconde hypothèse, déjà évoquée (*le Monde* du 11 janvier), qui n'est d'ailleurs pas exclusive de la précédente, apparaît, d'autre part, en filigrane dans le rapport de l'IGPN. Selon ce scénario, Moussa Kraouche aurait reçu d'un agent de la direction de la surveillance du territoire (DST), quelques jours avant la perquisition, au moins l'un des documents retenus contre lui (le texte du GIA revendiquant l'assassinat de deux géomètres français en Algérie). Cette hypothèse expliquerait le double silence qui aurait enfermé les suites de la perquisition : ni la DST ni, surtout, Moussa Kraouche ne tenaient à voir évoquer publiquement leurs relations.

PHILIPPE BERNARD

RELIGONS

Un entretien avec Jean-Marie Lustiger

Suite de la première page

Ainsi, le couple candidat à une FIVETE (Fécondation in vitro et transfert d'embryon) hétérologue ou au don d'embryon devrait se faire connaître et officialiser devant un magistrat son projet parental. L'intention de rigueur peut être compréhensible, mais ce n'est rien d'autre que d'instituer un mariage et une filiation d'un deuxième type, un nouveau statut légal du couple non marié !

» Par le biais d'une loi sur l'éthique biomédicale, on introduit d'autres normes, d'autres critères qui touchent à l'équilibre même de la société. Est-il satisfaisant et sage de traiter ainsi, à propos de situations d'exception, de questions aussi ardues que le statut du couple, le mariage, la filiation, la paternité, sur lesquelles le code civil est formel et explicite ?

» La loi allemande est empirique et provisoire. Tout en s'interdisant *a priori* de légiférer sur tous les aspects juridiques et moraux, elle n'en admet pas moins un fait biologique incontournable, qui constitue la définition minimale qu'on puisse donner de l'embryon humain, à savoir que *« la vie humaine spécifique existe à partir du moment de la rencontre de l'ovule et du spermatozoïde (...). L'embryon désigne une cellule humaine fécondée capable de se développer à partir du moment de la fusion des noyaux »*. A ce simple titre, l'embryon humain a droit à une protection et c'est la mise en œuvre de cette protection qui peut seule contribuer à établir la cohérence de la démarche du législateur.

– Mais, en passant sous silence certaines notions figurant dans le texte français, comme par exemple ce fait que le couple demandeur doit être stable et en âge de procréer, la loi allemande ne permet-elle pas « en creux » des pratiques que vous réprouvez ?

– La loi allemande ne permet rien. Elle ne couvre pas tout le champ prévu dans les projets français. Mais, à propos des procréations médicalement assistées, du seul point de vue pénal, en proscrivant certaines pratiques, elle assure à l'embryon une protection authentique. En France, on a voulu légiférer et légitimer. Mais ce dispositif déjà fragile risque d'être caduc demain. Que se passera-t-il, par exemple, lorsqu'on pourra congeler des ovocytes ? Comment se posera le problème des embryons surnuméraires ?

– La disposition figurant dans la loi française indiquant que la loi sera rediscutée tous les cinq ans ne vous satisfait donc pas ?

– Non. Car, en attendant, la loi actuelle risque d'introduire des désordres moraux irréversibles. On ne revient pas, sous peine d'énormes difficultés, sur ce qui a pu être concédé à titre d'exception.

– Pourtant, à partir du moment où la loi allemande interdit de transférer plus de trois embryons, c'est donc qu'elle autorise le transfert de trois embryons...

– Elle ne légitime pas. Elle tolère. La loi allemande interdit de nombreuses pratiques (par exemple, la maternité de substitution, l'implantation d'embryons chez une femme dont ils ne sont pas issus, la FIVETE *post-mortem*, etc.) ; elle ne se prononce pas actuellement sur toutes les autres pratiques.

» En interdisant de féconder à l'intérieur d'un cycle plus d'ovules que ceux qui seront implantés dans la femme dont ils sont issus, la loi fait décidément obstacle à la production d'embryons surnuméraires. Il existe en France une population fantôme de plusieurs milliers d'embryons congelés. Les chiffres nous font mesurer l'absurdité d'une entreprise qui conduit à un tel résultat. Ils font aussi pressentir la tentation d'utiliser comme un « matériau humain » ces embryons parfois tombés en déshérence.

– Comment la FIVETE peut-elle éviter la création d'embryons surnuméraires ? On pourrait à la limite interdire la conservation des embryons. Mais cela conduirait à l'augmentation du nombre d'embryons implantés afin d'améliorer les chances de succès, donc à l'augmentation du nombre de grossesses multiples et du nombre de réductions embryonnaires. Elle entraînerait également la multiplication des tentatives au prix de traitements hormonaux dont on sait qu'ils ne sont pas toujours sans conséquences. Dès lors que vous acceptez le principe de la FIVETE, fût-ce uniquement au sein d'un couple marié stérile, on ne comprend pas votre point de vue concernant les embryons surnuméraires...

– La procréation médicalement assistée fait problème. Du point de vue de l'Eglise catholique, elle suscite des objections morales insurmontables, même à l'intérieur d'un couple légitime. Cependant, une exigence morale ne peut pas toujours être imposée par la loi. Celle-ci peut tolérer sans porter un jugement de légitimité morale. Mais l'existence des embryons humains surnuméraires conduit inexorablement aux expérimentations, aux manipulations et aux dérives eugéniques.

– Que faut-il faire des milliers d'embryons congelés conservés actuellement ?

– Ces embryons ont été « fabriqués » par des médecins et des biologistes qui nous ont, en quelque sorte, mis devant le fait accompli. Et aujourd'hui, les mêmes demandent à la société : qu'en faire ? Me référant à un article du Père Patrick Verspieren (1), je raisonnerai par analogie avec la situation rencontrée en fin de vie. Nous ne sommes pas tenus d'employer des moyens extraordinaires et disproportionnés pour assurer la survie d'un être humain. De même, les embryons ne sont pas viables, si ce n'est par des moyens extraordinaires d'implantation, exorbitants et suspects. On peut donc estimer qu'il n'y a pas de faute morale à arrêter la congélation. Mais la faute est de créer des embryons surnuméraires. Comme l'écrit avec beaucoup de force, dans une argumentation développée le Père Verspieren, *« n'ouvrons pas la voie à une pure production médicale d'enfants où plus rien ne viendrait rappeler qu'un fils ou une fille est ou devrait être le fruit de la rencontre d'un homme et d'une femme unis par un lien d'amour »*.

» Je répète que cette fabrication d'embryons est non seulement absurde, mais tragique pour l'avenir de notre civilisation. Je suis étonné par la somme des dépenses consacrées pour produire des enfants dans ces conditions-là, alors qu'on laisse mourir de faim des milliers d'enfants dans le reste du monde. La conduite du progrès des sciences et des techniques exige que l'opinion soit avertie des impasses et des effets pervers de pratiques aussi coûteuses. Les politiques, autant que les scientifiques, doivent s'interroger sur les choix qui commandent la recherche.

– Etes-vous favorable au principe de l'anonymat du donneur ?

– Je comprends les raisons avancées en faveur de l'anonymat. Mais peut-on priver irrévocablement un être humain de la possibilité de savoir d'où il provient ? Sur ce point, on n'a pas tenu compte des avis des psychologues et des psychanalystes. Les guerres ont laissé des enfants du hasard et du malheur nés de parents inconnus. Même adoptés et aimés, de quelles blessures ne souffrent-ils pas à la recherche d'une identité insaisissable ? Je répète : est-ce un progrès pour l'humanité que d'offrir aux pays riches de telles prothèses à la stérilité au lieu de la guérir ?

– En ce qui concerne non plus le traitement de la stérilité, mais la prévention de la transmission de certaines maladies héréditaires très graves, que pensez-vous du débat sur le diagnostic préimplantatoire ? Estimez-vous qu'en acceptant cette pratique, fût-elle très encadrée et limitée à un petit nombre de cas, on met le doigt dans un engrenage eugénique ?

– L'eugénisme n'est pas seulement racial. Il peut consister à vouloir produire, pour des motifs génétiques, telle ou telle sorte d'êtres humains. Il consiste aussi, pour des motifs de même ordre, à exclure d'autres êtres humains du banquet de la vie. L'eugénisme n'est-il pas ici évident ?

– Pourtant le diagnostic préimplantatoire évite le recours à l'interruption thérapeutique de grossesse...

– Il ne faut pas céder sur les principes. Car le diagnostic préimplantatoire est déjà une pratique eugénique. Par le biais de cette loi, veillons à ne pas compromettre l'équilibre juridique et moral de notre vie sociale. Il faut éviter de légitimer, fût-ce partiellement, ce que l'on prétend réprimer. Il faut se garder de donner la mort à des êtres humains. »

Propos recueillis par
FRANCK NOUCHI
et HENRI TINCQ

(1) *L'enfant n'est pas un produit*, dans *le Figaro* du 25 janvier 1989.

▶ Bioéthique : peut-on toucher aux secrets de la vie ? *Le Monde des débats* de janvier présente sous ce titre les grandes options qui vont s'opposer au cours de la discussion des projets gouvernementaux par le Sénat. Les points de vue et les analyses de Michel Tibon-Cornillot, Axel Kahn, Catherine Labrusse-Riou, Noëlle Lenoir. En vente dans les kiosques. Le numéro 30 F.

(Publicité)

LES CATHOS DE LA LAÏQUE

avec l'hebdomadaire

TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN

seront à la manif du 16 janvier
UN NUMÉRO SPÉCIAL daté du 15 janvier
en vente 17 F dans les maisons de la Presse
et au 49 rue du Fbg Poissonnière
PARIS 9ème

DÉFENSE

Pour parer aux à-coups des appels sous les drapeaux

Le régime des sursis pourrait être révisé

La Direction centrale du service national (DCSN) doit remettre, avant le 1er février, au ministre de la défense, un rapport qui lui proposera des solutions en vue d'éviter les à-coups, constatés depuis octobre dernier et renouvelés depuis en décembre et en février prochain, dans les dates d'appel des recrues sous les drapeaux. Depuis quelques années, en effet, les armées connaissent des hiatus dans l'incorporation des jeunes Français – soit qu'il y ait eu, dans un passé récent, des contingents « creux », soit qu'il y ait, comme c'est aujourd'hui le cas, des contingents pléthoriques – en raison du nombre important des sursitaires.

Depuis les années 70, la loi qu'on appelle la « loi Debré » fixe les modalités d'exécution du service national. Ultérieurement modifiée ou complétée, elle permet à plus de la moitié des jeunes conscrits de choisir leur date d'appel. Cela explique que le contingent français rassemble des jeunes âgés de 18 à 28 ans. Entre 18 et 22 ans, la recrue peut même s'offrir le luxe de ne justifier pratiquement d'aucune raison pour réclamer le bénéfice d'un report d'incorporation (ce que, dans le temps, on appelait un sursis) et retarder son départ sous l'uniforme pour des convenances qui la regardent seule.



En 1993, trois circonstances sont venues compliquer la situation : l'application en année pleine du service réduit à dix mois (dont l'idée avait été lancée par M. Mitterrand dès juillet 1990), la réduction du « format » de l'armée de terre (qui est le client principal de la DCSN) et le début du déclin du nombre des incorporations lié à un phénomène démographique.

Déduction faite des exemptions (20 %), des dispenses (4,5 %), des engagements (2,5 %) et de l'insoumission (0,5 %), la ressource dite « utile » a chuté à 311 000 conscrits pour la classe d'âge 1993, et tout laisse prévoir que le phénomène va se perpétuer jusqu'à la période entre 2000 et 2002 (avec une stabilisation des effectifs aux environs de 290 000), avant de tomber à nouveau autour de 275 000 les annnés suivantes.

Les effets de la loi Debré

Parallèlement à cette ressource en diminution, les armées ont à faire face aux effets de la loi Debré, c'est-à-dire à l'explosion naturelle des sursitaires. Leur volume est en expansion constante, du fait de l'augmentation de la durée des scolarités et de l'extension des études, au point que, de 1988 à 1993, le nombre des reports d'incorporation est passé de 1 114 500 à plus de 1 300 000. Il s'agit là d'un « marais » de futures recrues malaisé à gérer parce que ses réactions sont imprévisibles. En vertu de différents articles du code du service national (articles L.5, L.5 *bis*, L.9 et L.10), tout conscrit a droit – et il ne s'en prive pas – à bénéficier d'un report initial jusqu'à 22 ans, et au-delà selon la nature des enseignements suivis, *jusqu'à 28 ans* par exemple pour des études médicales, pharmaceutiques, dentaires, vétérinaires.

C'est ce qui explique les difficultés, accrues depuis le dernier trimestre de 1993, que la DCSN rencontre pour réguler ou étaler le flux des sursitaires. D'autant qu'il existe un malentendu ou, à tout le moins, une ambiguïté. D'un côté, les recrues s'abritent derrière le code du service national qui indique qu'elles peuvent résilier leur report à tout moment et demander à partir sous les drapeaux dans les deux mois. De l'autre, la DCSN peut faire valoir que ce texte, précisément, ne l'oblige pas à honorer immédiatement la requête mais qu'il accorde à ce service gestionnaire du sort des appelés un délai de deux à six mois pour ajuster les effectifs aux besoins.

Des rendez-vous périodiques

M. Léotard a invité la DCSN à imaginer des formules qui permettront d'aménager autrement les procédures d'appel. Comment prévenir ces à-coups ? Il serait envisagé, dans un premier temps, de renforcer le dialogue avec le conscrit en l'instaurant le plus en amont possible de son futur parcours dans les armées. Déjà, ce dialogue existe juste après le recensement (à 17 ans), puis à 20 ans (lorsque la recrue a un report initial qui est quasiment automatique jusqu'à 22 ans).

Le projet consiste donc à instaurer d'autres rendez-vous entre les armées et l'appelé, sous la forme de questionnaires qui lui seraient expédiés régulièrement et grâce auxquels il informerait la DCSN des évolutions de sa propre situation.

Cependant, une autre idée fait son chemin. Elle figure en clair dans le rapport que le député RPR de la Haute-Vienne, Alain Marsaud, va adresser le 15 janvier prochain (*le Monde* des 1er juillet et 30 décembre 1993) à M. Léotard. Observant que *« la faculté accordée à tout administré d'entrer en report, puis d'en sortir au moment qu'il jugera le plus opportun, rend chaque année très aléatoire la prévision de la ressource susceptible d'être incorporée »*, M. Marsaud, parlementaire en mission auprès du premier ministre, s'interroge – et avec lui les armées – sur la nécessité ou non de laisser inchangées la législation et la réglementation en vigueur sur les sursis.

M. Marsaud, qui se déclare d'autre part partisan d'un développement des formes civiles du service national au-delà des 6 % d'appelés aujourd'hui bénéficiaires (quelque 16 500 au total), se dit convaincu que *« la mise en œuvre de mesures législatives ou réglementaires visant à diminuer le volume des reports ne devrait pas rencontrer d'opposition trop forte »*.

JACQUES ISNARD

Déchets nucléaires : le mal mondial

L'implantation des sites de stockage pose des problèmes partout dans le monde

OÙ stocker les déchets générés par les activités nucléaires ? Comment le faire dans des conditions acceptables par tous ? Le sujet est si sensible, le public, désormais, tellement vigilant et circonspect, que les gouvernements des pays producteurs d'énergie nucléaire s'y prennent à deux fois pour faire leurs propositions. Qui, il y a dix ans, aurait en effet imaginé cette prolifération de médiateurs lancés en première ligne par les pouvoirs publics, les industriels du nucléaire et les toutes jeunes agences chargés de la gestion de ces déchets pour informer, dissiper les inquiétudes, répondre aux questions, et prendre en compte les interrogations et les doutes des uns et des autres avant toute décision ?

Le nucléaire ne peut plus passer en force. Les pouvoirs publics l'ont bien compris et ont digéré les leçons du passé. En février 1990, le gouvernement Rocard, conscient des difficultés qu'il rencontrerait s'il imposait tel ou tel site pour recevoir les déchets de haute activité de l'industrie nucléaire, a, le 9 février 1990, préféré rompre l'assaut avec des populations déterminées et donner du temps au temps. Bien sûr, cette prise de position n'était pas dénuée d'électoralisme, mais à trop vouloir imposer, on finit par se mettre dans une situation inextricable que Michel Rocard a voulu éviter en décidant d'un moratoire d'un an sur la gestion de ces encombrants déchets.

Une loi sur ce thème, celle du 30 décembre 1991, a permis de donner un cadre juridique à toute action nouvelle dans ce domaine et de confier au médiateur Christian Bataille la lourde tâche de consulter les populations et de recueillir les candidatures spontanées des collectivités intéressées par l'implantation d'un laboratoire souterrain de recherche sur les déchets nucléaires. Bonne initiative. Une trentaine de candidatures se sont fait rapidement connaître.

Aujourd'hui, quatre départements, le Gard, la Haute-Marne, la Meuse et la Vienne, ont été pré-sélectionnés par M. Bataille (*le Monde* du 6 janvier), et le gouvernement vient de donner l'autorisation à l'Agence pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) d'effectuer de premiers travaux de géophysique pour caractériser les sites. Là encore, prudents, les pouvoirs publics se donneront du temps. De un à deux ans avant toute décision.

Quant aux premiers travaux de construction des laboratoires de 1,5 milliard de francs chacun, ils ne pourraient être engagés au mieux avant fin 1997, ce qui conduirait à une éventuelle mise en service en 2002. Suivraient alors huit ans de recherches sur la qualité des sites (caractérisation de la roche d'accueil, étude de la circulation des eaux, comportement des matériaux en profondeur, etc.), l'ANDRA n'envisageant pas de procéder aux premiers stockages de matières sur des sites à définir avant 2020, sous réserve d'une autorisation de poursuivre le programme, sur laquelle le Parlement doit délibérer vers 2010.

Ce luxe de précautions n'est pas caractéristique des pouvoirs publics français. Tous les pays producteurs d'énergie nucléaire sont confrontés à des problèmes du même type. A y bien regarder, la France, pour le moment, ne s'en sort pas si mal avec ses centres de stockage de surface de déchets faiblement radioactifs de la Hague (Manche), qui est saturé, et de Soulaines (Aube), qui vient d'ouvrir. Il ne lui reste qu'à régler, si l'on peut dire, le délicat problème du stockage définitif de ses déchets à haute activité. Une étape vient d'être franchie avec le rapport de M. Bataille. Beaucoup d'autres pays aimeraient en être là.

Les conséquences du syndrome BANANA

Aux Etats-Unis, par exemple, la situation n'est pas des plus brillantes. Il est vrai que le nucléaire n'y a pas le vent en poupe. Ebranlée par les conséquences du syndrome chinois (1), la population oscille aujourd'hui entre le syndrome du NIMBY (« Not in my backyard ») et celui du BANANA (« Built absolutely nothing anywhere near anybody ») (2). Résultat : les Américains sont presque totalement coincés. Pour l'entreposage en surface de leurs déchets faiblement radioactifs, ils ne disposent aujourd'hui que de trois sites, analogues à notre centre de la Manche, et qui sont tous au bord de la saturation : Beatty (Nevada) ; Barnwell (Caroline du Nord) et Hanford (Washington).

Que faire, sinon créer de nouveaux centres de stockage plus modernes, à l'image de ce qui s'est fait à Soulaines ? Le département à l'énergie (DOE) et le gouvernement américain le voudraient bien. Mais la gestion des déchets de faible et de moyenne activité provenant du fonctionnement des centrales et de l'industrie nucléaire est de la responsabilité des Etats. Ceux-ci peuvent se regrouper en créant des consortiums, les « compacts » (sept ou huit sont en projet), ou en jouant les francs-tireurs (trois ou quatre).

Mais les discussions traînent et les populations locales résistent, ce qui a des conséquences inattendues et dramatiques. Si les gros producteurs de ces déchets, les industriels du cycle du combustible et de l'énergie nucléaire, sont organisés pour stocker provisoirement leurs matières sur leurs sites, les petits, les laboratoires de recherches, les hôpitaux et l'industrie traditionnelle n'ont pas de stockage provisoire dédié et vont donc être rapidement submergés.

La situation n'est guère meilleure pour les autres catégories de déchets. Le DOE a bien construit à grands frais (1,5 milliard de dollars) dans le sel, à Carlsbad (Nouveau-Mexique), une unité de stockage des déchets de faible activité et à longue durée de vie produits par les militaires, le WIPP. Mais l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) a refusé, en octobre-novembre de l'année dernière, l'introduction dans les galeries de l'installation d'une petite quantité de matières radioactives destinée à « qualifier » le site au cours d'un programme de recherches de cinq ans. Les essais,



BILDERBERG/STUDIO X

Plus de 125 000 fûts de déchets ont été stockés jusqu'en 1978 dans la mine de sel allemande de Asse.

dit-elle, doivent avoir lieu dans d'autres laboratoires installés en surface. En attendant, 200 millions de dollars sont dépensés chaque année pour maintenir en état les galeries du WIPP, qui ont tendance à se refermer naturellement.

Pour les déchets de haute activité, un site de stockage définitif dans le tuf volcanique est en cours de caractérisation à Yucca-Mountain (Nevada). Les Américains devraient d'ailleurs disposer rapidement d'un laboratoire de recherche analogue à celui que nous projetons d'installer dans deux des quatre départements proposés par le rapport Bataille. Mais, et c'est là que la bât blesse, il n'existe pas actuellement de centre d'entreposage provisoire (MRS) pour accueillir les combustibles irradiés des centrales qui seront enfouis à Yucca-Mountain. Or, les piscines et les installations de stockage des *utilities*, approchent de la saturation. La loi oblige bien le DOE à les débarrasser de leurs déchets avant 1998. Mais 1998, c'est demain, et le site du MRS qui doit les réceptionner n'est toujours pas connu !

Un médiateur, Richard Stallings, a donc été nommé par l'administration Clinton pour tenter de trouver une solution : prospecter les territoires, comme l'avait fait avant lui un autre médiateur, David Leroy, et trouver des populations ou des tribus indiennes accueillantes ; autoriser les *utilities* à augmenter leurs capacités de stockage mais elles ne veulent pas financer ces opérations, car elles versent déjà des taxes pour le Fonds de gestion des déchets nucléaires (NWF) ; stocker sur les centres fédéraux existants, mais l'administration refuse, et les élus des Etats concernés renâclent ; tirer les leçons de l'incapacité fédérale, disent certains observateurs, et confier à des intérêts privés le soin de réaliser le MRS en utilisant les milliards accumulés du NWF (3).

Le bras de fer des locaux

En Europe, la situation est plus contrastée, comme en témoignent quelques exemples. En Allemagne, où la contestation est vive, il est clair que tous les déchets de l'industrie nucléaire, seront stockés dans des installations souterraines, quel que soit leur taux de radioactivité. Des opérations de stockage de déchets faiblement et moyennement radioactifs ont déjà été menées sur deux sites : ceux des anciennes mines de sel de Morsleben, près de l'ancienne frontière avec l'Allemagne de l'Est, et d'Asse (Basse-Saxe). Cette dernière abrite d'ailleurs depuis quelques années des expériences internationales de stockage de déchets à haute activité.

Deux autres sites, également en Basse-Saxe, font actuellement l'objet de discussions pour servir de centre de stockage. Le premier à Gorleben, où les forages de deux puits dans un dôme de sel ont été engagés, pour les déchets hautement radioactifs, dont les premières livraisons en provenance de la France et de la Grande-Bretagne pourraient avoir lieu en 1994 et 1999. Mais les travaux ont été stoppés. Le second dans la mine de fer de Konrad pour les déchets moins radioactifs. Mais sa mise en service fait l'objet d'un terrible bras de fer entre le gouvernement fédéral et les autorités de Basse-Saxe.

En Suisse, où existe déjà à Grimsel un laboratoire de recherche dans le granite, les déchets de l'industrie nucléaire sont entreposés sur les sites des centrales et des centres de recherches, tandis que ceux produits par les autres activités de l'industrie le sont, depuis le 25 novembre 1992, dans une installation de 9,3 millions de francs suisses, située à Würenlingen, dans le canton d'Argovie. Pour le stockage final, la Coopérative pour l'entreposage de déchets radioactifs (CEDRA) s'est prononcée, en juin de l'année dernière, pour un centre dont le coût se monterait à 500 millions de francs suisses, à installer à Wellenberg, dans le demi-canton de Nidwald.

L'exemple de la Suède

Mais les autorités cantonales bloquent les travaux en cours du fait de leur toute nouvelle compétence juridique sur la délivrance de concessions pour l'utilisation des sous-sols. Bien des discussions devront encore avoir lieu avant que le Parlement ne se prononce (en 1997 ?) pour ce centre dont l'exploitation pourrait commencer en 2005. Quant aux déchets à haute activité, les choses ne font que commencer.

Des forages préliminaires, destinés à caractériser les terrains d'accueil (granite et gneiss), ont déjà été menés dans le nord du pays, à Böttstein, Leuggern, Weiach, Kaisten, Schaffisheim et Siblingen. D'autres ont été demandés par les autorités fédérales pour prospecter les couches d'argile dans la vallée de l'Aar et la région située entre Baden et Schaffhouse. Mais, comme le faisait remarquer l'été dernier *le Journal de Genève*, à Siblingen, la procédure d'antorisation cantonale de forer a duré six ans, alors que, à l'échelon fédéral, il a fallu une année et huit mois. *« Tout ce temps pour se rendre compte que le site ne convenait pas... »*

Comme on le constate, la gestion des déchets n'est pas chose facile et butte moins, selon les promoteurs de l'énergie nucléaire, sur des difficultés techniques que sur des problèmes socio-politiques. Aujourd'hui, le pays qui tire le mieux son épingle du jeu est la Suède, dont les décisions précoces de non-retraitement des combustibles irradiés dans ses centrales ont facilité les choix.

Elle dispose d'une installation souterraine, le SFR, creusée dans le granite des côtes de la Baltique, à proximité de la centrale de Forsmark, qui, depuis avril 1988, sert de stockage définitif aux déchets de faible et de moyenne activité. Parallèlement, le gouvernement de Stockholm a fait construire à Oskarshamm, au début des années 80, un immense centre de stockage souterrain, le CLAB, destiné à abriter pendant quarante ans les combustibles irradiés des centrales suédoises avant qu'ils ne soient enfouis définitivement dans le sous-sol de deux communes du nord du pays, situées en pleine Laponie, près d'Arjeplog et d'Overkalix (*le Monde* du 17 septembre 1992).

Des discussions sont en cours pour savoir laquelle de ces deux localités pourrait recevoir ces cendres gênantes. Le temps ne presse guère, même s'il sera long de persuader une opinion publique qui ne s'en laisse guère conter. C'est pourquoi, malgré le stockage intermédiaire du CLAB (4), les Suédois veulent, *« au cours d'une répétition générale »*, faire la preuve que leur système de stockage définitif dans le granite est efficace.

La Société suédoise du combustible et de traitement des déchets radioactifs (SKB) a donc engagé à Orskarshamm, non loin du CLAB, le percement dans le granite d'une profonde galerie, le Aspö Hard Rock Laboratory (HRL), qui devrait servir de terrain d'essais aux ingénieurs. L'ensemble devrait être achevé à la fin de 1994 ou au début de 1995. Mais, à la différence de son homologue canadien, l'URL de Pinawa, dans le Manitoba, ce laboratoire souterrain ne sera pas transformé en site de stockage.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(1) Scénario selon lequel la fonte accidentelle du cœur d'un réacteur nucléaire le conduit à s'enfoncer progressivement dans le sol sous l'effet de la chaleur qu'il dégage. A Tchernobyl, le cœur du réacteur nº 4 a commencé ce processus en perçant l'épaisse dalle de béton qui le supportait.

(2) Littéralement : « Pas dans ma cour » et « Ne rien construire près de qui que ce soit ».

(3) Les électriciens payent au NWF pour chaque kilowattheure produit. Sept milliards de dollars ont ainsi été récoltés, dont trois ont déjà été dépensés sans grands résultats.

(4) Le CLAB a reçu ses premiers colis hautement radioactifs en juillet 1985.

Colloque

Citadins, techniques et espaces urbains du XVIIIe siècle à nos jours

26 et 27 janvier 1994 de 9 à 18h

Etude historique des techniques ayant bouleversé l'organisation urbaine :

- **l'énergie : s'éclairer, se chauffer,**
- **les transports : se déplacer,**
- **les télécommunications : communiquer,**

Clôture sur le thème "Mémoire du patrimoine industriel" (27 janvier 15h).

Colloque organisé avec l'Institut d'histoire moderne et contemporaine, CNRS.

accès libre sur inscription

cité des Sciences et de l'Industrie
30 avenue Corentin-Cariou 75019 Paris
Métro Porte de la Villette. Informations (1) 40 05 73 32

BIBLIOGRAPHIE

Comment peut-on encore être médecin ?

Les facultés de médecine ne furent pas véritablement touchées par l'aquilon du printemps de l'année 1968. Faut-il le regretter ? Ne seraient-elles aujourd'hui, après les différents soubresauts du début des années 1980, agitées par des mouvements plus profonds, plus graves ? L'angoisse économique des lendemains professionnels, l'indispensable, de plus en plus douloureuse, maîtrise des dépenses de santé et les traumatismes vécus par le corps des praticiens au travers d'affaires qui ont fini de ruiner ses dernières certitudes n'incitent sans doute guère aux aventures pédagogiques. Celles-ci sont pourtant plus que jamais nécessaires. Et les vieux bancs des amphithéâtres, au-delà des liftings sans lendemain, réclament de véritables leçons. Qui les donnera ?

On saluera d'abord un opuscule rafraîchissant (1) dont la lecture, si la raison était en chaire, serait obligatoire. Un ancien patron (aujourd'hui devenu *« praticien hospitalier »*) qui refusa le mandarinat au long cours cosigne avec un *« ancien interne de médecine générale »* une centaine de pages simples, denses et essentielles pour qui entend jouir demain du titre de docteur en médecine. *« Les médecins, les prêtres, les éducateurs et les juges ont toujours été considérés comme des interlocuteurs particuliers dans la mesure où il sont censés posséder une connaissance intime de l'âme humaine probablement en raison des pouvoirs que nous leur attribuons sur notre corps, notre âme, notre développement corporel et spirituel ou notre liberté*, écrivent les auteurs. *Même si les conditions de la pratique médicale ont changé ces dernières décennies, du moins dans les pays de type occidental, et si les connaissances sur le vivant ont progressé à pas de géant, le métier de médecin demeure un compromis entre artisanat et sacerdoce, utilisant de façon variable, selon les disciplines, des méthodes et des techniques scientifiques, la pratique de la psychologie humaine et souvent de l'empirisme le plus trivial. Il est donc plus urgent que jamais de clarifier les ambiguïtés liées à l'amalgame (souvent volontaire) entretenu entre l'exercice du métier que pratique un homme, le médecin, sur des bases parfois imprécises et « la médecine », une abstraction aux frontières floues »*.

Dérangeantes vérités

Entre les lignes, derrière l'indispensable paysage chiffré de la médecine contemporaine, on découvre dans cet ouvrage quelques trop dérangeantes vérités. *« En dehors des débouchés traditionnels, une fraction non négligeable de médecins libéraux exercent peu ou prou les médecines alternatives ou dites douces. Ce vocable est à lui seul tout un programme et atteste de la carence de la médecine orthodoxe pour soigner le mal-être. Les plus connues sont enseignées dans les facultés de médecine mais ne donnent pas le droit au titre de spécialiste. L'acupuncture forte d'une histoire de plusieurs millénaires possède une activité analgésique incontestable, l'homéopathie est totalement dépourvue de toxicité et est remboursée par la Sécurité sociale. Certains rhumatologues pratiquent les manipulation vertébrales dont le rapport bénéfice/risque mériterait une évaluation plus rigoureuse dans le traitement du lumbago ou des lombalgies chroniques. Certaines techniques de relaxation peuvent être utiles. Le marché des médecines douces est considérable et s'alimente des déçus de la médecine technologique. »*

Face à tout cela, à ces inquiétantes dérives, à ces débordements potentiels, à cette schizophrénie de la raison et de la déontologie les enseignants de la médecine apparaissent désarmés quand ils ne sont pas dramatiquement muets. L'abandon déjà ancien des références classiques et de l'expression – analytique et synthétique – écrite se révèle aujourd'hui catastrophique. Peut-on soulager, soigner, guérir sans être, « quelque part » l'un de ces rarissimes « honnêtes hommes » que l'époque autorise ? A cet égard la réponse fournie par quelques facultés justement inquiètes, comme celle de Tours, soucieuses d'introduire *« des sciences humaines en médecine »* sera intéressante si elle parvient à éviter la naïveté, le jargon et la bonne conscience (2).

Biologie moléculaire, miracle de l'usage des antibiotiques, succès des neuroleptiques, autre lecture du corps et de ses souffrances, eugénisme triomphant, le scientisme médical pourrait-il encore être entendu ? A-t-il encore une vertu ? Jean Bernard, sage officel de la République, au carrefour de deux siècles, symbiose de la médecine et de la littérature, pose ici des questions essentielles sans fournir de vraies réponses (3). Qui peut encore croire que la médecine apportera demain toutes les réponses utiles, humaines, aux questions que la science du vivant n'en finit pas de soulever. L'humaine volonté de corriger les fautes commises par la nature, alimentée par une économie et un appétit de pouvoir toujours plus puissant n'ont rien ôté à l'actualité des ordonnances du docteur François Rabelais (4) un médecin qui, privé du savoir moléculaire et pharmacologique à venir, savait, avec ses mots, sonder le foie, le rein et le corps de l'homme. Un Rabelais qu'on relira un jour prochain, en urgence, sur les bancs usés des amphithéâtres médicaux.

JEAN-YVES NAU

(1) *Le Métier de médecin*, de Georges Tchobroutsky et Olivier Wong. Collection « Que sais-je ? » nº 2812. Presses universitaires de France.

(2) *Introduction aux sciences humaines en médecine*. Ouvrage coordonné par Philippe Bagros et Bertrand de Toffol (222 pages. 120 francs). Editions Ellipse (8, rue La Quintinie, 75015 Paris).

(3) *A quoi sert la médecine ?*, du professeur Jean Bernard (Entretien avec Florence Noiville). Editions du Seuil.

(4) *Le Docteur François Rabelais*, du professeur Emile Aron (220 pages. 195 francs). Editions CLD, 42, avenue des platanes, 37170 Chambray-lès-Tours.

هكذا من الاصل

Une mauvaise herbe sort de l'ombre

Le catalogue des gènes de l'arabette des dames, petite crucifère apparentée au colza, pourrait être prochainement achevé

POUR établir les lois de la transmission héréditaire, George Mendel avait choisi le petit pois. Barbara Mc Clintock, prix Nobel de médecine 1983, avait préféré travailler sur le maïs pour percer le mystère des « gènes sauteurs », ouvrant ainsi l'une des voies de recherche les plus passionnantes de la génétique contemporaine. L'arabette des dames, de son nom savant *Arabidopsis thaliana*, serait-elle en passe d'atteindre la même célébrité que ces illustres prédécesseurs ? Petite crucifère hier encore ignorée de tous, cette mauvaise herbe est en tout cas devenue la plante vedette des généticiens moléculaires. Au point qu'une équipe de chercheurs français vient d'annoncer, au terme de deux ans de recherche, avoir repéré et décrypté, le long de ses cinq chromosomes, la séquence partielle d'un millier de gènes.

A l'origine de cette soudaine notoriété : le gigantesque programme de recherche international sur le génome humain, dont l'objectif est de décrypter, d'ici à l'an 2000, l'intégralité de notre patrimoine génétique. Destiné avant tout à comprendre et prévenir les milliers de maladies héréditaires dont souffre l'espèce humaine, ce projet vise également, dans sa phase ultérieure, à lire « lettre par lettre » l'ensemble du programme génétique porté par l'ADN humain (acide désoxyribonucléique, support de l'hérédité). Le séquençage des trois milliards de nucléotides (les maillons élémentaires de l'ADN) qui composent ce programme permettront en effet de dresser le catalogue complet des gènes nécessaires au fonctionnement de notre organisme, et de mieux comprendre le rôle des séquences « non codantes », cet ADN prétendument « inutile » qui constitue 95 % de notre patrimoine génétique.

Si la cartographie du génome humain est d'ores et déjà considérablement avancée (*le Monde* du 3 décembre 1993), la seconde phase de ce programme, celle du séquençage, n'en est encore qu'à ses prémices. Plutôt que de se lancer à corps perdu dans cette colossale entreprise, la plupart des pays impliqués dans le projet Génome ont en effet choisi de privilégier, dans un premier temps, le décryptage systématique d'organismes « modèles », au génome plus simple et donc plus accessible que celui de l'espèce humaine. Une manière pour les chercheurs de se « faire la main », de perfectionner leurs méthodes de séquençage et le traitement informatique des données indispensables à leur interprétation. Une manière aussi d'approfondir dès aujourd'hui notre connaissance des lois de la génétique moléculaire, dont on sait, comme l'a joliment exprimé le biologiste François Jacob, qu'elles sont sensiblement les mêmes *« de la bactérie à l'éléphant »*.

Mécanisme complexe de la photosynthèse

Devenus référence obligée pour la plupart des biologistes, ces organismes modèles forment aujourd'hui un bestiaire hétéroclite, dont tous les membres se distinguent par la relative petitesse de leur génome. Au rayon des micro-organismes cohabitent ainsi la bactérie *Escherichia coli* (dont les 1200 gènes, portés par un unique chromosome, ont tous été identifiés et en partie séquencés), la bactérie *Bacillus subtilis* (plus de 800 gènes identifiés) et la levure boulangère, dont l'un des seize chromosomes fut pour la première fois séquencé dans son intégralité il y a près de deux ans, par une équipe de 147 chercheurs européens (*le Monde* du 13 mai 1992).

Au rayon des espèces plus complexes figure, en bonne place, le nématode *Coenorhabditis elegans*, minuscule ver de terre dont la biologie très particulière constitue un modèle privilégié pour les généticiens (1). Egalement prometteuse : l'exploration des chromosomes de la mouche drosophile *(Drosophila melanogaster)*, dont la génétique est étudiée depuis le début du siècle. Restait, parmi cette faune, à trouver une espèce représentative du règne végétal. Un modèle indispensable tant pour mieux exploiter le capital génétique des plantes cultivées que pour comprendre les mécanismes très complexes de la photosynthèse, cette fonction vitale par laquelle les plantes, avec l'aide de la lumière solaire, tirent leur énergie du gaz carbonique de l'air.

Le sort en est jeté, ce sera donc l'arabette des dames. Connue de longue date des généticiens en raison de sa petite taille et de son court cycle de vie (quelques semaines), cette petite crucifère, qui appartient à la même famille botanique que le colza, présente en effet l'avantage majeur de posséder le plus petit génome connu chez les espèces végétales. Un bagage héréditaire d'environ 100 millions de nucléotides, environ dix fois moindre que celui du plus petit génome végétal étudié jusqu'alors (2) et seulement sept fois plus grand que celui de la levure *Saccharomyces cervisiae*.

Etude d'un génome végétal

Parallèlement au travail effectué par plusieurs équipes américaines, le projet européen CEE-ESSA (European scientists sequencing Arabidopsis) prévoit ainsi, dans les trois ans à venir, de séquencer sur le génome d'*Arabidopsis* rien moins que 3,5 millions de nucléotides. Une ambition à laquelle la France ne restera pas étrangère, puisque le Groupement de recherche (GDR) constitué il y a deux ans sur ce thème, composé d'une dizaine de chercheurs du CNRS, de l'INRA et de l'université, et placé sous la direction de Bernard Lescure (professeur de biologie moléculaire à l'université Toulouse-III), vient de publier la séquence de 1 152 fragments génétiques (400 000 nucléotides), représentant la structure partielle de près de 900 gènes distincts (3).

Première constatation, témoin de l'intérêt que présente l'étude systématique d'un génome végétal : un tiers de ces gènes seulement présentent des homologies significatives avec des séquences déjà répertoriées dans les banques de données internationales (4). *« Pour juger de la vitesse à laquelle avance l'étude génétique d'*Arabidopsis, *il suffit de se référer à la banque de données du Laboratoire européen de biologie moléculaire »* (EMLB, Heidelberg, Allemagne), précise Michel Delseny, chercheur au laboratoire de physiologie et biologie des plantes de Perpignan. *« En août dernier, 1750 séquences partielles d'*Arabidopsis *y étaient répertoriées, dont 1 400 provenant du GDR français. Aujourd'hui, on en dénombre environ 3 500... »*

Si l'on considère qu'environ 25 000 gènes sont exprimés au cours de la vie d'une plante, on peut ainsi espérer, dans un avenir proche, disposer du premier catalogue complet des gènes d'une espèce végétale. Une perspective qui propulserait assurément sur les devants de la scène génétique la mauvaise herbe *Arabidopsis*, dont les cinq chromosomes figurent d'ores et déjà parmi les plus étudiés au monde, juste après ceux de la levure *Saccharomyces cervisiae* et de l'espèce *Homo sapiens sapiens*.

CATHERINE VINCENT

(1) Contrairement à la plupart des espèces animales, le nombre de cellules (959) qui composent le nématode *Coenorhabditis elegans* est rigoureusement identique d'un individu à l'autre. La différenciation et le parcours de ces cellules au cours du développement embryonnaire étant strictement déterminés par ses gènes, l'organisation du génome de ce ver de terre intéresse donc tout particulièrement les biologistes.

(2) A titre de comparaison, les génomes du riz et du blé, les deux céréales les plus exploitées dans le monde, renferment respectivement 440 millions et 16 milliards de paires de bases.

(3) « An inventory of 1 152 expressed sequence tags obtained by partial sequencing of cDNA from *Arabidopsis thaliana* », *The Plant Journal*, 1993, vol. IV.

(4) En pleine expansion depuis le lancement du programme Génome humain, les banques de données informatiques dans lesquelles sont stockées ces informations contiennent déjà des dizaines de milliers de séquences de gènes, issues des organismes les plus variés.

POINT DE VUE

La génétique, les marchands et l'utopie

par Jacques Testart

DANS un récent point de vue (1), un collectif, composé en majorité de responsables médicaux de l'université Paris-Sud, exprime le souhait de voir se développer en France une nouvelle forme de diagnostic génétique avant la naissance : plutôt que de détecter tel défaut chez le fœtus (diagnostic prénatal ou DPN), on pourrait le détecter beaucoup plus précocement dans l'œuf juste fécondé (diagnostic préimplantatoire ou DPI). Ainsi éviterait-on les drames liés à l'avortement provoqué en cas de DPN défavorable ; en revanche, le DPI nécessiterait le recours à la Fécondation *in vitro* et transfert d'embryon (FIVETE) pour obtenir les œufs à analyser. Selon les auteurs, et puisqu'*« il poursuit les mêmes buts et applique les mêmes principes »*, le DPI *« n'est qu'une forme particulière »* du DPN. C'est ce que nous contestons énergiquement.

Alors que, par contrainte physiologique, le DPN ne peut caractériser qu'un seul futur enfant par couple et par an, le DPI est susceptible de s'appliquer aux dizaines d'embryons produits dans quelques cycles artificiels de fécondation. Or le but de chaque couple reste d'avoir seulement un ou quelques enfants au cours d'une vie entière. On conçoit alors que, là où le DPN permettait d'éviter le pire, par élimination, le DPI va élire le meilleur, par sélection, et on doit prévoir que cette différence aura des conséquences sur le degré de tolérance vis-à-vis de chaque handicap. Il ne s'agira plus d'accepter ou refuser la naissance d'un enfant porteur de telles caractéristiques, mais de trier, parmi tous les enfants possibles, pour retenir et faire naître celui qui manifesterait les meilleures caractéristiques. Longtemps sans effet réel malgré la violence de l'infanticide ou des stérilisations, l'eugénisme est ainsi en passe de devenir efficace, et ceci au moment même où il devient indolore.

Car l'œuf encore invisible est d'un poids affectif bien faible comparé au fœtus en mouvement sur l'écran de l'échographe, et l'« avortement *in vitro* » paraît bien innocent au regard de la déchirure qui arrache le fœtus au ventre maternel. Non ! le DPI, né du mariage de la génétique moléculaire avec la procréation médicalisée, n'est pas une forme particulière du DPN, mais la technique originale qui manquait encore, capable de nourrir scientifiquement ce fantasme d'enfant idéal vieux comme l'humanité. Notre hostilité au diagnostic préimplantatoire n'est pas inspirée par la perspective d'éliminer des embryons mais par le refus d'une programmation instrumentale de la génération, par la crainte qu'un monde fait avec les meilleurs ressemble à un meilleur des mondes. Nous regrettons nous aussi *« la solution hypocrite consistant à orienter les couples sur les pays européens voisins qui, dès maintenant, sont entrés en phase d'application »*, mais devrons-nous aussi assumer les demandes de grossesse pour des femmes vierges ou ménopausées sous prétexte qu'on y répond en Grande-Bretagne ou en Italie ? Pour harmoniser les positions sur le DPI, peut-être eût-il fallu que les inquiétudes formulées par certains d'entre nous depuis bientôt huit ans (2) servent à édifier une politique européenne plutôt que de demeurer l'objet de railleries ou d'indifférence.

« Transparence parfaite des décisions »

Afin d'empêcher une *« éventuelle dérive eugénique »* qu'ils ne décrivent pas, les défenseurs du DPI proposent aujourd'hui deux mesures qui paraissent d'une grande sagesse, mais dont nous voulons dénoncer le caractère spécieux et irréaliste. La première consisterait à réserver l'accès au DPI aux seuls couples susceptibles de transmettre une affection héréditaire grave : *« On pense à certaines anomalies de l'hémoglobine, à la mucoviscidose, à des maladies dégénératives du système nerveux et musculaire, notamment »*, écrivent les signataires. Il reste à trouver que la loi puisse définir précisément une liste des handicaps qui justifieraient le DPI et inscriraient ainsi leurs porteurs « hors de l'humanité », solution qui s'est heureusement révélée impossible dans le cadre du DPN. Aussi *« le caractère* a priori *limité des indications »*, limitation aux affections les plus graves notamment, ne peut se conclure dans les faits que par un compromis évolutif entre l'exigence des patients et la permissivité des équipes biomédicales. La deuxième mesure limiterait à *« très peu de sites »* compétents l'exercice du DPI, en associant la *« transparence parfaite des décisions »* à une *« nécessaire évaluation annuelle »*. Tout cela est bien fait pour rassurer, mais quelle garantie implique la transparence s'il n'y a pas de règles à respecter ? Par qui, comment, et avec quelles sanctions serait réalisable l'évaluation d'une pratique que la loi n'aurait pas définie ? On voit mal comment ne se répéterait pas, mais avec des conséquences autrement plus graves, la dérive des pratiques qu'on a connue pour la FIVETE, dont l'indication exclusive initiale est devenue très minoritaire en dix années seulement, et pour laquelle la limitation des sites (décrets de 1988) a été contournée.

Dès que le DPI aura démontré son efficacité, les sites le pratiquant exerceront un énorme pouvoir d'attraction sur la plupart des couples qui ont recours à la FIVETE pour infécondité. Après avoir subi les épreuves physiques liées à la FIV, ceux-ci ne comprendraient pas qu'on leur restitue des embryons « au hasard », sans aucun souci de la santé de leurs enfants et de la population. Puisque seulement un à trois embryons doivent être transférés dans l'utérus parmi cinq, dix ou vingt qui sont souvent disponibles, il apparaîtra vite stupide et cruel d'exclure du projet parental ceux dont les promesses étaient les plus favorables. Il faut ici bien voir une autre différence de nature entre DPN et DPI : le premier peut être librement accessible puisque c'est sa conséquence clinique, l'interruption de grossesse, qui est parfois litigieuse ; au contraire, dans le DPI, le diagnostic accompagne *de facto* la sélection puisqu'il appartient aux parents de déterminer le nombre des embryons à transférer dans l'utérus. Aussi, la pratique du DPI inciterait très vite à contrôler la progéniture potentiellement contenue dans les 150 000 embryons qui peuplent chaque année les éprouvettes françaises, et dont le nombre devrait alors augmenter puisque aucune règle précise et appliquée n'empêche – même si la loi sur les PMA est votée – l'accès des couples non stériles à la FIVETE...

Processus irréversible

Ce pourrait être une des retombées les plus puissantes des recherches sur le génome humain que de fournir au diagnostic les moyens d'une efficacité toujours croissante pour procéder, dans l'œuf, à des identifications de plus en plus précises et variées, sans qu'on puisse établir ce que la singularité doit à la déviance ou ce qui distingue la déviance de la pathologie. Il est puéril, ou criminel, de laisser croire que les limites à ne pas franchir se feront connaître à l'occasion des développements du DPI. La demande ainsi suscitée comme l'appétit des industriels et l'ambition de nombreux professionnels, n'admettent pas de limites et, d'une façon générale, on ne devrait pas s'engager dans un processus irréversible qui affectera les générations futures, sans s'être auparavant interrogé sur son issue prévisible.

Certes, avant que l'analyse d'une ou de quelques cellules embryonnaires permette de prédire des dizaines de caractéristiques, il faudra du temps ; avant que les couples se présentent en masse dans les laboratoires pour faire expertiser leur progéniture potentielle, il faudra du temps ; avant que le coût de ces diagnostics devienne inférieur au gain qu'ils apportent pour la santé publique, il faudra du temps. Mais comment ne pas voir dès aujourd'hui qu'il suffit d'accepter l'idée du DPI, porteur d'une utopie archaïque et de nouveaux marchés, pour que l'eugénisme se développe de façon irréversible et illimitée ?

▶ **Jacques Testart est directeur de recherche (INSERM).**

Ce texte a été approuvé par : André Bourguignon (psychiatrie, univ. Paris-XII), Antoine Danchin (génétique, Institut Pasteur), Bernard Edelman (avocat à la cour, Paris), Geneviève Delaisi (psychanalyste, Paris) Jean-Paul Escande (dermatologie, hôpital Tarnier), Alain Etchegoyen (philosophie, Paris), Elisabeth de Fontenay (philosophie, univ. Paris-I), Bernard Fonty (gynécologue, Paris), Marie-Angèle Hermitte (sciences juridiques, CNRS), Albert Jacquard (génétique des populations, INED), Claude Jasmin (cancérologie, Villejuif), Catherine Labrusse-Riou (droit, univ. Paris-I), René Lenoir (ancien ministre, président de l'Union des organismes privés sanitaires et sociaux, UNIOPSS), Jean-Marc Lévy-Leblond (physique théorique, univ. Nice), François-Bernard Michel (maladies respiratoires, CHU Montpellier), René Passet (économie, univ. Paris-I), Jean-Pierre Relier (médecine néonatale, hôpital Cochin-Port-Royal), Jean-Paul Renard (biologie du développement, INRA), Jacques Robin (directeur de la revue *Transversales Science Culture*), Bernard Sele (biologie de la reproduction, CHU Grenoble), Michel Serres (de l'Académie française), Monette Vacquin (psychanalyste, Paris).

(1) « Génétique et fantasmes », *le Monde*, 22 décembre 1993.

(2) Voir notamment *le Monde* des 24 décembre 1986, 3 janvier 1990, 31 octobre 1990, 25 mars 1992, 26 novembre 1992.

La science en débat

Rencontre autour d'un livre
Samedi 22 janvier 1994 à 17h
Un hôpital pour les enfants
avec **Pierre Riboulet**, architecte de l'hôpital Robert-Debré et auteur du livre :
"Naissance d'un hôpital", éditions Plon.
Rencontre précédée de la projection du film "Naissance d'un hôpital".
accès libre

cité des Sciences et de l'Industrie
30 avenue Corentin-Cariou 75019 Paris
Métro Porte de la Villette. Informations (1) 40 05 71 31

LA DOCUMENTATION DU Monde SUR MINITEL

Vous recherchez un article publié par *le Monde* depuis janvier 1990.
Le Monde met à votre disposition deux nouveaux services sur Minitel, avec plus de 100 000 textes en ligne.

3617 LMDOC
recherche par thème, rubrique, pays, auteur, etc

36 29 04 56
lecture en texte intégral

Tout article identifié peut être commandé par Minitel. Envoi par courrier ou par fax, paiement par carte bancaire. Des réductions sont accordées en fonction du nombre d'articles commandés et à tout utilisateur qui souscrira (toujours sur son Minitel) un abonnement au service. Un justificatif accompagne tout envoi d'articles.

CINÉMA

UN BRIN DE CHANCE, de Zeev Revach

Pâtisserie et tapisserie

Sans ambiguïtés dès le prologue roucoulant, *Un brin de chance* sera irrémédiablement mélo et mielleux comme ces pâtisseries orientales appelées *bourekas*, nom également attribué à ce genre de films *(lire l'encadré ci-contre)*.

Les estomacs rétifs feront aussi bien de s'abstenir. Les autres auront l'opportunité de goûter les fortes saveurs concoctées par Zeev Revach, scénariste, réalisateur et interprète principal.

Avec un aplomb total, celui-ci déroule les poncifs du mélodrame familial : maman partie avec un malfaisant bellâtre, papa et petite fille affrontant la misère puis connaissant le bonheur des simples, puis à nouveau le malheur, fifille – grandie – se sacrifiant pour son papa d'abord d'un injuste aveuglement, puis réconciliation générale et lacrymale, et mariage avec le beau jeune homme blond. Le tout puissamment épicé de chansons.



D.R.

« Un brin de chance », de et avec Zeev Revach (au milieu) : une pâtisserie orientale qui déroule avec aplomb les poncifs du mélodrame familial en milieu sépharade

Le premier mérite du réalisateur est de ne pas faire le malin avec son récit. *Un brin de chance*, film naïf, est filmé naïvement, de face et dans la lumière ; les méchants sont infects, les bons ruisselants de générosité, etc. Ce n'est pas du grand cinéma, mais c'est du cinéma honnête : on en manquerait plutôt en ce moment.

Cela resterait tout de même mineur et anecdotique sans le cadre dans lequel se déroulent les *bourekas* : la communauté sépharade d'Israël. Papa Jojo et fifille Vivi sont venus du Maroc à Haïfa ; ils trimballent avec eux un mode de vie, de parler, de s'habiller, une gestuelle et des contes, et surtout des chansons, paroles et musique. Revach ne fait pas de la sociologie, mais du « typique » : la buvette-coiffeur où il déploie ses talents vocaux mérite le jumelage avec le Bar de la Marine des belotes pagnolesques.

Mais la partie se déroule sur une tapisserie bariolée, aux motifs simples, inextricablement entrelacés, arabes et juifs, surpiquée de français. Métissage ni innocent ni évident. Le film ne manque pas non plus de dénoncer au passage comment les Israéliens venus d'Europe et d'Amérique du Nord ont méprisé et exploité ces immigrants du tiers-monde. Et puis la chanteuse Zehava Ben possède une voix qui, par instants, transporte le film bien au-delà de ses clichés et de ses messages.

JEAN-MICHEL FRODON

Les « bourekas »

Une mémoire feuilletée

Un brin de chance traite d'un sujet spécifiquement israélien : la difficile intégration des juifs orientaux dans un pays bâti sur les ferments d'une culture européenne et d'une idéologie socialiste. Mais il appartient au paysage moyen-oriental, dont les déchirures n'ont jamais tout à fait empêché la circulation d'un art populaire basé sinon sur des valeurs, du moins sur une esthétique commune.

Ainsi, les cassettes des films de Zeev Revach (seize titres comme réalisateur et interprète principal) s'échangent sous le manteau dans les pays arabes, tandis que les comédies musicales égyptiennes d'un Farid El-Atrache font depuis longtemps les délices des téléspectateurs israéliens du vendredi soir.

Une infaillible recette

Un brin de chance s'apparente à un genre apparu en Israël dans les années 60, genre qualifié, en raison de son caractère à la fois huileux et alimentaire, du nom d'une spécialité orientale à pâte feuilletée : le *bourekas*. *Salah Shabbati*, d'Ephraïm Kishon, peut en être considéré comme l'archétype : attirant en 1964 un million deux cent mille spectateurs, il constitue le premier d'une série de succès, parmi lesquels figurent *Salomonico* d'Alfred Steinhardt (1972), *Kazablan* de Menahem Golan (1973), et autres œuvres appliquant peu ou prou la même et infaillible recette.

Les *bourekas* marquaient une rupture à la fois avec le cinéma héroïco-didactique qui avait caractérisé jusqu'alors la production nationale et, par son « orientalité » ostentatoire et son caractère populaire, avec un cinéma d'avant-garde (représenté notamment par Ouri Zohar, Abraham Heffner, Yehouda Judd Ne'eman) qui se développe au même moment, sous les auspices occidentaux de la nouvelle vague et de l'*underground*. Les *bourekas* annonçaient une révolte qui n'allait pas tarder à se manifester au cinéma par des œuvres incommensurablement plus ambitieuses et engagées (celles d'un Nissim Dayan par exemple, avec *la Lumière du néant*, 1973, et *la Fin de Milton Levi*, 1980), et dans la réalité par la protestation violente de jeunes séfarades qui créent en 1971 le groupe des « Panthères noires ».

La portée subversive du genre lui-même demeure limitée par l'accumulation de poncifs qui en dénonce le caractère commercial, et contribue en fait, selon la formule d'Ella Shohat (1), à une *« idéologie dominante de l'intégration dont on présume qu'elle résoudra tous les conflits »*. L'arrivée des juifs orientaux dans les camps de transit, le déclassement social du héros (par l'ivrognerie ou la délinquance), les clichés par lesquels sont résumées sa mentalité et sa culture, enfin le *happy end* en manière de mariage mixte entre membres de la seconde génération, sont les principaux lieux communs de ces films, traités sur le mode d'un sentimentalisme exacerbé et d'un humour simpliste.

Si le succès populaire des comédies « ethniques » ne s'est jamais vraiment démenti en Israël, le phénomène *bourekas* s'est essoufflé dès la seconde moitié des années 70, alors que la communauté séfarade connaissait effectivement une large intégration – le problème étant ensuite déplacé vers l'afflux d'immigrants en provenance de l'ex-URSS.

D'où la surprise devant la réalisation, et surtout le succès, d'*Un brin de chance*. Sans doute faut-il y voir le désir tardif de transmettre aux générations nées dans le pays d'accueil la mémoire particulière de la civilisation dont elles sont issues. Que cette transmission ne puisse être assurée qu'au moyen des figures convenues confirme la profondeur du processus d'assimilation.

Tempête d'enthousiasme

Le titre original, *Tipat Mazal*, signifie littéralement « une goutte de chance ». Yaakov Gross, historien du cinéma israélien, y voit le signe que le film correspond à *« une dernière goutte tombant d'un robinet depuis longtemps fermé »*. Mais une « dernière goutte » qui a néanmoins sinon fait déborder la mémoire, du moins déclenché une belle tempête d'enthousiasme : plus de cinq cent mille spectateurs israéliens, soit un quart de la population. Mais pas seulement en Israël : présenté au Festival international du film juif et israélien de Montpellier au mois de novembre dernier, il a reçu un tel accueil que le directeur du Festival, Michel Lévy, s'est improvisé distributeur pour sortir le film en France.

JACQUES MANDELBAUM

(1) Ella Shohat : *Textes didactiques, interprétations allégoriques*, in *Cinémas d'Israël* (Éditions du Jeu de paume, 1992).

DANSE

CAMINOS ANDALUCES, au Théâtre du Châtelet

Un flamenco trop raide

Une salve de *zapateado* salue son entrée. Cristina Hoyos avance sur scène, prise dans un faisceau de lumière, vêtue d'une robe électrique, encombrée d'une traîne immense. La danseuse ramasse son corps, épaules et taille penchées en avant, dans la position du coureur ou du boxeur à la recherche de l'énergie qui doit la porter. De ce mouvement rustaud, taurin, elle va ressortir purifiée, emblème de son sexe. Sous le regard des hommes, la voici qui se pavane, l'épaule narquoise, faussement indifférente. Le monde lui appartient. Il lui suffit d'être femme. Elle danse ce que l'homme ne saurait montrer.

Dans le flamenco, il y a d'un côté les hommes, et de l'autre les femmes. Cette évidence, troublante à une époque où les rôles et les identités paraissent moins tranchés, s'affirme dans des pas et des figures totalement saturés du poids du masculin et du féminin. Le flamenco incarne ce qui fonde l'humanité : le yin et le yang, l'eau et le feu, un homme et une femme. C'est pourquoi il n'a pas besoin de se mettre au service d'une narration. Il est intrinsèquement le lieu de toutes les histoires, de toutes les passions, celles qui unissent un amant à sa maîtresse, un fils, une fille, à sa mère ou à son père...

Il n'y a rien à ajouter à cette danse gitano-andalouse, rien à y retrancher, seulement à laisser faire le lent travail du temps qui, au cours des décennies, la modèle, comme le vent change la forme de la dune (*le Monde* du 6 janvier). Et Cristina Hoyos le sait bien, qui présente ses *Caminos Andaluces* dans les lieux d'élection du flamenco, là où il se danse *puro*, sans fioritures esthétiques. Mais son spectacle ne développe du flamenco que son aspect grave et austère. Il manque de truculence, d'appétit. Trop monocorde par le ton chorégraphique, il l'est également par le rythme de la construction : d'abord la compagnie, puis Hoyos seule ou avec un partenaire, suivis d'un *quadro* de filles ou de garçons. Et ainsi de suite. La chorégraphe, qui cosigne cette suite flamenca avec Manolo Marin, tient la bride trop serrée à son tempérament.

Qualités inexploitées

Les quatre danseuses qui l'accompagnent sont loin d'avoir son panache. Il est vrai qu'elles sont peu mises en valeur. Les hommes, eux, forment un ensemble homogène, et donnent une réplique parfaite – et attendue – à la diva. Le nouveau venu, Adrian Galia, d'origine argentine, prend la première place. De temps à autre, les danseurs, qui abusent du *zapateado*, étouffent la musique de Paco Arriaga, accompagné par deux autres guitaristes et de trois chanteurs, El Chiqui, Pepe Luis Carmona et Manolo Sevilla, à la voix prenante.

La scénographie dépouillée (Daniel Bianco, Pere Francesch) et la justesse des lumières (Paco Doniz), ne masquent pas le manque de mystère de la chorégraphie. Le final, ce moment où danseurs et musiciens viennent au milieu du cercle pour danser, montre que les participants de *Caminos Andaluces* possèdent des qualités inexploitées : qu'un musicien esquisse quelques pas spontanés, qu'Adrian Galia se libère des figures imposées, qu'Hoyos laisse, enfin, parler son corps, et soudain le flamenco est là.

DOMINIQUE FRÉTARD

▶ Ballet Cristina Hoyos. Théâtre du Châtelet, 1, place du Châtelet, 75001. Tél. : 40-28-28-40. Les 11, 12, 14, 15, 18, 19, 20, 21 et 22 à 20 h 30, les 16 et 23 à 15 heures. De 60 F à 120 F.

ARTS

LE MATIN DES PEINTRES au musée d'Angers

La vigueur des Primitifs

ANGERS

de notre envoyé spécial

Le musée des Beaux-Arts d'Angers a les vertus de ses vices. Il est logé tant bien que mal – plutôt mal – dans un ancien hôtel particulier, le Logis Barrault, dont il n'occupe qu'une partie en raison de la vétusté du bâtiment. L'accrochage, les murs et les verrières mériteraient réforme – mais sa visite donne l'illusion plaisante d'un retour au siècle passé, comme si presque rien n'avait changé depuis son ouverture, en 1801.

Le disparate de ses collections a de quoi dérouter et le visiteur passe sans transition des Primitifs italiens et français au XVIIIe siècle le plus pomponné, puis, tout aussi promptement, de ces allégories azur et rose à la peinture des années 1820 et 1830. Ce désordre recèle de fort bons tableaux, qu'ils soient de Boucher ou de Jongkind, de Segna di Bonaventura ou de Chintreuil. Il y a même là un Ingres artificieux et troubadour, l'une des versions des malheurs de Paolo et Francesca, dans son cadre de bois sombre néo-gothique.

Pourquoi cet état et cette incohérence ? Parce que le musée réunit des fonds de provenances très variées, des chapelles de l'Anjou à la collection de Lancelot-Théodore Turpin de Crissé, inspecteur général des Beaux-Arts de la Restauration, de dons d'abbés et d'instituteurs à des envois de l'Etat décidés selon une logique mystérieuse ; et parce que sa rénovation, longuement débattue, n'a point encore été entreprise. Faut-il restaurer le Logis Barrault et tirer parti de sa taille – très vaste –, de ses salles colossales et de sa terrasse ? Faut-il construire ailleurs, dans un nouveau quartier ? Nulle décision n'est prise et les œuvres attendent d'être enfin traitées comme elles le méritent.

Premier signe d'un progrès ? La collection des Primitifs, riche d'une quarantaine de panneaux, a fait l'objet d'une campagne méthodique d'inventaire et bénéficie d'une présentation nouvelle, aussi aérée et bien calculée que la précédente était navrante. Ces œuvres n'ont guère en commun que d'avoir été peintes sur bois entre le XIVe et le XVIe siècles. Pour le reste, elles relèvent de genres, de traditions et de styles très variés, triptyques aux donateurs, portraits, Vierges à l'enfant, Crucifixions, les uns italiens, d'autres nordiques, d'autres encore avignonnais, angevins ou anglais.

Dans ce concours de talents, les Toscans font figure d'aristocratie. *Le Jugement dernier* de Segna di Bonaventura retient non seulement par la rigueur géométrique de sa composition – une mandorle fichée sur une croix – mais encore par la vigueur des bleus et du rouge. Beau tableau encore, une Vierge à l'enfant flanquée de Saint Jean Baptiste et d'un ange dont l'attribution à Botticini demeure douteuse, mais point la grâce un peu aigre.

Non moins énigmatique, une *Circoncision* : divisée en deux à une date inconnue, elle a retrouvé son intégrité récemment, sans que l'on sache pour autant qui peignit cette scène peuplée d'une abondance de vieillards barbus et encapuchonnés d'écarlate et de jeunes femmes aux doux profils. Ecole suisse, suggère le catalogue, qui avance le nom du « maître à l'œillet de Baden ». Il est vrai qu'un œillet stylisé est tombé sur le sol, aux pieds de l'officiant. Signature allégorique ? Marque de fabrique ? Ces détails ne changent rien à la noblesse rustique de l'image enrichie d'un fond d'or.

Ainsi pourrait-on énumérer une dizaine de panneaux dont la qualité ou les bizarreries justifient enquête historique et renouvellement de la présentation, d'un triptyque attribué à Jean Bellegambe à un fort beau portait d'homme allemand ou hollandais daté de 1575 et monogrammé RvP. Ce sont là autant de raisons pour souhaiter que le chantier du Logis Barrault s'ouvre bientôt.

PHILIPPE DAGEN

▶ Musée des Beaux-Arts, 1, rue du Musée, 49000 Angers. Tél. : 41-88-64-65. Jusqu'au 13 février.

NABIS : le retour. L'exposition consacrée aux œuvres des Valloton, Vuillard, Bonnard, Maurice Denis et autres Nabis traverse la Seine. Du Grand Palais, devenu dangereux, au Musée d'Orsay, qui semble prendre goût aux files d'attente. Bousculade prévisible jusqu'au 13 février, date de clôture ; tous les jours sauf le lundi, de 9 h 30 à 18 h 00 ; le jeudi, de 9 h 30 à 21 h 45 ; le dimanche de 9 h 00 à 18 h 00. Entrée 35 francs.

Deux disparitions

L'acteur italien Vittorio Mezzogiorno

Le comédien Vittorio Mezzogiorno est mort le 8 janvier à Milan d'une crise cardiaque. Il était sous surveillance médicale depuis une opération d'une tumeur au poumon au mois de juillet dernier. Il était agé de vinquante-deux ans.

Depuis ses débuts (*Non ho tempo*, d'Anzano Giannarelli, *la Cecilia*, de Jean-Louis Comolli, tous deux en 1974), sa carrière se partageait entre l'Italie et la France. On l'avait notamment remarqué dans *Trois frères*, de Francesco Rosi (1980), *l'Homme blessé*, de Patrice Chéreau (1982), *la Lune dans le caniveau*, de Jean-Jacques Beineix (1982), *Nostalghia*, d'Andreï Tarkovski (1983), *les Cavaliers de l'orage*, de Gérard Vergez (1983), ou plus récemment *Cri de pierre*, de Werner Herzog (1991). Son dernier rôle à l'écran aura été dans *Golem*, d'Amos Gitaï (1982).

Egalement acteur de théâtre, Mezzogiorno avait notamment interprété l'un des grands rôles du *Mahabharata* durant la tournée internationale de la pièce mise en scène par Peter Brook, et figurait à ce titre dans le film réalisé par Brook (1989).

Le danseur américain Gregory Osborne

Gregory Osborne, ancien premier danseur de l'American Ballet Theatre et du National Ballet of Canada, est mort le 8 janvier d'un cancer à Newport-Beach (Californie). Il était âgé de trente-neuf ans. Osborne avait connu d'énormes succès, notamment dans *le Lac des cygnes*, *Onegin*, dans la version de Rudolf Noureïev de *la Belle au bois dormant*, dans *la Bayadère*, et dans *Gisèle*. Il a été le partenaire de célèbres ballerines comme Cynthia Gregory, Natalia Makarova, Martine van Hamel, Carla Fracci et Veronica Tennant.



SAM. 15 JAN. 18H
ERICH HOBARTH
violon
CHRISTOPHE COIN
violoncelle
PATRICK COHEN
piano-forte
Haydn - Schubert 80 F
2 PL. DU CHATELET 42 74 22 77

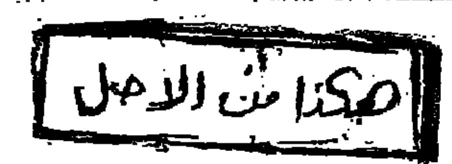
Ministère de la Culture
et de la Francophonie
Collège de Philosophie

12-15
janvier

MUSÉES DU FUTUR
(espace et scénographie)

colloque

au
Musée national
des Monuments français
rens. : (1) 40-15-35-86



MUSIQUES

NOORDERSLAG, festival du rock hollandais

Hégémonie anglo-saxonne et fanfare alternative

GRONINGUE

de notre envoyé spécial

Chaque année, les plus sûrs espoirs du rock des Pays-Bas se retrouvent à Groningue, pour une nuit complète de musique. Le 8 janvier se tenait la huitième édition de ce festival, baptisé « Noorderslag » (littéralement : « la bataille du Nord ») qui, dans le passé, a révélé nombre des vedettes de la scène néerlandaise (Urban Dance Squad, Claw Boys Claw, Burma Shave, The Scene). Si artistes et professionnels de l'industrie musicale se pressent ainsi rituellement à l'extrême nord du pays, c'est que cette ville universitaire possède avec le Oosterpoort, un des lieux de spectacle les plus étonnants d'Europe.

Cette nuit-là encore, trente-trois groupes se sont produits dans cette espèce d'immense maison de la culture dont les six salles de concert offrent d'idéales conditions d'écoute. Quatre mille spectateurs passant d'une scène à l'autre comme on zappe devant son petit écran.

Stérile perfection

Malgré son nom, ce festival n'est pas une compétition. Si deux prix y sont décernés – un dans la catégorie «espoirs» (20 Brothers House, programmé au prochain Printemps de Bourges), un autre consacrant le «groupe de l'année» (Bettie Serveet) – le résultat est acquis à l'avance. Les artistes savent pourtant que l'impact de leur performance décidera d'une partie de leur avenir. Leur engagement scénique fut généralement à la hauteur de l'enjeu.

Ces concerts ont confirmé les caractéristiques du rock batave, ses atouts comme ses faiblesses. La géographie, l'histoire économique et politique de la Hollande expliquent amplement l'internationalisation de sa culture et la prédominance anglo-saxonne qui est aussi perceptible sur le plan musical.

Dès la consécration d'Amsterdam comme une des capitales de la culture alternative, on y a vu fleurir des groupes, parfois célébrés hors de leurs frontières (Shocking Blue, Golden Earring, Herman Brood). L'étroitesse du marché intérieur oblige les artistes à penser en termes de carrière internationale. Nombre de groupes du festival ont déjà, malgré leur jeune âge, signé des contrats à l'étranger (Cords, The Serenes, Daryll Ann, Bettie Serveet).

Et trente et un d'entre eux ne s'expriment d'ailleurs qu'en anglais. Mais, revers de la médaille, le mimétisme tient, trop souvent, lieu d'inspiration. Allant d'une salle à l'autre, on eut parfois l'impression de passer en revue une galerie de styles en vogue – grunge, fusion, pop, hardcore, psychédélique – imités avec une stérile perfection.

Kift, la bonne surprise

Indéniablement, la maîtrise de ces prestations scéniques prouve un degré de professionnalisme rarement atteint en France. Les groupes hollandais tirent ici les bénéfices des structures nationales du spectacle vivant. Le réseau de clubs et de salles de concert, largement aidé par l'Etat, n'a pas d'équivalent en Europe. Les artistes peuvent ainsi dès leurs débuts se former à la meilleure école qui soit. Quand à ce métier vient s'ajouter une réelle identité, l'intérêt est décuplé. Les Nits font ainsi depuis des années le bonheur des amateurs d'écriture pop.

Si «Noorderslag» n'a pas cette fois révélé d'artistes de cette envergure il faut noter l'apparition du groupe Daryll Ann et de ses harmonies légères dignes des Beach Boys et des Hollies, appuyées par des guitares aux sonorités britanniques, mais dont la mélancolie évoque un vague à l'âme enraciné dans ce plat pays. On aura aussi pu apprécier une scène funk très vivace, enrichie par les apports de différentes communautés.

Le jazz-rap de Hipbone Connection bénéficie ainsi de la souplesse d'un chanteur originaire du Surinam. Mais la vraie bonne surprise vint de Kift, l'un des deux seuls groupes de cette soirée à s'exprimer en néerlandais. Les musiciens-comédiens de cette fanfare déglinguée puisent leur imagerie dans le monde du cirque, retrouvent la poésie du cabaret *Mitteleuropa* et s'inventent un folklore disparu. A méditer.

STÉPHANE DAVET

Ecoutez voir

THEATRE MALY
DE SAINT-PETERSBOURG
LEV DODINE

Claustrophobia
CREATION
18 JAN – 6 FEV 94

Gaudeamus
9 représentations exceptionnelles
16 – 25 FEV 94

48 31 11 45

CONVERSATIONS d'Aperghis au Théâtre des Amandiers

Une utopie réussie

Vite à l'essentiel : *Conversations* d'Aperghis (1985) est irrésistible. On retient le rire ou on l'étouffe pour ne pas perdre une miette de ce qui ne se dit pas. Mais le déchaînement final du public traduit exactement ce qui vient de se passer en soixante minutes de gesticulations, de bruit, de percussions et de drôlerie.

Soixante minutes sans une once de métaphysique et sans la moindre psychologie, c'est comme une pause dans le bataclan du monde. Soixante minutes sans récit, c'est comme un repos. En scène, Lonsdale, – enfin... la tête de Lonsdale, penchée sur une table ou appuyée à un pied nu, sans doute celui d'Edith Scob, mais rien ne le prouve ; en scène, donc, Lonsdale et Edith Scob sont relancés par Jean-Pierre Drouet. Car la conversation commence à trois, triolet, triangle, trépied... Drouet, percussionniste, fait ici le comédien. En soi, c'est un travestissement. Mais ce n'est pas le plus intéressant du spectacle. Le plus subtil, c'est qu'entre la beauté lumineuse et souvent cocasse d'Edith Scob et ce momument d'invention humaine qu'est Michaël Lonsdale, quand Drouet, le musicien, fait l'artiste, c'est en réalité le comédien qui fait Drouet.

Soixante minutes sans la moindre signification – car ça n'a même pas les « vertus linguistiques » de *la Cantatrice chauve* – c'est comme un repos dans l'exercice de la pensée : on veut dire dans sa mécanique ordinaire. La pensée est donc échappée, libre, infiniment disponible. Le trio aussi qui, sans faire recette de sa virtuosité, se glisse dans des tableaux, des saynettes qui ont l'éclairage du rêve, des images dans lesquelles il se fond et disparaît. Superbe vision finale jusqu'au noir.

Les ressorts du spectacle ont la complexité du simple : combinaisons, incidents, accidents ; un moment une bouteille d'eau minérale s'agite d'elle-même (en fait une main la manipule discrètement derrière une nappe) et les contorsions auxquelles elle se livre sous le regard de Lonsdale sont parfaitement obscènes. Cette obscénité est très abstraite. C'est sa beauté, c'est une obscénité irréfléchie qui oblige à se battre intérieurement avec les idées, représentations, figures ou scènes qui se bousculent à l'esprit, et ce combat intérieur est très drôle.

Conversations, au sous-titre limpide, «*Commerce musical et amoureux*», est un pur jeu – comme on dit du vin qu'il est du vin pur – à des années-lumière des minutieux trafics auxquels la littérature revient dès qu'il fait froid (grands rhétoriqueurs, jeux surréalistes, Oulipo...). C'est une utopie qui fonctionne bien puisqu'elle agit comme accélérateur de pensée, ou décrocheur de rire vide. On rit de rien. Bref, et sans paradoxe, c'est une utopie réussie.

FRANCIS MARMANDE

► *Conversations*, mise en scène de Georges Aperghis, machines musicales de Claudine Brahem, au Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, Nanterre, RER Nanterre-Préfecture. Du mardi au samedi à 21 h eures, dimanche à 16 h 30. Jusqu'au 12 février. 110 F. Tél. : 46-14-70-00.

Après quinze ans de contentieux financier

La SACEM et les discothèques ont trouvé un accord

C'est une longue guerre qui vient peut-être de s'achever : celle qui oppose depuis quinze ans la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM), qui collecte les droits des musiciens dont les œuvres sont diffusées par quelque moyen public que ce soit, et le Bureau européen des médias de l'industrie musicale (BEMIM), regroupant environ un millier de discothèques, qui menait bataille pour modifier les règles d'un jeu jugé par lui trop dangereux pour ce commerce. Les affrontements se terminaient systématiquement devant les tribunaux, donnant lieu à mille cinq cents décisions de justice et quatre-vingt-dix arrêts de cassation (*le Monde* du 22 juin 1993).

A son arrivée Rue de Valois, Jacques Toubon, ministre de la culture, avait nommé comme médiateur de ce conflit, Yves Monnet, avocat général à la Cour de cassation. Celui-ci vient de faire part au ministre d'un accord selon lequel la SACEM et le BEMIM conviennent d'un tarif de droits d'auteurs approprié à la conjoncture actuelle, tarif rétroactif au 1er janvier 1990. La centaine d'actions judiciaires en cours fera l'objet de désistements réciproques, toutes les discothèques devant reprendre le paiement régulier des droits dus à la SACEM à compter du 1er janvier 1994, selon le communiqué du ministère.

Par ailleurs, le ministère de la culture annonce que «*les autres syndicats de discothèques et lieux de loisirs non engagés dans des procédures contentieuses contre la SACEM ont accepté ces mêmes conditions et, en même temps que le BEMIM, réglé le problème des arriérés dus*». Interrogé par l'Agence France-Presse, Jean-Loup Tournier, président du directoire de la SACEM, a déclaré que l'accord est une «*manière équitable de régler le passé*», et qu'il considère le nouveau taux pratiqué comme «*raisonnable*».

M. Tournier a précisé que ce taux est de 4,39 % des recettes hors taxe (contre 5,53 % précédemment) et qu'il s'appliquera pour trois années, période à l'issue de laquelle il sera à nouveau négocié entre les différentes parties. Ce taux a été consenti, ajoute M. Tournier, en raison de la conjoncture économique actuelle «*défavorable*», marquée selon lui par une baisse de 30 % du chiffre d'affaires des discothèques en 1993.

Le chiffre d'affaires déclaré à la SACEM par les quelque 4 500 discothèques de France a été de 4 milliards de francs pour l'exercice 1991-1992. Mille cinq cents d'entre elles étaient entrées en conflit avec la SACEM depuis quinze ans.

THÉATRE

MARS au Théâtre Paris-Villette

Rire de colère

Né à Zurich, c'est de son lit d'hôpital que Fritz Zorn, au mois de juillet 1976, envoie à un éditeur le manuscrit de *Mars*. Il a trente-deux ans, il sait que son cancer lui laisse désormais peu de semaines. Le livre est si «dur» que l'éditeur, qui voit pourtant là une œuvre capitale, préfère repasser le manuscrit à un concurrent moins anxieux. Nouvelles hésitations. Enfin la lettre d'acceptation arrive à l'hôpital le 1er novembre : le psychothérapeute en donne lecture à Fritz Zorn, qui meurt le lendemain.

Un peu comme de la fonte en fusion, ce livre, *Mars*, refuse toute autre approche que la lecture. Résumés, commentaires, sont trop «en dessous». Il est publié en poche dans la collection «Folio» chez Gallimard. C'est un texte d'expression immédiate : à la première personne, Fritz Zorn dit sa naissance, ses parents, sa jeunesse, et les jours et les nuits jusqu'au cancer. Livre extrême, pourquoi ? Parce que Zorn, qui, jusqu'à l'arrivée de la maladie, «aurait tout pour être heureux», comme cela se dit, souffre de vivre ; mais souffre de vivre à un tel degré de douleur qu'avant lui ce ne fut jamais écrit. Or la voix de Zorn n'est pas une seconde tragique, ni même sombre. Plutôt d'une ironie violente. Comme un rire de colère. Un acteur jeune, Hervé Falloux, donne aujourd'hui corps et voix aux pages de Fritz Zorn. C'est une sensation forte, parce que sa liberté de jeu, sa modestie, sa passion, son énergie spirituelle, et cette alliance, si «imprenable sur le fait», de poésie, de vérité, et d'irréel, qui sont la part du vrai acteur, donnent une charge de vie incroyablement «ressemblante» au texte pourtant si «*hors toute et point de salut*» de Zorn.

La mise en scène de Clotilde Ramondou y est pour beaucoup. Elle a su découper le temps, elle a su unir les changements de silence et les changements du corps en une alternance de messages, en une danse de signes, qui suscitent comme par magie une communion de consciences, celles de Zorn, de l'acteur, et la nôtre. Elle a affiné le jeu des lumières jusqu'à moduler, d'une touche presque immatérielle, les ombres des choses du théâtre et celles de la tête, des mains, du comédien intercesseur. Ombres d'un noir d'encre de Chine, marques de la mort vivante.

MICHEL COURNOT

► Théâtre Paris Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris (19e). Métro : Porte de Pantin. Du mardi au samedi à 21 heures. Dimanche à 16 h 30. 65 F à 135 F. Tél. : 42-02-02-68.

CONCERTS

LUNDI 10, MERCREDI 12 VENDREDI 14 JANV. 12 h 45
THÉÂTRE DU CHÂTELET
MIDIS MUSICAUX
le 10 : MICHAEL SANDERLING, violoncelle
HINDEMITH, BACH
le 12 : BOJE SKOVHUS, baryton
HELMUT DEUTSCH piano
SCHUMANN, STRAUSS
le 14 : INVA MULA-TCHAKO, soprano
DENIS PASCAL, piano
HAENDEL, BIZET, STRAUSS

MERCREDI 12 JANV. 20 h 30 JEUDI 13 JANV. 20 h 30
SALLE PLEYEL
ORCHESTRE DE PARIS
Dir. Semyon BYCHKOV
Mstislav ROSTROPOVITCH
violoncelle
SCHNITTKE – STRAVINSKY
Places 85 F à 280 F – Tél. 45-63-07-96

MERCREDI 12 et JEUDI 13 JANV. 20 h 30
AUDITORIUM DU LOUVRE
JORDI SAVALL, viole de gambe
TON KOOPMAN, clavecin
J.-S. BACH

JEUDI 13 JANV. 20 h 30
SALLE GAVEAU
J.-M. Fournier Productions
« Lundis musicaux »
Raina
KABAIVANSKA
Monteverdi-Rossini-Puccini
Donizetti - Verdi-Tosti
Tél. rés. 49-53-05-07
Un disque compact est offert pour l'achat d'une place plein tarif en 1re ou 2e catégorie

JEUDI 13 JANV. 20 h 30 VENDREDI 14 JANV. 20 h 30 SAMEDI 15 JANV. 20 h 30
THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES
PRADES aux CHAMPS-ÉLYSÉES
Soirée Schubert 13/01
Soirée Mozart 14/01
Soirée romantique 15/01
Coproduction
Fest. P.Casals/T.C.E.
Tél. loc. : 49-52-50-50
(p.e. Mondial Musique)

VENDREDI 14 JANV. 18 h 30
CENTRE GEORGES-POMPIDOU
SOLISTES DE L'INTERCONTEMPORAIN
David Wilson-Johnson, baryton
LeFebvre, Boulez, Berio
Donatoni, Takemitsu
Direction Pierre Boulez pour l'œuvre de LeFebvre

DIMANCHE 16 JANV. 11 h 30
THÉATRE DU CHÂTELET
Intégrale des sonates de Beethoven
Abdel Rahman EL BACHA
nos 19, 20, 12, 13, 14

LUNDI 17 JANV. 20 h 30
THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES
J. ROZE productions
MICHEL DALBERTO
MOZART, BRAHMS
(p.e. Valmalete. Thelen)

LUNDI 17 JANV. 20 h
OPÉRA BASTILLE
AMPHITHÉÂTRE
LES MUSICIENS DE L'ORCHESTRE DE L'OPÉRA DE PARIS BASTILLE
Saint-Saëns, Elgar

MARDI 18 JANV. 20 h 30
SALLE GAVEAU
J.-M. Fournier Productions
« Lundis musicaux »
Lucia
VALENTINI-TERRANI
Vivaldi-Gluck-Rossini-St Saens-Verdi
Tél. rés. 49-53-05-07

MERCREDI 19 JANV. 20 h
OPÉRA BASTILLE
STUDIO
SHARON COSTE
soprano
Denis Poras, piano
Honegger, Strauss, Mozart, Puccini, Charpentier, Verdi

MERCREDI 19 JANV. 20 h 30
UNESCO, 22, av. SUFFREN
« NOUVEAUX VIRTUOSES »
Récital de piano
LALA MOUSTAFA-ZADE
CHOPIN, LISZT, SCRIABINE
Avec le concours de l'Ecole polytechnique
(p.c. Valmalete)

MERCREDI 19 JANV. 20 h 30
Salle Chopin-Pleyel (Kiesgen)
Jean-Marie
GAMARD
Michelle LANGOT
Beethoven
Sonates pour violoncelle 1-2-5

JEUDI 20 JANV. 20 h 30
SALLE GAVEAU
J.-M. Fournier Productions
« Grands Rendez-Vous »
Vardan
MAMIKONIAN
Vainqueur du Monte-Carlo Piano Masters 92
Schubert-Liszt
Tél. rés. 49-53-05-07

SAMEDI 22 JANV. 20 h 30
Salle Chopin-Pleyel (Kiesgen)
BARBARA
SCHLICK
Hilke HELLING, alto
Glen WILSON, clavecin
Duetti et Canzoni
de MONTEVERDI à HAENDEL

Le rapport de la mission sénatoriale sur l'aménagement du territoire

Des propositions pour maîtriser la croissance de la région

Le chapitre intitulé *« Redéfinir la place de l'Ile-de-France »* du rapport de la mission sénatoriale sur l'aménagement du territoire dont nous présentons les principales orientations page 18, montre que les trente sénateurs de la mission d'information sur l'aménagement du territoire ont cherché à éviter le piège du débat manichéen. Un écueil que les séances sur le sujet, dans l'honorable palais du Luxembourg, présidée par René Monory, véritable héraut de la province, laissaient pourtant présager.

Tout le monde s'accorde à vouloir *« maîtriser la croissance de l'Ile-de-France »* et sur la nécessité pour *« l'Etat de donner à toutes les régions les mêmes chances qu'à la région parisienne »*, comme le propose la mission. Notons au passage l'archaïsme de cette appellation qui n'a plus cours depuis 1976.

Pour éviter l'*« effet châtaignier »*, cet arbre à l'ombre duquel rien ne pousse, la mission souhaite un développement conjugué de la région capitale et du grand bassin parisien. Elle propose à l'Etat d'instaurer une *« conférence d'aménagement du bassin parisien »* à laquelle participeraient ses représentants, ceux des régions et les milieux socio-économiques. Les actions dans ce domaine devraient faire l'objet d'un volet de la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire. Un plan interrégional de développement du grand bassin parisien devrait être élaboré conjointement avec le schéma directeur de la région d'Ile-de-France (SDRIF).

Recours aux péages inévitables

La mission sénatoriale n'exclut pas que les prochains SDRIF soient *« élaborés et adoptés par le conseil régional »* à condition qu'ils s'inscrivent dans la future loi d'orientation sur l'aménagement du territoire. Une solution qui serait *« conforme à la logique de la décentralisation »*.

Reste à savoir si les élus régionaux d'Ile-de-France reprendraient dans leur document les limites que la mission sénatoriale souhaitent apporter au développement de la région. Pour obtenir qu'en 2015, le poids démographique de l'Ile-de-France soit ramené à 18,2 %, au lieu de 18,8 % actuellement, la mission propose d' *« encadrer les créations d'emplois »*. *« Le marché du travail de la région attire les jeunes de toute la France »*, explique le rapport.

Pour limiter à 580 000 le nombre de nouveaux emplois qui devraient être créés en Ile-de-France d'ici à 2015, la mission sénatoriale propose de rétablir en urgence *« l'autorisation administrative préalable pour les programmes de construction de locaux professionnels »*, le *« maintien de l'agrément utilisateur »* et *« l'augmentation de la taxe sur les locaux à usage de bureaux »*. L'Etat devrait également relocaliser 40 000 emplois publics de l'Ile-de-France vers la province d'ici à 2005.

La mission d'information considère qu'en matière d'infrastructures, l'Etat ne doit financer en Ile-de-France que *« les investissements présentant un caractère évident d'intérêt national »*. Ainsi la participation de l'Etat au prochain contrat de plan serait à nouveau ramenée à 80 % des sommes en cours de négociation. Conséquences de ce retrait de l'Etat, les nouvelles infrastructures autoroutières seraient concédées et donc le recours aux péages inévitable.

Dernière réforme proposée par la mission sénatoriale : la prise en charge par la région du fonctionnement et de l'organisation des transports parisiens. Un transfert progressif qui doit permettre à l'Etat de mettre fin au versement d'une subvention de fonctionnement aux seuls transports collectifs parisiens.

La mission sénatoriale conclut en proposant plusieurs mesures destinées à conforter la position de la région capitale dans sa compétition avec les autres métropoles européennes.

En rappelant que *« le rayonnement international de Paris et de sa région est un atout pour la France »*, les rapporteurs du Sénat replacent en effet l'actuel débat sur l'aménagement du territoire à un niveau qu'il n'aurait sans doute jamais dû quitter.

C. de C.

Un entretien avec le vice-président du conseil régional

Jean-Pierre Fourcade : « Une réduction des crédits de l'Etat se ferait au détriment de la vie collective des Franciliens »

Sénateur (UDF) et premier vice-président du conseil régional chargé des finances, Jean-Pierre Fourcade joue un rôle-clé dans la défense de l'Ile-de-France face aux attaques de certains élus de province. Il vient également de négocier d'arrache-pied la participation de l'Etat au prochain contrat de plan. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, il réagit aux propositions de ses collègues de la mission sénatoriale.

« Dans la préparation du schéma directeur, êtes-vous prêts à reprendre les trois propositions de la mission : arrêt de l'urbanisation du plateau de Saclay, refus du prolongement de la Défense et abandon d'un troisième aéroport international dans la région ?

– Le district, qui regroupe un certain nombre de communes du plateau de Saclay, a prévu un programme de développement. Il serait absurde de le bloquer, mais il faut qu'il soit compatible avec les objectifs de maîtrise du développement démographique et de l'activité dans la région.

« Passer à la notion de bassin »

Il me paraîtrait tout à fait regrettable de revenir sur le prolongement de la Défense, une opération engagée depuis longtemps, sauf à mettre en péril l'équilibre financier de l'établissement public d'aménagement, qui connaît déjà de très grosses difficultés.

» Le troisième aéroport est une question ouverte. Le trafic actuel de Roissy et d'Orly peut croître jusqu'à 50 millions de passagers par an. Au-delà, se posera la question du troisième aéroport qui pourrait être installé à l'intérieur d'une des huit régions du Bassin parisien.

– Les objectifs en termes de croissance démographique et d'emploi vous semblent-ils réalistes ?

– Nous avons un taux de croissance de la population qui est presque de 100 000 personnes par an. Il faut pouvoir proposer des emplois et des logements aux enfants des Franciliens. J'estime que descendre à une proportion de 18,2 % de la population poserait des problèmes à l'équilibre interne de la région. L'augmentation de population la plus forte se produit dans les départements périphériques de la région ; il faudra passer, là aussi, à la notion de bassin parisien pour avoir une maîtrise de la croissance de la population.

» La région compte aujourd'hui 640 000 demandeurs d'emploi et le tiers d'entre eux sont des chômeurs de longue durée. La rapidité de l'accroissement du chômage depuis le début de la crise fait qu'on ne peut plus accepter un alourdissement des procédures administratives, qui conduisent beaucoup d'entreprises à s'installer à Francfort et à Bruxelles plutôt qu'en Ile-de-France.

– Que pensez-vous du rétablissement de l'autorisation administrative pour la construction de bureaux ?

– La notion même d'encadrement de la création d'emplois me paraît peu compatible avec les engagements internationaux de la France. Nous ne pouvons pas avoir pour une seule région un dispositif d'encadrement administratif.

Forte diminution des engagements de l'Etat

Nous devons cependant accepter le rétablissement de l'autorisation administrative pour la construction de bureaux en blanc, afin d'éviter les errements qui conduisent aux pertes financières que nous connaissons actuellement. En revanche, soumettre toutes les entreprises qui veulent se développer et toutes les entreprises qui veulent s'installer à une telle autorisation me paraît tout à fait contraire au traité d'union européenne et à l'accord du GATT.

– Une nouvelle réduction des crédits de l'Etat dans le prochain contrat de plan est-elle supportable par les finances de la région ?

– Nous sommes la seule région à connaître une forte diminution des engagements de l'Etat. Contrairement à ce qu'on dit souvent, les crédits publics n'ont pas favorisé l'Ile-de-France par rapport aux autres régions, car ils ne concernent que les grands investissements culturels décidés par le président de la République.

» Pour les transports en commun, la protection de l'environnement, les vrais investissements de vie collective, il y a eu au contraire désengagement de l'Etat. Nous acceptons la réduction des crédits publics décidés lors du CIAT de Mende, mais il me paraît dangereux d'aller plus loin. Ce serait au détriment de la vie collective des 10,8 millions de Franciliens, qui ont droit à des équipements collectifs. Dans le prochain contrat de plan, l'Etat financera moins du tiers de ces investissements.

– Pensez-vous que les actions spécifiques à mener pour permettre le développement harmonieux de la région capitale et du grand Bassin parisien devraient faire l'objet d'un volet particulier de la loi d'orientation ?

– Je rappelle que ce sont les élus de la région qui ont pris l'initiative de nouer des contacts avec ceux des régions voisines. Cette démarche a abouti à la constitution d'un bureau de liaison des huit régions du Bassin parisien. La DATAR a suivi le mouvement en publiant un Livre blanc qui n'est qu'un constat. Nous sommes d'accord pour signer un contrat de plan interrégional qui serait financé par des crédits de l'Etat, un apport au moins aussi équivalent de la région Ile-de-France et des financements de chacune des autres régions.

Propos recueillis par
CHRISTOPHE DE CHENAY

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

Voici les films nouveaux qui seront présentés dans les salles parisiennes à partir de mercredi 12 janvier.

AUX PETITS BONHEURS. Film français de Michel Deville : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

BARAKA. Film américain de Ron Fricke : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80).

LE BATEAU DE MARIAGE. Film français de Jean-Pierre Ameris : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CARAVAN CITY. (*) Film américain de Joel Hershman, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

CHACUN POUR TOI. Film français de Jean-Michel Ribes : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

DES FEUX MAL ÉTEINTS. Film français de Serge Moati : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

HENRI LE VERT. (*) Film suisse-franco-allemand de Thomas Koerfer : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA LUMIÈRE DES ÉTOILES MORTES. Film franco-allemand de Charles Matton : Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

MONTPARNASSE PONDICHÉRY. Film français d'Yves Robert : Gaumont Les Halles, 1e (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

PAS DE VACANCES POUR LES BLUES. Film américain de Herbert Ross, v.o. : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

PIÈGE EN EAUX TROUBLES. (*) Film américain de Rowdy Herrington, v.o. : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LA RECLUSE. Film britannique de Chris Newby, v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).

UN BRIN DE CHANCE. Film israélien de Zeev Revach, v.o. : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LE VOLEUR ET LA MENTEUSE. Film français de Paul Boujenah : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

La préparation des élections cantonales

Deux conseillers généraux socialistes ne se représentent pas dans les Yvelines

Paul Picard, à Mantes-la-Jolie, et Georges Mougeot à Maurepas ne se représenteront pas aux élections cantonales du mois de mars. Paul Picard, maire de Mantes-la-Jolie, a lui-même pris cette décision, au lendemain de la consultation populaire organisée à son initiative le 19 décembre sur le projet de développement urbain de sa ville.

La faible mobilisation de l'électorat (16,41 % des inscrits) a conduit le maire à renoncer à son mandat de conseiller général pour *« concentrer ses efforts sur son action municipale »*. Le candidat socialiste désigné par les militants est Jean-Louis Yonnet, cinquante ans, directeur de l'Hôpital international de l'université de Paris et secrétaire de la section de Mantes-la-Jolie.

Le cas de Georges Mougeot est différent puisque le maire de Maurepas avait sollicité l'investiture des sections de son canton. Mais les militants lui ont préféré un autre candidat, Alain Danet, maire d'Elancourt, d'ailleurs soutenu par l'ancien député de la onzième circonscription des Yvelines, Gilles Malandain. Georges Mougeot n'est pas parvenu à effacer les inimitiés que lui a values sa démission du PS quelques semaines avant les élections législatives.

A l'époque il avait invoqué, lors de son départ, le mauvais climat lié aux courants. Il avait demandé sa réintégration au lendemain du congrès. La section de Maurepas l'avait acceptée par 13 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention. Mais, dans les autres communes du canton (Elancourt, La Verrière et Coignières), ce va-et-vient n'a, semble-t-il, pas été pardonné.

Les deux autres conseillers socialistes sortants, Jacques Boyer, à Mantes-la-Ville, dont il est aussi le maire, et Alain Etoré, maire des Mureaux dans le canton de Meulan, se représentent. Le département des Yvelines comprend trente-neuf cantons, dont dix-neuf sont renouvelables en mars. Le groupe socialiste, présidé par Georges Mougeot, compte actuellement cinq élus : le siège de Jean Guigné, maire adjoint de Conflans-Sainte-Honorine, n'est pas remis en jeu cette année.

Les responsables de la fédération socialiste s'estiment très menacés dans les cantons de Maurepas et de Mantes-la-Jolie, en particulier par les candidats du RPR. Ce parti n'a pas caché son objectif : conquérir la présidence du conseil général, actuellement assurée par Paul-Louis Tenaillon (UDF-CDS). Mais cette opération ne pourra être réalisée qu'en gagnant les sièges des cantons détenus par les socialistes.

P. S.

REPÈRES

ADMINISTRATION

Georges Sarre propose de créer un « Grand Paris »

Lors d'une cérémonie de vœux à l'hôtel de ville de Paris lundi 10 janvier, Georges Sarre, vice président du Mouvement des citoyens, a annoncé son intention de déposer une proposition de loi visant à créer une nouvelle entité administrative, le « Grand Paris », recouvrant les limites de l'ancien département de la Seine.

« C'est la bonne voie pour renforcer la cohésion sociale et humaine de notre agglomération », a affirmé le conseiller de Paris. Il a précisé que l'exécutif de cette nouvelle structure devrait être issu du conseil des communes du Grand Paris et bénéficier de ressources propres.

DÉCENTRALISATION

Un groupe de travail pour préparer une réforme des transports

La réforme de l'organisation et de la tutelle des transports dans la région, annoncée à la suite du Comité interministériel d'aménagement du territoire de Mende en juillet 1992, commence à se concrétiser. Jean-Claude Aurousseau, préfet d'Ile-de-France, a annoncé, vendredi 7 janvier, l'installation d'un *« groupe de travail chargé d'approfondir les modalités de mise en œuvre d'une réforme des transports collectifs en Ile-de-France »*. Ce groupe, présidé par le préfet de région, comprend les représentants du conseil régional, des huit conseils généraux, dont celui de Paris, et des ministères concernés. Il devrait remettre au gouvernement un rapport d'étape le 15 avril.

Cette réforme, à la fois financière et institutionnelle, doit instaurer, en Ile-de-France, le même système d' *« autorité organisatrice décentralisée des transports »* qu'en province. Elle doit remplacer le système actuel de l'indemnité compensatrice versée à la SNCF et à la RATP par *« des contributions déterminées de façon conventionnelle »*. Enfin, et pour prévenir sans aucun doute d'éventuelles réactions des personnels, il est précisé que la réforme maintiendra *« le statut d'entreprise publique nationale de la RATP et de la SNCF »*.

ÉLECTION

Treize candidats pour briguer la succession de Jean-Pierre Pierre-Bloch

Officiellement treize candidats se sont inscrits pour le premier tour de l'élection partielle du 30 janvier dans la 19e circonscription de Paris (partie des dix-huitième et dix-neuvième arrondissements), après la clôture des inscriptions le dimanche 9 janvier. Jean-Pierre Pierre-Bloch (UDF-PSD) avait été déclaré démissionnaire d'office et inéligible pour un an à compter du 28 mars 1993 par le Conseil constitutionnel pour dépassement de compte de campagne (*le Monde* du 26 décembre).

L'épouse de Jean-Pierre Pierre-Bloch, Anne-Marie, a été investie par l'UDF et soutenue par le RPR. Le secrétaire national du PS, chargé des fédérations, Daniel Vaillant, battu lors des législatives de 1993, sera de nouveau candidat. La candidate du PCF, Mireille Marchioni, et Alain-Serge Clary, du Mouvement des réformateurs, se représentent ainsi que le FN Patrice de Blignières. Alors qu'au mois de mars, les Verts et Génération Ecologie avaient présenté une candidature unique, les deux formations écologistes se présentent séparément : Bernadette Léonard-Deligny pour les Verts et Dominique Martin-Ferrari pour GE.

ENVIRONNEMENT

Les platanes d'Austerlitz

« Le pont Charles-de-Gaulle sera construit », Jacques Chirac l'a confirmé de la manière la plus nette devant la presse municipale, jeudi 7 janvier (*le Monde* du 8 décembre 1993). Les quelques platanes qui doivent être tronçonnés le seront durant la nuit pour ne pas gêner la circulation. Mais Jean Tibéri (RPR), premier adjoint du maire de Paris, a précisé que les Parisiens en seront informés à l'avance et que les arbres abattus seront ultérieurement remplacés par des sujets en plus grand nombre.

Sûr de l'avenir du Parc des Princes, que d'aucuns estiment remis en question par la construction du grand stade à Saint-Denis et dont les élus du seizième arrondissement réclament déjà la démolition, Jacques Chirac a été catégorique. *« Nous n'en reparlerons qu'après le coup de sifflet clôturant la finale de la coupe du monde, en 1998. Pas avant »*.

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل

La naissance de l'IME, prélude à la création d'une banque centrale commune aux Douze

Francfort, capitale de l'Europe monétaire

■ **RÉUNION.** Le Conseil des douze gouverneurs de l'Institut monétaire européen a tenu sa première réunion mardi 11 janvier à Francfort dans le bâtiment historique du Römer prêté pour l'occasion par la ville. M. Lamfalussy, qui préside le Conseil, conservera ses bureaux à Bâle dans l'immeuble de la Banque des règlements internationaux, jusqu'à ce qu'un siège soit définitivement trouvé pour l'IME à Francfort, siège qui abritera les 130 collaborateurs de l'Institut.

■ **DÉCISIONS.** L'objet de la première réunion de l'IME était double. D'une part, élire le vice-président de l'Institut, une place que la France désirait voir occuper par Jean-Claude Trichet (mais la Bundesbank préférait pour cette fonction le gouverneur d'un petit pays). D'autre part, la constitution du capital de l'Institut.

■ **FONCTIONS.** Le baron Alexandre Lamfalussy n'aura aucun pouvoir sur la politique monétaire des douze pays de l'Union européenne pendant toute la phase deux, qui durera jusqu'à 1997 ou au plus tard jusqu'en 1999. Sa tâche essentielle – et importante – sera de préparer le passage à la troisième étape.

FRANCFORT

de notre correspondant

La ville de Francfort, si fière d'avoir obtenu d'abriter le siège de la future Banque centrale européenne, prête, mardi 11 janvier, son bâtiment historique du Römer pour l'inauguration de l'embryon de cette banque, l'Institut monétaire européen (IME). Ancien hôtel de ville, le Römer est un ensemble à colombages datant du seizième siècle et reconstruit après la guerre, situé entre la cathédrale du Dom, où furent sacrés les empereurs romain-germaniques, et l'église Saint-Paul, où siégea, le 18 mai 1848, la première Assemblée nationale de la jeune et éphémère démocratie allemande.

L'Empire et la démocratie : rien n'aurait mieux parrainé le baptême de cette future puissante institution européenne que sera la banque centrale. Empire, parce qu'émettrice de la monnaie des Douze et fixant les taux d'intérêt, elle sera dotée d'un pouvoir très étendu qui ne relèvera que d'elle-même. Démocratie, parce qu'elle ne sera rien sans l'acceptation par le peuple du futur écu unique. Une banque centrale est un être à part, résolument souverain, fixé au jour le jour sur la bonne tenue de sa monnaie.

Nous n'en sommes certes pas à cette étape. Nous entrons dans la phase II de l'Union économique et monétaire, et la phase III, qui verra le passage à la monnaie unique, n'est pas attendue, selon le traité de Maastricht, avant 1997 (une date désormais considérée comme très improbable) ou 1999, voire plus tard. La tâche de l'IME sera entre-temps considérable et modeste : engendrer la banque souveraine mais sans avoir, pour son compte, aucun pouvoir. Le baron Alexandre Lamfalussy, élu à la tête de l'IME, n'a aucun droit de régence sur la politique monétaire européenne. Celle-ci reste partagée entre les douze Etats jusqu'au passage à la monnaie unique. D'ici là, les banques centrales nationales restent souveraines, à commencer par la troisième marraine – officieuse – de l'IME, qui sait se faire discrète dans son siège situé à 3 kilomètres du Römer, au-delà du Grüneburgpark, la Bundesbank.

L'Histoire et la dérision

Tout est à faire. La création d'une institution européenne relève à la fois de l'Histoire et de la dérision. Pour l'heure, il est surtout question de trouver un local qui accueillera les quelque 150 collaborateurs, de choisir les principaux directeurs et de négocier leurs avantages fiscaux. Rude tâche qui prendra encore six mois et qui repousse vers le mois de juin l'emménagement véritable. M. Lamfalussy, ancien directeur général de la Banque des règlements internationaux (BRI) de Bâle, conservera ses bureaux dans cette ville d'ici là. L'IME naît donc, cocasse anecdote, en Suisse, pays qui a refusé d'entrer dans l'Union européenne...

La première réunion du conseil de l'IME, constitué des douze gouverneurs sous la présidence de M. Lamfalussy, devait être consacrée, mardi 11 janvier, à la constitution du capital de l'institut – et donc de la future banque – entre les pays membres. Comme chaque pays aura droit à une voix lors des décisions, cette répartition n'a d'intérêt que parce qu'elle servira de clé pour la distribution des bénéfices.

Le traité de Maastricht a fixé d'avance cette clé, mais, quand on sait que la Bundesbank gagne des milliards de marks chaque année, reversés au budget fédéral, on peut comprendre que ce sujet ne soit pas qu'anecdotique.

Le deuxième thème de l'ordre du jour sera plus animé : élire le vice-président de l'IME parmi les douze gouverneurs. La France a multiplié les manœuvres souterraines pour que Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, soit élu, mais la Bundesbank a répondu qu'elle préférait le gouverneur d'un petit pays.

Pour le reste, la réunion relèvera du cérémonial. Mais on saura assez vite, ensuite, de quelle couleur s'imprégnera la future politique monétaire européenne (*le Monde* du 4 janvier). Si, jusqu'au jour J de l'union, chacun reste maître chez soi, la politique monétaire de l'après-jour J se prépare dès aujourd'hui et elle se «lira» dans la façon de travailler de l'IME. La banque héritera inévitablement du caractère de son parent. D'après les statuts, l'institut doit *«contribuer à réaliser les conditions nécessaires au passage à la phase III»*, *«renforcer la coopération des banques centrales nationales»*, *«renforcer la coordination des politiques monétaires des Etats membres»* et *«superviser le fonctionnement du système monétaire européen»*.

Une grosse Bundesbank ?

Cela signifie concrètement des tâches techniques très complexes et la définition d'outils de statistiques monétaires harmonisés au niveau des Douze. Mais, de même que le sens est dans le langage, la politique est dans l'outil. Sera-t-il possible, par exemple, de définir aussi strictement qu'en Allemagne une masse monétaire de type de la fameuse M3 ? Et cette M3 aura-t-elle une corrélation étroite avec l'inflation, comme en Allemagne, ou bien n'en aura-t-elle pas, comme récemment aux Etats-Unis ? Des études empiriques et des confrontations idéologiques sur ces questions dépendra le degré d'influence allemande sur l'IME et sur la future banque centrale. Se définiront là le monétarisme européen, son orthodoxie, son indépendance à l'égard de la conjoncture, vis-à-vis des groupes de pression, etc.

La future banque centrale sera-t-elle une grosse Bundesbank et l'écu un gros mark ? Le traité de Maastricht a répondu théoriquement oui à ces questions. C'était la condition *sine qua non* de l'acceptation par les Allemands de l'abandon de leur chère monnaie. Mais la mise en application laisse une petite marge qui sera de haute importance. Pour l'heure, le «modèle allemand» paraît difficilement exportable en l'état. Si les Allemands acceptent sans broncher des taux d'intérêt élevés malgré 3,7 millions de chômeurs, peu d'autres peuples sont convaincus du bien-fondé d'une telle rigueur. Ce sera à l'IME d'arrêter une politique qui soit compréhensible et acceptable par les populations.

La personnalité de M. Lamfalussy comptera donc beaucoup. On le dit diplomate. Il devra utiliser finement son crédit d'excellent professionnel, qui est réel, y compris en Allemagne. Si le président de l'IME séduit par ses réflexions et ses compromis, il pourra en imposer un peu plus que les statuts le lui permettent. Compteront surtout les événements monétaires d'ici à 1997 ou 1999.

Trois ou quatre ans «au milieu du gué» avec un SME en convalescence d'une attaque violente, rien n'autorise pour l'instant à l'optimisme. La crise économique et la sourde contestation de la construction européenne dans les opinions publiques sont des dangers mortels. Jacques Delors, qui broie du noir, estime même que l'on passe en phase II de l'Union monétaire alors que *«la phase I a échoué»*, les monnaies divergeant plus qu'elles ne convergent. Pour le président de la Commission, le SME nouvelle manière est un recul par rapport à celui qui a permis des taux quasi fixes entre 1987 et 1992.

Pour la Bundesbank, il s'agit au contraire d'un progrès. L'échec était à ses yeux inévitable puisque les économies des Douze sont encore trop éloignées les unes des autres pour qu'on fixe d'ores et déjà les parités entre leurs monnaies. Les tiraillements devaient provoquer une rupture. Désormais, les parités sont ajustables en fonctions des évolutions économiques, notamment des inflations comparées et du «crédit» des monnaies sur les marchés. Des ajustements devront avoir lieu «à froid» et non plus à l'issue d'une crise monétaire ; ce sera à l'IME d'y contribuer, selon M. Tietmeyer, le président de la Bundesbank.

Aux yeux de M. Tietmeyer, le nouveau SME fait ses preuves puisqu'on assiste au retour des monnaies dans leur «bande étroite» de fluctuation (2,25 % autour d'un cours pivot). Ceux qui avaient prédit la mort du SME après la sortie de la lire et de la livre à l'automne 1992, puis après les attaques contre le franc français, le franc belge, la couronne danoise à l'été 1993, ont eu tort. La monnaie belge a réintégré sa bande étroite le 2 décembre, la monnaie française le 9 décembre et la couronne danoise le 29 décembre. Les taux d'intérêt européens ont été abaissés, lentement mais indéniablement. Le calme est revenu sur les marchés des changes.

Prouvant l'attachement général à Maastricht, aucun pays n'a tiré parti de sa marge de manœuvre élargie (les bandes de fluctuations autorisées sont passées à 15 % depuis le 2 août) pour abaisser franchement ses taux afin de relancer son économie intérieure. Les gouvernements ont écarté les forts arguments de ceux qui les y poussaient, pour en rester à une politique de monnaie forte qui consiste à se coller au mark. Bref, rien n'est perdu, au contraire. En Allemagne, M. Tietmeyer semble croire autant que le chancelier Kohl à la monnaie unique. L'institut à Francfort est beaucoup entre leurs mains.

ÉRIC LE BOUCHER

Alexandre Lamfalussy : l'art du doigté

Il y a de la coquetterie chez Alexandre Lamfalussy quand il se définit lui-même comme *«un paysan du Danube»*. Rejeton de l'aristocratie hongroise – certes danubienne et souvent terrienne –, il a quitté son pays d'origine à dix ans, en 1939, à l'aube de la deuxième guerre mondiale. Il étudiera d'abord à Louvain, ensuite à Oxford. Devenu citoyen belge, parlant comme on respire un nombre respectable de langues européennes, le baron Lamfalussy incarne par sa seule biographie le meilleur de la tradition européenne d'ouverture et de connaissance réciproque. C'est indéniablement un atout pour le premier président de l'Institut monétaire européen.

Par sa formation, il est économiste avant d'être banquier. Sa thèse, soutenue à Oxford en 1958 et publiée en 1961, portait sur l'investissement et la croissance dans les économies industrialisées, à partir de l'exemple belge. Comment est-il passé de l'*«économie réelle»* à l'univers, moins bien connu à l'époque qu'aujourd'hui, de la finance ? Très tôt, il a entrepris une carrière de banquier – sans jamais abandonner son travail d'enseignant. Administrateur-directeur de ce qui s'appelait alors (en 1965) la Banque de Bruxelles, puis (en 1975) de la Banque Bruxelles-Lambert, il a pris la mesure de l'importance croissante de ce que certains économistes persistaient à appeler *«le voile de la monnaie»*. Auteur en 1968 d'un livre intitulé *Marchés financiers en Europe*, il s'attachait au contraire à souligner la relation entre l'essor des marchés de capitaux et la croissance économique.

Homme de compromis

Troisième volet de sa carrière, son expérience de haut fonctionnaire international. Il devient dès 1976 conseiller économique de la Banque des règlements internationaux (BRI), dont il sera, à partir de 1985, le directeur. La BRI est une institution fort peu connue du grand public. Sa vocation n'est pas uniquement européenne : on y réfléchit aux problèmes d'harmonisation des politiques monétaires, mais aussi à des réglementations internationales. La fragilisation des systèmes financiers dans les années 80 a ainsi amené la BRI à élaborer le fameux *«ratio Cooke»* (qui établit un rapport minimum entre les engagements d'une banque et ses avoirs, pondérés par un coefficient de risque).

Si la BRI a tout de même une importance dans la construction monétaire de l'Europe, c'est parce qu'elle accueillait le Comité des gouverneurs des banques centrales de la Communauté pour ses réunions mensuelles. Alexandre Lamfalussy a participé personnellement au «Comité Delors», dont le rapport, remis en 1989, a servi de base à la partie monétaire du traité de Maastricht. C'est dire qu'il connaissait dès le départ le processus qu'il est désormais chargé de mettre en œuvre. D'où l'étonnement suscité par les critiques contre le traité de Maastricht figurant dans le rapport de la BRI de juin 1992 : mais le président n'était, semble-t-il, pas au courant....

Le choix d'Alexandre Lamfalussy, le 29 octobre 1993, comme premier président de l'IME a été unanimement salué. Sa compétence, sa conviction et ses talents de pédagogue ne sont contestés par personne. Mais ceux qui le connaissent soulignent que, homme de compromis, il déteste les conflits. Aura-t-il la fermeté d'imposer la logique de la convergence européenne aux banquiers centraux siégeant à l'IME ? La plupart sont nouveaux venus. Lui a l'avantage de l'ancienneté et la liberté donnée par l'âge et l'expérience. A suivre...

S. Gh,

[Né le 26 avril 1929 à Kapuvar (Hongrie). Diplômé de l'université de Louvain et de Nuffield College, Oxford. Thèse de doctorat en 1958. Conseiller économique (1955-1965), puis président-directeur général de la Banque de Bruxelles (1965-1975), directeur général de la Banque Bruxelles-Lambert (1975). Appelé à Bâle au siège de la *BRI* (Banque des règlements internationaux) en 1976, il en devient directeur général en 1985. Il a été désigné le 29 octobre 1993 comme premier président de l'Institut monétaire européen créé par le traité de Maastricht.]

CLÉS/ *Structures*

■ **Institut monétaire européen (IME).** L'IME est l'embryon de la future Banque centrale européenne. Il remplace le Comité des gouverneurs des banques centrales des Douze, qui se réunissait une fois par mois, généralement à Bâle. Son siège est situé à Francfort. Le pendant de l'IME pour les politiques de changes et les politiques budgétaires est le Comité monétaire, qui regroupe les directeurs du Trésor et les sous-gouverneurs des banques centrales. L'IME est dans l'orbite des banques centrales, le Comité monétaire dans celui des gouvernements.

■ **Rôle.** C'est l'IME qui prépare techniquement la phase III de l'Union économique et monétaire : en établissant, en 1996, un rapport sur l'état de l'accomplissement par les Etats membres de leurs obligations pour la réalisation de l'UEM. C'est aussi l'IME qui supervise le développement de l'écu et la préparation des futurs billets. Enfin, si l'institut a pour mission de renforcer la coordination des politiques monétaires en vue d'assurer la stabilité des prix, il n'a aucun pouvoir de décision, les banques centrales de chaque pays gardant ce pouvoir.

■ **Composition.** L'IME est dirigé par un conseil des gouverneurs, composé d'un président et des gouverneurs des banques centrales nationales, dont l'un est vice-président. Le président est nommé d'un commun accord par les chefs d'Etat et de gouvernement, sur recommandation du comité des gouverneurs des banques centrales. Le premier président est M. Lamfalussy.

■ **Union économique et monétaire.** Quand le processus conduisant au marché unique est apparu irréversible, son prolongement par une Union monétaire a été décidé au Conseil européen de Hanovre en juin 1988. L'idée était de compléter l'abolition des frontières et la fin des entraves commerciales par une monnaie unique.

Le Conseil économique et social appuie l'idée d'un «noyau dur» au sein de l'Union

L'Union européenne ne doit pas se contenter d'être une simple zone de libre-échange, mais doit s'affirmer comme une véritable puissance économique durable, selon le Conseil économique et social (CES), qui a rendu public, mardi 11 janvier, un rapport et un projet d'avis sur *«les problèmes économiques généraux en France dans la perspective de l'Union économique et monéraire (UEM) européenne»*.

Afin d'asseoir l'Union européenne comme puissance économique, celle-ci doit approfondir en son sein la coopération monétaire. *«L'ancrage du franc au mark a été une bonne chose»*, a déclaré le rapporteur, Jean-Pierre Vignau. *«L'idée d'un noyau dur des pays qui commenceront l'Union monétaire fait son chemin»*, note le projet d'avis du CES. *«Nous ne sommes pas pour, mais nous constatons que ce mouvement existe»*, a souligné M. Vignau, avant d'ajouter : *«Pourquoi le retarder ?»*

L'Union européenne ne doit pas négliger pour autant la dimension sociale et faire abstraction de l'économie réelle. Il faut donc, selon M. Vignau, *«développer le débat social, favoriser les initiatives des partenaires sociaux et adapter le cadre normatif»*. Il faut trouver une moyenne entre l'approche française fondée sur l'intervention de l'Etat et l'approche allemande, qui laisse une totale liberté aux partenaires sociaux.

EN BREF

G10 : Hans Tietmeyer nommé président du Comité des gouverneurs. – Le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, a été élu président du Comité des gouverneurs du G10, le groupe des dix pays les plus industrialisés. Il remplace le gouverneur canadien John Crow, a annoncé le Comité, lundi 10 janvier à Bâle, où les gouverneurs s'étaient retrouvés pour leur réunion mensuelle. Malgré son nom, le G10 comprend onze pays, puisque la Suisse a rejoint le groupe, il y a quelques années, après les Etats-Unis, le Canada, le Japon, la Suède, qui s'étaient associés à plusieurs pays de l'Union européenne (Grande-Bretagne, Allemagne, France, Italie, Pays-Bas, Belgique).

BILL CLINTON annoncé une réunion du G7 en mars pour relancer l'emploi. – Lors d'un discours, prononcé dimanche 9 janvier devant de jeunes Européens à l'hôtel de ville de Bruxelles, le président Clinton a appelé ses partenaires du groupe des sept grands pays industrialisés (le G7) à tenir en mars une réunion ministérielle exclusivement consacrée à l'emploi et à la lutte contre le chômage. En juillet 1993, M. Clinton avait déjà lancé cette idée de réunion des ministres du G7 à Camp David pour traiter exclusivement du chômage, mais la proposition n'avait pas été concrétisée.

CERC : les regrets des journalistes d'information sociale. – L'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS) estime, dans un communiqué publié lundi 10 janvier, que *«la disparition»* du Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC) constitue *«une atteinte à la pluralité des sources d'information»*. L'AJIS, qui rappelle que le CERC était un *«organisme public réputé pour la qualité de ses rapports et son indépendance vis-à-vis des pouvoirs en place»*, demande au gouvernement *«de reconsidérer sa décision dans les meilleurs délais, afin que chercheurs et experts puissent à l'avenir poursuivre leurs travaux»*.

Le Monde
PUBLICITÉ FINANCIÈRE
Renseignements :
46-62-74-25

La mission sénatoriale de M. François-Poncet préconise une « stratégie de rupture »

« Douze commandements » pour relancer l'aménagement du territoire

Le rapport de la mission sénatoriale sur l'aménagement du territoire, présidée par Jean François-Poncet (UDF-RDE), publié mardi 11 janvier, apporte une précieuse contribution au débat, lancé par le gouvernement à l'automne 1993, qui doit déboucher au printemps sur une loi d'orientation. Les sénateurs proposent une « stratégie de rupture ». Une Convention nationale se réunira les 3 et 4 février au Futuroscope, près de Poitiers.

En pas moins de 470 pages, le rapport de la mission d'information du Sénat sur l'aménagement du territoire, créée en décembre 1992 et présidée par Jean François-Poncet (UDF-RDE, Lot-et-Garonne), dresse un constat sans complaisance de la politique menée depuis trente ans et formule des propositions dont beaucoup pourraient être appliquées à bref délai, à condition d'être soutenues par une volonté politique ferme sur une longue période. *« Après avoir, dans les années 60, conduit une politique particulièrement active, l'Etat s'est, à partir du milieu des années 70, détourné de l'aménagement du territoire qui est peu à peu devenu une préoccupation de deuxième ordre »*, lit-on en introduction. L'idée est de trouver les voies *« d'une résurrection de la politique de l'Etat propre à corriger les déséquilibres qui portent gravement atteinte à la cohésion du pays. »*

Le rapport note pertinemment que le taux de chômage régional ne doit pas être le seul critère déterminant des politiques d'interventions publiques. Il faut l'utiliser avec précaution. Ainsi, la Lozère, à cause de son déclin démographique, a le plus faible taux de chômage (5,3 %) et pourtant une vigoureuse politique d'aménagement s'y impose. A l'inverse, les Bouches-du-Rhône ou l'Hérault affichent un taux de 16 % en dépit des équipements d'infrastructure importants dont ils ont bénéficié (routes, ports, tourisme, universités), financés par l'Etat ou les collectivités locales. La mission critique le fléchissement *« constant et inquiétant »* des crédits depuis treize ans, d'autant plus grave lorsqu'on les compare aux enveloppes beaucoup plus substantielles en provenance des Fonds européens et surtout aux aides régionales accordées par les autres pays européens (indice 1160 en Italie, 655 en Allemagne, 300 en Belgique pour une moyenne française de 100).

Le rapport dénonce l'hypertrophie de l'Ile-de-France et indique que *« certains territoires rencontrent des difficultés d'une ampleur décourageante, au premier chef les banlieues et les zones rurales fragiles »*. Sur ce dernier point, le rapport fournit les analyses les plus clairvoyantes et amorce des solutions convaincantes. *« Jusqu'à maintenant, au-delà des discours incantatoires, l'espace rural a dû se contenter d'une sollicitude de façade et d'actions qui ont manqué gravement de cohérence. »* Or le déclin de ces zones n'est pas *« une fatalité »*.

Un « véritable droit »

Pourtant, à voir les critères de redistribution de la dotation globale de fonctionnement (DGF), on constate que l'habitant d'une ville de plus de 200 000 habitants reçoit 2,5 à 3 fois plus d'argent de l'État que celui d'une commune de moins de 500 habitants. *« Au nom de quel mystérieux principe les besoins des populations rurales seraient-ils moindres que ceux des citadins ? Le raisonnement officiel, en réalité, a toujours reposé sur un postulat inexprimé : le cœur du développement, les progrès de la civilisation sont situés dans les grandes villes et l'espace rural peut être sacrifié. »*

La mission sénatoriale souhaite que soit proclamé solennellement dans la prochaine loi *« un véritable droit à l'aménagement du territoire »*, au même titre que la liberté individuelle, la sécurité ou le droit à la formation. En Europe, la France ne doit pas être hypnotisée par un rattachement à tout prix à l'axe de référence Londres-Francfort-Milan mais, *« dans une perspective multipolaire »*, privilégier *« deux faisceaux »*, l'un méridional entre Barcelone, la Suisse et l'Autriche, l'autre occidental, entre la Scandinavie et le Portugal, *via* Paris.

En conclusion, le rapport avance plusieurs propositions regroupées en *« douze commandements »* qui impliquent une *« stratégie de rupture »*, s'attaquent *« aux droits acquis »* et *« forment le noyau dur de toute politique crédible »* :

1) Réduire par une péréquation vigoureuse les écarts de ressources (dotations budgétaires et recettes fiscales) entre collectivités territoriales. Un mécanisme automatique de compensation et d'écrêtement se déclencherait en cas de dépassement (+ ou − 10 % par rapport à la moyenne nationale).

2) Créer un fonds national d'aménagement. Il serait alimenté par la contrepartie de la suppression progressive de la subvention versée par l'Etat aux transports parisiens, une part des privatisations et des taxes locales sur l'électricité, un grand emprunt.

3) Réviser le schéma autoroutier, en modulant davantage les péages, et celui des TGV. *« Pour réduire les injustices, il faudrait accroître le nombre des arrêts TGV et ne pas se soumettre aveuglément à l'obsession des records de vitesse. »*

4) Reprendre le schéma « Université 2000 » en favorisant dans les villes moyennes la création d'universités très spécialisées de 3 000 à 5 000 étudiants selon des modèles existants aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne ou en Allemagne.

5) Répartir selon une clé – un tiers pour Paris deux tiers pour la province – les crédits culturels.

6) Maîtriser la croissance de la région parisienne.

7) Garantir le rayonnement international de Paris en allégeant les contrôles administratifs pour les entreprises étrangères et en consolidant le rôle financier de la capitale par la suppression totale de l'impôt de Bourse.

8) Adapter l'agriculture en développant la sylviculture, les biocarburants, la chasse et la pêche et en rémunérant la fonction d'entretien de l'espace par les ruraux.

9) Créer des emplois de diversification dans les zones rurales les plus défavorisées. Il faut exonérer, pour un temps et dans des zones soigneusement délimitées, les entreprises de l'impôt sur les sociétés. Cette mesure pourrait être élargie à l'impôt sur le revenu des particuliers.

10) Rétablir la sécurité dans les banlieues.

11) Assurer la mixité de l'habitat dans les banlieues et exonérer les entreprises de cotisations familiales et de taxe professionnelle.

12) Créer un ministère d'Etat spécifique à l'aménagement du territoire regroupant plusieurs services et directions, placé au deuxième rang dans la hiérarchie gouvernementale, disposant d'un pouvoir très large de contre-seing et assuré d'une permanence pour une action à long terme. Selon les fascicules budgétaires de 1993, 46,7 milliards de francs de crédits seraient ainsi regroupés.

« La politique du faire-semblant a atteint ses limites, conclut le rapport. *Sur notre territoire malade, les habitants souffrent et leurs élus sont las d'une politique qui se résume dans quelques actions entourées de nombreux discours. »*

FRANÇOIS GROSRICHARD

► Lire aussi dans la section « Ile-de-France », page 16, un entretien avec Jean-Pierre Fourcade, vice-président du conseil régional.

Après huit ans de controverses

Bordeaux aura son métro

BORDEAUX

de notre correspondant

Le conseil de la communauté urbaine de Bordeaux, présidé par Jacques Chaban-Delmas, a voté hier en « seconde lecture » par 62 pour, 57 contre et 1 nul le projet du métro VAL construit par Matra (deux lignes dans un premier temps et un coût de 6 milliards de francs) qu'il avait déjà adopté le 6 novembre 1992.

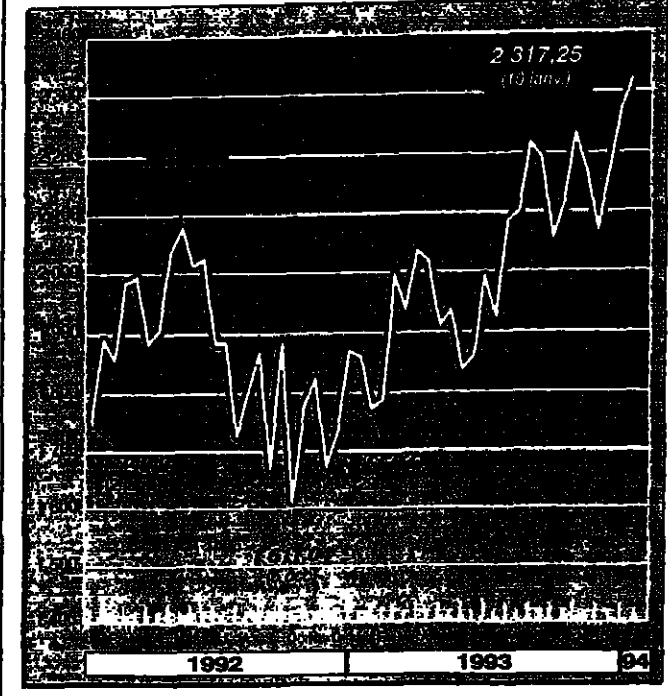
Ce premier vote à bulletin secret avait été très serré : 58 pour, 56 contre, une abstention et 5 « non », considérés comme nuls par le président de la communauté urbaine. Cette première délibération avait été contestée par les groupes socialiste et communiste, les représentants des Verts, de Génération Ecologie et du Front national, ainsi que par diverses associations opposées au projet.

Le tribunal administratif de Bordeaux avait, le 23 décembre, annulé cette décision. Un nouveau vote était donc organisé le lundi 10 janvier. L'événement prenait une dimension nationale avec la prochaine visite, le 13 janvier, du premier ministre.

Le second vote fut nettement moins contestable que le premier. A l'évidence, mais c'est une vieille habitude bordelaise, Jacques Chaban-Delmas avait su gagner le vote de quelques-uns de ceux qui clamaient leur opposition au projet. Il est vrai que les socialistes avaient obtenu satisfaction sur la plupart de leurs revendications. A noter aussi qu'il n'y eut aucune défection dans les rangs de faible majorité du maire de Bordeaux au sein de la communauté urbaine. C'est donc un projet « présentable » qui sera soumis, le 13 janvier, à Edouard Balladur. Il ne reste plus qu'un vote concernant le choix de la société concessionnaire pour que le métro bordelais soit définitivement sur les rails après huit ans de discussions, d'études et de votes à répétition.

PIERRE CHERRUAU





L'abondance de liquidités dont regorge la Bourse de Paris depuis quelques semaines, notamment en raison de la possibilité qu'avaient les porteurs de sicavs monétaires d'échapper à la taxation sur les plus-values, si celles-ci étaient investies dans un plan d'épargne en actions (PEA) avant le 31 décembre, a donné l'occasion au CAC 40 d'inscrire un nouveau sommet. Pratiquement à l'équilibre à l'ouverture, le principal indicateur de la place a terminé sur une avance de 0,42 %, à 2 317,25 points. Cette nouvelle performance porte à trois le nombre de records depuis le début de l'année.

Cette nouvelle progression s'est accompagnée d'un volume de transactions encore important, de 5,8 milliards de francs. Pour mémoire, la moyenne quotidienne du volume de transactions sur actions françaises est passée de 2,7 milliards de francs en janvier 1993 à 4,7 milliards de francs en décembre de la même année.

REPÈRES

CONJONCTURE

Baisse du PIB allemand

Le produit intérieur brut (PIB) de l'Allemagne unie a baissé de 1,3 % en 1993 par rapport à 1992, soit la première baisse de l'activité économique sur une période d'un an depuis l'unification. Les chiffres diffusés lundi 10 janvier par l'Office fédéral des statistiques montrent aussi que, pour la première fois depuis onze ans, le PIB de la partie ouest de l'Allemagne a fortement baissé, le recul atteignant 1,9 % par rapport à 1992. Dans la partie est de l'Allemagne, le PIB, qui ne représente que 7,7 % de la production nationale, a augmenté de 6,3 %.

En 1992, le PIB de l'Allemagne de l'Ouest avait encore augmenté de 1,5 % par rapport à 1991, et celui de l'Allemagne de l'Est de 6,1 %. Les chiffres de 1992 représentaient eux-mêmes un net repli par rapport aux années précédentes. Après une croissance de 1,4 % en 1987, le PIB de l'Allemagne de l'Ouest avait cr0 de 3,7 % en 1988, de 3,4 % en 1989, de 5,1 % en 1990 et de 3,7 % en 1991. Les dernières récessions de l'économie ouest-allemande remontaient à 1975 et 1981-1982.

L'Office des statistiques devait rendre public, mardi 11 janvier les chiffres relatifs à l'évolution du PIB allemand en fin d'année, une baisse de presque 0,5 % ayant été enregistrée au quatrième trimestre 1993 par rapport au troisième trimestre.

DÉVELOPPEMENT

Air Afrique restructurée

Les onze chefs d'État et de gouvernement des pays africains membres d'Air Afrique ont décidé, lundi 10 janvier à Dakar, d'injecter 18 milliards de francs CFA (360 millions de francs français) pour restructurer la compagnie aérienne africaine et reconduit, pour un mandat de cinq ans, Yves Rolland-Billecart, président-directeur général d'Air Afrique depuis 1989. Par ailleurs, dans la même enceinte, les treize pays de la zone franc (plus les Comores) devaient reprendre leurs discussions, mardi 11 janvier, sur la dévaluation du franc CFA. Si le principe en est acquis (*le Monde* daté 9-10 janvier), les négociations, qui la veille ont duré plus de sept heures, achoppent, semble-t-il, sur le montant des aides financières réclamées à la France et aux organisations financières internationales (FMI et Banque *mondiale*) pour accompagner la dévaluation.

EUROTUNNEL

De 1 900 francs à 2 800 francs *l'aller-retour transmanche*

Eurotunnel, la société concessionnaire du tunnel sous la Manche, a annoncé, mardi 11 janvier, ses tarifs voyageurs pour emprunter le tunnel, qui vont de 1 900 francs aller-retour en basse saison à 2 800 francs en haute saison pour une voiture, quel que soit le nombre de ses occupants. Le tarif promotionnel le plus bas (aller-retour cinq jours en novembre et décembre) se situera à 1 200 francs. A titre de comparaison, la compagnie de ferries P and O offre une fourchette tarifaire variant de 1 250 francs à 2 880 francs, et le tarif promotionnel pour cinq jours s'élève à 1 400 francs. La mise en service pour les voitures aura lieu le dimanche 8 mai, à 9 heures, deux mois après l'ouverture pour le fret (7 mars).

HÔPITAUX

Mme Veil se déclare « fermement résolue » à engager la restructuration

Simone Veil, ministre des affaires sociales, entend *« résolument s'engager »* dans la politique de restructuration hospitalière *« qui s'impose pour des raisons tant de sécurité sanitaire que d'efficacité du système ». « Je connais le scepticisme de ceux qui pensent que nous n'aurons pas le courage et la détermination nécessaire pour mettre en œuvre les regroupements, les recherches de complémentarités voire les fermetures nécessaires de services et de petits hôpitaux. Qu'ils se détrompent, le gouvernement y est fermement résolu »*, a affirmé Mme Veil, qui présentait lundi 10 janvier ses vœux à la presse.

INDICE DU COUT DE LA CONSTRUCTION : + 0,9 % au troisième trimestre. – L'indice du coût de la construction (ICC) du troisième trimestre 1993, calculé par l'INSEE et publié mardi 11 janvier au *Journal officiel*, s'établit à 1 017, soit une hausse de + 0,9 % par rapport au même trimestre de l'année précédente. L'ICC sert de base pour la révision annuelle des loyers du secteur privé. La progression affichée est la plus faible de l'année 1993, confirmant la décélération amorcée au premier trimestre 1992.

Alice.

LE GRAPHIQUE DE L'ESLSCA.

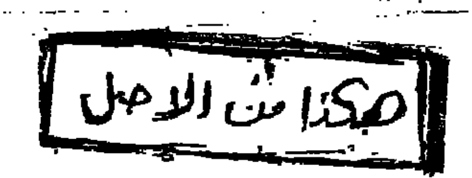
*La croissance ne fait plus l'emploi.**

Progression du PIB
Progression de l'emploi
Prévisions an 2000 - Base 100 en 1975

	Monde entier	OCDE	Asie de l'est
Progression du PIB	205	191	518
Progression de l'emploi	147	124	256

En Asie, la croissance du PIB génère proportionnellement moins d'emplois que dans l'OCDE.

*Source : Rapport mondial sur le Développement Humain ONU-CNUCED 1993.



ECOLE SUPÉRIEURE LIBRE DES SCIENCES COMMERCIALES APPLIQUÉES.
Etablissement privé d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat, fondé en 1949. diplôme visé par l'Etat. 1, rue Bougainville 75007 Paris. Tél. : (1) 45 51 32 59

هكذا من الاصل

Nouveau président de France-Télévision

Jean-Pierre Elkabbach annonce un plan de cinq ans

Le nouveau président de *France-Télévision*, Jean-Pierre Elkabbach, qui présentait ses vœux au personnel de France 2 et France 3, lundi 10 janvier, a fait appel à la *« cohésion »* et à la « combativité » des services de la télévision publique, qu'il a exhortés à n'avoir « peur de rien ni de personne ». Après avoir annoncé l'élaboration d'un « plan à cinq ans » qui fixera « très rapidement » ses ambitions « de façon claire et négociée », Jean-Pierre Elkabbach a commencé à croiser le fer avec TF 1 en imputant implicitement à son concurrent privé la responsabilité des *« rumeurs et petits échos »* qui bruissent déjà autour de lui.

Vestige des temps féodaux où il permettait aux suzerains de s'assurer en public, pour le Nouvel An, de la fidélité de leurs vassaux, le rite du serrement de mains se perpétue d'autant plus facilement, dans chaque palais présidentiel, sous prétexte d'échange de vœux, qu'il présente l'avantage d'offrir au bon peuple, par l'intermédiaire des caméras républicaines, l'occasion de gros plans télégéniques sur les monarques contemporains et leurs courtisans. La postérité télévisuelle retiendra donc qu'en ce lundi 10 janvier 1994 les grands barons et les petits marquis de France 2 et France 3 ont fait la queue, dans les salons de l'hôtel Concorde-Lafayette à Paris, pour rendre hommage à leur nouveau souverain, Jean-Pierre Elkabbach, enfin reconnu par les siens au terme d'une longue errance radiophonique.

Bien que devancés, étrangement, par l'inévitable commandant Cousteau, Jacques Martin, Bernard Pivot et consorts avaient le sourire des âmes tranquilles. Mireille Dumas semblait plus intimidée. Mais les uns et les autres furent éclipsés par un Jacques Toubon débordant d'affection et faisant fi du protocole pour faire à son *« ami Jean-Pierre »* une bise plus fraternelle que ministérielle avant de tomber dans les bras du nouveau directeur général de France 2, Raphaël Hadas-Lebel, son ancien compagnon de cabinet de l'Hôtel Matignon.

Flanqué à sa droite de M. Hadas-Lebel, et, à sa gauche, de M. Gouyou-Beauchamps, qui l'assistera à la direction de France 3, « JPE » tapota les joues d'anciens « grognards », donna l'accolade à quelques vieux complices, glissa quelques recommandations à certains jeunots... Mais il n'entra vraiment en majesté qu'une fois debout, seul, sur le podium dressé pour la circonstance face aux quelque 2 500 personnes rassemblées pour l'entendre délivrer, tel un Bonaparte avant Arcole, son premier message et son plan de campagne aux troupes de la télévision publique.

« Trois consignes et trois règles »

C'est en effet en chef d'armée *qu'il s'exprima. En chef* soucieux de rallier les sceptiques à sa cause et d'insuffler son propre dynamisme à ses subordonnés dont il fera la tournée des popotes régionales en la commençant, mercredi 12 janvier, à Nancy. En actionnant, surtout, les ressorts psychologiques familiers aux acteurs politiques : *« Ma démarche est fondée sur trois idées-forces : un service public légitime, exemplaire, tourné vers l'avenir. Mon ambition est de faire de France-Télévision la télévision de tous les citoyens. Cela signifie que la télévision publique doit* (...) *être ouverte à tous les genres de programmes avec une couleur immédiatement identifiable, avec une « façon », comme on dit du travail d'un artisan* (...). *France-Télévision doit être une télévision publique exemplaire dans la recherche de la qualité et démontrer qu'audience et qualité peuvent aller de pair* (...). *Ce ne sera pas le style ou le succès, mais le succès par le style* (...). *France-Télévision doit aussi avoir une gestion impeccable (...). Elle tirera sa force de la complémentarité des chaînes, et nous mènerons une politique raisonnée d'alliances avec des groupes publics et privés permettant d'assurer la diversification indispensable* (...). *Je tiens à trois règles : la rigueur, l'éthique, l'audace : Ne suivons pas les modes, faisons-les ! Soyons inventifs et entreprenants !* (...). *N'ayons peur de rien ni de personne ! Veillons à l'indépendance, au pluralisme et à l'impartialité de nos antennes ! Et puis, ne nous laissons impressionner par aucune de ces rumeurs et de ces petits échos si complaisamment entretenus... Je fais appel à votre cohésion et à votre combativité* (...). *Je vous appelle aussi à accomplir des efforts d'économie et de productivité, mais en nous fixant des objectifs précis. Je vais proposer très rapidement aux pouvoirs publics un plan à cinq ans fixant de façon claire et négociée nos ambitions. Je veillerai à la poursuite d'un dialogue social inlassable* (...). *Nous ferons de 1994 l'année de la télévision publique* (...). *Osons, quand d'autres sont fatigués, désenchantés et gagnés par le doute. Que chacun d'entre nous ose, au moins une fois de temps en temps ! »*

La mise en scène de cette intronisation fut parachevée quand « JPE » invita royalement à le rejoindre sur l'estrade Raphaël Hadas-Lebel et Xavier Gouyou-Beauchamps, ces *« deux hommes d'entreprise, de dialogue, de culture, de conviction. »*, qui sont aussi ses *« amis »*. Ce fut ensuite, hors caméra, l'autre rite présidentiel obligé, celui du bain de foule.

Boîte à malices

Et l'on entra enfin dans le vif du sujet, celui du contenu de la boîte à malices, puisqu'il apparut que le général « JPE » était déjà engagé, sans qu'on le sût, dans une première bataille souterraine contre l' « ennemi héréditaire », TF 1. Sur la foi des « confidences » éparpillées par ses soins ou par les membres de son état-major, nos services de renseignements sont ainsi en mesure d'affirmer qu'il est vrai que Michel Drucker a été invité à revenir sur France 2.

En revanche, il est pour le moins prématuré d'annoncer l'arrivée de Patrick Sabatier sur France 2. Si « JPE » reconnaît avoir *« tendu la main »* à l'ancien animateur de TF 1, rencontré un soir de déprime dans un club de gymnastique au lendemain de sa condamnation par la justice, il ne faut pas encore interpréter ce geste charitable comme une proposition d'emploi. Quant aux *« rumeurs »* selon lesquelles Claire Chazal aurait été contactée pour assurer la présentation du journal télévisé de 20 heures, et Jean-Marc Sylvestre, le chroniqueur économique et social de TF 1, aurait été sollicité pour devenir directeur de l'information sur France 2, elles auraient tout simplement une origine commune dans les querelles intestines qui opposeraient, dans de sombres manœuvres, les membres de la direction de l'information de TF 1 à l'état-major de leur propre chaîne. Par contre, c'est à l'intérieur de France 2 que serait né, pour des raisons « symétriques », le *« petit écho »* faisant état de la prochaine arrivée de Jean-Luc Mano, naguère démissionnaire de TF 1, à ce même poste de directeur de l'information.

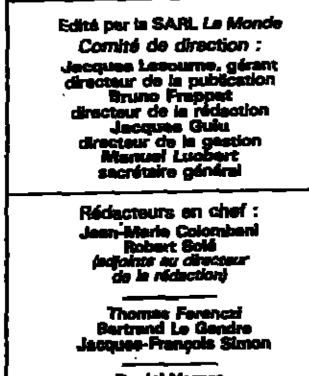
Dans ce genre d'exercice, en tout cas, « JPE » a confirmé qu'il possède désormais une cuirasse personnelle à toute épreuve. On l'a vu serrer avec beaucoup de compassion la main du vieux crocodile socialiste Georges Filioud, celui-là même qu'il qualifiait jadis de *« pauvre ministre de la propagande »*...

ALAIN ROLLAT

RFI : interruption des émissions en albanais. – Radio France internationale (RFI) a interrompu, lundi 10 janvier, ses dix minutes d'informations quotidiennes vers l'Albanie et le Kosovo. Les trois journalistes pigistes qui les réalisaient ont protesté contre cet *« arrêt immédiat »* qu'ils ont *« été sommés d'annoncer à leurs auditeurs d'une façon laconique »*. Pour la direction, cette décision est d'ordre budgétaire, le million de francs attribué sur la réserve parlementaire pour financer ces émissions en 1993 n'ayant pas été reconduit. Un renouvellement de cette dotation pourrait permettre *« non seulement de les reprendre, mais de les étendre à une demi-heure quotidienne »*, note toutefois RFI, qui prévoit d'ouvrir bientôt une radio FM à Tirana, la capitale albanaise. Cette décision intervient alors qu'une mission d'inspection commandée par les ministères des affaires étrangères, de l'économie, du budget et de la communication conduit un audit de RFI, avant la signature d'objectifs pour la période 1995-2000.

Mort de Jack Payet. – Jack Payet, trente-sept ans, fondateur et directeur du service de production musicale de Radio-France Internationale (RFI) depuis 1988, est décédé brutalement dans la nuit du dimanche 9 au lundi 10 janvier. Après avoir été journaliste radio puis animateur et producteur de magazines, Jack Payet avait notamment été directeur d'antenne de Radio-France Nantes en 1983-1984 et directeur des programmes de Radio-France Laval en 1981-1982.




Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Bertrand Le Gendre
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

Les difficultés de la presse communiste

« L'Echo du Centre » a déposé son bilan

LIMOGES

de notre correspondant

Le quotidien communiste limousin *l'Echo du Centre* a déposé son bilan vendredi 7 janvier. Un administrateur judiciaire devrait être nommé par le tribunal de commerce de Limoges, ce qui placera le titre en période d'observation de trois mois. Sa parution ne sera pas interrompue.

Selon le directeur de publication, Christian Audouin, *« sa pérennité peut être assurée par le plan de restructuration que nous allons soumettre au tribunal »* et qui passe par une dizaine de licenciements, en plus des vingt programmés pour début 1994, sur un total de cent quatre-vingt-sept salariés. Le plan prévoit aussi un nouveau *« projet éditorial »* s'ouvrant à un lectorat potentiel, *« très au-delà de la sphère communiste »*.

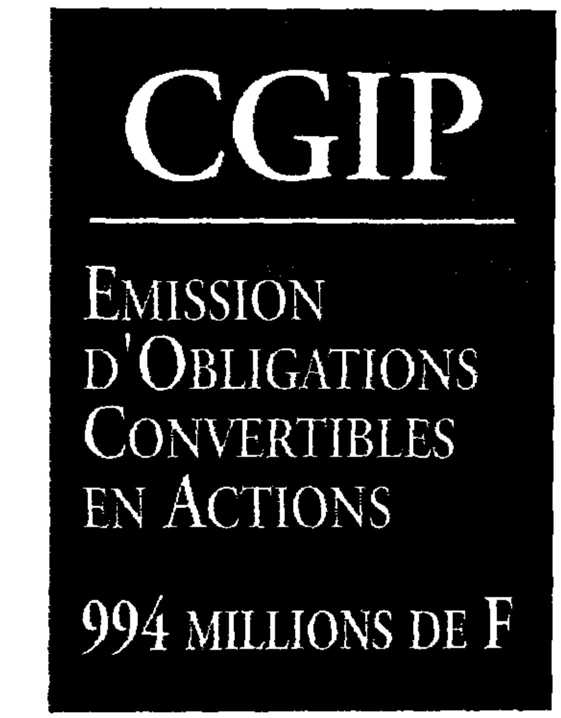
Diffusé en Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Dordogne et dans l'Indre, *l'Echo du Centre*, victime de la crise publicitaire, a vu ses recettes baisser de 15 % en deux ans. Le journal a aussi été déçu par le montant des aides publiques à la presse écrite promises, l'été dernier, par Alain Carignon. *« Ce soutien avait été évalué par la préfecture de région à 2 millions de francs, mais il ne sera que de 80 000 F »*, selon M. Audouin. Enfin, les investissements rendus nécessaires par l'incendie des rotatives du quotidien (*le Monde* du 23 octobre 1988) se sont ajoutés à la hausse des coûts de fabrication. *L'Echo du Centre*, dont le tirage annoncé est de 36 000 exemplaires et la diffusion payée de 23 350 exemplaires, a vu cette dernière baisser de moitié en dix ans, selon les estimations les plus sévères, du fait des conflits qui ont déchiré le PCF limousin et qui ont entraîné le remplacement de Marcel Rigout par Christian Audouin à la direction politique du quotidien. Selon un communiste critique, le contrôle par les fédérations communistes les plus orthodoxes aurait fait passer le journal *« du rôle de quotidien républicain d'information à celui d'un bulletin paroissial »*.

Lors du cinquantième anniversaire, en novembre dernier, du journal, né clandestinement en 1943 sous le titre *Valmy*, Christian Audouin – donné comme le prochain premier secrétaire de la fédération communiste de la Haute-Vienne – avait affirmé vouloir en faire *« le lieu d'accueil de toutes les sensibilités progressistes de la région »*, que traduisait la présence au banquet commémoratif de Roland Leroy, Pierre Zarka et Marcel Rigout. Ce dernier a d'ailleurs indiqué, lundi 10 janvier, qu'en dépit de *« désaccords avec la ligne éditoriale du journal l'heure n'est pas à les exprimer, mais à demander que sa parution soit préservée (...) et ses emplois sauvegardés »*, en notant que le Limousin *« ne doit pas subir un sinistre en matière de presse »*.

GEORGES CHATAIN

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'INDUSTRIE ET DE PARTICIPATIONS



Dans son rôle "d'actionnaire-entrepreneur" CGIP a renforcé son contrôle sur ses deux principales filiales industrielles CarnaudMetalbox et Cedest. Elle souhaite aujourd'hui accroître ses moyens financiers pour poursuivre le développement de son Groupe.

Caractéristiques des obligations

Prix d'émission : 1 350 F par obligation.
Jouissance : 31 janvier 1994.
Durée : 9 ans, 11 mois, 1 jour.
Intérêt annuel : 3,75 %.
Taux de rendement actuariel brut : 5,60 % (en cas de non conversion).
Amortissement normal : 1er janvier 2004 au prix de 1 669,40 F (123,7 % du prix d'émission).
Amortissement anticipé : possible par remboursement au gré de l'émetteur, à partir du 1er janvier 1997 et par rachat en Bourse.

Souscription

Les actionnaires bénéficient d'un droit de priorité du 7 janvier 1994 au 17 janvier 1994 inclus, à raison de 1 obligation pour 8 actions. La souscription est ouverte au public à partir du 7 janvier 1994.

Conversion

11 actions nouvelles pour 10 obligations du 1er février 1994 au 31 décembre 1994
ou
1 action nouvelle pour 1 obligation à partir du 1er janvier 1995.

QUANTUM COMMUNICATION

Balo du 7 janvier 1994 (visa COB n° 94-003 en date du 5 janvier 1994) disponible sur demande au siège social : 89, rue Taitbout, 75009 Paris

VIE DES ENTREPRISES

La restructuration du secteur bancaire en Grande-Bretagne

Barclays annonce 3 000 nouvelles suppressions d'emplois

LONDRES

de notre correspondant

Nouvelles technologies, récession économique, compétition accrue, sans compter que le secteur bancaire et, plus généralement, les services financiers ont connu un «boom» sans précédent dans les années 80, sont les raisons avancées pour expliquer la décision de Barclays, annoncée lundi 10 janvier, de supprimer 3 000 emplois. Il s'agit en fait d'une révision d'un plan de «dégraissage» qui prévoyait la suppression de 18 000 postes en cinq ans, à partir de 1991. Ce total passe donc à 21 000. Depuis 1992, Barclays, une des quatre principales banques britanniques – avec Natwest, Lloyds et Midland –, a déjà supprimé 16 000 emplois, le nombre total d'employés passant de 84 500 en 1990 à 68 500 trois ans plus tard.

Barclays souhaite *«améliorer l'efficacité de son fonctionnement et réduire ses coûts, dans un environnement qui devient de plus en plus compétitif»*, a souligné John Cotton, le directeur du personnel. Ces 3 000 suppressions de postes seront obtenues, si possible, par des départs volontaires, mais les syndicats n'excluent pas de recourir à la grève pour protester contre cette *«escalade»*. La décision de Barclays risque en effet de ne pas être isolée : plusieurs milliers d'autres suppressions d'emplois, dans différentes institutions financières, sont attendues dans les prochains jours. Selon le syndicat majoritaire dans le secteur bancaire et l'assurance, le BIFU, quelque 100 000 emplois ont été perdus dans les services financiers depuis quatre ans. Les quatre principales banques ont ainsi fermé 1 400 succursales depuis 1989.

Le nombre d'emplois dans les services financiers avait doublé au cours des décennies 70 et 80, à tel point qu'en 1989 un travailleur britannique sur huit était employé dans ce secteur. Traditionnellement considéré comme pouvant offrir un emploi «pour la vie», le secteur bancaire – qui reste l'une des dernières industries à ne pas avoir subi de restructuration – devient de plus en plus précaire, avec une multiplication d'emplois temporaires et à mi-temps.

L. Z.

Pour réduire le coût de sa dette

Michelin lance une émission d'obligations pour 3,5 milliards de francs

Michelin a décidé de procéder, à partir du mercredi 12 janvier, à une émission d'obligations convertibles en actions de 3,5 milliards de francs. Le premier fabricant mondial de pneumatiques entend ainsi alléger son endettement à court terme, tout en lui apportant les fonds nécessaires à son redressement en pleine crise du marché automobile européen. Cette émission sera ouverte au public le 12 janvier au prix de 255 francs l'obligation et portera sur 9 445 700 titres. Son taux d'intérêt annuel sera de 2,5 % et son taux de rendement actuariel brut de 5,03 % en cas de non-conversion. D'une durée de six ans, onze mois et un jour, il sera coté à la Bourse de Paris.

Selon Michelin, la conversion, à raison d'une action pour une obligation, pourra se faire à tout moment à partir du 2 février 1994. L'emprunt lui-même sera remboursé en totalité au 1er janvier 2001 au prix de 307 francs. Un délai prioritaire de souscription sera réservé aux actionnaires, du 12 au 21 janvier inclus, à raison d'une obligation pour quinze actions.

Cette opération va permettre à Michelin de ne pas trop alourdir ses frais financiers en cette période de taux d'intérêt élevés, dont a particulièrement pâti la firme clermontoise. Une forte partie de son endettement, d'un montant global de 30 milliards de francs, l'a en effet été avec des emprunts à taux d'intérêt flottant.

D'autant plus que Michelin ne peut guère compter sur le marché automobile européen pour redresser ses comptes. Ses pertes se sont élevées à 3,45 milliards de francs au premier semestre et devraient avoisiner les 4 milliards de francs pour l'exercice 1993, selon certains analystes. Ce résultat succède à trois exercices négatifs (– 11 millions de francs en 1992, – 1 milliard en 1991 et – 5,3 milliards de francs en 1990), malgré deux plans de redressement aboutissant à plus de 30 000 suppressions d'emplois sur un effectif global de l'ordre de 125 000 personnes.

En 1993, tant le marché des pneus de première monte (pour les voitures neuves) que celui des pneus de remplacement se sont effondrés en Europe. Aux Etats-Unis, où Michelin est très présent grâce à l'acquisition en avril 1990 de Uniroyal-Goodrich, la reprise, de l'ordre de 8 %, n'a pas été suffisante pour compenser la chute européenne.

A. K.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CRISES

ELF-ATOCHEM : 408 suppressions d'emplois programmées en 1994-1995. – Le groupe Elf-Atochem (chimie) envisagerait de supprimer 408 emplois dans plusieurs sites au cours des années 1994 et 1995. Un comité central d'entreprise doit se tenir le 18 janvier. Selon le secrétaire du CCE, Alain Gerbeaud (CGT), le site le plus touché serait Carling en Moselle (pétrochimie), où près de 200 postes seraient visés. Une centaine d'emplois devraient également disparaître à Vendin (goudrons et dérivés), près de Lens, dans le Pas-de-Calais. Le site de Lillebonne en Seine-Maritime (polyéthylène) serait fermé (une centaine de salariés) et ses activités tranférées à Carling.

GILLETTE supprime 2 000 emplois et provisionne 164 millions de dollars. – Gillette Co, premier groupe américain de produits de consommation courante, a annoncé, lundi 10 janvier, 2 000 suppressions d'emplois (6 % des effectifs) au cours des deux prochaines années. Gillette a annoncé une provision exceptionnelle après-impôt de 164 millions de dollars (967 millions de francs) pour couvrir les coûts de ces mesures. Elles affecteront surtout les opérations du groupe en dehors des Etats-Unis. Avant cette provision, le groupe a enregistré, au quatrième trimestre, un bénéfice et un chiffre d'affaires record. L'ensemble de l'exercice 1993 devrait également faire ressortir des résultats records. Ces bons résultats reflètent, selon le PDG Alfred Zeien, *«l'impact des programmes agressifs de commercialisation de nouveaux produits et les résultats des activités Parker Pen»*.

STRUCTURES

MOULINEX va devenir une société à conseil de surveillance et directoire. – Le groupe français de petit électroménager Moulinex, actuellement doté d'un conseil d'administration, va changer de structure juridique pour devenir une société à conseil de surveillance et directoire, a annoncé le groupe, mardi 11 janvier. Moulinex, qui tente depuis plusieurs mois de simplifier sa structure de contrôle, proposera à l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars d'adopter cette nouvelle formule, qui lui permettra d'ouvrir son capital à des investisseurs, afin de renforcer ses fonds propres. Le groupe Moulinex avait été repris en 1988 par ses cadres dirigeants, associés au reste du personnel. Il est actuellement contrôlé à 40 % par la FINAP (56 % des droits de vote), juxtaposition de sociétés représentant les autres catégories de personnels.

NOMINATION

EUROTUNNEL : un nouveau directeur général. – Eurotunnel, société concessionnaire du tunnel sous la Manche, va nommer Georges-Christian Chazot (cinquante quatre ans), PDG d'Adia, comme directeur général. Eurotunnel, dont le conseil d'administration doit entériner ce choix, n'a pas démenti cette information de l'AFP. M. Chazot sera appelé à devenir le véritable patron de la société quand l'exploitation du tunnel aura débuté, début mars. Polytechnicien, titulaire d'un master of electrical engineering, diplômé de l'International Marketing Institute de Harvard, il a occupé différents postes dans l'électronique, notamment chez Schlumberger avant d'entrer en 1976 à la CGE. PDG de la filiale Saft (accumulateurs), puis vice-PDG de Telic Alcatel et d'Opus Alcatel de 1989 à 1990, il a dirigé ensuite Alcatel Business Systems, la division téléphonie privée jusqu'en mai 1991. En 1992, il a changé de secteur en prenant la direction d'Adia France, numéro quatre du travail intérimaire dans l'Hexagone.

BOURSE

LE CRÉDIT LYONNAIS met l'UAF sur le marché. – L'introduction en Bourse d'un tiers du capital de l'UAF (Union des assurances fédérales) va permettre au Crédit lyonnais, sa maison mère, de dégager une plus-value supérieure à 1,1 milliard de francs. Le titre UAF sera coté au second marché de la Bourse de Paris à partir du 17 janvier, et a été mis en vente à 520 francs. Sur cette base, l'UAF est valorisé à 6,1 milliards de francs. L'UAF est principalement présente dans l'assurance-vie (90 % de son activité) et se hisse dans ce métier à la 10e place en France.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

ECUREUIL EXPANSION
SICAV MONETAIRE DE CAPITALISATION
pour la gestion de votre trésorerie

CLOTURE DE L'EXERCICE COMPTABLE 1992-1993

Le Conseil d'administration de la Sicav, réuni le 10 novembre 1993 sous la présidence de Monsieur François Drouin, a arrêté les comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 1993.

Ils seront présentés à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 19 janvier 1994.

Conformément aux statuts, il sera proposé à l'assemblée de capitaliser la totalité des revenus distribuables de l'exercice.

PERFORMANCE AU 30.09.1993
• depuis le lancement le 1.12.92 : + 8,36 %
Valeur de l'action au 30.09.93 : 544 401,77 F.

ORIENTATION DES PLACEMENTS
Gérée dans une optique de régularité, Ecureuil Expansion est un instrument de gestion de trésorerie destiné à tout type de clientèle et plus particulièrement aux personnes morales (PME, PMI, associations...) recherchant la sécurité pour rémunérer des disponibilités à très court terme.

Sicav gérée par Ecureuil Gestion - Filiale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance et de la Caisse des dépôts et consignations.



REPRODUCTION INTERDITE

Le Monde
L'IMMOBILIER

appartements ventes

7e arrdt
PL. VAUBAN, 53 m², gd standing sur jardin, 1 800 000 F - 45-67-80-91

13e arrdt
13e Duplex, ét. élevé, 180 m², 7 p., 2 985 000 F. 46-56-63-26

15e arrdt
CH.-DE-MARS, 4 p., 100 m² + balcons, charme, 3 500 000 F - 45-67-80-91

appartements achats

Recherche 2 à 4 p. Paris, préfère RIVE GAUCHE, PAIE COMPTANT chez notaire. 48-73-35-43 même le soir

locations non meublées offres

Paris
12e, BEAU 2 p. 48 m², parfait état, 4e, esc., 4 100 H. charg. PARTENA - 47-42-07-43

immeubles

Imm., 4 appts, 2 vides, 2 commerces. Surf. tot. 210 m². 1 850 000F., 42-65-41-03.

chalets

AU PAYS DU MONT-BLANC votre chalet neuf individuel Construction traditionnelle en bois massif, 3 chambres + garage (terrain compris) de 860 000 F à 1 390 000 F.
FOURNY PROMOTION
(1) 42-93-03-36.
FAX : (1) 43-87-09-23.

maisons individuelles

EXCEPTIONNEL, presqu'île Cap-Ferret, vue 1re ligne s/b. Arcachon, 170 m2 + terrasse 70 m2 + terrain 600 m2 + garage, proximité commerces, 3 800 000 F. Tél. : 56-60-93-89 (part.).

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
et tous services 43-55-17-60

résidence services

Résid. Arcadie banl. Ouest appart. 50 m², 4e étage, 2 pièces principales, balcon, cave, soleil. Parking. Excellents services Tél. le soir (1) 45-25-75-94.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 11 janvier ↑ Toujours plus haut

La Bourse de Paris cheminait sur de nouveaux sommets mardi 11 janvier, les ordres d'achats étant encore très importants dans un environnement boursier international très favorable. En hausse de 0,17 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure et quart plus tard un gain de 0,79 %. Aux alentours de 13 heures, les valeurs françaises s'inscrivaient en progression de 0,74 % à 2 334,29 points. Elles avaient précédemment inscrit un nouveau record au cours de la matinée à 2 339,61 points. Le marché parisien participait donc à la fête boursière. Wall Street ayant lundi soir atteint pour la quatrième fois depuis le début de l'année un sommet. Paris avait de son côté, pour la troisième fois depuis le début du mois de janvier, inscrit un record. Des analystes qui il y a peu de temps devenaient plus circonspects compte tenu de la progression du marché en 1993, notamment au cours du second semestre, conseillent à nouveau d'acheter la plupart des valeurs. Certains préconisent l'acquisition de titres de la galaxie de Bernard Arnault : LVMH, Bon Marché, etc...

La décision, mardi, de la Bundesbank de maintenir à 8 % son taux de prise en pension fait à peine sourciller les opérateurs. Ces derniers sont convaincus que les taux d'intérêt baisseront en Allemagne en raison de la situation économique. L'an dernier le PIB allemand a reculé de 1,3 %.

Du côté des valeurs, l'action Michelin réagissait bien à l'annonce d'une augmentation de capital de 3,5 milliards de francs sous forme d'obligations convertibles en actions afin de réduire la dette à long terme. Le titre montait de 3,3 % dans un marché étoffé.

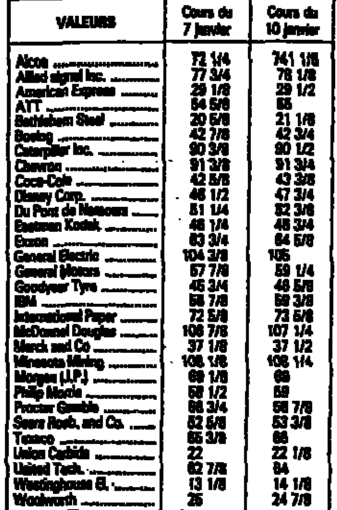
NEW-YORK, 10 janvier ↑ Sommets

Wall Street a battu son quatrième record de l'année lundi 10 janvier, les valeurs cycliques ayant mené la tendance au cours d'une séance très active. L'indice Dow Jones a terminé à 3 865,51 points, en hausse de 44,74 points, soit une nette progression de 1,2 %. Le volume des échanges a été très élevé avec quelque 317 millions de valeurs traitées. Les titres en hausse ont été plus nombreux que les valeurs en baisse : 1 328 contre 817 et 586 actions sont restées inchangées.

«Le fait est qu'il existe une confiance croissante dans l'économie et les résultats financiers des entreprises, alors que l'inflation reste sous contrôle», a indiqué Alfred Goldman, directeur de l'analyse de marché chez A.G. Edwards.

Des prises de bénéfices avaient légèrement pesé sur la grande Bourse new-yorkaise en début de journée après le record de vendredi, mais les investisseurs sont rapidement revenus sur le marché en tant qu'acheteurs.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, a progressé à 6,24 % contre 6,22 % vendredi soir.



VALEURS	Cours du 7 janvier	Cours du 10 janvier
Alcoa	72 1/4	741 1/8
Allied signal Inc.	77 3/4	78 1/8
American Express	29 1/8	29 1/2
ATT	54 5/8	55
Bethlehem Steel	20 5/8	21 1/8
Boeing	42 7/8	42 3/4
Caterpillar Inc.	90 3/8	90 1/2
Chevron	91 3/8	91 3/4
Coca-Cola	42 5/8	43 3/8
Disney Corp.	46 1/2	47 3/4
Du Pont de Nemours	51 1/4	52 3/8
Eastman Kodak	46 1/4	48 3/4
Exxon	63 3/4	64 5/8
General Electric	104 3/8	105
General Motors	57 7/8	59 1/4
Goodyear Tyre	45 3/4	46 5/8
IBM	58 7/8	59 3/8
International Paper	72 5/8	73 5/8
McDonnel Douglas	106 7/8	107 1/4
Merck and Co	37 1/8	37 1/2
Minnesota Mining	108 1/8	108 1/4
Morgan (J.P.)	69 1/8	69
Philip Morris	58 1/2	59
Procter Gamble	56 3/4	56 7/8
Sears Roeb. and Co.	52 5/8	53 3/8
Texaco	65 3/8	66
Union Carbide	22	22 1/8
United Tech.	62 7/8	64
Westinghouse El.	13 1/8	14 1/8
Woolworth	25	24 7/8

LONDRES, 10 janvier ↓ Consolidation

Les valeurs se sont très légèrement affaiblies lundi 10 janvier à la Bourse de Londres, lors d'une séance de consolidation tirée vers le bas par le marché à terme et la petite forme de Wall Street à l'ouverture. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a cédé 5,6 points, soit 0,2 %, à 3 440,6 points, après avoir évolué dans des marges étroites tout au long de la journée. L'activité a été plus réduite que lors des séances précédentes avec 844,1 millions d'actions échangées contre 1,04 milliard, vendredi.

Les opérateurs ont également été un peu déprimés par le sentiment que le gouvernement n'allait pas réduire les taux d'intérêt dans les prochaines semaines.

Du côté des valeurs, le conglomérat Tomkins a abandonné 3 pence à 259, après avoir annoncé un doublement de son bénéfice imposable semestriel à 93,8 millions de livres mais aussi des doutes sur la reprise de ses marchés européens. En revanche, Ladbroke Group est monté de 6 pence à 200 à la suite de spéculations de la presse dominicale sur une restructuration du groupe après le départ de son président-fondateur Cyril Stein.

VALEURS	Cours du 7 janv.	Cours du 10 janv.
Allied Lyons	6,68	6,70
BP	3,73	3,67
BTR	3,55	3,56
Cadbury	5,42	5,37
Glaxo	6,65	6,61
GUS	6,34	6,23
ICI	7,98	7,93
Reuters	18,65	18,65
RTZ	8,44	8,45
Shell	7,42	7,27
Unilever	12,17	11,86

TOKYO, 11 janvier, ↑ Légère avance

La Bourse de Tokyo a fini sur une légère avance mardi 11 janvier, au terme d'une séance en dents de scie, la cote ayant abandonné la majeure partie de ses gains de la matinée sous la pression des ventes des entreprises et des opérateurs. L'indice Nikkei finit en progrès de 41,81 points, soit 0,23 %, à 18 485,25 points. Le Topix, à plus large base de calcul, s'est effrité de 0,45 point, soit 0,03 %, à 1 500,84 points.

La cote était d'abord partie à la hausse grâce à de nombreux achats de l'étranger, mais elle s'est ensuite heurtée à des prises de bénéfices d'institutionnels nippons. Les gestionnaires de fonds britanniques et américains se retirent des marchés du Sud-Est asiatique au profit de Tokyo, a noté un boursier.

VALEURS	Cours du 10 janvier	Cours du 11 janvier
Bridgestone	1 380	1 350
Canon	1 580	1 580
Fuji Bank	2 010	1 990
Honda Motors	1 610	1 590
Matsushita Electric	1 580	1 570
Mitsubishi Heavy	668	670
Sony Corp.	5 890	5 790
Toyota Motors	1 840	1 830

CHANGES

Dollar : 5,9062 F ↑

Mardi 11 janvier, le deutschemark se repliait à 3,4028 francs sur le marché des changes parisien contre 3,4074 francs la veille en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Le dollar se redressait à 5,9062 francs contre 5,8870 francs lundi soir (cours BdF).

FRANCFORT	10 janv.	11 janv.
Dollar (en DM)	1,7312	1,7363
TOKYO	10 janv.	11 janv.
Dollar (en yens)	111,73	112,45

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (11 janv.) .... 6 7/16 % - 6 9/16 %
New-York (10 janv.) .... 3 %

BOURSES

PARIS	7 janv.	10 janv.
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	2 307,55	2 317,25
(SBF, base 1000 : 31-12-90)		
Indice SBF 120	1 607,43	1 614,60
Indice SBF 250	1 538,72	1 546,91

NEW-YORK (Indice Dow Jones)	7 janv.	10 janv.
Industrielles	3 820,77	3 865,51

LONDRES (Indice « Financial Times »)	7 janv.	10 janv.
100 valeurs	3 446	3 440,60
30 valeurs	2 617,60	2 615,10

FRANCFORT	7 janv.	10 janv.
Dax	2 211,64	2 233,79

TOKYO	10 janv.	11 janv.
Nikkei Dow Jones	18 443,44	18 485,25
Indice général	1 501,29	1 500,84

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,9070	5,9090	5,9520	5,9560
Yen (100)	5,2502	5,2567	5,3036	5,3125
Ecu	6,5863	6,5915	6,5844	6,5931
Deutschemark	3,4030	3,4040	3,4059	3,4089
Franc suisse	4,0101	4,0143	4,0316	4,0380
Lire italienne (1000)	3,4589	3,4617	3,4400	3,4447
Livre sterling	8,8138	8,8228	8,8336	8,8474
Peseta (100)	4,0757	4,0786	4,0493	4,0550

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	2 15/16	3 1/16	3 1/16	3 3/16	2 1/4	2 3/8
Yen (100)	2 1/4	2 3/8	2 1/16	2 3/16	1 7/8	2
Ecu	6 9/16	6 11/16	6 1/4	6 3/8	6 1/16	6 3/16
Deutschemark	6	6 1/8	5 3/4	5 7/8	5 3/8	5 1/2
Franc suisse	4	4 1/8	3 15/16	4 1/16	3 3/4	3 7/8
Lire italienne (1000)	8 1/2	8 3/4	8 5/16	8 9/16	8 1/8	8 3/8
Livre sterling	5 3/8	5 1/2	5 3/8	5 1/2	5 5/16	5 7/16
Peseta (100)	9 5/16	9 11/16	8 3/4	8 15/16	8 5/16	8 1/2
Franc français	6 7/16	6 9/16	6 3/16	6 5/16	5 15/16	6 1/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

هكذا من الأصل

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 11 JANVIER

Liquidation : 24 janvier
Taux de report : 7,00

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +1,15 % (2343,84)

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
147,28	EDF-GDF 3%	5798	5750	-0,68
85,23	B.N.P. (T.P)	1087	1100	+1,20
88,28	Cr.Lyonnais(T.P.)	1085	1079	-0,65
95,67	Renault (T.P.)	2514	2543	+1,15
101,18	Rhone Poulenc(T.P)	2590	2610	+0,77
98,14	Saint Gobain(T.P.)	1225	1300	+6,12
62,24	Thomson S.A (T.P)	1100	1100	—
78	Accor 1	681	689	+4,24
14	Air Liquide 1	879	893	+1,59
14,50	Alcatel Alsthom 1	892	907	+1,68
10	Alcatel Cable 1	757	778	+2,77
13	Alspi 1	439,40	437,10	-0,52
12	AGF(Ass.gle.Fce) 1	681	673	-1,17
23	Axa 1	1582	1587	+0,32
8,80	Bail Equipement 1	51,70	—	—
72,01	Bail Invest. 1	1189	1190	+0,08
10	Bancaire (Cie) 1	612	634	+3,59
10	Banque Colbert C2#	153	183	+8,54
16	Bazar Hot. Ville 2	695	695	—
15	Berger (M) 2	1342	1340	-0,15
15	Bertrand Faure 2	521	545	+4,61

Règlement mensuel

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
28	Damart 1	5570	5700	+0,53
6	Dassault-Aviation1	522	515	-1,34
4,80	Dassault Electro 1	457	458,40	+0,31
45	De Dietrich 1	2350	2460	+4,68
5,58	Degremont 1	580	577	-0,52
5	Dev.R.N-P De Cal 2	36	37,65	+4,83
10,50	Dev.R.Sud-Est.Ly#2	68	—	—
4	DMC (Dollfus Mi)1	387	386,90	-0,03
9,50	Docks France 1	708	730	+3,11
3	Dynaction 1	130	129,40	-0,46
45	Eaux (Gle Des) 1	2948	2973	+0,85
17	EBF (Epeda B.) 1	890	926	+4,04
10	Ecco 1	685	680	-0,73
24,50	Eiffage(ex Foug.)1	1479	1459	-1,35
13	Elf Aquitaine 1	418	411,50	-1,56
24	Elf Sanofi 1	1056	1067	+1,04
13	Erap-Elf CPat 1	375,20	370	-1,39
30	Eridania Beghin 1	992	992	—

Compant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

Sicav (sélection) 10 janvier

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 10/01	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,9210	5,8870	5,65	6,15
Ecu	6,6000	6,5950	—	—
Allemagne (100 dm)	340,2900	340,7400	327	350
Belgique (100 F)	16,3835	16,3425	15,80	16,80
Pays-Bas (100 fl)	304,2900	304,4800	291	312
Italie (1000 lires)	3,4820	3,4680	3,20	3,65
Danemark (100 krd)	87,4900	87,5300	83	91
Irlande (1 iep)	8,4095	8,4845	7,90	8,65
Gde-Bretagne (1 L)	8,7840	8,8010	8,35	9,15
Grèce (100 drachmes)	2,3695	2,3665	2,85	3,35
Suisse (100 f)	400,0700	402,1200	384	406
Suède (100 krs)	72,0100	72,5700	65	74
Norvège (100 k)	78,8400	78,8700	74	83
Autriche (100 sch)	48,4060	48,4890	46,80	49,80
Espagne (100 pes)	4,0665	4,0830	3,85	4,40
Portugal (100 esc)	3,3450	3,3450	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,4873	4,4751	4,30	4,75
Japon (100 yens)	5,2819	5,2530	5,82	5,37

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 10/01
Or fin (kilo en barre)	73800	73000
Or fin (en lingot)	73900	73800
Napoléon (20f)	428	419
Pièce Fr (10 f)	378	—
Pièce Suisse (20 f)	433	420
Pièce Latine (20 f)	433	414
Souverain	541	530
Pièce 20 dollars	2575	2840
Pièce 10 dollars	1287,50	1320
Pièce 5 dollars	735	—
Pièce 50 pesos	2775	2750
Pièce 10 florins	453	435

LA BOURSE SUR MINITEL

36-15

TAPEZ LE MONDE

PUBLICITÉ FINANCIÈRE

☏ 46-62-74-25

Matif (Marché à terme international de France)

10 janvier 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 126921

Cours	Mars 94	Juin 94	Sept. 94
Dernier	130,72	130,22	129,54
Précédent	130,74	130,26	129,38

CAC 40 A TERME
Volume : 13198

Cours	Janvier 94	Février 94	Mars 94
Dernier	2329	2332	2346,50
Précédent	2320	2332,50	2344

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Décès

– M. et Mme Bernard Avezou,
Le docteur et Mme Bertrand Avezou,
M. et Mme Jean-Michel Avezou,
M. et Mme René Sicaud,
Le docteur et Mme François-Claude Avezou,
ses fils, fille, belles-filles et gendre,
Ses seize petits-enfants,
Ses huit arrière-petits-enfants,
et leur famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Robert AVEZOU,
ancien élève de l'Ecole des chartes,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 22 décembre 1993, dans sa quatre-vingt-quinzième année

et rappellent à votre souvenir, son épouse,

Geneviève AVEZOU,
née Touzac,

qui nous a quittés le 14 septembre 1991.

La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église de Biviers, dans la plus stricte intimité.

Les Chevalières,
38330 Biviers.

– M. et Mme Julien Hanau,
M. et Mme André Salomon,
Mme Anne Grompel
et ses enfants, David et Emmanuelle,
Danielle Salomon et Olivier Borraz,
Ainsi que son personnel soignant,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Lucie BERNARD,

survenu le 5 janvier 1994, à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans.

Les obsèques ont eu lieu le 7 janvier, dans la plus stricte intimité familiale.

13, rue Cimarosa,
75116 Paris.
16, rue Spontini,
75116 Paris.

– M. et Mme Michel Bernière,
M. et Mme Jacques Bernière,
M. et Mme François Bernière,
M. et Mme Jean Burelle,
M. et Mme Nicolas Bernière,
Et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert BERNIÈRE,
commandeur de la Légion d'honneur,
président honoraire
de l'Union française
des industries exportatrices,

leur père, beau-père et grand-père,

survenu à Cassis, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Les obsèques religieuses auront lieu dans la plus stricte intimité, le mercredi 12 janvier 1994, à 11 h 30, en l'église de Cassis.

Le Château,
13260 Cassis.

– Mme Eliane Boder,
sa mère,
Alain et Christian Boder,
ses frères,
Sa famille,
Ses amis,
Ses confrères journalistes,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

M. Bernard BODER,

survenu le 7 janvier 1994, à l'âge de quarante-trois ans.

On se réunira à l'amphithéâtre de l'hôpital Pasteur, Paris-15e, le mercredi 12 janvier, à 15 heures.

– Elisabeth et Patrice Laage de Meux,
sa fille, son gendre
et leurs enfants,
M. Jean Baguenault de Puchesse,
son frère,
Sa famille,
Et tous ses amis ont la tristesse d'annoncer que la

comtesse de CHARNIÈRES,
née Colette Baguenault de Puchesse,
chevalier de la Légion d'honneur,

a quitté les siens le 7 janvier 1994, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 12 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, Paris-7e, suivie de l'inhumation au cimetière de Nouan-le-Fuzelier (Loir-et-Cher).

2, avenue Frédéric-Le-Play,
75007 Paris.

– Mme Michel Fenain,
son épouse,
M. et Mme Philippe Fenain
et Matthieu,
MM. Bertrand, Dominique et Emmanuel Fenain,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Charles Fenain,
ses parents,
M. et Mme Jean Gilles,
ses beaux-parents,
Mme Nicole de Leeuw-Fenain,
sa sœur,
dans la peine et l'espérance, font part du rappel à Dieu de

Michel FENAIN,
X 57,

pieusement décédé le 8 janvier 1994, à l'âge de cinquante-six ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée à Saint-Germain-en-Laye, en l'église Saint-Léger, sa paroisse, le jeudi 13 janvier, à 15 h 45.

L'inhumation aura lieu au nouveau cimetière de Saint-Germain-en-Laye, dans l'intimité familiale.

21, rue de Fourqueux,
78100 Saint-Germain-en-Laye.

– La famille Husson,
La famille Carot,
La famille Ferembach,
ont la peine de faire part du rappel à Dieu de

Denise FEREMBACH,

survenu le 8 janvier 1994.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 12 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-Lambert de Vaugirard, à Paris-15e.

– Dominique Klein,
sa mère,
Michel Hannoun,
son père,
Laurence et Flore,
Barbara et Gilles,
ses cousines, sa tante et son oncle,
Claude et Fernand Hannoun,
Robert Klein,
ses grands-parents,
Les familles Hannoun, Klein, Pernel, Masson, Hugues, Chalanson, Drude,
ont la douleur de faire part du décès de

Christophe HANNOUN,
élève-avocat au CFPP,

survenu brutalement le 7 janvier 1994, dans sa vingt-septième année.

Les obsèques seront célébrées mercredi 12 janvier, à 13 h 30, en l'église Saint-Pierre, à Neuilly-sur-Seine.

L'inhumation aura lieu ensuite, dans l'intimité, au nouveau cimetière de Neuilly-sur-Seine.

95, avenue du Roule,
92200 Neuilly-sur-Seine.
5, rue Cacheux,
92100 Boulogne.
176, boulevard Berthier,
75017 Paris.

– Jacqueline et Pierre Régère-Hillereau,
Sylvain Régère,
Elisabeth Hillereau,
Catherine, Anne-Isabelle, Benoît et Vincent Fraysse,
Les familles Charlat, Senez, Cesario,
font part du décès de

Geneviève HILLEREAU

et vous invitent à partager leur peine et leur espérance.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 12 janvier 1994, à 13 h 45, en l'église Notre-Dame de la Gare, place Jeanne-d'Arc, Paris-13e.

L'inhumation aura lieu au cimetière parisien d'Ivry.

J. Régère,
125, rue de Tolbiac,
75013 Paris.

– Mme Marc Klein,
sa mère,
Marianne Klein,
Catherine et Anthony Ogus,
Antoinette et Jacques Hatzfeld
et leurs enfants Laure et Vincent,
Hélène et Raymond Josué Seckel,
et leurs enfants Pauline et Henri,
ses sœurs, beaux-frères, neveux et nièces,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la mort de

François KLEIN,
assistant titulaire
à la faculté de médecine de Strasbourg,
pharmacien,

décédé brutalement le 8 janvier 1994, après une courte maladie, à l'âge de soixante ans.

On se réunira le vendredi 14 janvier, à 8 h 30, dans la grande chapelle du cimetière Nord de Strasbourg-Robertsau.

Cet avis tient lieu de faire-part.

30, rue de l'Université,
67000 Strasbourg.
44, rue Florian,
94160 Antony.
16, rue de l'Echiquier,
75010 Paris.

Mme le docteur Mila KARS,

est décédée le 4 janvier 1994.

Elle s'est éteinte paisiblement sans avoir à subir des souffrances de longue durée.

L'incinération a eu lieu, le 10 janvier, dans l'intimité.

Gustave Kars,
4, rue de Bérulle,
94160 Saint-Mandé.

Hélène Kars,
Sœur Edith Stein en religion,
Convento San-Silvestro,
Monte-Compatri,
I-00040 Roma (Italie).

Le Père Jean-Rodolphe Kars,
Maison des Chapelains,
71600 Paray-le-Monial.

– M. Jean-Noël Mareschal,
M. et Mme Cyrille Mareschal
et François-Cyril,
M. et Mme Charles Sowerwine,
Vanessa et Samantha,
ses enfants et petits-enfants,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Mme René MARESCHAL,
née Jeanne Fourmon,

survenu à Paris, dans sa quatre-vingt-septième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale à Orbais-l'Abbaye (Marne), le samedi 8 janvier 1994.

– Nous apprenons le décès de

Louis-Claude ROUX,
vice-président
du conseil général de Vendée,

survenu le 10 janvier 1994, au Bois-de-Cené (Vendée) à la suite d'un malaise cardiaque.

[Né le 19 mars 1928 à Challans (Vendée), Louis-Claude Roux était maire de sa commune natale depuis 1983. Elu conseiller général (divers droite) dans le canton de Challans en mars 1985, réélu en mars 1992, il présidait depuis 1990 la SODEV (société de développement économique du conseil général). Homme d'entreprise, il était président-directeur général des établissements Roux, société de quincaillerie de Challans, et assumait avec son épouse, Annette Roux-Bénéteau, la gestion des chantiers de navigation de plaisance Bénéteau, dont il était directeur général.]

– Marianne Swierczewski,
sa compagne,
Adrien Van Deuren,
son fils,
Elisabeth Swierczewski,
Judy, Michel et Juliette Swierczewski,
Charles Nurnberg,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Christian VAN DEUREN,
architecte,

survenu subitement le 6 janvier 1994, à l'âge de cinquante-trois ans.

16 *bis*, rue des Plantes,
75014 Paris.

– Le président,
Le directeur,
Les professeurs,
Et le personnel administratif,
Les étudiants de l'Ecole spéciale d'architecture,
ont la tristesse de faire part du décès de

Christian VAN DEUREN,
architecte,
professeur à l'ESA de Paris,
professeur à l'ISASL de Bruxelles,

survenu le 6 janvier 1994.

Le service religieux a été célébré en l'église Sainte-Anne, à Uccle, le mardi 11 janvier.

– Mme R. Schürck,
M. et Mme Dominique Augey,
Cédric et Axel,
M. et Mme Gérard Delgado,
Jessica et Lara,
Mme Jacqueline Schürck,
Et toute la famille,
ont l'immense douleur d'annoncer le décès brutal de

Mme Chris XOUAL,
veuve de Claude Xoual,
commandant de bord à Air France,

le 8 janvier 1994.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-François-Xavier, Paris-7e, le 12 janvier, à 15 h 45.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Nicolas STAKHOVITCH,
écrivain,

a été rappelé à Dieu, le 6 janvier 1994, à Venise.

Ses obsèques auront lieu dans la plus grande intimité.

Un service à sa mémoire sera célébré en la cathédrale Saint-Alexandre-Nevsky, 8, rue Daru, Paris-8e, le vendredi 14 janvier, à 18 h 30.

Né à Neuilly-sur-Seine le 26 janvier 1958 dans une famille d'origine russe, Nicolas Stakhovitch, qui vient de mourir après un infarctus, avait fait des études de psychologie et obtenu un doctorat d'État de l'université de Paris-V. Il était l'auteur d'un unique roman, *les Aphorismes de Gralph* (Ed. Maurice Nadeau, 1991). Le personnage principal de ce beau récit, Gralph, empruntait implicitement les traits du philosophe Ludwig Wittgenstein. Manifeste, l'influence, et même la fascination, exercées par Thomas Bernhard n'avaient pas empêché Nicolas Stakhovitch de trouver une voix singulière et fort prometteuse, dans ce texte dont le héros meurt d'un arrêt du cœur. (« Le Monde des livres » du 22 février 1991.)]

– M. Kiwa Vaisbrot,
M. Marc Vaisbrot,
M. et Mme Bernard Vaisbrot,
Mme Sonia Braun-Wajsbrot
Les familles Pludermacher, Lepage, Weisbrod et Moch,
ont le regret de faire connaître le décès de

Mme Sonia VAISBROT,
née Pludermacher,

survenu le 6 janvier 1994, à Groslay (Val-d'Oise).

Les obsèques ont eu lieu au cimetière parisien de Bagneux, dans l'intimité, le lundi 10 janvier.

Ses anciens élèves sont priés d'avoir pour son souvenir une pensée émue.

Née à Wilno (la Vilnius lithuanienne), le 21 janvier 1909, Sonia Vaisbrot y termine ses études d'institutrice des écoles en langue yidiche et commence à exercer selon des méthodes pratiques destinées à l'enfance défavorisée au sanatorium Vladimir-Medem, près de Varsovie. Venue à Paris en 1932, elle y complète sa formation pédagogique pour enseigner à deux reprises, de 1933 à 1943, puis de 1960 à 1977, dans les organisations culturelles autonomistes juives, ayant pour double objectif l'éducation en France des enfants d'immigrés d'Europe de l'Est ou orphelins de guerre et le développement de la culture moderne en langue yidiche pour les enfants de la seconde génération des juifs intégrés en France. Issue du milieu socialiste juif du Bound, où ses parents étaient connus comme fondateurs du réseau scolaire militants syndicalistes, Sonia Vaisbrot s'est attachée à faire aimer et connaître le patrimoine juif sécularisé que la Shoah a failli faire disparaître.

Anniversaires

– Le 1er novembre 1985, disparaissait

Yvonne HAGNAUER
« Goéland »,
fondatrice
de la Maison d'enfants de Sèvres.

Le 11 janvier 1986,

Roger HAGNAUER
« Pingouin »,
cofondateur
de la Maison d'enfants de Sèvres,
militant syndicaliste,

la rejoignait.

Que tous les anciens et amis se souviennent.

Annick LEFRANC

nous a quittés il y a un an.

Elle aimait la vie.
Elle vous aimait.
Elle nous manque.

Mme Villard,
sa maman.

99, rue Monge,
75005 Paris.

Messes anniversaires

– Le 12 janvier 1993, disparaissait brutalement, à l'âge de cinquante-deux ans,

François JACQUEMET,

mon mari, le père de nos enfants.

Nous nous souviendrons de lui lors de la messe célébrée le 15 janvier 1994, à 18 heures, en l'église Saint-Exupère, allées Jules-Guesde, à Toulouse.

Conférences

– Conférence « Enjeux et avenir d'une langue et d'une littérature diasporiques : le yiddish », avec J. Baumgarten et A. Stark, 12 janvier 1994, à 20 h 30, à l'Alliance israélite universelle, 45, rue La Bruyère, Paris-9e. Tél. : 42-80-35-00 (PAF).

Soutenances de thèses

– M. Jean-Charles Darmon soutiendra sa thèse de doctorat ès lettres : « Philosophie épicurienne et littérature au XVIIe siècle en France. Etudes sur Gassendi, Cyrano, La Fontaine et Saint-Evremond », sous la direction de M. le professeur Marc Fumaroli, en Sorbonne, le mercredi 12 janvier 1994, à 14 heures, salle Liard.

– Mme Marie-France Godfroy présentera, le lundi 17 janvier 1994, à 9 heures, salle Corbin (bibliothèque), escalier E, 1er étage de la section des sciences religieuses de l'EPHE, 45, rue des Ecoles, Paris-5e, une thèse de doctorat intitulée : « Les juifs de la sénéchaussée de Carcassonne à la veille de l'expulsion de 1306 ». Cette soutenance est publique.

– Brigitte Lestrade soutiendra, le samedi 15 janvier 1994 à 10 heures, sa thèse de doctorat d'Etat intitulée « Le travail intérimaire en République fédérale d'Allemagne de 1976 à 1982. Analyse d'un échec programmé », préparée sous la direction de Frédéric Hartweg. Les autres membres du jury sont : M. Cahn, Mme Callede-Spaethe, M. Nutzinger, M. Vaillant. La séance publique aura lieu en salle des thèses (C 24) à Paris-X-Nanterre.

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
45-66-77-13

soldes chez Charvet
LE 12 JANVIER

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6212

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I								■	
II					■				
III			■			■			
IV							■		
V								■	
VI							■		
VII		■					■		
VIII	■			■		■			
IX			■						
X					■				
XI									■

HORIZONTALEMENT

I. L'habit n'y est pas de rigueur. – II. Lit prévu pour des jumelles. Préposition. – III. Il était censé dispenser lumière et chaleur. Points. Forme d'être. – IV. S'enivraient à l'œil. Symbole. – V. Mal accueillies dans un jardin. – VI. Mécontentera. Terme de médecine. – VII. Figure biblique. Pronom. – VIII. Abréviation. La femme de nos rêves. – IX. Orientation. Tête d'affiche. – X. Le Meunier, son fils et l'âne. Naguère salutaires à des beautés expirantes. – XI. Très léger.

VERTICALEMENT

1. Vagabondage spécial. Devant le nom d'une personne édifiante. – 2. En Europe. Etre sale. – 3. Morceau de sucre. Sort de l'eau. Partiellement abolie. – 4. Sans raison apparente. Abréviation. – 5. Comprimait. – 6. Renforce une prise de position juvénile. Récipient. Conseil d'entreprise. – 7. Prénom. Quelque chose d'amer. – 8. Lettre. Incrustation. – 9. Souvent absentes.

Solution du problème n° 6211

Horizontalement

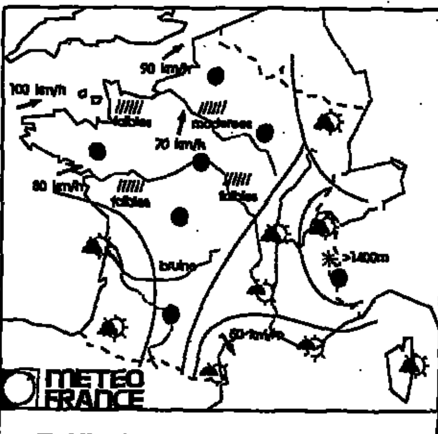
I. Dette. – II. Epouseurs. – III. Ras. Entes. – IV. Is. Oté. Lô. – V. TSF. SS. Im. – VI. Eolie. K.G.M. – VII. Iai (Iai). Foie. – VIII. Ornera. On. – IX. Testament. – X. Es. Tien. – XI. Peseurs.

Verticalement

1. Vérité. Oter. – 2. Passoires. – 3. Dos. Flans. – 4. Eu. Ilette. – 5. Tsé-tsé. Rais. – 6. Ténès. Famée. – 7. Eut. KO. Enu (une). – 8. Religion. – 9. Assomment.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE



METEO FRANCE

TEMPS PREVU LE MERCREDI 12 JANVIER 1994 VERS MIDI

LÉGENDE : ENSOLEILLÉ – ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX – NUAGEUX COUVERT ÉCLAIRCIES – TRÈS NUAGEUX OU COUVERT – PLUIE OU BRUINE – NEIGE – AVERSES – ORAGES – BRUMES ET BROUILLARD – SENS DE DÉPLACEMENT

Mercredi : variable sur l'extrême sud, faibles pluies ailleurs. – C'est en Languedoc-Roussillon et en Provence que le temps sera le plus clément, avec un soleil qui ne sera contrarié que par de rares nuages élevés.
Sur les Alpes, la Côte d'Azur et la Corse, quelques faibles précipitations pourront encore se produire le matin, tandis qu'une amélioration se produira l'après-midi ; en montagne, la limite pluie-neige se situera vers 1 000 mètres.
C'est sur les régions situées au nord de la Loire que le temps sera le plus maussade, avec un ciel gris tout au long de la journée, du vent et de la pluie ; celle-ci sera le plus souvent faible, mais aussi par moments plus soutenue, notamment en Bretagne, en Normandie et sur le Pas-de-Calais. Quant au vent de sud-ouest, il soufflera fort, avec des rafales jusqu'à 100-110 km/h sur l'ensemble des côtes de la Manche et 70-80 km/h plus au sud, ainsi que dans l'intérieur.
Ailleurs, les nuages domineront, mais sans vraiment de pluie ou, au pire, un peu de bruine passagère. Le nord de la Lorraine et de l'Alsace bénéficiera même le matin d'assez belles éclaircies ; il en sera de même l'après-midi pour le Sud-Ouest et la vallée du Rhône.
Les températures seront en hausse : si les minimales seront encore fraîches dans le Nord-Est et en région montagneuse – entre 0 et 2 degrés, – elles seront ailleurs voisines de 8 degrés sur les côtes et de 5 degrés dans l'intérieur.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TEMPÉRATURES maxima - minima

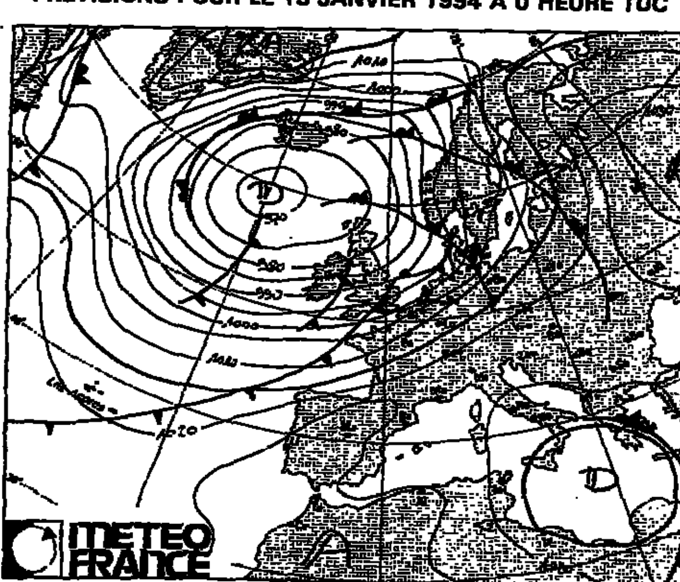
FRANCE	
AJACCIO	12/ 9
BIARRITZ	13/ 6
BORDEAUX	11/ 4
BOURGES	8/ 2
BREST	10/ 6
CAEN	10/ 2
CHERBOURG	9/ 5
CLERMONT-FER.	8/ 4
DIJON	4/ 3
GRENOBLE	5/ 2
LILLE	6/ 2
LIMOGES	5/ 2
LYON, BRON	6/ 1
MARSEILLE	13/ 6
NANCY, ESSEY	4/ 2
NANTES	11/ 4
NICE	10/ 7
PARIS-MONTS	8/ 3
PAU	11/ 4
PERPIGNAN	11/ 8
POINTE-A-PITRE	30/21
RENNES	11/ 7
ST-ETIENNE	8/ 2
STRASBOURG	2/ 2
TOULOUSE	9/ 4
TOURS	8/ 2

ÉTRANGER	
ALGER	18/ 9
AMSTERDAM	6/ 4
ATHÈNES	17/10
BANGKOK	35/23
BARCELONE	14/ 7
BELGRADE	9/ 2
BERLIN	4/ 2
BRUXELLES	6/ 5
COPENHAGUE	3/ 2
DAKAR	25/18
GENÈVE	3/ 2
ISTANBUL	17/10
JÉRUSALEM	14/ 8
LE CAIRE	20/12
LISBONNE	13/ 8
LONDRES	10/ 5
LOS ANGELES	17/ 7
LUXEMBOURG	3/ 2
MADRID	11/ 3
MARRAKECH	18/ 9
MEXICO	17/ 7
MILAN	9/ 7
MONTRÉAL	–19/–24
MOSCOU	–2/–8
NAIROBI	25/15
NEW-DELHI	22/12
NEW-YORK	–5/–8
PALMA-DE-MAJ.	15/ 7
PÉKIN	2/–6
RIO-DE-JANEIRO	–/ –
ROME	15/10
HONGKONG	24/17
SÉVILLE	15/ 5
SINGAPOUR	–/ –
STOCKHOLM	–1/–5
SYDNEY	26/19
TOKYO	12/ 5
TUNIS	18/11
VARSOVIE	2/ 2
VENISE	9/ 8
VIENNE	6/ 6

Valeurs extrêmes relevées entre le 10-01-1994 à 18 heures TUC et le 11-01-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 13 JANVIER 1994 A 0 HEURE TUC



METEO FRANCE

هكذا من الاصل

RADIO-TÉLÉVISION

MARDI 11 JANVIER

TF 1

15.20 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.35 Club Dorothée.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Les Filles.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Invitée : Karen Mulder, mannequin.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 23.25).
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.50 Cinéma : Marche à l'ombre. ■ Film français de Michel Blanc (1984).
22.20 Sport : Boxe. Championnat d'Europe des poids super-welters : Bernard Razzano (France)-Javier Castilleros (Espagne), en direct du palais des sports de Dijon.
23.30 Journal et Météo.
0.30 TF1 nuit (et à 1.00, 1.55, 2.55, 3.30, 4.30).
0.35 Magazine : Reportages. Paysans... primes et déprimes (rediff.).
1.10 Documentaire : Le Chemin des Indiens morts. La Descendance d'Isho.
2.05 Documentaire : Histoires naturelles.
3.00 Documentaire : L'Aventure des plantes.
3.35 Feuilleton : Les Aventures du jeune Patrick Pacard (4e épisode).
5.00 Musique.

FRANCE 2

14.50 Série : L'Enquêteur.
15.40 Tiercé, en direct de Vincennes.
15.55 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.10).
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Un toit pour dix.
17.40 Série : Sauvés par le gong.
18.05 ▶ Magazine : C'est tout Coffe. Présenté par Jean-Pierre Coffe.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.15 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.55).
20.00 Journal, Résumé du Rallye Paris-Dakar, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Les cigognes n'en font qu'à leur tête. □ Film français de Didier Kaminka (1988).
22.20 Magazine : Bas les masques. Je mène une double vie.
23.35 Journal et Météo.
23.55 Sport : Basket-ball. Cholet contre Hatoel Galil Elyon (Israël).
1.25 Journal du Rallye Paris-Dakar.
1.45 Magazine : Jamais sans mon livre. Diffusé sur France 3 le 8 janvier (rediff.).
2.40 Magazine : Savoir plus (rediff.).
4.30 24 heures d'info.

FRANCE 3

15.20 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. En direct du Rallye Paris-Dakar.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Journal*, de Roger Martin du Gard.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Le Journal du Rallye Paris-Dakar. 12e étape (2e partie) : Tan-Tan.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 Spectacle : Le Grand Cirque Scott à Stockholm. Commentaires de Sergio.
22.10 Journal et Météo.
22.40 ▶ Les Brûlures de l'Histoire. Magazine présenté par Laure Adler et Patrick Rotman. Lénine, de la révolution à la terreur, de Françoise Prébois. Invité : Nicolas Werth, historien.
23.40 Magazine : A la une sur la 3. Présenté par Christine Ockrent. Avec Serge July et Philippe Alexandre.
0.05 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

15.05 Magazine : 24 heures (rediff.).
16.00 Le Journal du cinéma.
16.05 Cinéma : Voyage à Rome. ■ Film français de Michel Lengliney (1992).
17.25 Documentaire : Histoires de requins. D'Al Giddings et Alex Gregory.
18.00 Canaille peluche. Il était une fois... les découvreurs.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Invité : Patrick Timsitt.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : La Famille Addams. ■ Film américain de Barry Sonnenfeld (1991).
22.10 Flash d'informations.
22.15 Cinéma : Lunes de fiel. ■ Film franco-britannique de Roman Polanski (1991, v.o.).
0.30 Cinéma : Le Locataire. ■■ Film français de Roman Polanski (1976).
2.35 Magazine : L'Œil du cyclone.

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Documentaire : Bruits de Londres (rediff.).
17.55 Documentaire : Génération sous influence. De Roland Allard (rediff.).
18.35 Concert : Iggy Pop. Paris 1991 (rediff.).
19.00 Série : Absolutely.
19.25 Documentaire : Les Hauts Lieux de l'Histoire. L'Albanie, de Susanne Müller-Hanpft et Martin Bosboom.
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Transit. De Daniel Leconte. Ils ont osé avant les autres. Reportages en Israël et dans les territoires occupés, réalisés par Hélène Rissacher, David Robin et Pierre Schoeller.
21.50 ▶ Soirée thématique : Gary/Ajar, le double je. Soirée proposée par Variety Moszynski et réalisée par Stéphane Diss.
21.50 Documentaire : Alias. De Stéphane Diss.
22.05 Cinéma : La Vie devant soi. ■■ Film français de Moshe Mizrahi (1977).
23.45 Documentaire : Romain Gary. De Variety Moszynski.

M 6

14.15 Variétés : Musikado.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Supercopter.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Grandeur nature.
20.50 Série : Les Enfants d'Avonlea. La Continuité dans le changement. Le Retour de Sara.
22.35 Série : Mission impossible. Coup de poker.
23.30 Série : L'Heure du crime. Accords d'enfer.
0.25 Informations : Six minutes première heure.
2.00 Rediffusions.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine. La sclérose en plaques, aujourd'hui.
21.30 Rencontres franco-allemandes. Les médias, facteur de cohésion ou de destruction sociale (2) ?
22.40 Les Nuits magnétiques. L'égarement (1).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Jean-Luc Parant (les Machines à voir).
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 5 juin 1993 lors du Festival d'Auvers-sur-Oise) : En terre inconnue, de Reverdy ; Quatuor pour la fin du temps, de Messiaen, par le Trio Wanderer et Romain Guyot, clarinette.
23.07 Ainsi la nuit. Quintette à cordes en sol mineur K 516, de Mozart ; Sonatine pour violon et piano nº 3 op. 137, de Schubert.
0.00 L'Heure bleue.

Les interventions à la radio

France-Inter, 19 h 20 : « Faut-il croire les journalistes ? » avec Christine Ockrent, Noël Copin, Marc Lecarpentier, Joseph Vebret, Gilles Schneider et Anne Brucy (« Le téléphone sonne »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Des fraises pour Sarajevo

ON s'attendait au pire. Les désespérés de Sarajevo allaient nous asséner *« des paroles qui vont être violentes »*, nous avertit Claude Sérillon au journal de 20 heures. On était donc prêts à tout entendre. Nous en avons pris l'habitude, des remontrances de Sarajevo. Nous les subissons, muets, honteux. Et résignés. Car ils en ont bien le droit, du fond de leur désespoir, de nous morigéner. Avant Noël, ARTE avait déjà diffusé quelques-uns de ces sarcasmes d'outre-tombe. On attendait donc presque tranquillement ceux de France 2.

Mais les assiégés de France 2 avaient-ils été choisis différemment de ceux d'ARTE ? Etaient-ils désormais au-delà de la colère ? Ils semblèrent plus paisibles, moins amers. Alors, pour remplir le quota de colère froide et de reproches imposé dans ce type de dialogue, on rediffusa de vieilles colères, de vieux reproches. Parlant à côté des tombes, un homme, en 1992, suggérait aux Occidentaux de leur envoyer des cercueils. Aujourd'hui, le même ne voulait plus parler. Filmé à nouveau à côté des mêmes tombes, il était muet.

Au même moment, Alain Juppé sortait du dîner de l'OTAN. Des décisions avaient été prises. On allait forcer un couloir ici, ouvrir un aéroport là. Et si les Serbes refusaient, alors cette fois... Mais immédiatement, au journal de la « 3 », M. Boutros-Ghali rappela que cette décision-là dépendait du Conseil de sécurité de l'ONU. On eût aimé être dans la tête de ceux de Sarajevo. De temps en temps, on leur demande de sortir de chez eux, de traverser les rues à *snipers*, de venir dans les studios de la télévision. Un animateur très compatissant leur extorque le récit de leur vie quotidienne. Ils racontent – et une dame, ce soir-là encore, raconta : pas de fruits, pas de légumes, pas de lait. En échange, on leur donne à entrevoir le pugilat mou de Monsieur ONU et de Monsieur OTAN. Oui, qu'est-ce qui se passe dans leurs têtes, quand les projecteurs s'éteignent ?

A l'instant précis de la fin du duplex, dans « Combien ça coûte ? », sur TF 1, Jean-Pierre Pernaut recevait un chef cuisinier. On rencontre énormément de grands chefs, à la télévision. Au moins autant que d'affamés de Sarajevo. Celui-là parlait de fruits, comme la dame de Sarajevo. Il souhaitait apprendre aux enfants le goût des bonnes fraises : c'est important, de connaître le goût des fraises. A combien s'était montée l'addition la plus élevée dans son établissement ? Oh ! la chère ne coûtait, en général, guère plus de 800 francs par personne. Seul le vin faisait la différence : une bonne bouteille pouvait atteindre 15 000 francs. On regretta que « Combien ça coûte ? » n'ait pas été diffusée aux Bosniaques. Cela les aurait sans doute davantage divertis que le pugilat de MM. ONU et OTAN.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MERCREDI 12 JANVIER

TF 1

6.00 Série : Passions (et à 0.15).
6.28 Météo (et à 6.58, 7.18).
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.00 Journal.
7.20 Club mini. Le Manège enchanté.
7.30 Disney Club mercredi. Transmutazors ; Dessins animés ; Les Gummi ; La Bande à Picsou ; Reportage ; L'Atelier de magie de Pierre Barclay ; Transmutazors.
8.55 Club Dorothée matin. Sailor Moon ; Les Aventures de Carlos ; Dragon Ball Z ; Ranma un demi ; Jet Man ; Salut les Musclés ; La séquence animaux du docteur Klein ; Clip ; Jeux.
11.30 Feuilleton : Santa Barbara.
11.55 Jeu : La Roue de la fortune.
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.40 Série : Highlander.
14.35 Club Dorothée. Huit ça suffit ; Arnold et Willy ; Ici bébé ; Drôle de vie ; Salut les Musclés ; Jeux.
17.50 Série : Le miel et les abeilles.
18.20 Série : Les Filles.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne. Invitée : Florence Pernel.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.05).
20.00 Journal, Météo et Météo des neiges.
20.45 Variétés : Sacrée soirée. Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. 250e émission. Les plus grands moments. Avec Johnny Hallyday, Patricia Kaas, Vanessa Paradis, Roch Voisine, Michel Sardou, Diana Ross, Stevie Wonder, Janet Jackson, Valérie Lemercier, Pierre Palmade, Lagaf', Muriel Robin, Jean Poiret, Michel Leeb, Christian Clavier, Yves Lecoq, Jacqueline Maillan, Nathalie Simon, Julien Courbet, Dan Bolender.
22.45 Magazine : Grands reportages. Etats-Unis : la loi des armes, de Folke Ryden.
23.50 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise. Présenté par Alain Weiller. Invité : Yves Peyrotes, directeur général d'Electrolux France.
0.10 Journal et Météo.
0.40 Documentaire : Ernest Léardé ou le Roman de la biguine.
1.40 TF1 nuit (et à 2.40, 3.40, 4.15).
1.45 Documentaire : Histoires naturelles (et à 5.30).
2.50 Documentaire : Histoire de la vie.
3.45 Documentaire : L'Aventure des plantes.
4.20 Feuilleton : Les Aventures du jeune Patrick Pacard (5e épisode).
5.15 Musique.

FRANCE 2

5.55 Dessin animé.
6.05 Feuilleton : Secrets.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.30 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
8.55 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.20 Télévisator 2. Jeu vidéo interactif : Super Mario.
11.20 Flash d'informations.
11.25 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide.
12.25 Jeu : Ces années-là.
12.59 Journal et Météo.
13.45 INC.
13.50 Série : Le Renard.
14.50 Série : L'Enquêteur.
15.45 Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran. Souvenir de guinguettes.
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Un toit pour dix.
17.40 Série : Sauvés par le gong.
18.00 ▶ Magazine : C'est tout Coffe. Présenté par Jean-Pierre Coffe.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.15 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Résumé du Rallye Paris-Dakar, Journal des courses et Météo.
20.50 ▶ Téléfilm : Un homme à la mer. De Jacques Doillon, avec Jacques Higelin, Nicole Garcia.
22.45 ▶ Première ligne. Le Retour des ermites : de la grotte à l'HLM, documentaire de Dann Loustalot.
23.40 Journal et Météo.
00.00 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field. Invités : Font et Val, à propos de leur spectacle au Casino de Paris ; Renaud, Cavanna, Sharb, à propos de *Charlie-Hebdo* ; Jean-Michel Ribes et Michèle Laroque, à propos du film *Chacun pour toi*, de Jean-Michel Ribes ; Claude Viallat, à propos de l'accrochage de son œuvre ; Musique : Font et Val ; Eric Le Lann.
1.10 Journal du Rallye Paris-Dakar.
1.30 Divertissement : Le Bêtisier (rediff.).
2.30 Magazine : Bas les masques (rediff.).
3.40 Emissions religieuses (rediff.).
4.40 Dessin animé (et à 4.55).
4.45 24 heures d'info.

FRANCE 3

7.00 Premier service.
7.15 Bonjour les petits loups. Les Moomins ; Pingu ; Les Aventures de Tintin : le Secret de la Licorne.
8.00 Les Minikeums. Les Koalous ; Denis la malice ; Peter Pan ; Widget ; Jeu : les Mondes fantastiques (rediff.) ; Gargantua ; Les P'tits Loups-garous ; La Légende de Prince Valiant ; Docteur Doogie.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Feuilleton : Tout feu tout femme.
13.55 Magazine : Votre cas nous intéresse. Supermarchés contre petits commerces.
14.25 Série : Capitaine Furillo.
15.15 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Documentaire animalier.
16.40 Jeu : Les Délires d'Hugo.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. En direct du Rallye Paris-Dakar.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Le Monsieur de la rue d'à côté*, d'Alice Dumas et Martine Laffon.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Le Journal du Rallye Paris-Dakar. 13e étape : Tan-Tan-Ouarzazate.
20.30 Le Journal des sports.
20.45 INC.
20.50 Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. Emission médicale : les cardiaques. Une autre vie.
22.25 Journal et Météo.
23.00 Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales.

CANAL PLUS

En clair jusqu'à 7.25

7.00 CBS Evening News. Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chung.
7.23 Le Journal de l'emploi. Présenté par Martine Mauléon.
7.25 Canaille peluche. La Légende de l'île au trésor.

En clair jusqu'à 8.35

7.50 Ça cartoon. Présenté par Philippe Dana.
8.35 Documentaire : Histoires de requins. D'Al Giddings et Alex Gregory.
9.05 Cinéma : L'Esclave de Rome. ■ Film italien de Sergio Grieco (1961). Avec Mario Petri, Giacomo Rossi-Stuart, Rossana Podesta.
10.35 Flash d'informations.
10.40 Magazine : Dis Jérôme ? Pression atmosphérique.
10.45 Surprises.
10.50 Le Journal du cinéma.
10.55 Téléfilm : Le Paradis absolument. De Patrick Volson, avec Christophe Malavoy, Connie Nielsen.

En clair jusqu'à 13.35

12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Jean-Luc Delarue. J'ai été député ; Sosie d'une personne connue.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Décode pas Bunny.
14.30 Série animée : Chipie & Clyde.
14.35 Documentaire : Tactiques sauvages. D'Alistair McEven et G. Dieter Plage.
15.05 Le Journal du cinéma.
15.10 Téléfilm : Cœurs en feu. De Jeff Bleckner, avec Lesley Ann Warren, Tom Skerritt.
16.40 Dessin animé : Les Simpson.
17.00 Les Superstars du catch.
18.00 Canaille peluche. Il était une fois... les découvreurs.

En clair jusqu'à 21.00

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invité : Omar Sharif.
20.30 Le Journal du cinéma du mercredi. Bandes-annonces ou extraits de films.
21.00 Cinéma : La Prise de Beverly Hills. □ Film américain de Sidney J. Furie (1991). Avec Ken Wahl, Matt Frewer, Harley Jane Kozak.
22.30 Flash d'informations.
22.35 Cinéma : Les Indomptés. ■ Film américain de Michael Karbelnikoff (1991). Avec Christian Slater, Richard Grieco, Patrick Dempsey (v.o.). *La montée de la Mafia aux Etats-Unis.*
0.35 Cinéma : Le Voyage. ■■ Film argentin de Fernando Solanas (1992). Avec Walter Quiroz, Soledad Alfaro, Ricardo Bartis (v.o.). *Périple initiatique à la recherche du père.*
2.45 Surprises.

ARTE

17.00 Documentaire : Palettes. Rembrandt van Rijn, d'Alain Jaubert (rediff.).
17.30 Magazine : Transit (rediff.).
18.35 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor (rediff.).
19.00 Cinéma d'animation : Il était une fois... Sacajawea, l'Indienne Shoshone. De Jack Molloy.
19.30 Magazine : Mégamix. Présenté par Martin Meissonnier. *Sélection des meilleures émissions de l'année.*
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Danse : La Légende de Roméo et Juliette. Chorégraphie de Jean-Claude Gallotta. Avec Pascal Gravat, Deborah Salmirs, Robert Seyfried, Christophe Delachaux, Mathilde Altaraz, Annie Perret, Geneviève Reynaud. *Le chorégraphe, qui a déjà transposé plusieurs de ses ballets à l'écran, a conçu dès l'origine* la Légende de Roméo et Juliette *comme un projet cinématographique.*
21.55 Musique : Prométhée. Avec Martha Argerich (piano) et l'Orchestre philharmonique de Berlin ; dir. : Claudio Abbado. Réalisé par Christopher Swann. *Un texte, dit par Bruno Ganz, accompagne chaque œuvre faisant revivre le mythe prométhéen.*
22.55 Cinéma : Thérèse Raquin. ■■■ Film franco-italien de Marcel Carné (1953). Avec Simone Signoret, Raf Vallone, Sylvie.

Les interventions à la radio

France-Inter, 8 h 40 : Serge Moati (« Radio-Com »).
Radio-Shalom, 18 h 30 : Martin Malvy (« Le grand débat »)

M 6

7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 12.00).
7.05 Contact 6 Manager.
7.10 Les Matins d'Olivier (et à 8.05). Emission présentée par Olivier Carreras.
9.05 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 1.10, 6.00).
11.05 Série : Daktari.
12.05 Série : Papa Schultz.
12.35 Série : Les Routes du paradis.
13.30 M 6 Kid. La Guerre des tomates ; Conan, l'aventurier ; Robin des bois ; Draculito ; Rahan.
16.00 Magazine : La Tête de l'emploi. Présenté par Eric Poret.
16.30 Magazine : Fax'O (et à 0.40). Janet Jackson. Interviews : Jean-Louis Murat, Soon E-MC, Jazzy Jeff & the Fresh Prince.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Supercopter.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 1.05).
20.40 Magazine : Duel autour du monde.
20.45 Téléfilm : Meurtre en vidéo. De Thomas J. Wright, avec Michele Lee, Justine Bateman. *Un Caméscope indiscret.*
22.20 Téléfilm : Une bavure policière. De James Darren, avec Robert Conrad, Benjamin Bratt. *Un vieux flic dans le collimateur.*
0.00 Magazine : Emotions.
0.30 Six minutes première heure.
2.30 Rediffusions. Jazz 6 ; L'Aviation du passé et du futur ; Les Enquêtes de Capital ; Fréquenstar ; Fax'O ; Culture pub.

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. Yemen, entre traditions et modernité.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Rencontre avec Peyo, dessinateur.
22.40 Les Nuits magnétiques. L'égarement (2).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Jacques Réda.
0.50 Musique : Coda. Bola De Nieve (3).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 2 juin 1993 à Rouen) : Sonate à trois de Malipiero ; Sonate pour violoncelle et piano en fa majeur, de Pizzetti ; Sonate pour violon et piano en ré, d'Alfano ; Il tramonto, poème lyrique pour mezzo-soprano et quatuor à cordes, de Respighi, par l'Ensemble Musique oblique.
22.20 Soliste. Shura Cherkassky.
23.07 Ainsi la nuit. Quatuor nº 15 en sol majeur op. 161, de Schubert ; Spanisches Liederbuch, de Wolf.
0.00 L'Heure bleue. Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Le concert : Michel Graillier, piano, avec Alby Cullaz, contrebasse et Simon Goubert, batterie. La rétrospective : René Urtreger, piano.

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

55 %

On se moque des sondages. On a tort. Grâce à « l'état de l'opinion 1994 » que vient de publier la SOFRES au Seuil, on peut faire l'inventaire des croyances des Français à l'orée du troisième millénaire. C'est instructif.

Cinquante-cinq pour cent de nos compatriotes croient à la transmission de pensée. Pour 46 %, le caractère des gens varie bien en fonction de leur signe astrologique, et, pour 23 %, chacun a son avenir dessiné dans la paume de la main. Il y en a même 11 % qui redoutent l'apparition de spectres...

S'ils sont de moins en moins nombreux à fréquenter les églises, 55 % des Français pensent qu'un magnétiseur peut guérir un patient par imposition des mains. Ils sont également 55 % à affirmer qu'Edouard Balladur est le meilleur premier ministre que la France ait connu depuis vingt ans. Tout s'explique : ils s'en remettent à son magnétisme !

PROCYON

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Loi Falloux : « Contre l'école patricienne », par Harlem Désir ; « Le législateur a-t-il encore le droit de faire la loi ? », par Bruno Bourg-Broc ; Diagonales, par Bertrand Poirot-Delpech : « Tout se perd, rien ne se perd » *(page 2)*.

ÉTRANGER

Remaniement ministériel au Mexique pour faciliter le dialogue avec les rebelles

Le président Carlos Salinas veut faciliter l'ouverture de négociations avec les membres de l'Armée zapatiste de libération nationale. Dans cet esprit, il vient de limoger son ministre de l'intérieur *(page 6)*.

POLITIQUE

Une requête judiciaire visant M. Tapie est rejetée par l'Assemblée

Jugeant la demande des autorités judiciaires « ambiguë », le bureau de l'Assemblée nationale a rejeté la requête judiciaire visant M. Tapie *(page 9)*.

SOCIÉTÉ

Service militaire : trop de recrues

Pour parer aux à-coups des appel sous les drapeaux, le régime des reports d'incorporation pourrait être révisé *(page 11)*.

SCIENCES ◆ MÉDECINE

Déchet nucléaire : une plaie mondiale

Où stocker les déchets générés par les activités nucléaires ? L'implantation des sites de stockage pose, partout dans le monde, d'inextricables problèmes *(page 12)*.

CULTURE

Cinéma : « Un brin de chance »

Un brin de chance traite d'un sujet spécifiquement israélien : la difficile intégration des juifs orientaux dans un pays bâti sur les ferments d'une culture européenne et d'une idéologie socialiste *(page 14)*.

ÉCONOMIE

Relancer l'aménagement du territoire

Le rapport de la mission sénatoriale sur l'aménagement du territoire, présidée par Jean François-Poncet (UDF-RDE), publié mardi 11 janvier, préconise une « stratégie de rupture » avec la politique menée depuis trente ans dans ce domaine *(page 18)*.

COMMUNICATION

Jean-Pierre Elkabbach exhorte ses troupes à la combativité

Le nouveau président de France Télévision, Jean-Pierre Elkabbach, a fait appel à la « cohésion » et à la « combativité » des services de la télévision publique qu'il a exhortés à n'avoir « peur de rien ni de personne » *(page 19)*.

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Demain

Arts et Spectacles

Hommage à Pablo Casals et concerts de Jordi Savall. Une série de rééditions discographiques perpétue le souvenir du violoncelliste catalan. Son cadet, Jordi Savall, se produit à Paris où il dirigera la symphonie d'Arriaga, le 21 janvier, au Théâtre des Champs-Elysées.

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté de I à XVI

Le numéro du « Monde » daté 11 janvier 1994 a été tiré à 492 900 exemplaires

Les intempéries en France

La bataille des digues en Camargue

ARLES

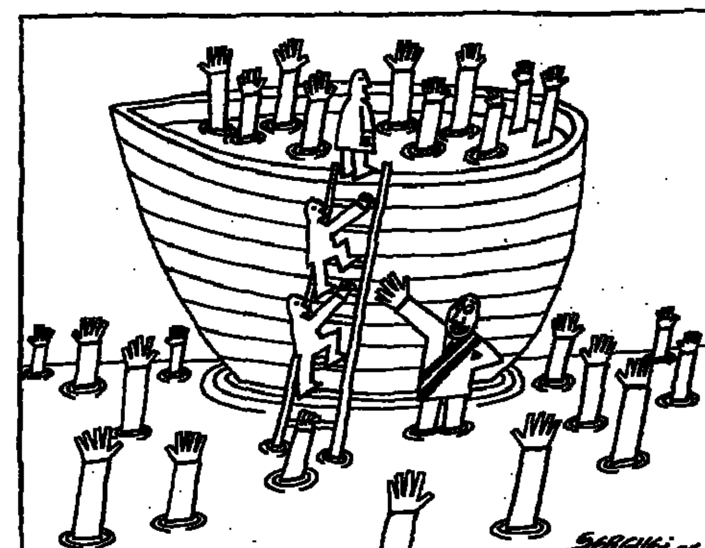
de notre envoyée spéciale

Il pleuvait depuis des heures. En fait depuis la nuit précédente. Et voilà qu'à nouveau il faisait nuit. Les essuie-glaces de la jeep faisaient des efforts pathétiques pour dégager un pare-brise ruisselant et avoir l'air joyeux. C'en était déprimant. On pensait au fleuve, silencieux mais vorace, insidieux, menaçant. Sans doute est-ce pour cela que les voitures de rencontre allumaient toutes leurs gyrophares avec un zèle alarmant. Les convois de camions dépassés en étaient heureusement dispensés. Leur nombre et leur taille indiquaient assez la mesure du combat de la nuit à venir et la détermination de l'homme à ne pas laisser la nature avoir le dernier mot. Mais à quel prix !

Depuis trois jours, un dispositif énorme avait été mis en œuvre pour colmater la brèche apparue la nuit de vendredi à samedi à Lauricet, près du hameau d'Albaron, dans la digue protégeant la Camargue des humeurs du Petit Rhône. Une brèche odieuse, mal placée, presque inaccessible. Une brèche évolutive et croissante, évaluée samedi à une vingtaine de mètres et lundi à près de quatre-vingts... Il avait donc fallu lutter contre la montre et attaquer la faille sur plusieurs fronts. Faire donner les hélicos, après que des commandos de forestiers-sapeurs, hélitreuillés et encordés, eurent dégagé les arbres limitant leurs mouvements. Accumuler les sacs de gravats d'une tonne et demie pour alimenter la navette de quatre Puma insatiables. Construire parallèlement un accès terrestre à la digue en lançant les pelleteuses au milieu des champs inondés.

Des centaines d'hommes avaient été mobilisés nuit et jour, des dizaines de camions réquisitionnés auprès des entreprises de travaux publics, des gravats et du mâchefer collectés dans les usines de la région. Et ce lundi soir lugubre et pluvieux, la route vers la digue se devait d'avancer. Mercredi, sans doute, l'enrochement de la brèche pourrait enfin démarrer...

Mais qui pouvait prédire qu'il n'y aurait pas d'ici là d'autres failles, d'autres fronts, d'autres urgences ? Et qui peut affirmer que la digue résistera à la crue annoncée pour le milieu de la semaine, après celle de la Saône et de la Durance ? Qui sait si les villages des Gimeaux ou Saliers, autour desquels on a bâti à la hâte des « bourrelets » de protection et où les habitants ont été encouragés à surélever leurs meubles, voire à déménager, ne seront pas à nouveau envahis par les eaux ? Y a-t-il d'ailleurs encore un seul Camarguais pour croire à la fiabilité de sa digue ?



« *Cette digue est gruyère et trompe-l'œil* », s'exclame un jeune maraîcher dont la terre est de nouveau inondée. *Elle est mitée, parcourue de galeries creusées par les animaux ou parfois même de main d'homme. Cette digue risque de nous noyer et personne n'a le courage de le crier très fort.* » Le crier ? Non, ce n'est pas le genre du maire d'Arles, le sénateur Jean-Pierre Camoin, dont la population avait loué la bonhomie et le dévouement lors de la première crue du Petit Rhône, en octobre dernier, mais dont certains mettent aujourd'hui en cause un manque de vigueur pour se saisir du lourd dossier des digues.

« *Encore faudrait-il en avoir la compétence juridique !* », réplique le maire, rappelant une fois de plus l'histoire de leur construction, il y a un siècle et demi, à la demande d'agriculteurs dont la terre se trouvait ainsi bonifiée et auxquels fut logiquement confiée la charge de leur gestion et de leur entretien. Mais les terres, depuis, ont été morcelées, parfois construites, le tissu économique et social de la région a été bouleversé.

En revanche, le mode de gestion des digues, devenu parfaitement désuet, n'a pu évoluer. Le tribunal administratif est même allé jusqu'à interdire toute initiative municipale visant à pallier la défaillance des associations de propriétaires. « *C'est absurde,* dit le maire. *La commune d'Arles ne pourra jamais investir les 500 millions de francs nécessaires à la construction de nouvelles digues.* »

Alors ? « *Personne ne fait rien,* disent les membres de la jeune Association des Camarguais. *La Camargue se noie, les pouvoirs publics se désolent, et l'on dépense soudain des fortunes pour réparer des dégâts facilement évitables. C'est scandaleux !* » Scandaleux que les pouvoirs publics n'aient pas pris l'initiative, depuis la crue d'octobre, d'imposer des travaux d'urgence ; scandaleux qu'on n'ait pas créé des postes de surveillants des digues, organisé avec les riverains des consultations, récusé l'association gestionnaire notoirement défaillante – et même épinglée par la cour régionale des comptes... « *Ce ne sont pas des hélicos dont nous avions besoin, mais de pelles, de bottes, et de main-d'œuvre* », affirme Guy Marigot.

Le préfet de région, Hubert Blanc, qui a fixé au 14 janvier la tenue de la première grande réunion de réflexion sur le problème des crues de Camargue, ne semble guère enthousiaste à l'idée de les y convier.

ANNICK COJEAN

Le Rhône et la Seine au plus haut

De très fortes pluies se sont abattues sur le Midi méditerranéen, lundi 10 janvier, aggravant encore la situation en Camargue, inondée par la montée des eaux dans la Saône, la Durance et le Rhône.

L'autoroute Lyon-Saint-Etienne a été coupée lundi par la crue du Gier à Givors (Rhône). Et la Seine poursuit sa lente montée en région parisienne. A Isola 2000 (Alpes-Maritimes), deux mille touristes bloqués dans la station par la neige ont été descendus lundi par des convois d'autocars. Météo-France, cependant, annonce un répit dans les précipitations, et le mistral a dégagé le ciel de Provence ce mardi 11 janvier.

L'OTAN renouvelle sa menace de frappes aériennes en Bosnie

L'Alliance atlantique a confirmé, mardi 11 janvier, sa détermination, « *sous l'autorité du Conseil de sécurité des Nations unies* », à lancer des « *frappes aériennes afin d'empêcher l'étranglement de Sarajevo, des zones de sécurité, et d'autres zones menacées en Bosnie-Herzégovine* ». Dans le communiqué final publié à l'issue d'un sommet de deux jours, l'OTAN demande « *instamment aux autorités de la FORPRONU d'établir d'urgence des plans pour permettre le déblocage de la relève du contingent de la FORPRONU à Srebrenica et d'examiner comment il serait possible d'ouvrir l'aéroport de Tuzla pour l'acheminement de l'aide humanitaire* ».

Dans leur déclaration, les Seize réaffirment que « *le conflit en Bosnie doit être réglé à la table des négociations et non pas sur le champ de bataille. Seules les parties peuvent instaurer la paix dans l'ex-Yougoslavie. Elles seules peuvent décider de déposer les armes et de mettre fin à la violence qui, depuis de nombreux mois, sert uniquement à démontrer qu'aucun camp ne peut l'emporter dans sa recherche de la victoire militaire* ». – *(AFP.)*

FRONT NATIONAL : M. Collinot est suspendu du bureau politique. – Réuni à huis clos, lundi 10 janvier, à Paris, le bureau politique du Front national a décidé de « suspendre » ou de « démettre » – selon les versions – Michel Collinot de toutes ses fonctions au sein du parti d'extrême droite (*le Monde* du 10 janvier).

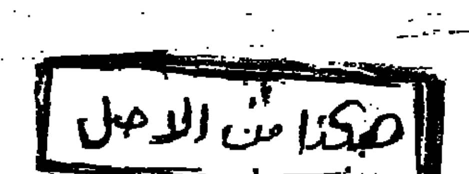


Si l'on peut reconnaître une qualité pugilistique aux Macintosh vendus chez IC, c'est bien d'être spécialistes des coûts bas. Rien de très frappant : 1er distributeur Apple d'Europe avec plus de 60 000 Macintosh installés, seul IC peut s'engager sur des prix aussi bas alliés au plus haut degré de services. Vous devriez déjà être chez IC. *Bénéficiez d'autres promotions en tapant :* 3615 IC

IC INTERNATIONAL COMPUTER

ENTRE APPLE ET VOUS IL Y A IC

IC BEAUBOURG PARIS 4e (1) 44 78 26 26 • IC VENDOME PARIS 1er (1) 42 86 90 90 • IC MICRO VALLEY PARIS 15e (1) 40 58 00 00 • IC NEUILLY (1) 46 37 17 17 • IC MARSEILLE 8e 91 37 25 03 • IC TOULOUSE 61 25 62 32 IC NANTES 40 47 08 62 • IC LYON 3e 78 62 38 38 • IC AIX EN PROVENCE 42 38 28 08 • IC AVIGNON 90 82 22 22



Le Monde • Le Monde • Mercredi 12 janvier 1994 I

INITIATIVES

Les entreprises bloquées

VOILÀ plus de trois ans que les entreprises compriment leurs effectifs et serrent leur gestion, impitoyablement. De conjoncturelle, à l'origine, la rigueur s'est transformée en une donnée permanente dont personne ne peut prédire la fin, à défaut de ne pas en voir l'issue, peut-être dangereuse.

Inévitablement, au quotidien, les effets négatifs finissent par se faire sentir, et pas seulement pour ceux qui sont victimes des suppressions d'emplois et des réductions d'effectifs. Parce qu'elle se prolonge et devient la règle constante, une telle politique de restrictions aboutit dans de nombreux cas à une situation de blocage. Il s'ensuit une forme de léthargie, quand, parfois, faute de perspectives plus dynamiques, la sclérose ne guette pas.

Dans un premier temps, des dégâts apparaissent, qui n'avaient pas toujours été mesurés. Du plus simple au plus compliqué, ceux-ci sont nombreux. Parmi les partants se trouvent des compétences ou des qualités dont on regrette amèrement l'absence, sitôt la porte franchie. Et il ne s'agit pas seulement de tel ou tel savoir-faire extrêmement rare.

Il arrive aussi que l'on découvre, après coup, que les prouesses de bricoleur ou simplement l'entregent convivial d'un obscur employé de bureau fassent cruellement défaut. Tout ne se réduit pas à la technique dans une collectivité de travail, d'abord humaine, et tel responsable de fabrication a dû être débauché de son nouvel emploi parce que sa connaissance intime de l'entreprise manquait.

Brutalement, aussi, l'ambiance est « cassée » et le doute s'est instauré chez les restants, qui vont jusqu'à devenir soupçonneux. Démotivés, ne croyant plus aux anciens credos, ils peuvent manifester moins d'intérêt pour leur travail. Ce qui n'est pas forcément contradictoire avec le développement du stress ou avec le sentiment de crouler sous la charge, justement pour compenser l'endémique état de sous-effectifs. C'est à ce moment-là que l'on découvre en cascade les conséquences néfastes du « chèque-valise », technique arbitraire et aveugle, qui se double bientôt d'un « exode spontané », bien plus redoutable encore.

Mais la suite peut se révéler tout aussi préoccupante, à supposer que le traumatisme soit dépassé. Car des séquelles demeurent, conjuguées à des dommages structurels. On l'a dit et répété, les pyramides des âges en sortent perturbées au point que les évolutions de carrière peuvent être empêchées pour des années, une fois l'appel d'air des départs consommé. Les plus jeunes ou les salariés aux échelons intermédiaires en conçoivent du ressentiment. Obligés de suppléer des défaillances voulues ou imprévues, des salariés et plus particulièrement des cadres ne se sentent pas bien dans leur peau. Soit le costume est trop grand, soit il est trop petit, et il a surtout fallu le revêtir sans préparation, quelquefois sans formation. D'où le caractère improvisé de certaines situations mal assumées ou l'impression d'être débordé, voire submergé. Le nouveau secrétaire général ne résiste pas à la comparaison avec l'ancien, et tout le monde en souffrira.

Tout se passe alors comme si l'entreprise se retrouvait placée dans un jeu où elle ne disposerait d'aucune marge. Elle n'embauche plus, parfois depuis des lustres, et elle fonctionne à effectifs invariables, dans une configuration immuable. Pourtant, il lui faut évoluer, s'adapter et, par nature, intégrer de nouvelles technologies ou organiser un redéploiement stratégique. Par définition, autant que par nécessité vitale, elle devra pourtant le faire. Mais sans pouvoir, pratiquement, bouger un pion et en utilisant, au mieux, les capacités présentes, qui ne sont pas systématiquement celles dont elle a besoin ou qui offrent les meilleures potentialités. Ce qui s'apparente à la quadrature du cercle.



Trois années de gestion par la rigueur ont fini par décourager. C'est fatal, quand il n'y a plus de marge de jeu

Certes les actions de formation seront mises à profit, qui exigent cependant du temps et du soin. Des méthodes, souvent sophistiquées, et donc peu compréhensibles par les salariés, seront imaginées par les directions de ressources humaines qui s'efforceront de dégager des espaces de souplesse par tous les moyens. À l'occasion, mais un peu tard, on découvrira des mérites à la gestion prévisionnelle des emplois et plus encore des compétences. On commencera à parler d'indispensable polyvalence avec persuasion, comme si la mobilité fonctionnelle pouvait en un tour de main balayer tous les obstacles.

Car, bloquées, ces entreprises-là, très nombreuses aujourd'hui, sont bel et bien dans l'impasse. Pis, du haut au bas de l'échelle, elles se vivent mentalement coincées à un moment où elles se savent pourtant contraintes au dynamisme. Il n'est pas facile d'être collectivement réactifs quand le climat interne est au gel. Se galvaniser pour l'offensive relève de l'exploit si, jour après jour, les attitudes défensives engluent le personnel et, plus encore, si les dirigeants, pour qui la gestion serrée est devenue une seconde culture, ne savent pas distiller l'antidote. Le moteur de l'espoir cafouille.

Ceux, trop rares, qui essaient de sortir de ce mauvais pas racontent leurs mésaventures. Ils sont accueillis avec incrédulité quand ils expliquent que la dureté des temps n'interdit pas de bouger, d'innover et, mieux, d'embaucher. Force leur est de constater que l'idée de la crise, ancrée dans les comportements, ne se dissipera pas par enchantement. Mais comprennent-ils que leurs discours encourageants se heurtent à un réel prégnant ? Quand il faut se partager son quota de collaborateurs médiocres, « par solidarité », ou que le climat oblige à travailler au sein d'une équipe déstabilisée, les lendemains qui chantent ressemblent à un rêve. Et à rien d'autre.

Alain Lebaube

LIRE AUSSI

ETAP

Le partenaire de vos recrutements, vous présente ses meilleurs voeux et vous propose de retrouver ses offres d'emploi en page VII



Publicité

Avec l'Europe qui exporte, — il y a l'E.S.C.E. —

Spécialisée à l'international ***depuis 25 ans,*** *l'Ecole Supérieure du Commerce Extérieur propose chaque année aux entreprises françaises et étrangères des étudiants trilingues (français, anglais + 3e langue) pour une* ***coopération efficace.***

Leur cursus comprend :
- 200 Stages de fin de 1ère année (juillet à décembre).
- 100 Missions export.
- 200 Stages de fin de 2ème année (juillet à décembre).
- 100 Mémoires sectoriels de fin de 3ème année.
- 200 Stages de spécialisation de fin de 4ème année.
- 200 Mémoires de fin d'études.

ILS SONT DISPONIBLES ET A VOTRE DISPOSITION.

edi-concept



ECOLE SUPERIEURE DU COMMERCE EXTERIEUR
Etablissement d'enseignement supérieur privé, reconnu par l'Etat.

Contact :
Nicole BEAUVOIS - 63, rue Ampère - 75017 PARIS
Tél : (1) 47 63 36 55 - Fax : (1) 42 67 95 25

Ceux qui restent

Trop souvent, le dossier est refermé après le plan social

DISCRÉTION oblige, nous l'appellerons Pierre. A quarante-trois ans, le voici devenu cadre dans un établissement financier parisien, où il travaille depuis plus de quinze ans. Il y a tout juste un an, après des pertes considérables subies dans le secteur de l'immobilier, un plan social dévastateur, comprenant de nombreux départs, est mis en place.

« Officieusement, je savais déjà que je n'en faisais pas partie. J'ai même été promu. De chef de section, je suis devenu cadre et chef de service. Ces moments ont été très difficiles à vivre. Pourquoi ? Parce que tout le monde savait que je pouvais influencer la liste des départs. »

Sa hiérarchie avait demandé à Pierre de « *choisir son équipe* ». Il se souvient des appels téléphoniques de certains de ses collègues, tard le soir, à son domicile : *« Pour les uns, j'étais un salaud. Pour les autres, une bouée de sauvetage. »* L'après-plan ? *« Des sections entières avaient été dégarnies pour cause de sous-traitance. Ce fut le cas du service informatique, le plus durement touché. Le petit nombre d'informaticiens resté en place changea d'ailleurs de comportement. Eux qui affichaient beaucoup de superbe, qui au restaurant d'entreprise ne déjeunaient jamais avec nous, sont venus à notre table...*

De véritables cas de sabotage

» Bien sûr, les départs ne se sont pas faits en un seul jour. Alors que j'étais contraint à une charge de travail considérable – mon service a été réorganisé de A à Z, – la présence de nos anciens collègues dans les locaux a créé un climat psychologique quasi insupportable. Il y avait ceux qui, délibérément, faisaient des mots croisés toute la journée ; ceux qui entravaient la marche du travail ; ceux qui, de manière pathétique, les « cas douloureux », essayaient d'être sauvés et faisaient le siège de la direction du personnel ; ceux qui étaient partis bruyamment en claquant la porte et que nous ne revîmes jamais ; ceux encore qui, partis, revenaient à la cafétéria. Enfin, cela ne s'est pas produit chez nous, mais nous savons tous que de véritables cas de sabotage, inimaginables dans le milieu bancaire, ont eu lieu dans certains établissements...

» Motiver les gens dans ce contexte ? Dur. D'autant qu'un second plan n'était pas exclu. Bien que nous ayons tous, peu ou prou, une connaissance générale de nos produits financiers, il nous a fallu aussi acquérir de nouvelles compétences. Nous former seuls sur le tas. Aujourd'hui encore, j'ai quelquefois l'impression que je travaille sans filet sur des engagements très importants...

» Dans l'établissement, le malaise persiste. Notre surcroît de travail est rémunéré... sous forme de primes. Il serait « indécent », *nous dit-on, d'augmenter nos salaires. Il persiste d'autant plus que notre direction vient d'embaucher... une poignée de cadres supérieurs de haut de gamme. Ils auraient des compétences et une technicité que nous n'aurions pas. De fait, c'est un phénomène nouveau dans la banque, ils arrivent avec leur fonds de commerce. Autrement dit, leur propre clientèle. »*

Exceptionnel, ce qui arrive à Pierre ? Pas vraiment, bien que les situations soient très contrastées. Et que les « bons » plans sociaux existent aussi. Mais son discours est exemplaire à bien des égards.

« L'après est au moins aussi important que l'avant », fait remarquer le cabinet Bernard Brunhes, qui d'ordinaire intervient pendant la période d'élaboration d'un plan social. *« Il arrive que des entreprises sous-estiment l'importance des changements à introduire pour que l'activité redémarre avec des effectifs réduits. Par ailleurs, un travail en profondeur d'explication est à entreprendre en interne. Enfin, reproduire les schémas anciens peut se révéler catastrophique. »*

Pour Thierry Mouton, consultant du cabinet RDE, *« trop souvent le dossier est refermé alors qu'il s'avère indispensable d'entreprendre des actions de formation, de redistribuer les tâches, rejouer sur la mobilité interne, le temps partiel ; d'accepter la polyvalence et le travail en équipe. Remotiver les individus n'est pas une mince affaire » !*

Jean Menanteau

Le Monde de l'éducation

DU « COLLÈGE UNIQUE » AU « COLLÈGE POUR TOUS »

Dans les semaines qui viennent, François Bayrou devrait faire connaître ses projets pour améliorer le fonctionnement du collège, qu'il juge « injuste » et « uniforme ».

« Le Monde de l'éducation » dresse l'état des lieux du collège d'aujourd'hui.

Avec ce numéro, un cahier spécial

BAC : les résultats lycée par lycée.

NUMÉRO DE JANVIER 1994

Avec Le Monde sur Minitel

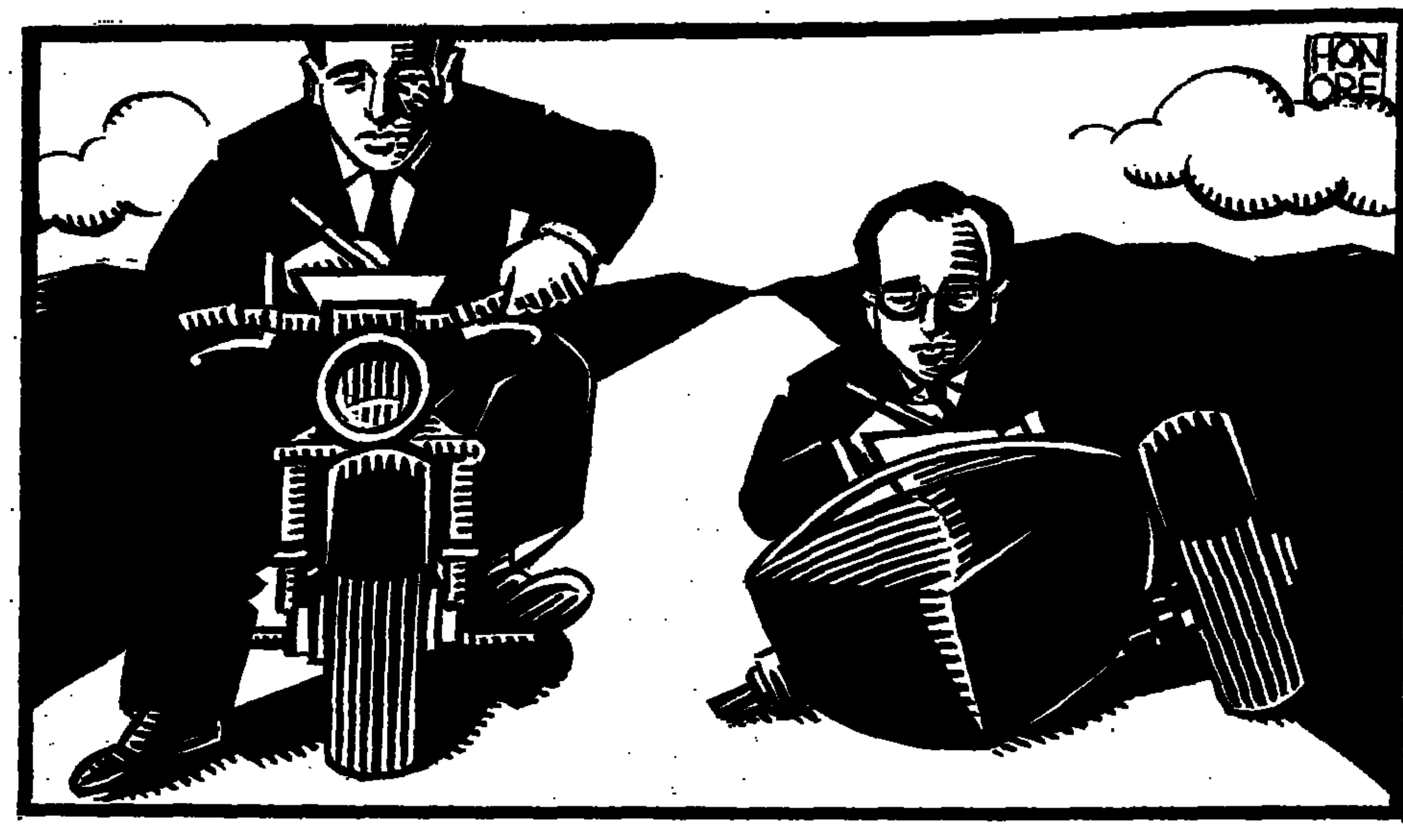
ÉTUDIANTS, PLUS DE 10 000 OFFRES DE STAGES A VOTRE DISPOSITION

36.15 LE MONDE

Tapez STAGES

Les limites du « tout efficace »

L'erreur est de considérer une firme comme une simple addition de compétences techniques



PRESSÉES d'alléger leurs effectifs, les entreprises ont pris dans l'urgence des décisions qui se révèlent, immédiatement ou à plus long terme, particulièrement néfastes pour leur fonctionnement. Il est de bon ton aujourd'hui de dire que l'appel au volontariat a vidé les entreprises de leurs forces dynamiques, partant du principe que *« ce sont toujours les meilleurs qui partent les premiers »*. Cela voudrait-il dire qu'il n'y a plus que des bras cassés dans les entreprises restructurées ? Mieux vaut se méfier des adages.

La sagesse populaire ne dit-elle pas qu'« il n'y a pas de fumée sans feu » lorsqu'elle veut couvrir d'opprobre une personne qui a été innocentée ? Certes, des salariés compétents, efficaces et dynamiques ont quitté volontairement leur entreprise. D'autres se sont trouvés d'emblée embarqués sur la charrette fatidique avant que l'entreprise ne se rende compte qu'elle s'était séparée de « la » personne compétente sur tel ou tel dossier. Pour rattraper le coup, il a fallu trouver des « combines ». Une entreprise d'électronique a ainsi fait des pieds et des mains pour qu'une société d'étude embauche un de ses ex-salariés viré un peu trop intempestivement.

Plus graves peut-être seront les conséquences à moyen terme de la recherche frénétique d'efficacité. Beaucoup d'entreprises ont pris la décision apparemment « rationnelle » de se séparer des anciens, des non-qualifiés, des marginaux, bref, de tous ceux qui semblaient sortir des normes d'efficacité. Elles ont gardé, parfois même embauché, des jeunes fortement qualifiés, capables *a priori* de s'adapter aux nouvelles formes d'organisation du travail, basées sur la polyvalence, la réduction de la ligne hiérarchique et sur la plus grande responsabilisation de chacun.

La perte de connaissance

Pourtant, ces équipes de travail composées de jeunes, individuellement compétents, ne se montrent pas toujours à la hauteur des résultats attendus. *« L'explication est simple. Les entreprises ont trop tendance à privilégier l'efficacité technique au détriment des relations humaines »*, observe Jacques Kheliff, secrétaire général de la FUC-CFDT. Or, il est clair que la vie en entreprise n'est pas constituée uniquement de compétences techniques pointues mais aussi de relations informelles, d'échanges, d'éléments impalpables et pourtant si importants pour le bon fonctionnement des services. *« Les anciens constituaient le liant des groupes. Ils faisaient des tâches considérées comme subalternes : maintenir la propreté, aller chercher des pièces, les ranger. A l'occasion, ils calmaient les conflits. Ils avaient une fonction de régulateurs du groupe. »* Mais allez donc mesurer ces éléments...

Les mesures d'âge ont parfois conduit à la disparition de services entiers et à l'externalisation de certaines tâches. Une entreprise de la pétrochimie avait ainsi décidé de sous-traiter l'entretien. *« Certes, les techniciens qui intervenaient étaient techniquement très compétents, mais leurs compétences ne remplaçaient pas le savoir-faire, doublé de la connaissance de l'entreprise et de son tissu humain qu'avaient les anciens »*, souligne Jacques Kheliff, qui rappelle que, dans même le secteur, on avait frôlé l'accident parce que les sous-traitants n'avaient pas eu une connaissance suffisamment intime d'une entreprise.

En fait, il est clair que les directions du personnel auront tout faux tant qu'elles élaboreront des plans sociaux basés sur le postulat que l'entreprise n'est qu'une simple addition de compétences techniques. *« Pour résoudre les problèmes qu'elles ne sont pas capables d'analyser, les entreprises utilisent une caisse à outils qui n'est plus adaptée : réduire les coûts en réduisant les effectifs »*, déplore le sociologue d'entreprise Henri Vacquin. A procéder de la sorte, elles vont se retrouver avec *« un noyau dur de salariés stressés »*. Comment fonctionner efficacement dans ces conditions, même avec des salariés hypercompétents ? A terme, l'entreprise risque bien de payer sa politique du « tout efficace ».

Catherine Leroy

La voie étroite des DRH

En période de crise, les directeurs des ressources humaines sont souvent voués au mutisme

AU moment où les entreprises, quel que soit le secteur économique dans lequel elles officient, serrent les boulons et cherchent par tous les moyens à faire des économies, les marges de manœuvre des directeurs du personnel ou des ressources humaines ont tendance à se réduire dangereusement. Face aux impératifs de gestion compétitive et de maintien de la performance globale de l'entreprise, comment un DRH peut-il s'y prendre ? Des objectifs classiques comme assurer un bon équilibre de la pyramide des âges, ou permettre une adéquation des hommes aux postes peuvent devenir de véritables casse-tête chinois.

Suivant l'état de santé des entreprises, plusieurs hypothèses sont envisageables. Dans celles qui traversent de graves crises et qui sont obligées de recourir aux plans sociaux à répétition, il est clair qu'il n'y a pas de marge de manœuvre. Le directeur des ressources humaines est sur la corde raide. Il est placé dans une situation schizophrène. D'un côté on lui demande d'améliorer le climat social et de mobiliser le personnel, de l'autre il est contraint d'obtempérer aux diktats de la direction générale qui exige toujours plus de productivité par le biais de nouvelles suppressions d'emplois. Dans ce cas, sa seule marge de manœuvre est de licencier *« le plus proprement possible »*, lorsqu'il est consulté. Et si l'entreprise ne se redresse pas, il peut se retrouver dans la situation du bourreau qui finit par se guillotiner après tout le monde, en dernier recours.

Mais toutes les sociétés françaises n'ont pas atteint ces extrémités. Loin de là. *« L'embauche n'est pas bloquée »*, constate René Ruols, président de l'association Réalités du dialogue social, mais *« le problème, c'est que l'on embauche moins qu'on ne licencie »* et qu' *« il existe encore des poches de sureffectifs »*. *« Il y a dix ans, les entreprises pouvaient entretenir des sureffectifs, maintenant elles doivent réagir très vite à la conjoncture internationale »*, précise-t-il.

En fait, l'enjeu crucial pour nombre d'entreprises est de pouvoir accueillir les nouvelles qualifications et les nouvelles compétences dont elles ont besoin. Chez Elf-Atochem, qui emploie 13 000 personnes en France et dont l'activité chimique est très cyclique, *« on a une certaine expérience des périodes difficiles, et on a l'habitude de tenir un langage clair avec les salariés »*, explique François Roquet, directeur des ressources humaines. *« La tendance historique d'une année sur l'autre est à la baisse des effectifs, mais il faut maintenir un flux d'embauche, indispensable notamment pour les laboratoires de recherche. Les 300 à 400 départs naturels sont compensés suivant les années, entre 30 % et 50 %, ce qui n'exclut pas les restructurations ponctuelles »*, conclut-il.

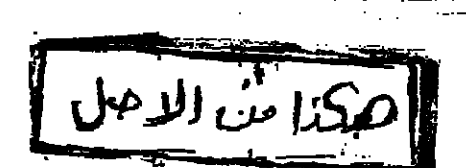
Pour Bernard Chambon, directeur général adjoint de Rhône Poulenc Chimie *« les périodes difficiles sont aussi, pour les DRH, des excellentes opportunités pour sortir des sentiers battus et faire preuve d'imagination car, au final, les problèmes ne se situent pas tant sur le plan des effectifs, que des coûts internes et externes. Il leur faut trouver de nouvelles solutions. »*

Maintenir un turnover départs-embauches

Dans le secteur bancaire, la BNP *« a connu jusqu'à présent un taux de turnover à la hauteur de ses besoins (autour de 1 800 personnes), ce qui a permis de conserver une certaine fluidité dans la gestion des hommes »*, reconnaît Bernard Lemée, directeur des ressources humaines. La BNP a pu mener de front en 1993 son programme de réduction d'effectif, lié aux frais de productivité, et embaucher près de 800 jeunes. En revanche, la gestion de la période qui s'ouvre maintenant jusqu'au départ à la retraite, vers 1997-1998, des gros bataillons embauchés au début des années 70 va s'avérer plus délicate, en raison du ralentissement probable du turnover.

De même dans les assurances, Jean-Pierre Narnio, DRH à l'UAP, est confronté à un double enjeu d'adaptation de l'emploi et de rééquilibrage de la pyramide des âges. Sous le double effet de la longévité des carrières à l'UAP (trente ans en moyenne) et d'un recrutement massif de personnels peu qualifiés au début des années 70, plus de la moitié des effectifs à l'UAP ont entre 36 et 46 ans. Par un accord de mobilité professionnelle et géographique, conclu il y a deux ans, l'UAP a entrepris une revalorisation des emplois, ce qui résout le premier enjeu. Mais reste le problème de la pyramide des âges en forme de ballon de rugby et qui menace de se transformer en champignon atomique. *« A masse salariale constante, pour rééquilibrer la pyramide salariale par le bas, la solution passe par le partage du travail »*, explique-t-il. Au GAN, où il n'existe pas non plus de problème d'emplois (les effectifs restant stables autour de 10 000 personnes), l'enjeu porte sur *« l'accompagnement des glissements successifs d'un métier à un autre, car un jeune qui rentre au GAN sait qu'il devra exercer plusieurs métiers »*, explique François Maxence, directeur des ressources humaines. Là aussi, pour embaucher des jeunes et réalimenter la pyramide des âges par le bas, le partage du travail a été mis à contribution. En octobre 1993, le GAN a signé avec les syndicats un accord qui ouvre la voie au temps de travail à la carte.

Alain Beuve-Méry



Restructurer ou déstructurer ?

La gestion prévisionnelle vole en éclats

« *PLUTÔT que de restructuration d'entreprise, il faudrait souvent parler de déstructuration...* » Fernand Riot ne s'exprime pas à la légère : directeur des ressources humaines (DRH) de Heurchrome France, il anime depuis deux ans – au sein de l'Association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel (ANDCP) – un groupe de réflexion sur « *ce que devraient être ces restructurations pour qu'elles se passent le moins mal possible* ». Une voix difficile à faire entendre : les DRH sont souvent mis devant le fait accompli et priés d'agir dans les plus brefs délais.

« *Je comprends les impératifs des dirigeants,* commente Raymond Thomas, ancien directeur des affaires sociales des Charbonnages de France, membre lui aussi de ce groupe de travail. *Mais il est impossible de construire en quelques jours un plan social satisfaisant.* » On opère donc à grands coups de serpe, par le biais de décisions trop souvent « *empiriques, mal préparées, brutales* » : en éliminant telle ou telle tranche d'âge ; en recourant à ce que Raymond Thomas qualifie d'« *anesthésie par l'argent* », c'est-à-dire à l'appel au départ volontaire : des mesures qui vont transformer en casse-tête la réorganisation et la gestion ultérieure des ressources humaines.

« *Tout le monde se retrouve démuni devant la nouvelle situation* », résume Fernand Riot. Les problèmes psychologiques viennent s'ajouter aux problèmes organisationnels. Le moral des rescapés est en effet loin d'être radieux : ils sont touchés affectivement par certains départs, souvent surchargés de travail, stressés par des tâches nouvelles qu'ils maîtrisent imparfaitement. D'autre part, leur confiance est ébranlée et plus d'un ne pense qu'à dénicher un emploi ailleurs : exode spontané qui ajoute à la désorganisation née des départs volontaires. Et si le plan social a touché la pyramide des âges, les remèdes peuvent être très difficiles à trouver : là où l'on a fait partir les plus âgés, on se trouve amené à promouvoir trop vite des gens trop peu mûrs ; et lorsqu'on a, au contraire, taillé dans les couches jeunes (solution la plus fréquente actuellement parce que la moins coûteuse), il manque des éléments pour préparer l'avenir. Quant aux couches d'âge intermédiaires, elles piétinent car désormais pléthoriques.

Si de telles situations sont monnaie courante, elles ne constituent pas pour autant une fatalité. Aux Charbonnages de France, Raymond Thomas a pu faire coexister, de 1984 à 1990, un plan drastique de repli d'une activité en déclin et une relance de la dynamique interne. Les salariés partants en âge de se reconvertir ont été accompagnés dans la découverte d'un nouveau travail, et ceux qui restaient ont réussi à améliorer la rentabilité de l'entreprise. « *Les seconds ont été l'objet d'autant d'attentions que les premiers : le plan de gestion du personnel conservé a été élaboré en même temps que la réduction d'effectif : catégorie par catégorie, puis cas par cas. L'organisation du travail a été complètement repensée.* »

Savoir affronter les tempêtes

Au Crédit agricole s'effectue une restructuration-fusion qui, tout en diminuant progressivement de plus de moitié le nombre des caisses régionales, s'efforce d'associer un maximum de personnes à la construction des structures nouvelles : négociation tous azimuts avec les représentants du personnel pendant la longue période de gestation ; appel au volontariat des salariés pour postuler aux nouveaux postes, y compris si cela implique un changement de filière et de la formation. « *Pour un certain nombre, c'est l'occasion d'un vrai renouveau* », juge Michel Cantegril, responsable de la gestion et de l'organisation des ressources humaines à la Fédération nationale du Crédit agricole (FNCA).

Même s'il s'agit de cas d'espèce, la démarche qu'ils illustrent rejoint la réflexion de l'ANDCP : avoir en permanence un mode de fonctionnement (gestion prévisionnelle de l'emploi et des carrières, entretien de l'« employabilité » de chacun par la formation...) qui permette d'affronter les tempêtes inéluctables. Et préparer d'avance l'après-restructuration ; remplacer autant que possible l'opération « couperet » par une démarche étalée dans le temps.

Marie-Claude Betbeder

Angoisse créatrice

Les vagues de licenciements ont brisé des équipes

AVEC trois plans sociaux depuis fin 1991, les salariés de Syseca, société de service informatique, filiale à 100 % de Thomson, se demandent à quelle sauce ils vont être mangés. Les restructurations ont provoqué 140 suppressions de postes, dont 100 licenciements sur un effectif total de 1 800 emplois, selon la CFDT. On est loin de la période florissante d'il y a trois ou quatre ans, où le chiffre d'affaires grimpait de 20 % par an et où le taux de rotation, baromètre de dynamisme pour un tel secteur, était de 17 % contre 3 % aujourd'hui. Du coup, la promotion, qui à l'époque se faisait notamment en changeant de société, a été sérieusement freinée. Au cours du dernier plan social de 1993, les salariés ont vu des cadres performants, ayant quinze ou vingt ans d'expérience, être licenciés.



Fini l'âge d'or

Du coup, « *ils ont compris qu'ils étaient des pions* », estime un informaticien. Des départements se sont alors trouvés en sous-effectif, des salariés, surchargés de travail, ont dû remplir des tâches surqualifiées pour eux. « *Des départements ont perdu leur force, leur compétitivité, leur originalité* », indique un cadre. En 1993, une nouvelle direction a été mise en place et une réorganisation lancée. « *Dans le but d'optimiser les forces, on recherche sans cesse les entités de Syseca qui seraient en concurrence avec des entités du groupe Thomson,* souligne un salarié. *On découpe les services, on en regroupe, mais ensuite on s'aperçoit que d'autres forces concurrentes se créent ailleurs.* » « *Ce système existe depuis des années, mais avec les plans sociaux, il s'accélère,* ajoute son collègue. *Des gens essaient d'étendre leur domaine, de se lancer dans une nouvelle activité par crainte d'être victime d'un plan social, mais alors ils se retrouvent en concurrence avec d'autres.* » Résultat : des salariés ballottés, inquiets, « *à l'écoute de toutes les rumeurs* ».

Le personnel du groupe publicitaire EURO-RSCG a, lui aussi, l'habitude du changement. Certains salariés ont vécu cinq fusions depuis 1988, dont trois s'accompagnaient de licenciements. La dernière fusion date de 1991/1992 entre Eurocom et RSCG. Neuf cents postes ont été supprimés sur l'ensemble, selon la CGT. « *A chaque fusion, j'avais l'impression de travailler dans une nouvelle agence et de devoir refaire mes preuves* », indique un salarié. « *On a brisé des équipes, des amitiés, des vies* », ajoute un autre. Le dernier plan social a provoqué 60 licenciements en mars 1993. Dans les services administratifs, des postes ont été supprimés, alors que se mettait en place l'application de la loi Sapin qui devait, de toute façon, entraîner un surcroît de travail puisqu'« il *fallait mettre en place de nouveaux outils et renégocier tous les contrats avec les annonceurs* », annonce un salarié. D'où une surcharge de travail intense.

Dans la publicité aussi, l'âge d'or où le personnel, créatif ou non, changeait d'agence facilement est fini. « *Même si on se sent mal, on est obligé de subir. Des gens craquent, tombent en dépression nerveuse. Parfois, on en croise en pleurs dans les couloirs.* » Aujourd'hui court le bruit que se préparerait une importante vague de licenciements. « *La direction a dit qu'aucun plan n'est actuellement à l'étude* », indique Jean-Michel Dumont, délégué syndical CGT. Reste que, associée au prochain déménagement à Levallois, où sera rassemblé tout le groupe, avec « *inévitablement des services en doublon* », redoute un salarié, la rumeur devient angoissante.

Mais l'intensité du travail empêche d'y penser trop souvent. « *Au cours des réunions avec le personnel, il est apparu que les gens gardaient une grande conscience professionnelle* », indique Jean-Michel Dumont. « *Moi, je trouve dans cette inquiétude une incitation à être encore meilleur* », confirme un créatif. Un moyen de combattre la peur, l'espoir de sauver « *l'outil de travail* », comme dit ce CGT, ou tout au moins sa peau.

Francine Aizicovici

LIBRAIRIE

La grande famille des cheminots

TROIS points de vue, trois démarches, trois sensibilités, pour évoquer, dans un seul et même ouvrage, un univers fait d'hommes et de femmes dont le métier consiste à faire tourner la gigantesque « machine à transporter » qu'est la SNCF. Le livre *Les cheminots. Que reste-t-il de la grande famille ?*, dernier-né de la collection « Des gens » des éditions Syros, réalise à merveille son projet : celui de traiter d'un vaste univers de travail en associant trois regards qui se croisent, se complètent et s'enrichissent.

Celui de l'écrivain et journaliste Maurice Lemoine, d'abord, qui, dans un chapitre intitulé « Mise en train », explore en huit nouvelles le monde des cheminots. Entre le reportage et la fiction, sur le mode à la fois de l'humour et *de la nostalgie, ses textes* évoquent tantôt les souvenirs d'un contrôleur rugbyman ou d'un retraité collectionneur de *la Vie du rail*, tantôt les commentaires d'un mécanicien de la dernière locomotive à vapeur ou ceux recueillis au guichet d'un préposé aux renseignements.

Après ce premier itinéraire, Georges Ribeill, historien et sociologue, part sur les voies de la transformation d'une profession en pleine mutation. Née au siècle dernier, la corporation cheminote est entrée après la seconde guerre mondiale dans une longue phase de bouleversements. De « *l'héritage corporatif du passé* » à la « *dissolution de la vie associative* », l'auteur propose de comprendre « Les métamor*phoses d'une corporation* ». La mutation sociale et culturelle de la « grande famille » y est analysée après un retour sur les fondements historiques de la corporation et les modernisations techniques qu'a connues la SNCF durant les « trente glorieuses ». « *Sourde métamorphose du corps cheminot qui, bloqué dans la chrysalide figée d'institutions héritées du paternalisme autoritaire des compagnies,* précise l'auteur, *ne pourra se dénouer qu'à l'issue d'une violente crise sociale* » : la grande grève de l'hiver 1986-1987.

Anna Malan, spécialisée en sociologie du travail, termine enfin l'ouvrage par une voie de traverse : partie rencontrer « Les jeunes cheminots », elle choisit de leur donner la parole. Il s'agit des agents recrutés lors de la nouvelle vague d'embauches de la fin des années 80 et du début des années 90. « *Caisse de résonance de l'ensemble de la société et groupe hétérogène,* souligne la sociologue, *ces jeunes ont en commun le vécu d'une conjoncture socio-économique où les conditions d'insertion sociale et professionnelle s'avèrent extrêmement difficiles.* »

Conducteurs ou contrôleurs, ouvriers de la voie ou employés des ateliers, ces jeunes agents racontent tous une même histoire : « *Celle d'un univers de travail où se creuse le fossé avec les anciens, où les solidarités se dissolvent, où s'érodent les mécanismes d'intégration professionnels et syndicaux.* »

Au total, on achève l'ouvrage avec l'impression d'avoir vécu un moment privilégié avec la grande famille des cheminots. La formule originale de la collection avait déjà convaincu avec son premier volume consacré aux infirmières. Et deux ouvrages restent à paraître : *les Routiers* et *les Pêcheurs*.

▶ *Les Cheminots. Que reste-t-il de la grande famille ?*, de Maurice Lemoine, Georges Ribeill et Anna Malan. Collection « Des gens ». Editions Syros : 9 *bis*, rue Abel-Hovelacque, 75013 Paris. 277 pages, 145 francs.

ESSEC
IMD
INTERNATIONAL MANAGEMENT DEVELOPMENT

Executive MBA
Faire la différence.
Totalement compatible avec la vie professionnelle, l'Executive MBA est réservé aux jeunes managers à fort potentiel.
Ce programme constitue un atout décisif dans le développement de leur carrière.
Basé sur les principes d'interaction et d'innovation, l'Executive MBA d'ESSEC IMD est le fruit de l'expérience et de l'excellence du corps professoral international de l'ESSEC.
Prochaine session : juillet 1994 à octobre 1995.
80 jours échelonnés (vendredi/samedi).
CNIT, BP 230, 2 place de La Défense, 92053 Paris-La Défense.
Programmes dirigeants
Executive programs
46922100 VIVIANE HENRIOT OU CATHERINE BOURGEOT

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Le Monde PUBLICITE
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu. Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia 75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE code d'accès ABO

ABONNEMENTS
PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 49-60-32-90 (de 8 heures à 17 h 30)

Tarif	FRANCE	SUIS.-BELG. LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale-CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Vous pouvez payer par prélèvements mensuels. Vous renseigner auprès du service abonnements.
ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande. *Pour vous abonner*, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry – 94852 Ivry-sur-Seine – France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N.Y. 12919 – 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach. VA 23451 - 2983 USA

Changements d'adresse : merci de transmettre votre demande deux semaines avant votre départ en indiquant votre numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE
3 mois ______ ☐
6 mois ______ ☐
1 an ______ ☐

Nom : ______
Prénom : ______
Adresse : ______
Code postal : ______
Localité : ______
Pays : ______

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.
401 MQ 01 PP.Paris RP

Le Monde EDITIONS
Social
Par ici la sortie !
Alain Lebaube

INSERTION

Une main tendue

Le personnel des autobus du Havre fait reculer l'insécurité en douceur

IL était une fois une compagnie de transport urbain, la CTPO (1), qui avait de plus en plus de mal à desservir certains quartiers à cause des agressions de toutes sortes qu'elle y subissait. Le réseau avait nom Bus Océane. La ville est celle du Havre. Trois cents conducteurs-receveurs et vingt et un millions de voyages par an...

Il était une fois Michel, Jean-Claude, Pierre, Thierry, Joël, Jean-Michel et quelques autres : conducteurs ou contrôleurs pour la plupart, quotidiennement confrontés à cette violence ; des hommes souvent issus de ces quartiers « difficiles » et y vivant encore ou habitant non loin. Il était une fois... Si ce qu'ils ont imaginé de faire peut être raconté sur le mode du conte, leurs initiatives – au ras d'un quotidien plein d'épines – discrètes, généreuses, inventives ont quelque chose du « conte de Noël ». Mais attention : il s'agit ici de réalité, non de rêve. En trois ans, agressions et actes de vandalisme ont nettement diminué, de nouvelles lignes de bus ont pu être ouvertes dans les quartiers difficiles, la clientèle a augmenté de plus de 10 % tandis qu'elle régressait dans beaucoup de grandes villes.

L'histoire commence en 1991. A ce moment, la violence atteint un seuil critique. Les dégradations coûtent chaque jour plus cher, la clientèle effrayée se réduit, et la colère monte chez les agents de Bus Océane. Va-t-il falloir se résigner à fermer certaines lignes ?

Michel et Jean-Claude sont conducteurs-receveurs de métier mais aussi très engagés, chacun de son côté, dans la vie de leur quartier, l'un des plus chauds du Havre. Michel anime une association « de loisirs et d'échanges culturels », Jean-Claude s'occupe d'une activité de jiu-jitsu dans un club créé par une équipe DSQ (développement social des quartiers). Un constat s'est peu à peu imposé à eux : ils rencontrent moins d'agressivité que leurs collègues. *« Je suis reconnu, et du coup ils me respectent »*, analyse Jean-Claude. Ce constat a fait réfléchir conducteurs et contrôleurs, dont une bonne quinzaine ont accepté sa proposition de venir pratiquer le jiu-jitsu dans son club. *« Ils y ont rencontré des jeunes des cités. Ils ont fait connaissance et ceux-ci leur ont su gré d'oser venir dans leur ghetto. Pour la première fois, grâce au sport, ils ont pu partager une règle du jeu commune. »*

Un service nocturne

Il était une fois... Pierre est contrôleur. *« Un jour de 1991 : le ras-le-bol ! »* Avec un collègue, ils décident d'aller rencontrer les jeunes au pied de leurs tours : *« Nous étions très tendus. Mais le dialogue s'est vite noué. Nous avons découvert qu'ils se sentaient coincés dans leurs cités, faute de pouvoir aller en ville le soir. Ils n'ont pas de voitures et il n'y a plus de bus à cette heure... »* A leur retour, la CTPO et la municipalité du Havre (pour le compte de qui la société gère Bus Océane) se laisseront convaincre par l'idée de créer un service nocturne : deux lignes de « midnight bus » seront mises en fonctionnement avec des chauffeurs volontaires au début de 1992.

Vers cette époque, Thierry, un autre conducteur a une idée. Comme cette association organise une opération pour développer le goût de la lecture chez les petits, il suggère de la rendre plus attractive en utilisant un des « bus Dell'Arte ». Décorés par des peintres de renom, ceux-ci sont très appréciés des enfants. Il obtient que l'un d'eux soit transformé pour un temps en salon de lecture qu'il se chargera de conduire au pied des HLM et à la porte des écoles. Lui-même y lira des histoires aux enfants. L'opération aura un public nombreux. Et Thierry note : *« Les relations avec la population sont devenues plus détendues, plus faciles, y compris pour les collègues. »*

Plus le temps passe, plus les bus Dell'Arte sont utilisés. Ils ont la magie d'une parole amicale, d'une main tendue : *« Nous les installons sur les places des quartiers à problèmes et nous invitons les enfants à venir les voir. »* Jamais ils n'ont subi la moindre dégradation.

Le métier s'humanise

Il était une fois... Michel conduit désormais un « midnight bus ». Il s'est porté volontaire pour ce service, parce qu'il y gagne, en liberté, pour ses activités associatives et qu'il connaît bien le public des jeunes fréquentant ces lignes. Elles ont beaucoup de succès, mais s'en charger réclame sang-froid et expérience : *« Il y a toujours quelques incidents. Mais désormais nous parvenons à les gérer assez bien. Il se trouve presque toujours deux ou trois passagers pour s'efforcer de calmer les excités. »* Michel va demander et obtenir d'être le relais de la mission locale du Havre dans son bus et dans les quartiers où il passe...

Quant à Joël, un ancien conducteur devenu responsable des locations de bus à des groupes, il lui est venu à l'idée d'amener ces jeunes jusque dans l'entreprise : *« Les jets de pierres viennent souvent d'enfants de 10-12 ans, rivés à leurs quartiers par le manque d'argent. Pourquoi ne pas leur donner l'occasion d'en sortir un moment ? »* Désormais, deux fois par semaine, un bus Dell'Arte vient prendre une classe devant son école. Conducteur et contrôleur font découvrir aux enfants la face cachée du monde des autobus, depuis l'atelier, le tunnel de lavage (si excitant à traverser !) jusqu'aux installations informatiques. Puis on visite la ville, on prend le funiculaire, on va jusqu'à la mer, que certains n'ont jamais vue. Un goûter clôt la journée.

Tout cela s'est fait sans idée préconçue, sans projet d'ensemble. Les initiatives ont germé de manière spontanée et dispersée dans la tête d'hommes inquiets de voir se dégrader la vie sociale et leurs conditions de travail. La CTPO les a suivis parce qu'elle aussi était inquiète. L'étrange est que cette démarche à tâtons dessine un chemin, qu'il en émerge la matière d'un projet original : alors qu'un peu partout la lutte contre l'insécurité se focalise sur toujours plus de surveillance et de répression, ici on tend la main, on noue des liens. Et, du même coup, sans l'avoir cherché, on transforme le contenu du travail. Le conducteur n'est plus un « rouage de la machine » : son métier – *« stressant et répétitif »* – se complexifie, s'humanise. Le travail conçu uniquement comme une activité de production de richesse – ce travail souvent vécu aujourd'hui comme frustrant par défaut de sens et comme destructeur du tissu social parce qu'il multiplie les exclus – laisse la place à une activité plus globale, impliquée dans la construction (ou la reconstruction) de la société, juxtaposant de manière indissociable l'économique et le social.

C'est un concours organisé par l'ADEFIPE – association regroupant huit très grandes entreprises de transport soucieuses de promouvoir l'initiative des salariés – qui a permis que la démarche cristallise. Invités en octobre 1993 à présenter leurs initiatives de manière organisée, Thierry, Pierre et les autres ont enfin formé une véritable équipe. Ils ont gagné le concours de l'ADEFIPE. Et cette reconnaissance a donné un retentissement nouveau à leur démarche, parmi les salariés comme auprès des responsables de la CTPO. *« Le mouvement prend de l'ampleur*, note Michel. *Tout s'accélère, la direction s'implique sans restriction dans les projets que nous lui proposons. »* Un accord est sur le point d'être signé avec la municipalité du Havre pour qu'une partie de ces initiatives soit incorporée dans le temps de travail. Plusieurs grandes villes s'intéressent à la démarche.

(1) Filiale du groupe CGFTE-CGEA.

M.-C. B.

Du casier judiciaire au curriculum vitae

A la centrale de Saint-Maur, des détenus traitent les archives sonores de la France

DÉLICATEMENT, il s'aide d'un coton-tige imbibé d'alcool. Dans sa main, un enregistrement de Tchaïkovski datant des années 50. Dans le studio, un matériel complet de montage, de traitement sur tout support et de mixage comprenant une platine de lecture, deux magnétophones, l'un analogique, l'autre numérique, un ordinateur avec logiciel de pilotage. L'ensemble de la cabine est insonorisée, selon les règles de l'acoustique. Pas un grain de poussière. Une propreté méticuleuse. A l'entrée, une serpillière. On est prié de s'essuyer les pieds... Ce studio, c'est le royaume de Pierre et de quinze de ses camarades. Avec ses 300 m², ses cinq cabines insonorisées et vitrées, sa technologie professionnelle, rien ne le différencie dans sa configuration de n'importe quel studio du secteur privé. Rien, si ce n'est que nous sommes à l'intérieur de la maison centrale de Saint-Maur postée en pleins champs, près de Châteauroux (Indre).

Un établissement pour des détenus condamnés à de longues peines. Où l'on pénètre, non sans malaise, après avoir traversé une lugubre zone interdite avec barbelés, murs d'enceinte et mirador en quinconce.

Une formation à l'INA

Pierre, ainsi que les autres techniciens du « studio du temps », c'est le nom de baptême de cet espace aux murs blancs immaculés, sont visiblement fiers de présenter leur lieu de travail aux visiteurs du dehors. L'ensemble communique par des allées. Ici, c'est la rue des Archives. Là, le Café de la Place. Sur la gauche en entrant, nous sommes dans la phonothèque de la Bibliothèque de France (BdF) qui devrait s'ouvrir au public début 1996. A côté, voici le studio de l'Institut national de l'audiovisuel (INA). L'image de l'atelier traditionnel tel qu'on se le représente en prison avec chaises de paille ou cageots à fabriquer, surveillants soupçonneux, est bien loin. Et pour cause. Ces détenus, dans la moyenne de l'âge, en jeans, baskets et pull, tous volontaires, manipulent, écoutent, analysent, dressent en respectant procédure et cahier des charges les archives sonores de la France. Un bien public inestimable.

L'INA ne leur a-t-il pas confié depuis 1992, en fonction d'une convention dûment signée avec l'administration pénitentiaire, des travaux de restauration de ses archives sonores ? Actuellement, ces archives, dont bon nombre sont en mauvais état, sont reconstituées à raison de 2 000 heures de travail par an. La Bibliothèque de France, en cours d'édification à Paris, ne vient-elle pas de lui emboîter le pas en sous-traitant « au studio du temps » 2 000 heures de travail ? Il s'agit, pour l'essentiel, du transfert de documents stockés sur microsillons issus de dépôt légal des années 1951 à 1963. Cinquante mille documents musicaux et parlés feront l'objet en un exemplaire unique d'une copie analogique dans un but de conservation et d'une copie numérique, laquelle sera destinée à la communication au public.

Il va de soi que les techniques du son ne s'improvisent pas. Aussi, à l'origine, les détenus ont-ils reçu une formation spécifique. Quant à la formation continue, elle est dispensée par le service de la formation professionnelle de l'INA en fonction de quatre modules chaque année. Mais comment les choses se sont-elles passées pour que naisse, à l'intérieur des murs d'une prison, une expérience qui serait somme toute – encore que ? – banale en milieu ouvert ? Comment, ainsi que l'écrit Jacques-Guy Petit, historien des institutions pénitentiaires, *« ceux que l'on juge généralement comme des êtres asociaux, dangereux, incapables d'efforts soutenus »* ont-ils engagé ce pari vis-à-vis d'eux-mêmes ? Un pari dont la finalité doit déboucher sur une réinsertion réussie.

D'abord, il y a un homme. Et une administration. Son nom : Nicolas Frize, compositeur de musique contemporaine. Dirigeant à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) l'association Les Musiques de la boulangère (1), il accepte au printemps 1990 la proposition que lui fait Thierry Dumanoir, chargé de la culture au bureau de la réinsertion du ministère de la justice, d'organiser à Saint-Maur une création musicale. Pendant six semaines, le musicien entre, comme il dit, *« en résidence »*. Il y compose avec trente détenus à la fois instrumentistes, chanteurs et électroacousticiens *Passion profane*. Une œuvre de quarante-cinq minutes composée à l'aide d'« objets sonores ». Elle sera interprétée à trois reprises dans la prison. Une fois devant les détenus, deux autres fois devant un public venu de l'extérieur.

Les choses ne sont pas allées d'évidence. L'obsession sécuritaire ici n'est pas une formule creuse. Dans ce contexte dur, Nicolas Frize doit faire admettre aux surveillants que rien de ce qu'il fait *« ne va contre la loi, le bon sens, l'organisation de la sécurité »*. Autre réticence à vaincre sous forme de question sous-jacente : « pourquoi offrir un outil si précieux – l'investissement global, formation incluse, est de l'ordre de 2,575 millions de francs – à des gens que la société a choisi de punir ? Il se refuse surtout, après une prestation musicale donnée ponctuellement, comme cela existe dans d'autres établissements pénitentiaires, qu'il n'y ait pas « d'après ». La crainte encore du compositeur est que, sous une forme ou une autre, cette manifestation puisse servir de caution à l'administration tandis qu'à l'extérieur elle soulagerait une certaine mauvaise conscience.

L'évidence s'est donc fait jour qu'il était nécessaire de bâtir, à partir d'une création, un projet au long cours. Il fallait passer, comme le dit Nicolas Frize en une heureuse formule, *« du casier judiciaire au curriculum vitae »*. Pour cela, un ingrédient indispensable : faire en sorte que les prisonniers trouvent confiance en eux-mêmes, se prennent en charge, bref « reconstruisent » une personnalité souvent émiettée grâce à un projet fort et valorisant. D'où l'idée, bâtie autour du triptyque : une création, une formation, des emplois, de lancer le « studio du temps ».

Bouffée d'oxygène

Avec la participation de l'INA, la bonne volonté de certaines administrations et institutions, son équipement électroacoustique est devenu un lieu de formation qualifiante aux métiers du son. Des métiers le plus généralement acquis « sur le tas » pour lesquels les formations publiques sont rares. Enfin, les marchés dans le vaste secteur que sont l'audiovisuel, le spectacle, le théâtre, le cinéma, sont importants. L'organisation interne du travail ? Le musicien va la prendre en charge. Il constitue deux équipes de six détenus chacune. Un chef d'équipe tournera chaque semaine. Les salaires (inférieurs au SMIC) ne seront pas hiérarchisés. Une procédure de couverture des salaires sera assurée en cas de maladie, ce qui ne se fait pas d'ordinaire en milieu carcéral. A ce titre, un accord a été passé avec les deux donneurs d'ouvrage. Une forme d'autogestion, somme toute. De leur travail, les détenus parlent volontiers. Avec une passion et un orgueil non dissimulés. *« Nous sommes des privilégiés »*, reconnaît l'un d'eux, visiblement valorisé de pouvoir parler en technicien du logiciel de pilotage original développé spécialement pour Saint-Maur. *« Nos voisins des ateliers de mécanique ou de menuiserie, eux, travaillent en usine ! »*, compare un autre détenu. *« Lorsque je sors du studio, je me sens calme, détendu. Il agit comme une bouffée d'oxygène, tête et corps se remettent en place »*, ajoute l'un de ses compagnons. Pierre, quant à lui, depuis qu'il écoute les archives de l'année 1968 en France et dans le monde, tout en potassant une encyclopédie, est devenu imbattable sur les événements politiques, artistiques, sportifs du moment. Il les énumère avec le nom des acteurs de l'époque, les dates, les lieux précis.

Que pensent les donneurs d'ouvrage de leur main-d'œuvre ? *« C'est la qualité et le sérieux de la prestation fournie qui a fait la différence par rapport aux studios privés »*, se félicite Maïc Chomel, responsable de la phonothèque de l'INA. *« La maintenance des équipements est assurée avec un soin méticuleux par le détenu qui en a la charge »*, confie Dominique Maillet, responsable du programme technique de la numérisation de la Bibliothèque de France. Bien sûr, les travaux ainsi sous traités le sont à un coût de deux à trois fois inférieurs à ceux pratiqués dans le privé. Choquant ? *« Non*, assure-t-on à la Bibliothèque de France. *il n'y a pas de honte à ce qu'un établissement public recherche des marchés avantageux. »* A Saint-Maur, malgré la longueur des peines, il est bien évident que l'on songe au « baptême du feu », comme dit Nicolas Frize. Autrement dit, au jour de la libération. Pour certains, c'est encore bien loin, pour d'autres, ce jour se rapproche.. Quant à Pierre, il rêve de devenir technicien de plateau.

(1) Les Musiques de la boulangère, 15, rue Catulienne, 93200 Saint-Denis.

J. M.

TRIBUNE

Des paillettes à la productivité

par Patrick Boccard

FACE à « la crise » les dirigeants d'entreprise se partagent en deux grands types de familles. D'un côté, ceux qui pensent que les solutions passent par le seul allègement des charges. De l'autre, ceux qui explorent des pistes plus larges, basées notamment sur la préservation du patrimoine humain, la dimension micro-économique et la prudence face aux modes du « prêt à manager ».

Pour les premiers, l'exercice se réalise entre « restructuration » et « recentrage sur les métiers de base ». Bel artifice sémantique et louable objectif, généralement bien reçus des actionnaires. En fait, ces pratiques permettent de cacher les erreurs passées et deviennent le moyen privilégié de préparer l'avenir, la capricieuse reprise.

Pour les patrons du deuxième type, l'exercice consiste à comprendre ce qui est en train de changer dans la relation consommateur-fournisseur, l'objectif étant de trouver les moyens d'y jouer encore un rôle à moyen terme. Cette approche réclame humilité et rigueur, remise en question et créativité. Elle intègre des variables telles que le respect des personnes, la simplification des procédures, la préférence au « leadership » plutôt qu'à la hiérarchie, la primauté au terrain, la culture client, la vente par tous...

Ces patrons préparent, souvent sans le savoir, l'entreprise du troisième millénaire. Elle n'aura rien à voir avec celle que nous voyons se débattre au milieu de toutes les contradictions de notre fin de siècle. Pourtant, l'entreprise des années 80 avait réalisé une première révolution, grâce au travail effectué par ses dirigeants, aidés de spécialistes de la communication, qu'ils soient intégrés à l'entreprise, consultants ou prestataires. En dix ans, ils ont progressivement sorti l'entreprise d'un anonymat probablement mortel. Comme toutes les révolutions, celle-ci comporta ses outrances : stratégies approximatives, excès de pouvoir, discours propagandistes, dépenses exagérées, efficacité mal mesurée... et paillettes en tous genres.

D'un autre côté, comme le montre une étude récente (1), les salariés français reconnaissent aujourd'hui mieux comprendre la réalité de l'économie et de l'entreprise. Les mêmes, interrogés sur leurs attentes par rapport à l'entreprise, plébiscitent le renforcement de la « concertation » et du « dialogue ». Ces deux mots ont beaucoup servi dans les années 70. Mais ils devraient retrouver leur valeur, car ils peuvent jouer très vite un rôle décisif dans la productivité.

POUR construire une entreprise efficace, on peut adopter différentes méthodes. L'une d'elles consiste à articuler les plus beaux organigrammes autour des plus grandes compétences individuelles. De telles entreprises fonctionnent. Jusqu'au jour où la concurrence leur prend des parts de marché, parce qu'elle réussit à faire travailler ensemble des compétences identiques. Il ne s'agit pas là du schéma soixante-huitard des équipes sans chefs, partageant les revenus sur une base égalitaire. Il s'agit bien d'inventer un mode de vie nouveau dans l'entreprise.

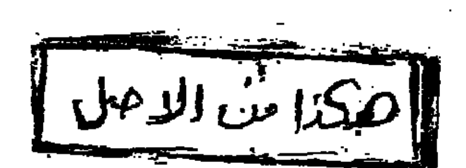
La satisfaction des actionnaires et des clients demeurera la sanction suprême. Mais elle passe maintenant par celle des collaborateurs. Ne sont-ils pas le premier marché de l'entreprise ? A quoi bon solliciter des fonds pour investir, si l'absence de responsabilisation des salariés conduit à une inattention permanente aux coûts ? A quoi bon mettre en place des procédures de surveillance de la qualité si ceux qui fabriquent les produits ou délivrent les services ne sont pas conscients de leur propre rôle dans la satisfaction du client ? A quoi bon soutenir des actions humanitaires si le « personnel » doit abîmer sa vie familiale à cause du stress du bureau ?

On le voit bien à travers ces exemples simples, la productivité des entreprises repose aujourd'hui sur l'efficacité de chaque collaborateur et sur leur capacité à se considérer comme un élément solidaire d'un tout qui construit l'offre au client. De telles attitudes ne s'acquièrent plus en quelques heures de formation ou à l'aide de quelques primes bien ciblées. Même dans les périodes où la peur de perdre un emploi est le seul ciment réel entre les différents constituants de l'entreprise. Elles sont générées par des comportements nouveaux des dirigeants, capables de poser les problèmes clairement, d'écouter sans a priori, de réellement faire travailler en équipe, d'installer la confiance et le respect mutuels, de faire partager la rigueur... bref de mobiliser toutes les énergies.

Ce travail repose principalement sur une parfaite maîtrise des règles de la communication : faire en sorte que chaque individu, y compris dans les grandes unités, connaisse les règles du jeu et en accepte les contraintes, comprenne son rôle, puisse s'exprimer et être écouté. Il pourra alors donner sa pleine mesure, pour son profit comme pour celui de l'entreprise.

(1) Enquête effectuée en juillet 1993 par la COFREMCA, à la demande d'Entreprises et médias, association de directeurs de la communication.

▶ Patrick Boccard est vice-président du secteur Communications chez American Express et administrateur d'Entreprises et médias, association de directeurs de la communication.



CARRIÈRES INTERNATIONALES

Postes basés à l'étranger



LE CONSEIL
DE L'UNION EUROPEENNE BRUXELLES

organise un concours pour constituer une réserve de recrutement d'

ADMINISTRATEURS

On demande :

☐ avoir accompli un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme de fin de cycle, ou posséder une expérience professionnelle d'un niveau équivalent ;

☐ avoir une connaissance approfondie d'une des langues officielles de la Communauté européenne (allemand, anglais, danois, espagnol, français, grec, italien, néerlandais, portugais) et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues ;

☐ être né(e) après le 31 décembre 1953 ;

☐ avoir une expérience professionnelle d'au moins un an.

En vertu d'une décision spéciale, les candidats de nationalité autrichienne peuvent être admis au concours. Leur titularisation éventuelle est subordonnée à l'adhésion de l'Autriche à la Communauté.

Pour obtenir le texte de l'avis de concours avec les conditions détaillées et le formulaire d'acte de candidature obligatoire, écrire, de préférence sur carte postale, au plus tard le 11 février 1994 au :

SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL - Service du Recrutement
Concours A/358 (LM)
rue de la Loi 170 - B - 1048 BRUXELLES

Attention : la date limite d'introduction de l'acte de candidature officiel est fixée au 28 février 1994.





Nous sommes le 1er Producteur Exportateur Européen de Volailles, 6 500 salariés, CA de 6,8 milliards de francs. Nous sommes présents industriellement (48 établissements) et commercialement, par tous les réseaux de distribution, dans toute l'Europe. Notre présence en Allemagne est ancienne et importante. Nous y disposons de plusieurs usines et d'une très bonne implantation commerciale, réalisant 450 millions de DM. L'ensemble des services centraux est concentré à Cologne. Nous recherchons un

RESPONSABLE INFORMATIQUE
ALLEMAGNE

De formation supérieure, vous possédez déjà une expérience minimum de 4 à 5 années. Vous serez chargé de la gestion du site, de son organisation, de son évolution et de la conduite des nouveaux projets. Vous connaissez le matériel Hewlett-Packard et maîtrisez le langage L4G-Speedware. Bien évidemment, vous parlez couramment l'allemand.

Nous vous assurerons une formation de 3 à 5 mois, au Siège du Groupe, en France (Bretagne). Votre **poste** sera ensuite **basé à COLOGNE** et comportera quelques déplacements sur l'Allemagne.

Envoyez lettre + CV + photo sous référence 93-19 à :
GROUPE DOUX - Service du Personnel
BP 22 - 29150 CHATEAULIN.

SCORE

Le département des sciences juridiques de l'Institut Universitaire Européen (Florence) annonce la vacance des deux chaires professorales suivantes:

A. CHAIRE EN THEORIE DU DROIT

en connexion avec un domaine du droit positif, non spécifié a priori

B. CHAIRE EN DROIT DU TRAVAIL ET DROIT SOCIAL

Les deux chaires sont à pourvoir à compter du 1er septembre 1994. La chaire en théorie du droit est ouverte au niveau de Professeur A5/A6 (approximativement équivalent en France à la seconde classe des Professeurs d'Université), et celle en droit du travail au niveau A3/A4 (première classe du corps). Les candidats doivent avoir de solides antécédents en matière de recherche et de publication, ainsi que de formation d'étudiants-chercheurs de troisième cycle. Les candidatures féminines seront particulièrement les bienvenues.

Le recrutement se fait par contrat de quatre années, renouvelable une fois. Les traitements sont établis par référence aux grilles en usage aux Communautés européennes.

Les candidats intéressés doivent adresser:
• un curriculum vitae à jour • la liste de leurs publications • la description des recherches qu'ils souhaiteraient entreprendre à l'Institut (5 à 10 pages) • les noms et adresses de deux référents • des indications sur les connaissances linguistiques.

Les candidatures doivent être adressées avant le **15 février 1994** à: Monsieur Dominique Delaunay, Conseiller pour les affaires académiques, Institut universitaire européen, Badia Fiesolana, Via dei Roccettini 9, I-50016 SAN DOMENICO DI FIESOLE (FI) (Italie). Téléphone: +39-55-46.85.320, téléfax +39-55-46.85.405 ou 5998-87 auprès duquel toute information complémentaire peut être demandée.

INSTITUT UNIVERSITAIRE EUROPEEN



19-49-69-40 59 21

Renseignez vous d'abord! aussi Samedi/Dimanche de 17.00 à 19.00 heures

Challenge pour une personnalité d'entrepreneur de la vente

Manager général

dans une entreprise internationale en pleine expansion du secteur non alimentaire

Possédez-vous plusieurs années d'expérience de la distribution de produits haut de gamme dans le secteur non alimentaire? Connaissez-vous les principaux acheteurs des grandes surfaces du bricolage, des magasins à succursales, des magasins minimarge, des centres de jardinage, des magasins d'ameublement? Savez-vous comment structurer une puissante distribution et réaliser des objectifs ambitieux en chiffres d'affaires et bénéficez avec une petite équipe de commerciaux? Avez-vous un sens solide de l'organisation, pouvez-vous mener des négociations en anglais ou en allemand et êtes-vous en mesure d'assumer les rôles de »tête et moteur« dans l'implantation et la gestion de l'agence française? Si, en outre, vous avez l'habitude de mettre vos connaissances informatiques au service d'une communication rapide et efficace, alors lisez-nous s'il vous plaît: Nous sommes une entreprise allemande très perfomante pour qui la qualité des produits, les souhaits de la clientèle et le service de livraison sont d'une extrême importance. Afin de renforcer et d'étendre nos activités en France, nous recherchons une personnalité d'entrepreneur présentant vos qualifications. Vous animez avec beaucoup d'engagement personnel et d'enthousiasme un petit groupe de collaborateurs hautement motivés. Vous déterminez vous-même, par votre réussite, la croissance ultérieure de notre agence française. Vous avez le soutien de services compétents et de la gérance dans la maison-mère en Allemagne. Si cette intéressante fonction vous tente, téléphonez à notre conseiller, Monsieur Bernhard Maurer à Francfort/Main, code BM 412 ou écrivez-lui directement (en allemand ou en anglais).

Baumann Unternehmensberatung
Frankfurt ◊ Zürich
Hanauer Landstr. 220 · 60314 Frankfurt am Main
Telefon 19-49-69-40 59 21 · Telefax 19-49-69-4 96 09 01

EUROCONTROL

L'Organisation Européenne pour la Sécurité de la Navigation Aérienne Centre Expérimental Brétigny-sur-Orge à Paris.

Nous recherchons un (m/f)

CHEF DE BUREAU - GESTION DES PROGRAMMES ET COORDINATION (réf. CE-93-AA/162/LM)

Tâches: le candidat retenu devra diriger le Bureau 5 - **Gestion des programmes et coordination** du Centre Expérimental. Il rendra compte directement au Directeur du Centre. Le Bureau a un effectif de 8 personnes et est chargé de la gestion du programme de travail et de programmes particuliers (à la demande), de la préparation du budget, du programme de travail et du plan quinquennal, de l'appui méthodes de gestion de projets et qualité, de tâches d'intérêt général pour le Centre et de la coordination interne.

Qualifications: ☐ diplôme universitaire ou équivalent; ☐ 5 à 10 ans d'expérience dans la gestion de projets, de préférence dans le domaine du logiciel ou de la recherche et du développement. Aptitude reconnue à organiser des équipes de tailles variées. Bonne connaissance de l'anglais.

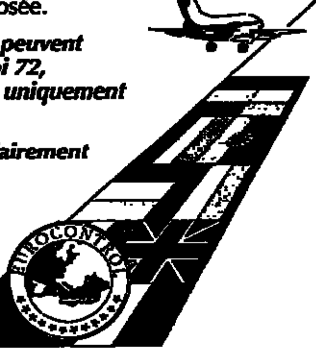
Une rémunération de niveau international particulièrement intéressante, doublée d'un régime de sécurité sociale et de pension, est proposée.

Les actes de candidature et des informations complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Section de Recrutement, rue de la Loi 72, B-1040 Bruxelles (fax n° 32 2 729 39 72) pour renseignements uniquement en citant le n° de référence susmentionné.

Les actes de candidature dûment complétés, et mentionnant clairement le numéro de référence, devront parvenir à l'adresse ci-dessus au plus tard pour le 11 mars 1994.

Ce délai sera strictement appliqué et les candidats doivent s'assurer que leur acte de candidature arrivera à destination en temps utile.

UNIVERSAL COMMUNICATION



RECRUTEMENTS INTERNATIONAUX

Le Monde

1er quotidien français à l'étranger

ÇA BOUGE A LEVALLOIS !

RIVAGES COMMUNICATION DEMENAGE*



97, rue Anatole France
92300 LEVALLOIS
Tél. 41.05.19.99
Fax 41.05.19.45

* A compter du 3/01/1994



REPRODUCTION INTERDITE

LE MONDE DES CADRES



une entreprise culturelle en projet

La Cité des Sciences, établissement public de 1 000 personnes, est le plus grand centre culturel d'Europe consacré aux Sciences et aux Techniques. Elle recherche pour sa direction des MÉDIATHEQUES un

Chef de Service
Médiathèque d'Histoire des Sciences

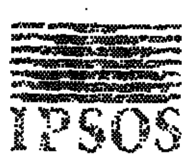
Votre domaine de responsabilités sera l'histoire des sciences et des techniques, la didactique des sciences, la muséologie des sciences et techniques, la gestion de fonds ancien.

Vous encadrerez une équipe de 15 personnes (bibliothécaires et magasiniers) et participerez à la gestion globale de la Médiathèque (organisation, planification et promotion).

Vous avez un diplôme supérieur en documentation ou en bibliothéconomie et une expérience de 5 ans minimum d'encadrement et d'animation d'une équipe. Vous avez bien sûr de solides connaissances dans les disciplines traitées par le service.

Lettre manuscrite, CV, prétentions et photo sous Réf. 1748 à Gaëlle GENNEVOIS, cité des Sciences et de l'Industrie, 75930 PARIS Cedex 19.





5e groupe européen de sociétés d'études

recrute

pour ses activités internationales

un(e) SECRÉTAIRE-ASSISTANT(e) expérimenté(e)

Bilingue français-anglais, si possible natif(ve) de langue anglaise. Pratique de l'espagnol souhaitée. Expérience de 3 ans minimum dans un poste comparable.

Basée au siège à Paris, il/elle sera chargé(e) de la coordination et du suivi des dossiers européens avec les différentes sociétés du Groupe.

Doué(e) de bonnes capacités d'organisation et de rédaction en anglais, il/elle participera également aux actions de communication interne.

Connaissances du langage et du milieu des études souhaitées.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo) sous référence : LM 194, à IPSOS – 45, rue de Paradis, 75010 PARIS.

Important *Groupe* de **Distribution** implanté à l'*International* recherche son (ou sa)

Cadre Import-Export

Rattaché(e) à la Direction de nos centrales d'achat

Vos missions :

- optimisation de notre chiffre d'affaires à l'import et à l'export,
- recensement des produits importés et de l'origine des différents circuits,
- définition d'une gamme de produits export selon les pays.

Nous recherchons un candidat de formation commerciale supérieure (BAC+4, BAC+5...) pouvant justifier d'une expérience de 6 à 8 ans dans la fonction achats à l'import et à l'export.

Une bonne approche de la gestion financière, des marchés de matières premières et la maîtrise parfaite de l'Anglais sont exigées.

La connaissance de l'Espagnol ou de l'Allemand est souhaitée.

Recrutement urgent.

Merci d'adresser votre dossier de candidature : lettre manuscrite, C.V. sous référence LM1 à notre conseil qui transmettra. Médianove 42, rue Camille Desmoulins 94230 CACHAN ou saisissez votre CV sur Minitel 3617 FLASHCV code LM1

Médianove 46 63 69 52

PUBLICATION FISCALE

recherche

RÉDACTEUR DE HAUT NIVEAU EN DROIT FISCAL

Mission : Analyse, synthèse et rédaction de textes fiscaux (information et documentation)

Profil : Formation Ecole nationale des Impôts ou diplôme de 3e cycle en fiscalité. Rigueur et aisance rédactionnelles indispensables.

Les candidats devront avoir une expérience pratique de plusieurs années dans la rédaction d'études ou d'articles en matière fiscale.

Merci d'adresser lettre manuscrite et CV sous référence no 8 714, 15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia, 75902 PARIS CEDEX 15.

CONSEIL STRATEGIQUE - CONSEIL MARKETING - ETUDES DE MARCHE

DATAQUEST EUROPE, filiale de **DUN & BRADSTREET**, est spécialisée dans le conseil marketing et stratégique auprès des entreprises internationales de l'électronique, l'informatique et les télécommunications. Aujourd'hui, nous recherchons un

CONSULTANT

Vous devrez concevoir, négocier, conduire, rédiger et présenter des projets de conseil et d'études de marché, à l'échelle européenne. Vous faites appel aux équipes d'experts/analystes des différents domaines techniques. La langue de travail est l'anglais.

Vous avez une *réelle expérience* (3 à 7 ans) *dans le conseil stratégique* et marketing auprès des entreprises internationales du secteur high-tech. Vous êtes *bilingue anglais et autre langue européenne.* Autonome, vous avez un goût prononcé pour les relations commerciales.

Merci d'adresser votre lettre de candidature et CV, sous référence 14/323M, à notre conseil KEYMEN - Tour Winterthur - 92085 Paris La Défense Cedex 18.

KEY MEN

SECTEUR PUBLIC

Collectivités territoriales - Ministères



Ville de Charenton-le-Pont

La ville de Charenton-le-Pont, située en bordure de Paris et du Bois de Vincennes, compte 25 000 habitants, possède un tissu économique varié et dynamique et offre un cadre résidentiel vivant et attrayant.

Contrôleur de gestion

Dans le cadre d'une meilleure gestion quantitative et qualitative des Services Municipaux, le Contrôle de Gestion devient une mission essentielle.

Directement rattaché au Secrétaire Général, le Contrôleur de Gestion a pour mission de mesurer la performance des activités des Services Communaux en termes de prix de revient et de niveaux de prestations de services.

Il préparera les mesures correctives et s'attachera à créer un système d'information de gestion fiable, capable de renseigner les différents Responsables et d'orienter les choix stratégiques.

De formation supérieure type DESS de Gestion des Collectivités Territoriales, Maîtrise MSG ou Ecole Supérieure de Commerce option Gestion, le candidat idéal possède une expérience significative d'environ 5 ans dans des fonctions similaires, d'abord en Entreprise privée puis dans une Collectivité Territoriale ou un Organisme public ou para-public. Bien entendu, la maîtrise de l'outil informatique est indispensable. L'intégration se fera dans le cadre d'un poste de Cadre de catégorie A par voie contractuelle.

Merci d'adresser votre candidature, avec lettre manuscrite, à notre Conseil Jacques SKOWRON Consultants, 17, rue de la Baume - 75008 PARIS.
Tél. : 44 13 40 09.

Jacques Skowron CONSULTANTS

Adjoint au directeur de la communication HF
au sein d'une importante collectivité

Votre mission : sous la responsabilité du Directeur de la Communication, vous coordonnez quotidiennement le service concerné et vous gérez l'ensemble des relations avec la presse nationale et locale.

Votre profil : très à l'aise dans l'écriture d'articles, de communiqués de presse ou d'éditoriaux, vous possédez une grande diplomatie et une capacité de travail importante. Une expérience de quelques années dans un milieu lié à la presse semble indispensable.

Merci d'envoyer lettre + CV et photo à *RH PARTNERS*, Jean-Claude BRUTHIAUX, 33 rue des Tuiliers, 69008 Lyon, sous réf. BG0194K, et de consulter le Minitel 3617 RHPARTNERS.

RH PARTNERS

MEDIA SYSTEM

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE VENDÉE RECHERCHE SON

CONSEILLER TECHNIQUE POUR L'AGRICULTURE

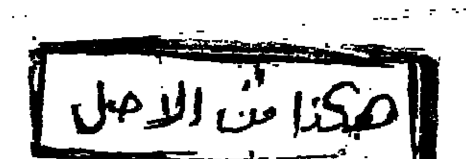
VENDÉE

Sous l'autorité du Directeur de Cabinet du Président du Conseil Général, vous assurerez :
- le suivi des principaux dossiers,
- l'information du Président du Conseil Général,
- les relations avec les élus et les organisations professionnelles,
- la préparation des manifestations publiques.

A 30/35 ans environ, vous possédez une formation supérieure à dominante juridique ou économique (niveau 3ème cycle) ainsi qu'une excellente connaissance du monde agricole. Dynamique, motivé et disponible, vous avez également de très bonnes qualités rédactionnelles.

Merci d'adresser sous pli confidentiel, candidature manuscrite avec CV et photo avant le 7 février 94 à M. le Directeur des Ressources Humaines, Conseil Général de la Vendée, BP 823, 85021 LA ROCHE SUR YON CEDEX.

Safari



هكذا من الاجل

REPRODUCTION INTERDITE



Fiscalité et Droit coopératifs

JURISTE HAUT NIVEAU

Un important organisme professionnel agissant au niveau national recherche un juriste de haut niveau.

Rattaché au Directeur Général et responsable d'une petite équipe, il sera chargé :

- d'animer (au niveau de la profession) la réflexion doctrinale en fiscalité et droit coopératifs et ses applications
- d'assister le Président et le Directeur Général de l'organisme dans les négociations avec les pouvoirs publics
- d'organiser la diffusion de l'information juridique et de jouer un rôle de conseil auprès des adhérents.

La réussite dans ce poste implique :

- une solide formation juridique (doctorat ou niveau équivalent), une excellente connaissance du droit coopératif et une expérience d'environ 10 ans
- des capacités de conception liées à des qualités d'animateur et de dialogue favorisant les interventions sur le terrain.

Poste à Paris.

Ecrire sous Réf.
2B 2617 4M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel

INTERNATIONALE DES JEUX

VOUS AIMEZ L'ASIE ?

LES JEUX VOUS PASSIONNENT ?

DEVENEZ NOTRE DIRECTEUR GENERAL A PEKIN

INTERNATIONALE DES JEUX, filiale de la Française des Jeux, développe ses activités en Chine. Elle crée, en association avec une entreprise locale, une activité spécialisée dans l'imprimerie de billets de loterie et recherche le Directeur Général de cette unité.

Il assurera : • le démarrage et la direction de l'usine : implantation des machines, recrutement et formation du personnel, gestion industrielle • la gestion financière et le développement de l'entreprise • un rôle de conseil auprès de la société commerciale chinoise pour le développement de nouveaux jeux.

Ce poste conviendrait à un ingénieur (formation complémentaire en gestion très appréciée), ayant au minimum 35 ans et disposant d'une expérience qui implique la direction d'un outil industriel.

Il témoignera de très solides qualités d'autonomie, d'adaptation, de rigueur et de diplomatie et il parlera l'anglais.

La connaissance des métiers de l'imprimerie, de la langue chinoise et l'expérience d'une expatriation, sans être indispensables, seraient évidemment des atouts supplémentaires. Par contre, est indispensable une personnalité forte et rayonnante, désireuse de faire ses preuves devant des enjeux très ambitieux.

Ecrire sous Réf.
2B 2625 4M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel

CHEF DE SERVICE QUALITE

Avec 12 000 personnes et 40 usines, notre groupe se situe dans le peloton de tête dans son secteur d'activité à l'échelon mondial. Pour une de nos usines françaises disposant d'un outil industriel à la pointe de la technique, nous recherchons notre Responsable Qualité.

Dans le cadre d'une stratégie globale "d'excellence" en matière de qualité, il prendra en charge l'ensemble de la fonction : assurance qualité fournisseurs, contrôle et audits internes, certification des productions, suivi de la clientèle, animation de son service.

La réussite dans ce poste implique :

- une formation d'ingénieur (une spécialisation chimie serait appréciée)
- 5 à 10 ans d'expérience dans la fonction contrôle-qualité dans un domaine de production très grande série et dans un groupe ayant mis en place les normes ISO (la connaissance du domaine agro-alimentaire serait un atout)
- un tempérament d'opérationnel avec en particulier des qualités de rigueur, de fermeté, de diplomatie et d'animateur
- connaissance de l'anglais indispensable.

Poste grande ville nord de la France.

Ecrire sous réf.
2B 2601 4M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel

Génie Civil - Bâtiment

INGENIEUR ETUDES

Un important établissement public, dont l'une des vocations est d'étudier et de faire réaliser des infrastructures portuaires, d'aménager ou réhabiliter des zones d'activité, renforce l'équipe jeune et dynamique de sa division Equipement Aménagement Ingénierie et recrute un **Ingénieur d'Etudes**.

Ingénieur TP, AM, INSA... il aura 3 à 5 ans d'expérience en bureau d'études (génie civil et/ou bâtiments industriels).

Rigoureux, ouvert d'esprit et de bon contact, il sera à même de monter et de suivre les opérations sur le plan technique et administratif et d'assurer les contacts avec de nombreux partenaires économiques (administrations, collectivités locales, DDE, clients privés, architectes, entreprises...).

Il aura l'esprit d'équipe et l'habitude d'utiliser les outils informatiques (CAO, DAO).

Poste à Paris.

Ecrire sous réf.
2A 2626 4M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel

Environnement

INGENIEUR D'ETUDES CONFIRME

Pour l'intégrer dans un organisme d'études de premier plan, nous recherchons un ingénieur confirmé (5 à 10 ans d'expérience).

En contact avec des partenaires extérieurs de haut niveau, il mènera des études concernant les pollutions (bruit, air, eau) en rapport avec des projets d'aménagement.

Ce poste conviendrait à un ingénieur grande école ECP, Mines, Agro... ayant une solide expérience en aménagement ou pouvant s'y impliquer et connaissant les systèmes informatisés géographiques.

Rigueur, ouverture d'esprit, aisance relationnelle et bonnes capacités de communication sont indispensables.

Poste basé à Paris.

Ecrire sous réf.
2D 2557 4M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel

PPG
Glass Group Europe

CA : 3,2 milliards de francs, 3 200 personnes, 3 usines en France, 3 usines en Italie, 15 filiales en Europe. Nous sommes rattachés à un groupe international de 35 000 personnes à forte implantation européenne (9 000 personnes), leader mondial dans les domaines du verre, de la chimie et de la peinture. Notre projet d'entreprise place la sécurité, la santé et la protection de l'environnement parmi nos objectifs prioritaires. Nous y consacrons des moyens financiers et humains à la hauteur de nos ambitions et offrons un poste évolutif de

RESPONSABLE SECURITE, SANTE, ENVIRONNEMENT, FRANCE

Dans un cadre européen et avec l'aide du siège américain, il sera responsable de l'adaptation, du développement et de la mise en oeuvre homogène des programmes de sécurité, santé et environnement au niveau des 3 usines de production de verre et des 10 filiales françaises.

Il coopérera de façon permanente avec les responsables sécurité, santé, environnement des usines ainsi qu'avec les Directeurs des filiales et les opérationnels afin d'agir par ailleurs sur les comportements individuels, former, animer le personnel.

Ce poste constitue une opportunité de carrière à un niveau européen dans un environnement pluriculturel pour un candidat ingénieur disposant d'une première expérience industrielle lui ayant permis d'aborder les problèmes de sécurité, santé et environnement et alliant à une forte motivation pour cette activité de solides qualités relationnelles, un esprit ouvert et réalisateur.

Maîtrise de l'anglais indispensable.

Poste basé à Levallois-Perret.

Ecrire sous réf.
2A 2628 4M
Discrétion absolue

etap

71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel

REPRODUCTION INTERDITE

SECTEURS DE POINTE

Le Centre Technique des Industries Aérauliques et Thermiques (120 personnes) recrute pour son département CHAUFFAGE & COMBUSTION.

INGÉNIEUR ESSAIS & DÉVELOPPEMENT

Vous prendrez en charge la responsabilité de prestations d'essais pour les fabricants de chaudières et brûleurs, vous participerez aux travaux d'élaboration des normes européennes. Vous aurez aussi à mener de manière autonome ou en équipe des études générales sur la thermique, la combustion et la pollution relatives aux chaudières.

Vous avez un diplôme d'ingénieur complété par une première expérience en thermique / combustion.

Vous avez le goût pour la physique expérimentale, le sens de la négociation et du contact. Allemand et/ou anglais indispensables.

Envoyer CV, photo et prétentions au CETIAT - BP 6084 - 69604 VILLEURBANNE CEDEX.

ZD ZIFF-Davis France — Premier Éditeur Américain de magazines d'informatique recherche

UN CHARGE D'APPLICATIONS INFORMATIQUES

Vous êtes jeune diplômé BTS/DUT Informatique minimum, avec 2/3 ans d'expérience de maintenance sur matériel micro (logiciel et hardware), en SSII par ex. Bonne connaissance de DOS et Windows ainsi que de Word et d'Excel indispensable.
Passionné d'informatique, vous avez de réelles qualités relationnelles et le sens du service.
Nous vous confierons : la gestion du parc bureautique, l'assistance utilisateur, le support du réseau Novell, le support et le développement de Lotus Notes.

Envoyer Lettre manuscrite + CV et prétentions salariales :
ZIFF DAVIS FRANCE - Dominique Petit - réf: MIS -10 Rue Thierry Le Luron - 92593 LEVALLOIS PERRET Cedex

---

Dans le cadre de la réalisation du Réseau National des Données sur l'Eau, R.N.D.E., et de la mise en place en 1994 d'une banque nationale,

L'OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU LIMOGES

crée le poste de

Responsable de Banque de Données

directement rattaché au responsable de ce projet

De formation Ingénieur Généraliste avec une spécialisation informatique, vous pouvez justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans un environnement d'Informatique Technique.

Vous maîtrisez les environnements sous UNIX, les SGBD (SQL) et le langage C. Si vous possédez une bonne connaissance des SIG, vous aurez un plus incontestable.

Après avoir assuré la mise en place des systèmes et des applications, vous serez responsable du fonctionnement de la banque (relations avec les producteurs et les utilisateurs de données, procédures d'exploitation, traitements, ...). Vous assurerez en outre quelques développements. Enfin, vous animerez des groupes d'utilisateurs en vue de définir de nouveaux traitements.

Vous devrez prévoir des déplacements de courte durée.

Merci d'adresser votre dossier complet (lettre manuscrite, CV, photo) sous réf. 12.001 à notre conseil qui vous garantit une totale discrétion.

DG CONSEIL — GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ▶ BP 3027 79012 NIORT Cedex

LES HOMMES, LES VALEURS, LES IDÉES

Ingénieurs expérimentés en télécom rejoignez la coopération internationale MATRA ERICSSON

MET COMMUTATION, filiale de MATRA ERICSSON TELECOMMUNICATIONS, conçoit, fabrique et installe des équipements de téléphonie publique en France et à l'étranger.

Afin de renforcer les équipes de notre Département Système et celles du Centre de Formation, nous recherchons des ingénieurs possédant une première expérience des télécoms.

EXPERT FONCTIONNEL RESEAU INTELLIGENT

Vous rejoignez une équipe chargée de suivre l'évolution des besoins du client dans ce domaine spécifique et d'évaluer leurs impacts sur l'architecture du système de commutation AXE. Vous spécifiez les adaptations nécessaires conformément à la méthodologie et au plan qualité. Vous apportez une expertise technique aux équipes technico-commerciales. Vous agissez en relation avec les clients, le groupe suédois Ericsson et différentes directions de la société.

ANIMATEURS CONCEPTEURS DE FORMATION

Nos collaborateurs et nos clients bénéficient régulièrement de formation sur nos produits et les évolutions techniques de nos systèmes.
Vous êtes chargé de concevoir et d'animer des modules de formation, en français et en anglais.
Vous avez de très bonnes qualités relationnelles et de l'aisance en anglais pour animer des cours à l'étranger.

Ingénieurs de formation électronique, option informatique ou télécom, vous avez une première expérience technique dans le domaine des télécoms. Vous maîtrisez l'anglais et êtes disponible pour des déplacements de courte durée à l'étranger.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à Martine de Bouville

MET COMMUTATION
19, avenue Carnot
91348 Massy Cedex

MET COMMUTATION

IL Y AURA TOUJOURS DES HOMMES DE TALENT

Ingénieur d'Affaires [illegible]

Filiale du Groupe France Télécom, FCR - 830 personnes, 2,4 milliards de francs de CA - est l'un des premiers acteurs du marché international des services de télécommunications.

Notre Direction des Services Internationaux recherche pour son Département Commercial un Ingénieur d'Affaires chargé de commercialiser des prestations de services complexes auprès de grandes sociétés américaines du secteur de l'informatique et de l'électronique.

Diplômé(e) d'une école d'ingénieur, vous justifiez d'une expérience professionnelle de 5 à 8 ans, dont 2 ans minimum dans une fonction commerciale ou marketing dans les domaines des télécommunications ou de l'informatique.

Cette expérience, idéalement acquise en partie aux Etats-Unis, vous aura [illegible] confronté au marché américain.

Une formation complémentaire de 3e cycle en commerce ou gestion constituerait un atout supplémentaire.

Professionnalisme, autonomie, ténacité, [illegible] autant de qualités pour réussir dans ce poste [illegible]

Un excellent niveau d'anglais est indispensable, [illegible]

[illegible]

France Telecom
FCR

Notre société est spécialisée dans la conception et la réalisation de SIMULATEURS pour la Formation et l'Entraînement aux procédés industriels complexes : électronucléaire, thermique, chimie, réseaux électriques, ferroviaires, maritimes et environnement. Notre offre est complétée par la réalisation d'outils pédagogiques MULTIMEDIA, ainsi que par du Conseil et de l'ingénierie de Formation. Nous poursuivons actuellement une croissance annuelle forte. 50 % de notre activité est réalisée à l'export. Nos clients sont tous de très grands groupes.
Pour renforcer notre développement commercial, nous recherchons :

INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

Pour l'activité simulation

Vous entretenez et développez un courant d'affaires auprès de décideurs de haut niveau. Vous êtes directement responsable d'un volume d'affaires au sein de notre équipe commerciale. Vous intervenez en France et à l'étranger. Votre expérience, tant commerciale que technique, est une réussite et vous recherchez de nouveaux challenges. Vos connaissances dans le secteur ENERGIE seront appréciées. Vous êtes issu d'une Grande Ecole d'Ingénieurs et/ou de Commerce et avez une expérience supérieure à 2 ans dans l'un des domaines où nous intervenons.

INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

Pour l'activité formation et moyens pédagogiques

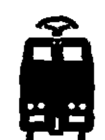
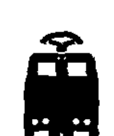
Cette activité est en pleine évolution. Vous serez chargé de la développer auprès d'industriels et d'institutionnels. Votre expérience dans le domaine commercial en Etudes, Formation et/ou MULTIMEDIA fera de vous la personne retenue. Connaissance de la pédagogie des facteurs humains ou de la technologie indispensable.

Les postes sont basés à Grenoble et l'anglais est indispensable, d'autres langues (allemand, russe, arabe...) sont souhaitées. Créativité et facultés de discernement.

Merci d'adresser lettre manuscrite et CV à notre Conseil :
METAGORA Conseil
4 rue Marceau - 38000 GRENOBLE

L'informatique de pointe se trouve aussi en Touraine

Ingénieur informaticien infocentre

FAIVELEY, avec 900 personnes et une forte croissance annuelle, est une entreprise de grande renommée spécialisée dans l'équipement embarqué de pointe. On retrouve ses matériels aussi bien sur le TGV que sur le VAL et divers métros de grandes métropoles mondiales, comme Montréal, Caracas et Le Caire.

Dans le cadre du projet gestion, vous analysez et développez la gestion par affaires et les interfaces du bus logiciel avec des outils de génie logiciel, L4G/base infocentre, APTOOLS, APTUSER/base, RdB (DEC).

De formation Bac + 5 de type ENSI B **spécialisation informatique de gestion**, vous avez une première expérience.
Vos qualités humaines et relationnelles vous permettront d'être à l'écoute des utilisateurs, de vous intégrer et vous impliquer dans une petite équipe. Ouverture d'esprit, capacité d'analyse et de synthèse vous permettront de réussir dans ce poste basé en Touraine (à pourvoir très rapidement).

Merci d'envoyer rapidement lettre, CV, photo et prétentions sous réf. 01/LM à Mme Chauffeteau, Chef du personnel, Faiveley, 143 boulevard Anatole-France, Carrefour Pleyel, 93200 Saint-Denis.

Faiveley
les systèmes du futur

Le Directeur d'un groupe international
leader dans le monde de l'informatique médicale, recherche pour le sceconder

Un ingénieur Grande Ecole

(X, Mines Paris, Telecom, Supelec...)

MISSION : Après une période d'adaptation pendant laquelle vous travaillerez en contact étroit avec la direction générale, vous aurez a participer à la définition des orientations technologiques et commerciales du groupe et à en suivre l'application.

A terme, vous aurez l'entière responsabilité d'une filiale ou d'un des secteurs d'activités du groupe.

PROFIL : Diplômé d'une grande école d'ingénieur, vous avez moins de 30 ans, vous désirez assumer des responsabilités au sein d'une équipe jeune et dynamique, vous avez un sens aigu du service, vous êtes disponible pour vous investir dans votre travail, vous désirez utiliser votre compétence technique dans la réalisation des objectifs commerciaux.

OFFRE : Le poste a pourvoir sur la Côte d'Azur et comprend de fréquents déplacements tant en France qu'à l'Etranger.
La connaissance d'une ou plusieurs langues étrangères est souhaitée (Anglais, Allemand, Espagnol ou Italien).
Bien que très ouvert sur la fonction commerciale, le poste exige une très solide compétence technique et une grande faculté d'adaptation.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V. et photo à :

B. S. M.
268, avenue de la Californie
06200 NICE

هكذا من الاصل

REPRODUCTION INTERDITE

SECTEURS DE POINTE

Soyez le partenaire de grands projets.

Responsable développement matériel

Groupe indépendant d'électronique professionnelle, CSEE développe, dans son activité Communication et Informatique, des systèmes de communication à valeur ajoutée (télécommunication, supervision de réseaux, sécurité informatique).

Vous êtes le Responsable des développements matériel et participez activement à la conception des cartes électroniques en télécommunication, de la phase de spécification jusqu'à la phase de qualification.
Vous assurez les relations internes et externes avec nos partenaires ainsi que l'encadrement technique d'une petite équipe (qualité, coût et délais).
Ingénieur en télécommunication, vous possédez une expérience de 4 ans au moins en développement de cartes électroniques numériques et une première expérience de management technique de petit projet.
Les connaissances LCA et éléments programmables sont indispensables.
Des connaissances MIC et 68 HC 11 seront appréciées.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence M11 à Patrick Béthégnies, CSEE DCI/SRH, BP 80, 91943 LES ULIS Cedex.
Lieu de travail : Paris 19e.



MEDIA SYSTEM



Groupe indépendant d'électronique professionnelle, CSEE développe, dans sa Branche Communication et Informatique, des systèmes de communication à valeur ajoutée (télécommunication, supervision de réseaux, sécurité informatique). Notre activité **Administration de Réseau** recherche aujourd'hui plusieurs ingénieurs.

INGÉNIEUR SYSTÈME CONFIRMÉ

Interface des fournisseurs et des Chefs de Projets, vous qualifiez les plates-formes des constructeurs et assurez la veille technologique dans ce domaine.
Vous mettez en œuvre les configurations matériel et logiciel des projets. Vous êtes avant tout un spécialiste du monde UNIX (OSF/DME, POSIX CORBA), 5 à 8 ans d'expérience, possédant de solides compétences en conception et en développement de logiciel, plus particulièrement dans le domaine des télécommunications.
Votre forte motivation pour le domaine de l'Administration de Réseau vous a permis de développer une compétence sur une plate-forme du marché (HP OPENVIEW, ISM...) et des connaissances sur le sujet (protocoles, interfaces normalisées...). Réf. M13

CHEF DE PROJET DE HAUT NIVEAU

Vous êtes le responsable de la conduite et de la réalisation technique de nos nouveaux projets en Administration de Réseau. Vous encadrez une équipe de 10 Ingénieurs Logiciel. Vous avez pour mission de faire progresser le niveau technique de vos collaborateurs.
Professionnel du logiciel, avec 7 à 10 ans d'expérience, vous maîtrisez les méthodes et les techniques de conception orientées objet, ainsi que les développements d'applicatifs Réseau.
Votre motivation pour le domaine de L'ADMINISTRATION HÉTÉROGÈNE vous a permis d'acquérir la connaissance des offres constructeurs (HP - OPENVIEW, ISM, ...) et de la normalisation en cours (OSINM/FORUM, OSF/DMF,...). Réf. M12

INGÉNIEUR MÉTHODES

Votre mission sera de participer activement aux phases amont de nos projets et de vous impliquer directement dans la spécification et la conception de solutions techniques réutilisables.
Ingénieur spécialiste des méthodes et des techniques d'analyse et de conception orientées objet (OMT en particulier), vous possédez 5 ans d'expérience minimum et avez acquis vos compétences en développant des outils de GL ou des SGBD/0.
Idéalement, vous connaissez le domaine de l'Administration de Réseau. Réf. M14

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous la référence du poste choisi à Patrick Béthégnies, CSEE DCI/SRH, BP 80, 91943 LES ULIS Cedex.
Lieu de travail : Paris 19e.



Division Communication
et Informatique

MEDIA SYSTEM

Partenaire de grands projets

SDMO® Groupes électrogènes

LEADER EUROPEEN SUR LE MARCHE DES GROUPES ELECTROGENES

recherche pour affirmer son développement sur l'**EST DE LA FRANCE**

INGENIEURS D'AFFAIRES

De formation Ecole d'Ingénieur ou similaire (de préférence électromécanique ou électrotechnique), vous souhaitez valoriser votre expérience technique acquise dans le Groupe Electrogène.

En nous rejoignant, vous prendrez en charge le suivi technique, la négociation d'affaires, ainsi que l'animation d'une région. Disponibilité et aisance relationnelle seront vos points forts pour vous affirmer dans cette fonction.

POSTES BASES A GENNEVILLIERS (92)

De larges perspectives d'évolution seront offertes à tout candidat de valeur.

Vous êtes vous reconnu ?

Envoyer votre candidature manuscrite, C.V. et prétentions
à : **MEUNIER PARTICIPATIONS**
Département des Ressources Humaines
2, rue Réaumur, 29200 BREST

OCC CONTESSE

BANQUE DE FRANCE

La Direction de l'Organisation et des Développements dispose de plusieurs pôles d'expertise technique pour assister les différentes entités fonctionnelles en matière d'évolutions technologiques.
Elle recherche pour son service de l'Administration des Données et du Système d'Information un

ARCHITECTE D'APPLICATION
MODE CLIENT/SERVEUR

Vous êtes diplômé d'une Grande Ecole d'Ingénieur ou possédez une formation universitaire Bac + 5 à 6. A 30/35 ans, vous disposez d'une expérience technique approfondie et exercez des fonctions de Chef de Projet dans des architectures complexes sur des systèmes avancés. Durant votre parcours professionnel, vous avez développé sous les systèmes UNIX, MS/DOS, MVS et mis en œuvre notamment des stations de travail et réseaux locaux.

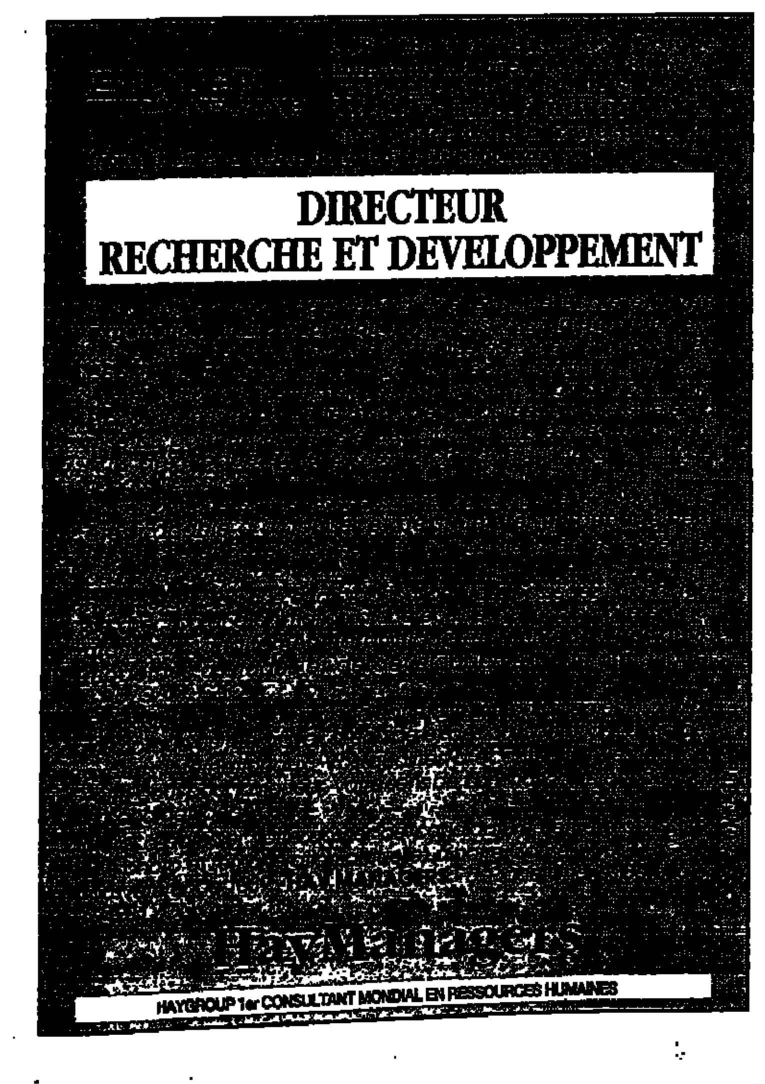
Vous serez le pôle de compétence fonctionnel *Client/Serveur*. A ce titre, vous serez chargé de concevoir les modèles d'architecture et de conseiller les équipes de projets dans ce domaine. Vous prendrez une part active à nos projets pilotes, en étroite collaboration avec leurs responsables de projets et les spécialistes de nos services techniques système et réseau. Vous serez chargé de la veille technologique et du suivi des évolutions techniques du marché dans votre spécialité.

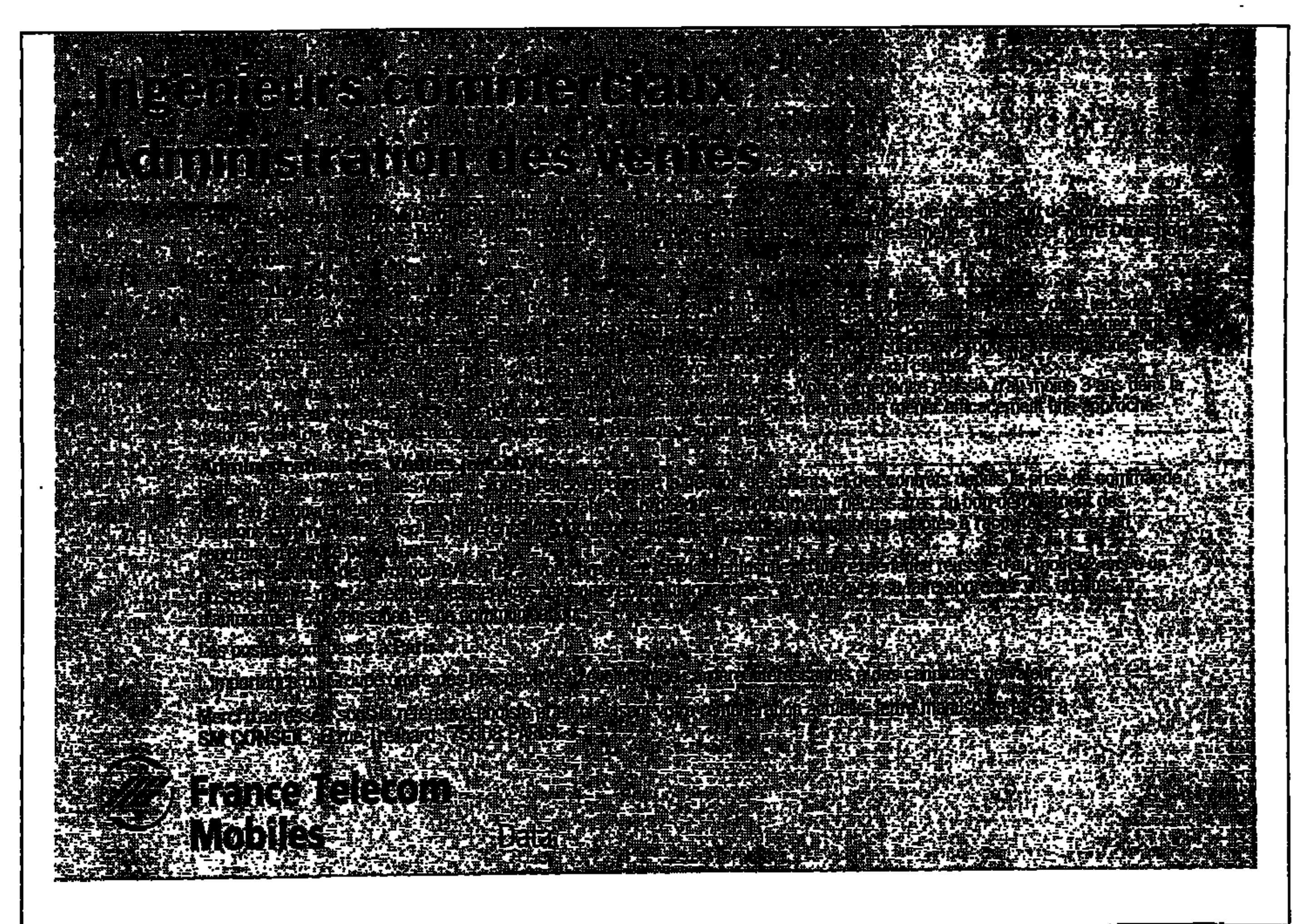
Votre savoir-faire vous permettra de réussir votre intégration et d'asseoir parfaitement votre crédibilité auprès de nos nombreux interlocuteurs. Vous êtes un homme de communication, possédez un esprit ouvert et un réel goût pour les techniques avancées. Ce poste évolutif de haut niveau vous permettra de participer de façon privilégiée aux grandes orientations stratégiques de notre Etablissement.

Merci d'adresser lettre, C.V. et photo sous référence MAA33 à Isabelle de FORCADE - RIB
140, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS, qui traitera votre candidature en toute confidentialité.

RIB

EURO RSCG CARRIERES





REPRODUCTION INTERDITE

SECTEURS DE POINTE

Filiale française d'un groupe anglais du secteur de la distribution recherche dans le cadre de son expansion un

Chef de Projet

Domaines Finances et Personnel

Paris **300/350 KF**

L'équipe informatique travaille en étroite collaboration avec les utilisateurs en les assistant dans leurs démarches afin d'optimiser notre système d'information.

Ce poste (nouvellement crée) vous permettra de définir, planifier, évaluer, mettre en place et gérer toutes les phases de projets en rapport avec les domaines finances et personnel depuis notre siège pour toute l'Europe Continentale.

Vous aurez la charge de la gestion des prestataires et d'une manière générale une grande autonomie dans vos domaines de compétences.
Des déplacements fréquents (de courte durée) sont à prévoir dans les filiales européennes et au Royaume Uni.

Vous avez entre 29 et 33 ans et disposez d'une expérience significative de 4 à 6 ans dont au moins 2 années en tant que chef de projet.
Vous êtes évidemment *bilingue anglais* (et parlez idéalement l'espagnol ou une troisième langue).

Vous avez l'expérience d'un système comptable (DUN & BRADSTREET) et une maîtrise des SGBD (ORACLE). Vous connaissez les architectures IBM (gros systèmes, RISC 6000, PC).

Vous avez déjà appréhendé la culture anglo-saxonne ou bien vous vous sentez prêt à vous y investir.

Si cette opportunité vous intéresse, adressez CV + photo + n° de tél + rém. actuelle à Arnaud Chantin, Michael Page Informatique, 3 bd Bineau, 92594 Levallois-Perret Cedex, sous réf. AC9767MO.

MP

Michael Page Informatique
Spécialiste en recrutement Informatique

PRONERGIES

Nous sommes la filiale du Groupe EDF, chargée de promouvoir son action dans le domaine de la valorisation et du traitement des déchets industriels et ménagers.

Dans un contexte particulièrement évolutif et porteur, nous recherchons notre futur :

Directeur du développement industriel

Nous lui confierons des missions diversifiées :
- appui technique aux ingénieurs d'affaires,
- mise en œuvre de projets industriels complexes et coordination de l'action des différents opérateurs (sociétés d'ingénierie, exploitants...),
- enrichissement du savoir-faire technique de la société par des contacts permanents avec le monde de la recherche,
- coopération technique avec les filiales.

Agé de 35/40 ans, vous disposez d'une excellente formation d'ingénieur (Centrale, ENSAM...) et vous avez plusieurs années d'expérience industrielle acquise dans le génie thermique.

Une expérience de l'exploitation sera appréciée.

Idéalement, vous aurez coordonné des projets impliquant des sociétés d'ingénierie.

La maîtrise de l'allemand et/ou de l'anglais sont indispensables.

Pour ce poste basé à Paris, merci d'adresser votre dossier de candidature, en notant sur l'enveloppe la référence M/993 à notre Conseil ORNICAR - 10, rue Portalis - 75008 PARIS.

ornicar
GROUPE H&C CONSEIL

Société internationale reconnue pour ses technologies de pointe en télécommunication et connectique recherche un

Ingénieur Développement

Réseau Optique

Pour notre projet Réseau Optique du Futur, nous souhaitons rencontrer un ingénieur ayant 5 à 7 ans d'expérience en télécommunications.
Intégrant un groupe de travail, vous participerez à la prospective technique de l'architecture de nos produits de demain, dans un contexte international regroupant des expertises variées.
Ingénieur généraliste (ENSAM, ENSI...) avec de bonnes connaissances en télécommunications et en matériaux, vous pourrez ensuite évoluer dans notre groupe.
Anglais indispensable, allemand souhaité.
Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence G443M à notre Conseil 15 rue Cardinet 75017 PARIS.

Partner of AIMS Associates for International Management Search

nervet pont conseil
Paris - Berne - Bristol - Hambourg - Madrid



GENCOD

CONSULTANT EN SYSTEME D'INFORMATIONS

Nous sommes spécialisés dans les systèmes EDI - Echange de Données Informatisé - et les codes à barres destinés aux relations Industrie-Commerce.

Vous avez le goût pour le conseil et la formation, la capacité à communiquer, vous aimez le travail en équipe, vous avez acquis, après des études supérieures en informatique, 2 ou 3 ans d'expérience professionnelle.

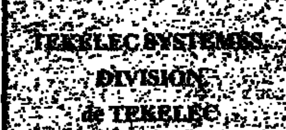
Nous vous offrons d'évoluer dans une structure en développement, qui a une solide notoriété dans l'harmonisation des systèmes internationaux de communication entre l'industrie et le commerce.

En contact direct avec les services administratifs et informatiques des entreprises, votre rôle consiste à :
- former des groupes pluridisciplinaires sur des techniques de pointe et les convaincre des avantages de leur mise en place,
- apporter votre contribution à l'élaboration de solutions nouvelles, et rédiger des documents techniques,
- assister les entreprises dans la mise en place des applications.

L'anglais courant est indispensable.

Nous attendons votre dossier de candidature sous référence 9312/DB à : MATCH-CONSEIL
10, rue la Boétie - 75008 PARIS.

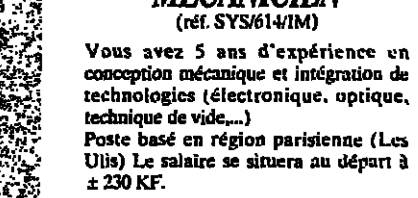
MATCH-CONSEIL



TEKELEC SYSTEMES, DIVISION de TEKELEC TECHNOLOGIES, réalise des systèmes électroniques clés en main pour ses clients. Cinq années de croissance ont conduit à une position reconnue de leader dans les domaines du temps/fréquence, des hyperfréquences et de l'océanographie. Dans le cadre de son expansion, TEKELEC SYSTEMES renforce son équipe de Recherche et Développement :

INGENIEUR CHEF DE PROJET
(Réf. SYS/613/CP)

Vous avez dix à quinze ans d'expérience high tech dans le management d'équipes pluridisciplinaires (électronique, mécanique, optique, physique, technique du vide).
Responsable des spécifications, des coûts et des délais, vous animez l'équipe et veillez au respect des normes de qualité en vigueur. Une bonne pratique de l'anglais est impérative.
Le lieu de travail pourra évoluer entre nos unités de la région parisienne (les Ulis), la Champagne (Troyes) et la région Rhône-Alpes (Grenoble). Le salaire, évolutif selon les résultats se situera au départ à ± 300 KF.



INGENIEUR MECANICIEN
(réf. SYS/614/IM)

Vous avez 5 ans d'expérience en conception mécanique et intégration de technologies (électronique, optique, technique de vide,...)
Poste basé en région parisienne (Les Ulis) Le salaire se situera au départ à ± 230 KF.

Adresser votre dossier (CV, lettre manuscrite, photo, prétentions) à Françoise PERRU, TEKELEC TECHNOLOGIES, 29 avenue de la Baltique, ZA de Courtaboeuf, 91953 LES ULIS cedex.

TEKELEC

VOTRE CONTRAT AVEC L'AVENIR

METTRE EN PLACE ET OBTENIR LA CERTIFICATION ISO 9001

Notre objectif cette année : obtenir la certification. La politique de qualité a été définie. Nous avons rédigé certaines procédures, mis en place des actions. Nous recherchons le Responsable de l'intégrité des données qui va nous permettre de fédérer l'ensemble de l'entreprise pour atteindre la maitrise totale de la qualité.
Homme de communication, apte à démontrer et à mobiliser les esprits pour permettre le travail en équipe, vous ferez preuve d'innovation. Vous définirez les objectifs de chaque intervention, méthode et démarche pour les atteindre. La trentaine BAC + 4, ou/et avec une grande expérience de l'entreprise, vous êtes un homme d'organisation, de gestion, passionné par la qualité et les normes ISO 9000 et l'informatique de gestion.

SÉLÉFRANCE

Merci d'écrire lettre + C.V. + prétentions sous référence SFC01 à SELEFRANCE CONSEIL - 72, rue Régnault - 75640 PARIS Cedex 13.



Pour passer vos annonces :



46-62-72-02
46-62-73-90

FAX : 46-62-98-74

Monétel

Monétel (600 personnes) est implantée dans la région Rhône-Alpes (Valence) et offre des métiers de haute technologie sur un marché international évolutif (220 ingénieurs en R & D). Concepteur et fabricant de matériel de Paiement Electronique, Systèmes de Péage et de Publiphonie, propose des postes de premier ordre à des ingénieurs et managers techniques dotés d'une forte motivation.

Ingénieurs de haut niveau (CENTRALE, SUPELEC, ENST)
Réf. TC/IHN

destinés à prendre la responsabilité technique de PROJETS IMPORTANTS dans le domaine des Réseaux de Télécommunications. Votre expérience électronique et informatique de plusieurs années dans la téléphonie et les systèmes d'administration de réseaux vous permettront de définir avec les commerciaux les architectures et les solutions techniques pour nos clients à l'export et pour nos offres de demain.

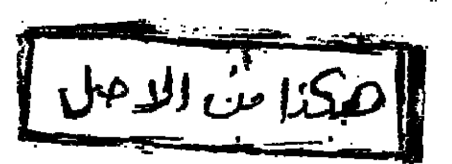
Chefs de Projet Electronique et Mécanique
Réf. TC/CPEM

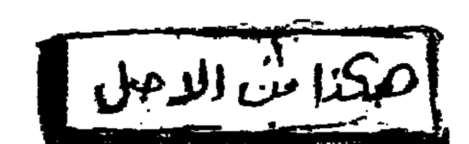
Votre expérience réussie de plusieurs années dans le domaine du management de projets et une connaissance des télécom vous permettront d'intégrer rapidement nos équipes d'études et d'intervenir sur des projets dans un environnement technique de haut niveau.

Ingénieurs Commerciaux
Réf. TC/IC

Ingénieurs Grandes Ecoles ou Sup de Co avec une expérience de 4 à 5 ans dans le domaine des télécom ou de la téléinformatique, vous contribuerez au développement des ventes de terminaux et systèmes associés de supervision tant sur le marché français qu'à l'exportation.
Anglais indispensable, espagnol ou allemand souhaité.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et prétentions à Direction des Ressources Humaines - **Monétel** rue Claude Chappe - 07500 GUILHERAND GRANGES.





ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Gestion - Finance - Ressources humaines - Juridique

Une BANQUE régionale appartenant à un groupe financier de premier plan recherche un

Auditeur Interne Senior

Province

Vous évoluez en tant que Chef de Missions au sein de notre Inspection Générale et prenez en charge des missions d'audit sur l'ensemble des activités de la banque (notamment dans les domaines comptable, juridique, engagements, rentabilité de services).

Ces missions vous conduiront tant au siège qu'au sein de nos Directions Régionales.

Nous souhaitons rencontrer des candidats âgés de 30/35 ans, diplômés de l'enseignement supérieur (idéalement Ecole Supérieure de Gestion + formation comptable supérieure de type DECS/MSTCF).

Ces candidats auront à leur actif 5 années d'expérience au strict minimum acquise en cabinet, et en entreprise (services ou distribution) à des fonctions d'audit interne.

Si vous vous reconnaissez dans ce portrait, adressez CV + photo + rémunération actuelle à **Pascal Bohu, Michael Page Banking**, 3 boulevard Bineau, 92594 Levallois-Perret Cedex, sous référence PBO9756MO.

Michael Page Banking

Spécialiste en recrutement Bancaire

Grand Groupe français de Services (CA : 3,5 Mds de FF) recherche pour sa Direction Juridique un

Juriste d'Affaires

Paris **300 KF**

Vous prenez en charge les dossiers de droit des affaires et notamment l'activité commerciale (contrats, distribution, etc...) pour les partenaires publics et privés du Groupe.

Vous intervenez en droit public économique, dans la négociation et la rédaction des marchés, des appels d'offres, des concessions et assurez leur suivi pour une clientèle variée de *collectivités publiques et locales.*

Des missions ponctuelles en droit des sociétés vous sont également confiées (constitution de GIE, opérations de haut de bilan, restructurations, etc...). Vous assurez votre mission d'assistance sur le terrain en rapport étroit avec les opérationnels (financiers, commerciaux, etc...) du Groupe.

Agé de 30 ans, de formation juridique supérieure en droit des affaires (DESS, DJCE, etc...) idéalement complétée par un diplôme d'IEP, vous justifiez impérativement d'une expérience réussie de 5 ans acquise en cabinet ou en entreprise en droit privé et droit public des affaires.

Votre expérience opérationnelle en droit des affaires, votre bon niveau d'anglais ainsi que vos aptitudes tant techniques que relationnelles vous permettront d'évoluer dans un groupe au développement remarquable.

Contactez **Antoine Rusconi** au (1) 47 57 24 24 ou adressez CV + lettre manuscrite + n° de tél + rém. actuelle à **Michael Page Tax & Legal**, 3 bd Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex, sous réf.AR9548MO.



Michael Page Tax & Legal

Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

Filiale d'un groupe français de tout premier plan sur son marché recherche un

Juriste en Droit des Contrats France

Paris Ouest

Au sein de l'équipe du Service Juridique France, vous avez la responsabilité de l'ensemble de l'activité contractuelle (accords de coopération industrielle, contrats informatiques, contrats de distribution, accords de licence, de groupement, conditions générales de vente, etc...).

Vous analysez et rédigez les réponses aux appels d'offres émanant des administrations et établissements publics français.

Vous exercez une mission d'assistance en droit des affaires en général (opérations de structure, contentieux, immobilier) en rapport étroit avec les opérationnels (commerciaux, ingénieurs, etc...).

Agé de 30/35 ans, de formation juridique supérieure (DEA, DESS, etc...) idéalement complétée par le CAPA, vous justifiez impérativement d'une solide expérience en droit des affaires d'au moins 2 ans en cabinet suivie éventuellement d'une expérience en *entreprise industrielle de pointe.*

Excellent juriste de terrain, vous alliez compétences techniques et aptitudes personnelles, en particulier, votre finesse d'esprit, votre disponibilité et votre implication, vous permettront d'envisager au sein de ce groupe de réelles perspectives d'évolution.

Un bon niveau d'anglais est souhaité.

Contactez **Antoine Rusconi** au (1) 47.57.24.24 ou adressez lettre manuscrite + CV + photo + n° de tél. + rém. actuelle à *Michael Page Tax & Legal*, 3 bd Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex, sous réf.AR9712MO.

Michael Page Tax & Legal

Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

Cabinet d'avocats français recherche un

Avocat en Droit des Affaires

Paris

Au sein de l'équipe droit des affaires du Cabinet, vous interviendrez en tant qu'Avocat auprès d'une clientèle française et étrangère sur les dossiers de fusions-acquisitions, concurrence, distribution, vente, etc...

Agé d'environ 30 ans, Avocat, de formation juridique supérieure, vous avez acquis une expérience d'au moins 5 ans en droit français des affaires que vous souhaitez valoriser dans une structure souple et évolutive.

Une très bonne maîtrise de l'anglais est indispensable.

Contacter **Christophe Duchatellier** au (1) 47.57.24.24 ou adresser lettre manuscrite + CV + photo + n° de tél + rémunération actuelle à **Michael Page Tax & Legal**, 3 boulevard Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex, sous réf.CD9720MO

Michael Page Tax & Legal

Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

Un important organisme du tertiaire, leader sur les marchés de la retraite et de la prévoyance basé à Paris recherche un

ACTUAIRE CONFIRME (H/F)

Rattaché à la direction Prévoyance et responsable du service « Statistiques-Actuariat-Etudes » il a pour fonction :

- la conduite ou la supervision d'études actuarielles portant sur l'ensemble des risques prévoyance,
- la souscription de contrats de prévoyance collective,
- le suivi des affaires en portefeuille,
- la participation à l'élaboration de nouveaux produits,
- l'animation d'une équipe de 7 personnes dont 6 cadres.

Profil : Actuaire diplômé (ISFA, ISUP ...) Il a acquis impérativement dans des fonctions similaires une expérience d'au moins 5 ans. Le candidat retenu sera âgé au minimum de 30 ans.

Prière d'adresser dossier de candidature - Réf. AC1 -
CONCERTATION - 63 bis, rue Jouffroy-d'Abbans - 75017 PARIS qui transmettra.

CONCERTATION

MEDIAPA

QUAND ON FAIT PREUVE DE COMPETENCES, ON NE MANQUE PAS D'ADRESSE

- Recrutement : toutes fonctions avec expertise en commercial, gestion, comptabilité, ressources humaines, juridique et informatique
- Conseil en ressources humaines
- Progiciels de gestion de candidatures

TRIGONE STRATEGIE - 2, rue de Lille
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Téléphone : 46 24 42 07 - Fax : 46 37 30 83



REPRODUCTION INTERDITE

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Loueur de systèmes informatiques IBM
et distributeur de micro-ordinateurs (IBM, HP...),
nous sommes aujourd'hui leader en Europe.

CONTROLEUR DE GESTION

Au sein du Contrôle de Gestion du Groupe, vous êtes en relation directe avec l'ensemble des responsables du groupe tant en France qu'au niveau international.

Vous coordonnez de façon très opérationnelle le suivi de l'activité Location du groupe. Collecte des informations, analyse des résultats et risques, commentaire, mise en place de procédures et d'outils de gestion sont vos principales actions.

De formation supérieure (ESC, universitaire), bilingue anglais, vous justifiez d'une expérience d'environ 5 ans dans la fonction en milieu international.

Ce poste requiert mobilité, pragmatisme et autonomie.

Merci d'adresser lettre et CV sous réf. PA102 à
ECS - Relations Humaines - 16, rue Washington
75399 Paris Cedex 08.



VOTRE AVENIR EN 3 LETTRES

SOURCES

TUNZINI

GENIE CLIMATIQUE
THERMIQUE ENVIRONNEMENT
PROTECTION INCENDIE

Notre groupe, 3.800 collaborateurs, souhaite accueillir :

JURISTE D'ENTREPRISE

ASSURANCES CONTENTIEUX

De formation BAC + 3 ou 4, vous disposez impérativement d'une expérience de 2/3 ans et maîtrisez l'anglais. Vous assurerez l'étude des clauses assurances de nos contrats et le suivi de nos dossiers contentieux avec des responsables d'affaires, des avocats et des courtiers.

Ce poste est à pourvoir à RUEIL MALMAISON.

Adressez votre candidature avec prétentions à TUNZINI, D.P.R.H., 18, place de l'Europe - 92565 Rueil-Malmaison.

JEUNE CONTROLEUR DE GESTION

ESC option finances comptabilité + 3 à 5 ans d'expérience en comptabilité générale et contrôle de gestion

Un groupe aux activités internationales, en expansion, réalisant d'importants travaux dans le domaine du bâtiment en France et à l'export, recherche pour son siège de **Strasbourg** ce jeune cadre de gestion.

Sa mission : Exploiter et affiner un système de contrôle de gestion couvrant les activités en France et les filiales allemandes. Préparer et suivre les budgets, assurer le reporting vers la société mère.

Former les collaborateurs des centres de profits à utiliser les informations de gestion en France, en Allemagne, et dans d'autres pays en Europe de l'ouest. Améliorer leur efficacité administrative (facturations, encaissements, gestion de personnel, règlement de litiges et contentieux, etc...).

Allemand courant indispensable, anglais apprécié.

Poste d'avenir très formateur aux responsabilités évolutives et motivantes.

Merci d'adresser votre CV détaillé sous référence **S/1669** à

SELETEC
CONSEIL DE DIRECTION

25, avenue du Général de Gaulle
B.P. 37
67044 STRASBOURG CEDEX

LYON

Spécialiste d'expertises financières fiscales et stratégiques

chargé de portefeuille
280 KF +

Vous avez au moins 5 ans d'expérience dans un cabinet d'audit anglo-saxon ou comme auditeur interne dans une grande entreprise.

De formation ESC/IAE + DECF, vous maîtrisez parfaitement l'anglais et disposez d'une solide culture économique.

Nos clients sont des entreprises ou des groupes industriels innovants, nous les assistons dans leurs recherches de financements d'investissements stratégiques.

Notre entreprise, composée d'experts, dont le siège est à Lyon, se développe sur le marché spécifique de la R & D, de l'innovation, du développement international. Elle a pris en 3 ans une place significative.

Homme de contact, vous avez l'ouverture, la perspicacité et la ténacité nécessaires à ce métier. Ce poste implique de courts et fréquents déplacements sur toute la France. Il offre de réelles perspectives d'évolution à un candidat de valeur.

Si vous souhaitez nous rejoindre, envoyez votre dossier complet qui sera traité en toute confidentialité par notre conseil Synéthic, 32 rue Edouard-Herriot, 69001 Lyon, sous réf. 80M.

synéthic

MEDIA SYSTEM — Membre CICF

Groupe français industriel multinational recherche, pour l'une de ses branches, son

Responsable juridique international

Avec son équipe, il traitera tous les dossiers contractuels et contentieux générés par l'activité internationale de la branche.

Titulaire d'un troisième cycle en droit, complété idéalement par un diplôme anglo-saxon, le candidat maîtrise parfaitement la langue anglaise.

Il aura acquis une expérience de 10 années minimum en grande entreprise ou en cabinet d'affaires internationales.

Veuillez adresser votre dossier en toute confidentialité (CV, lettre manuscrite, photo et rémunération) sous la référence LM 931.103 à Intuitu Personæ, 97 avenue de La Bourdonnais, 75007 Paris.

IP
INTUITU PERSONAE
JURIDIQUE & FISCAL

Contrôleur de Gestion

Notre société, l'une des toutes premières en France dans son secteur d'activité est reconnue dans la profession pour la qualité de ses prestations (service aux entreprises). Elle exploite de nombreuses unités opérationnelles autonomes en région parisienne et en province.

Reportant à la Direction Générale, vous avez un rôle de Conseil et d'Assistance auprès des Responsables d'unités. Vos responsabilités recouvrent l'intégralité de la fonction : élaboration des budgets, analyse de l'activité, établissement des tableaux de bord, reporting.
Responsable des relations bancaires, vous négociez les lignes de découvert et le financement du matériel d'exploitation et des opérations exceptionnelles.
Basé en banlieue Nord de Paris, ce poste implique de nombreux déplacements dans les différentes unités.

La trentaine, de formation supérieure (ESC, IEP, Dauphine ...) vous avez de solides connaissances comptables et vous maîtrisez la micro-informatique.
Votre expérience (4/5 ans) en contrôle de gestion et négociation bancaire vous rend rapidement opérationnel.
Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et rémunération souhaitée sous réf. 108.07/LM à notre conseil ARPE 43 rue Laffitte 75009 Paris.

CONSEIL
arpe
EN RECRUTEMENT

C'est pour trouver, c'est aussi pour proposer un emploi, le 18 janvier* c'est surtout pour les métiers de la Banque et des Assurances c'est le Monde Initiatives



* daté 19

Le Monde
INITIATIVES

Pour agir et pour réfléchir

Groupe de conseil en marketing stratégique et de recherche en sciences sociales
recherche un (une)

Contrôleur de gestion secrétaire général(e)

Dans le cadre des directives fixées par le groupe, cette personne sera responsable, pour la société française du groupe, de :

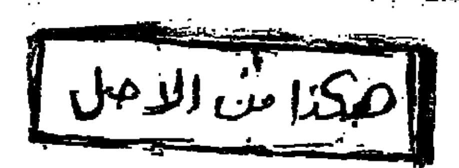
- la gestion financière et analytique ;
- la direction administrative et juridique ;
- la gestion du personnel et la qualité des relations humaines.

Elle sera aussi impliquée dans la gestion du groupe international.

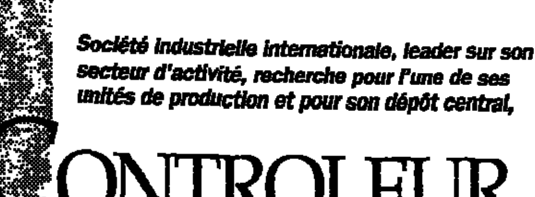
Les candidats doivent avoir une expérience similaire dans un cabinet de conseil, être intéressés par le changement social et le marketing, être disposés à voyager, parler anglais couramment et être âgés de 35 ans environ.

Les candidatures sont à adresser avec CV et prétentions à :

Le Monde publicité *sous n° 8707*
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 Paris Cedex 15



ADMINISTRATION DES ENTREPRISES



Société industrielle internationale, leader sur son secteur d'activité, recherche pour l'une de ses unités de production et pour son dépôt central,

CONTROLEUR DE GESTION

Rattaché au Directeur Industriel, et en étroite relation avec la *Direction Financière du siège, votre mission sera de :*

- définir les procédures de contrôle de gestion afin d'optimiser les flux physiques et financiers au sein du site,
- contrôler l'application des procédures et vérifier leur cohérence,
- effectuer les clôtures mensuelles, calculer les coûts réels et *standards, analyser les écarts,*
- préparer et suivre les budgets d'exploitation et d'investissement.

De formation Ecole Supérieure de Commerce ou équivalent, vous possédez une expérience réussie de 5 ans minimum du contrôle de gestion acquise en milieu industriel dans un environnement *international*.

Vous maîtrisez la comptabilité analytique et la comptabilité générale, les outils de gestion industrielle et de gestion des stocks.

Votre anglais est opérationnel et vous savez allier rigueur et aisance relationnelle. Ce poste est basé près de Rouen.

Vous souhaitez vous investir dans une entreprise qui vous offre de réelles opportunités d'évolution, écrivez-nous !

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et rémunération actuelle, sous référence PH 709, à COMMUNIQUE - 50/54, rue de Silly 92513 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX, qui transmettra.

MEDIAPA

Responsable contrôle de gestion

VALLEE DE LA LOIRE 375 KF+

■ ***LA SOCIETE :*** *Filiale française (1 150 personnes) d'un groupe américain, leader dans le secteur agro-alimentaire et connaissant un fort développement en Europe.*

■ ***LE POSTE :*** *Bras droit du controller, vous prendrez en charge le contrôle de gestion industriel (achats, logistique et production) et le contrôle de crédit. Vous serez fortement impliqué dans le reporting mensuel et toute décision opérationnelle liée à la fonction. Vous encadrerez une jeune équipe de 11 personnes.*

■ ***LE CANDIDAT :*** *De formation supérieure et fort d'une première expérience réussie de 3 à 5 ans en cabinet d'audit ou contrôle de gestion, vous alliez pragmatisme et forte capacité intellectuelle. Votre anglais courant et ouverture internationale vous permettront d'évoluer rapidement au sein du groupe en France ou à l'étranger.*

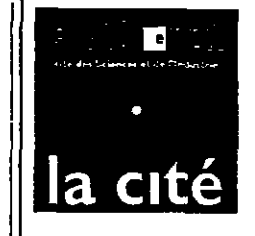
■ ***Seuls les candidats correspondant à ce profil*** *sont invités à contacter Ivor ALEX au (1) 42 89 09 17 ou lui adresser un dossier complet de candidature sous la référence 1593/IAM à : NORMAN PARSONS 6 rue Paul Baudry - 75008 Paris.*



Norman Parsons® GROUPE ROBERT HALF

LEADER MONDIAL DU RECRUTEMENT FINANCIER AVEC PLUS DE 150 BUREAUX SUR 3 CONTINENTS

Publipanel



la cité

une entreprise culturelle en projet

L.B.W.

La *Cité des Sciences, établissement public* de 1 000 personnes est le plus grand centre culturel d'Europe consacré aux Sciences et aux Techniques. Elle recherche pour son département des affaires juridiques et des contrats un :

Chargé d'Affaires Juridique

Sous l'autorité du Chef de Département et au sein d'une équipe de 20 personnes, vous *assurerez la mise en oeuvre des procédures* et la rédaction des marchés relevant du Code des Marchés Publics. Vous pourrez aussi intervenir dans la négociation et la rédaction de contrats de droit privé et jouerez un rôle de conseil juridique auprès de l'ensemble des Directions de *l'établissement.*

Diplômé d'une maîtrise de droit public, votre expérience de 3 à 5 ans vous a permis d'acquérir des connaissances approfondies des marchés publics et des établissements publics industriels et commerciaux. Votre rigueur et votre sens de l'organisation vous permettront d'évoluer en toute autonomie.

Adresser lettre manuscrite, CV, prétentions et photo sous réf. 1767 au Responsable du personnel, cité des Sciences et de l'Industrie, 75930 PARIS Cedex 19.





GROUPE ALPHA

Conseil - Audit - Expertise

L'ÉCONOMIE SOUS L'ANGLE SOCIAL

Bordeaux, Clermont-Fd, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Paris, Rouen, Toulouse

Premier sur son marché, implanté nationalement et en croissance continue, notre groupe de 200 personnes s'adresse particulièrement aux Comités d'Entreprise. Nous leur apportons un diagnostic et des préconisations sur la situation de leur entreprise, notamment lors de restructurations, fusions, acquisitions, changement profond de l'environnement concurrentiel.

Dans ce cadre, nous recherchons pour les bureaux indiqués :

► **2 CONSULTANTS CONFIRMÉS** (Lille, Lyon) (Grandes Ecoles, IEP, Dauphine, 3e cycle...) et

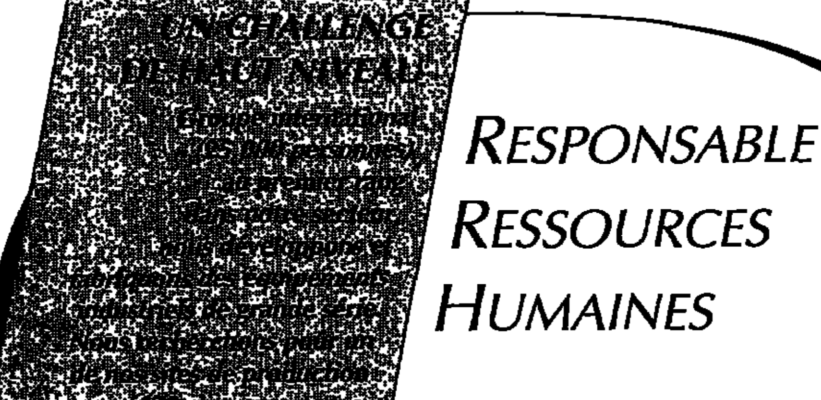
► **1 EXPERT-COMPTABLE** (Lille)

L'expérience professionnelle pluridisciplinaire de 5 années au minimum, la maîtrise de l'analyse financière, la connaissance de l'économie industrielle devront leur permettre de donner une dimension nouvelle, créative et opérationnelle aux travaux qui leur seront confiés.

Au-delà de leur excellente technicité et de leur sens de l'organisation, nous apprécierons leur aptitude à la communication et nous saurons leur offrir diversité, formation et perspectives.

– Postes à pourvoir rapidement –

Envoyer CV, photo, lettre manuscrite, prétentions, ville postulée au journal qui transmettra.



RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES

32 ANS +

Professionnel des R.H., votre expérience sur site industriel vous a conduit à traiter concrètement et avec succès les fonctions personnel, organisation, formation, gestion, communication... ainsi que les relations sociales dans des phases de changement important. Sur ces derniers points, vous êtes pleinement opérationnel.

Votre objectif est de développer le site de production dans le sens de la culture industrielle du Groupe, et fédérer l'équipe autour du projet de l'entreprise.

Pour réussir, vous êtes avant tout un homme d'usine, force de proposition et entrepreneur avec un "vécu" et une capacité à négocier.

Une formation supérieure (IEP, ESSEC, Juridique, troisième cycle ou ingénieur) et la pratique de l'anglais sont souhaitables pour évoluer dans le Groupe.

Poste basé à 1h de Paris.

Merci d'adresser CV, photo, lettre en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 14 bis rue Daru, 75378 Paris cedex 08 sous la référence 61.0831 sur lettre et enveloppe.

Mercuri Urval

10 ans d'expérience des Ressources Humaines

DEVENEZ NOTRE "DRH RÉGIONAL"

Votre expérience d'au moins 10 ans dans les ressources humaines vous a permis de couvrir l'ensemble des grandes fonctions de ce domaine.

À 35-40 ans, vous souhaitez exercer des responsabilités de premier plan et mettre au service d'un groupe d'envergure internationale vos acquis et votre potentiel. La carrière que nous vous proposons démarrera par le poste de

Responsable des Ressources Humaines
Cergy-Pontoise

Vous dirigerez toutes les activités d'un service d'une trentaine de personnes. Vous serez une force de proposition, d'anticipation et de mise en œuvre de notre politique de développement des ressources humaines. Vous vous préparerez à une évolution de carrière privilégiant la mobilité intellectuelle et géographique. La rémunération prévue est d'environ 300 KF+

Notre Conseil étudiera votre dossier de candidature avec une totale discrétion. Merci de le lui adresser sous la référence M/259.



MILO R.H.
3, avenue des Ternes
75017 PARIS

AD'COM



Filiale d'un groupe financier de premier plan, notre activité est de gérer des OPCVM distribués par un réseau bancaire.

Pour compléter notre équipe, nous recherchons un gérant sur les marchés de taux.

Dans ce cadre, vous assurez la gestion financière quotidienne de Sicav et FCP, vous participez au suivi de la vie administrative et sociale de ces sociétés, et vous réalisez des études ponctuelles sur les marchés.

Pour ce poste, nous souhaitons rencontrer un candidat de formation supérieure (BAC+4 minimum), économique ou scientifique, justifiant d'une première expérience de un à trois ans minimum en tant que gestionnaire ou opérateur en salle de marché.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, curriculum vitæ, photo et prétentions) en précisant sur l'enveloppe la réf. 417 à COMMUNIQUE - 50/54 rue de Silly - 92513 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX.

REPRODUCTION INTERDITE

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Marketing et encadrement commercial

DHL Worldwide Express est le leader international du transport express aérien de colis et documents en porte à porte, avec 34 000 collaborateurs dans 223 pays. En France, nous sommes 900 collaborateurs répartis sur 19 sites. Pour assurer notre forte croissance, nous recherchons :

RESPONSABLE MARKETING DIRECT réf. RMD/125

Sous l'autorité du Responsable Marketing, vous prendrez la direction d'une équipe de 4 personnes et mettrez en place :
. les outils appropriés à l'approche de nouveaux marchés
. la promotion de nouveaux services et produits
. le support direct à la vente.
Vous aurez bien entendu la charge de la gestion et de l'animation d'une importante base de données clients.

De formation supérieure, minimum Bac + 2, vous possédez une première expérience significative de 3 à 4 ans de Marketing direct.

CHEF DE MARCHÉ réf. CM/126

Sous l'autorité du Responsable Marketing, vous assurerez :
. l'élaboration de plans marketing services et produits
. le suivi de l'univers concurrentiel (offres et prix de marché)
. la formation et l'animation des forces de ventes
. l'animation produit

Pour ce poste très opérationnel, nous recherchons un candidat de formation supérieure, Bac + 4/5, qui possède une première expérience de 3 ans minimum du marketing produits et services, et d'excellentes qualités relationnelles.

Merci d'adresser lettre, CV et photo sous référence choisie au Service emploi-recrutement, ZI Paris Nord II, 241 rue de la Belle Etoile, BP 50252, 95957 ROISSY CDG.

DHL WORLDWIDE EXPRESS

L.B.W.

Responsable marketing

LE COUVIOUR
Mobilier spécialisé santé

Premier fabricant français et co-leader européen, nous sommes filiale du Groupe américain Hill-Rom, leader dans sa profession. Notre évolution nous conduit à un renforcement de nos structures en créant cette fonction pour le marché HÉBERGEMENT (700 personnes - CA : 400 MF).

Vous dépendrez hiérarchiquement de la Direction Marketing en relation étroite et fonctionnelle avec la Direction Commerciale, le Bureau d'Etudes, nos partenaires américains et européens.

A partir d'une connaissance maîtrisée de notre marché HÉBERGEMENT et de sa concurrence, votre mission consistera à :
- assurer l'information de l'entreprise et les études de marché pour le développement des nouveaux produits tout en suivant l'évolution de l'existant, ceci en relation étroite avec nos clients partenaires,
- participer ensuite aux prévisions de vente,
- après tests des prototypes, s'impliquer dans les opérations de lancement sur le marché des nouveaux produits (argumentaires, documentation commerciale, formation Force de Vente).

30 ans environ, diplômé SUP. de CO. ou équivalent avec spécialité Marketing, votre première expérience (3 à 5 ans) s'est exprimée en milieu industriel. La connaissance de l'ameublement ou du milieu hospitalier pourrait être un atout supplémentaire.

Autonome, vous avez une réelle capacité à communiquer et à travailler en équipe pluridisciplinaire et internationale.

Anglais courant et parlé impératif. Troisième langue appréciée.

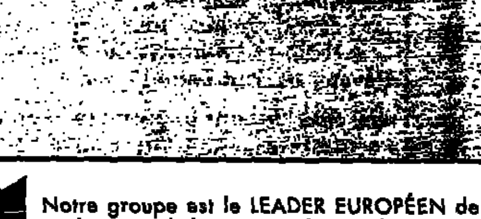
Il s'agit d'un poste évolutif au sein d'une entreprise performante.

Ce poste est basé en Bretagne Sud, proche du Golfe du Morbihan.

Merci d'adresser votre candidature, sous réf. 6881/I, à notre Conseil Christian LOUVRIER, CAPFOR ATLANTIQUE, BP 907, 44025 Nantes Cedex 03.



AQUITAINE - BRETAGNE - FRANCHE COMTÉ - ILE DE FRANCE - NORMANDIE - PAYS DE LOIRE - POITOU CHARENTES
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR - RHONE ALPES



SUD-EST

Jeune directeur commercial
Produits industriels

Ce groupe industriel français (CA de plusieurs milliards de francs) est un intervenant significatif dans son domaine d'activité.

Ce secteur implique en amont la maîtrise des sources d'approvisionnement et, pour répondre aux besoins du marché, des temps de réaction courts. L'organisation du Groupe est basée sur une forte décentralisation opérationnelle.

Cette activité connait depuis plus d'une décennie une mutation importante : l'innovation technique permet un élargissement conséquent de l'offre produit et une extension notable de ses champs d'application vers des secteurs industriels très diversifiés.

Pour une de ses entités basée dans le Sud-Est, le Groupe recherche un jeune directeur commercial.

Etroitement associé à l'élaboration du plan de développement, vous êtes chargé d'en conduire la mise en oeuvre. Vous encadrez et animez l'équipe commerciale et le service administration des ventes (au total une vingtaine de personnes).

A 33/35 ans, vous avez une formation commerciale supérieure, type ESC ou équivalent, une excellente maîtrise de la négociation de produits industriels techniques, une courte expérience de l'animation d'équipe.

Vous parlez impérativement l'anglais; l'italien ou l'espagnol est un plus. Dans un environnement où la dimension humaine est prépondérante, vos qualités personnelles (pragmatisme, chaleur, simplicité) sont essentielles pour réussir à ce poste.

Un parcours réussi très "terrain" dès votre arrivée sera à la fois votre premier challenge et la meilleure façon de vous former à notre activité.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, photo, lettre manuscrite de motivation) sous réf. 24 352 266M, à notre Conseil : Onoma, 26 rue de Berri, 75008 Paris.



AIX-EN-PROVENCE ANNECY BORDEAUX LILLE LYON NANCY NANTES NICE PARIS RENNES STRASBOURG TOULOUSE

Emballage
pour Parfumerie et Cosmétique

Directeur de Clientèle

Filiale d'un groupe leader dans le secteur de l'emballage de luxe, nous souhaitons créer un nouveau poste de directeur de clientèle.

Nous vous proposons dès votre arrivée la responsabilité d'un portefeuille de clients. Par votre action auprès des décideurs de ces entreprises (services achats, technique, marketing...) vous contribuez au développement du chiffre d'affaires.

Vous prospectez aussi de nouveaux marchés afin d'y créer une clientèle.

Vous assurez, au sein de la société le rôle d'interface entre le département technique, la production, la logistique et vous êtes pour vos clients le garant du respect des délais.

Agé de 30 ans, de formation commerciale supérieure, vous avez une première expérience de la vente de produits techniques auprès de grands comptes.

La connaissance des secteurs de la cosmétique et de la parfumerie et/ou de la vente de produits d'emballage serait appréciée.

Merci d'adresser lettre de candidature, CV complet, photo et rémunération actuelle sous réf.12/1027 A à : Bernard Krief Ressources Humaines, 26, rue de la Baume, 75008 PARIS.

BERNARD KRIEF RESSOURCES HUMAINES
Washington Moscou Bruxelles Paris



Notre groupe est le LEADER EUROPÉEN de la production et de la commercialisation de PANNEAUX À BASE DE BOIS. ISOROY NEGOCE distribue l'ensemble de notre gamme à partir des usines et de ses 9 centres régionaux. Dans le cadre de notre développement, nous recherchons un

RESPONSABLE MARKETING OPERATIONNEL

Second Oeuvre bâtiment **Négoce/grand public**

Votre mission : En collaboration avec la Direction Commerciale • vous proposez et mettez en oeuvre le plan marketing • vous apportez tous les outils nécessaires à la force de vente : formation, argumentaires, aides à la vente... • vous développez une stratégie adaptée à chacun de nos marchés.

Professionnel du marketing opérationnel, vous avez : • 35/40 ans • une formation supérieure • une expérience commerciale significative • une première expérience réussie en marketing opérationnel • la maîtrise du marché grande distribution • un goût prononcé pour le terrain.

Nous vous offrons : • un rôle clef dans notre organisation • un haut niveau d'autonomie et de responsabilité • l'intégration à une équipe très engagée et ambitieuse, au sein d'un groupe international.

Pour un entretien individuel avec la société le 25/01/94

Adressez ou télécopiez CV, lettre et photo à OPTEAMAN 114 bis, rue Michel-Ange - 75016 PARIS. Fax : (1) 40 71 28 41 en indiquant la référence 2969 sur la lettre et sur l'enveloppe.

OPTEAMAN

INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL
Pour l'activité simulation

INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL
Pour l'activité formation et moyens pédagogiques

Rendez-vous en rubrique SECTEUR DE POINTE

OBC CONTESSE

LE MONDE DES RADIOCOMMUNICATIONS

TELEMATE est spécialisée dans l'ingénierie et le conseil en radiocommunications - réseaux cellulaires, CT2, PCN, radiomessagerie, 3RP et 3RD. La Société utilise ses propres logiciels et équipements de test et mesure.

Dans le cadre de son développement, elle recherche un

INGENIEUR COMMERCIAL

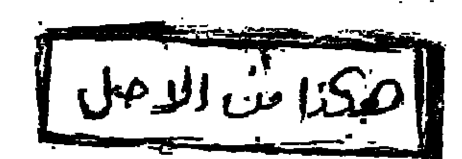
ayant déjà acquis une expérience internationale confirmé dans le domaine des radiocommunications.

Ce poste, basé à Paris, nécessite une très grande mobilité. Bilingue Anglais. Espagnol apprécié.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. 40MIC à TELEMATE SA 5, rue Louis Lejeune 92128 MONTROUGE CEDEX
Tél. (1) 41 17 33 40 - Fax. (1) 41 17 33 90



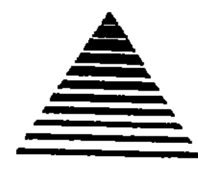
Carré Turenne



REPRODUCTION INTERDITE

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Marketing et encadrement commercial



Groupe de sociétés de distribution de matériels d'équipement
Leader dans son domaine
500 MF de chiffre d'affaires
coté au Second Marché,
cherche pour son état major de demain :

HEC - ESSEC 27/32 ans TOP NIVEAU
prêts à s'investir pour l'avenir dans un groupe performant.

• deux postes commerciaux destinés à évoluer rapidement vers la
DIRECTION COMMERCIALE, DIRECTION GÉNÉRALE DE FILIALES (Ref.1)

• un poste **COMMERCIAL** à créer dans la filiale "communication" pour spécialisation dans la **communication financière** auprès des sociétés cotées. (Ref.2)

Ambiance de travail stimulante dans des équipes de haut niveau à taille humaine.
Postes à pourvoir rapidement. Lieu : 25 km à l'est de **Lyon**

Adresser lettre manuscrite, CV et photo à :THERMADOR HOLDING BP 719 38297 ST Quentin Fallavier

AIX-EN-PROVENCE ANNECY BORDEAUX LILLE LYON NANCY NANTES NICE PARIS RENNES STRASBOURG TOULOUSE

Notre groupe figure parmi les leaders de la Grande Distribution. avec un CA de plus de 25 milliards de francs et près de 17 000 collaborateurs. Notre croissance s'appuie sur une forte décentralisation des responsabilités et un dialogue constant entre tous les échelons du Groupe ; dans le cadre de ce développement nous recherchons :

Chargé de mission
auprès de la Direction Générale

Responsable de la gestion des produits à la marque du Groupe en liaison avec les directeurs des achats, vous assurez le suivi des performances économiques de la gamme et êtes en charge de son adaptation permanente aux besoins des clients. Responsable de la création des nouveaux produits, vous coordonnez les différentes phases du développement (packaging, merchandising...). Rattaché au Secrétaire Général, vous l'assistez et participez à ses côtés aux études et missions du groupe.

A 25/28 ans, diplômé d'une grande école de gestion, d'ingénieurs ou universitaire (bac + 5), vous avez une première expérience du marketing auprès d'un fabricant ou d'un distributeur.

Homme de dialogue et véritable entrepreneur, bien évidemment mobile, nous souhaitons vous connaître et apprécier votre potentiel et vos qualités de manager pour vous faire évoluer à moyen terme vers des postes opérationnels à haute responsabilité dans notre Groupe.

Merci d'envoyer votre dossier de candidature, sous référence 24-411, à notre Conseil Onoma, 26 rue de Berri, 75008 Paris.

Onoma
GROUPE COURTAUD

TUNISIAN BUSINESS MACHINES

CONCESSIONNAIRE GÉNÉRAL IBM POUR LA TUNISIE

RECRUTE
pour ses activités en Tunisie :

INGÉNIEURS COMMERCIAUX ET TECHNICO-COMMERCIAUX

répondant aux critères suivants :
- nationalité tunisienne
- dégagé des obligations militaires
- niveau grandes écoles ou universitaire (BAC + 4 au moins)

La créativité, l'ambition, le sens de la méthode, l'esprit de synthèse, le talent pour négocier et convaincre sont des qualités appréciées.

Si vous répondez à ces critères et qualités, nous vous remercions d'écrire (demande manuscrite, C.V. et photo) à :

**TBM *sis*, 11, avenue Alain-Savary
1002 TUNIS-BELVEDERE - TUNISIE**

S'affirmer comme le lead[illegible] en emballage alimentaire, est l'objectif actuel de n[illegible] très fortement implanté en France et largement prése[illegible] pays de la CEE.

Stratégie claire, marke[illegible] gammes étendues et diversifiées, outils industrie[illegible] que de pointe, équipes de haut niveau, sont autan[illegible] appui à la progression que devra assurer notre

Directeur Commercial Export

Le PDG du groupe vous [illegible] de mettre en oeuvre la politique propre à la co[illegible]n internationale de nos produits, en liaison avec [illegible] locaux, nos agents et grossistes en grandes [illegible]entaires et commerce traditionnel.

Pleinement responsable d'[illegible] spécifique, autonome, disposant de filiales en Europe, [illegible]ez et orientez l'activité de votre équipe (actuelle[illegible] dizaine de personnes) et contribuez personnelleme[illegible] de nos objectifs en volume et en marge.

A 30/40 ans, homme de [illegible] volonté affirmée, votre expérience de la vente et [illegible]ment à l'export, vous permettra d'exprimer et de [illegible] votre potentiel dans une fonction très opérationnelle. De [illegible] commerciale supérieure, vous parlez anglais et [illegible]ment.

Nous souhaitons rencont[illegible] nalité à l'esprit ouvert, évolutif et tournée vers l'action.

Le poste est situé dans la [illegible]con.

Envoyez votre candidat[illegible] re manuscrite + photo sous réf. 9343/09 à notre Co[illegible]

BESANCON
PARIS
LYON

CERH
Chantal Cachot
BP 1493
25008 BESANCON CEDEX

ORC - CONTRASE

Commercial(e) P.A.

Jeune agence de communication souhaitant développer son département annonces classées recherche un homme de terrain possédant déjà un portefeuille clients dans ce domaine.

Votre objectif :
faire évoluer votre portefeuille.
Votre rémunération :
proportionnelle à vos résultats.

Ecrire à Christian GAIN - CARIBOU
75, rue de Lagny 75020 PARIS.

DIRECTEUR COMMERCIAL

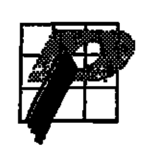
400.000 F +

Filiale d'un groupe industriel important, notre société (80 personnes, 60 millions de chiffre d'affaires) est leader dans la conception, la fabrication et la commercialisation d'ensembles électroniques pour réseaux électriques. Dans un contexte de fort développement de nos activités, nous recherchons notre directeur commercial. En collaboration étroite avec le directeur général, il anime l'activité commerciale France, élabore les stratégies marketing des lignes de produits, encadre l'équipe commerciale, et supervise le service clientèle. A l'export, il poursuit le développement des marchés en bénéficiant de la synergie du groupe. Vous êtes un ingénieur électricien, âgé d'au moins 35 ans et vous souhaitez valoriser une solide expérience commerciale dans le domaine des applications électriques moyenne tension. Vous maîtrisez deux langues dont obligatoirement l'anglais. Pour ce poste, écrire à Laurent PEYSALE en précisant la référence B/0435X - PA Consulting Group - 3, rue des Graviers - 92521 NEUILLY Cedex - Tél. 40.88.79.79.

94
à tous une excellente année
publival®
27, Route des Gardes - 92190 MEUDON



Jean- Claude GERAULT
Jean- Philippe BARUCH
ont le plaisir de vous faire part de la naissance de leur nouvelle agence de communication pour les ressources humaines



PARANNONCES

et vous présentent leurs meilleurs voeux pour l'année 1994



13, rue Charles Lecocq - 75015 PARIS
Tel : 45 30 10 46 - Fax : 45 30 10 57

PARANNONCES

REPRODUCTION INTERDITE

LES DIRIGEANTS

Direction générale - Direction générale adjointe - Secrétariat général



La filiale d'un grand groupe industriel français d'envergure internationale recherche le Directeur de l'un de ses centres de profit.

Dans un environnement technologique et commercial international - 50 % de notre CA est réalisé à l'export -, vous prendrez la tête de la Production, du Commercial, et de la gestion financière de votre Division.

Vous encadrerez des équipes performantes, dont les compétences font de nous les premiers mondiaux dans notre métier. Vous vous impliquerez dans un management motivant et, bien sûr, dans les choix stratégiques nécessaires à la réalisation des objectifs industriels et commerciaux.

Ingénieur (Centrale, Mines...), 40 ans minimum, il est indispensable d'avoir acquis une expérience industrielle et exercé la responsabilité globale d'un centre de profit, de préférence dans un Groupe.

La pratique de l'anglais est nécessaire.

Le poste est basé en Picardie.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier (lettre manuscrite, CV, photo, prétentions), sous référence 47516 à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra en toute confidentialité.

MEDIA SYSTEM



APPLICATIONS MANAGEMENT

500/600 KF

Nous vous confierons la totale responsabilité du développement commercial de notre offre "Applications Management", sur le secteur tertiaire en région parisienne. Ce marché très porteur représente pour notre Groupe un axe stratégique prioritaire. Notre potentiel de croissance y est considérable.

Votre mission sera avant tout commerciale : avec l'appui d'une "task force" dédiée, vous négocierez au plus haut niveau des contrats de grande ampleur.

A 35/40 ans environ, de formation Grande Ecole (X, Centrale, HEC, ESSEC...), vous possédez une solide expérience commerciale à haut niveau dans l'informatique, de préférence dans la négociation de projets complexes d'outsourcing : facilities management, tierce maintenance applicative...

L'enjeu stratégique de ce poste nous amène à rechercher un candidat à très fort potentiel. Nous vous proposons un challenge exceptionnel, au sein d'un Groupe International particulièrement prestigieux et porteur.

Merci d'adresser dossier complet (lettre, CV, photo et rémunération actuelle), à notre Conseil MERCURI URVAL, 14 bis rue Daru, 75378 Paris Cedex 08, sous réf. 590885/LM. portée sur lettre et enveloppe.
Confidentialité assurée.

Mercuri Urval

Filiale commune de la Caisse des Dépôts et Consignations et des Caisses d'Epargne et de Prévoyance, la Société Centrale de Trésorerie assure des fonctions de Caisse Centrale et de plate-forme de services à destination du réseau des Caisses d'Epargne.

La SCT a décidé de réorganiser, dans le cadre d'un schéma directeur, ses systèmes d'information pour en optimiser la cohérence, l'évolutivité, l'efficacité et le coût. A ce titre, elle recrute son

DIRECTEUR DU SYSTEME D'INFORMATION

Rattaché au Directoire :
- vous participez au Comité de Direction qui définit les orientations majeures de la société,
- vous assurez la finalisation du schéma directeur du Système d'Information et de la définition des principes comptables et d'architecture fonctionnelle et technique,
- vous êtes garant de la cohérence, en regard de ce schéma directeur et de ces principes, des projets et actions conduits par l'ensemble des directions,
- vous élaborez le budget informatique et en assurez le suivi en liaison avec le contrôle de gestion et les directions,
- vous animez la Direction du Système d'Information (7 personnes dont 5 cadres) qui :
- assure la maîtrise d'ouvrage directe de certaines composantes transverses du système d'information.
- assure la coordination fonctionnelle et technique des autres projets participant au système d'information de la société et conduits par d'autres directions,
- fournit à ces directions l'assistance au plan méthodologique et le support technique (telecom, informatique locale,...),
- coordonne les plannings de l'ensemble des développements et les relations avec les maîtres d'oeuvre,
- administre les référentiels communs et la documentation du système d'information (dictionnaire de données, cartographie applicative, flux...).

Vous avez une expérience d'architecte de système d'information bancaire et de concepteur de systèmes comptables. Vous avez tenu avec succès des postes fonctionnels. Une expérience complémentaire dans le domaine de la gestion des comptes clients, des moyens de paiement et systèmes d'échanges serait intéressante.

Doté d'un esprit de systhèse et d'anticipation, vous appréciez le dialogue et le relationnel. Vous avez des qualités d'organisateur et de concepteur reconnues, conciliant la rigueur conceptuelle et l'appréciation réaliste des contraintes.



SOCIETE CENTRALE DE TRESORERIE
CAISSE D'EPARGNE

Merci d'adresser votre dossier de candidature accompagné d'une photo et de vos prétentions sous la référence DSI à SCTCEP Service Ressources Humaines - La Grande Arche - 92044 Paris La Défense Cedex 41 ou tapez 3617 NC2 réf. DSI.

Nous sommes l'une des Filia[redacted] (C.A. 160 MF, 100 personnes) d'un Groupe Européen de [redacted] spécialisé dans l'emballage alimentaire.

A travers les réseaux de Di[redacted]sistes, nous nous situons sur le marché du commerce tra[redacted]a Restauration Hors Foyer.

Nous recherchons notre

Directe[redacted]Général

Dans le cadre d'une stratég[redacted]mogène, le PDG du Groupe vous confie la responsabili[redacted]iété qui conçoit et fabrique les produits plastiques propr[redacted]é. Tout en respectant l'esprit du Groupe et la synergie [redacted]ec les autres filiales, vous exercez cette fonction en co[redacted]mie.

A vous de vous situer en l[redacted]quipe de valeur, fortement motivée par le développem[redacted]n charge outil de production performant, structure logisti[redacted]ative et financière, activités marketing et commerciales.

Sensible au marché, excel[redacted]ire et d'esprit commercial, appréciant le terrain de l[redacted] vous avez des capacités d'analyse rapides mais [redacted] indispensable pour agir efficacement et concrèteme[redacted]

De formation Grande Ecole[redacted]rce ou similaire, vous avez obligatoirement une expéri[redacted]tive et réussie de Direction Générale. Le sens du dialo[redacted] la fermeté, le souci de la rentabilité sont des qualités [redacted]ettront de réussir dans cette fonction où vous pourrez réa[redacted]t vos ambitions.

Ce poste est situé en Régio[redacted]. Nous vous remercions de faire parvenir votre candi[redacted]éf. 9410/01 : C.V. + lettre manuscrite + photo, à notre co[redacted]

Chantal CACHOT
BP 1 - 25920 MOUTHIER HAUTE PIERRE

OC. CONTESSE

Pour passer vos annonces :

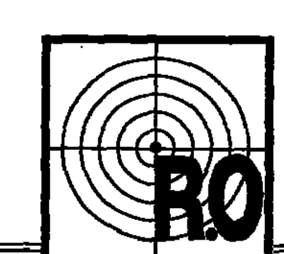


46-62-72-02
46-62-73-90

FAX : 46-62-98-74

Rémy OPPERT

vous présente ses meilleurs voeux et vous informe de la création de



REMY OPPERT CONSULTANTS
Conseil en Ressources Humaines

2 rue Thimonnier
75009 PARIS
Tél : 47 40 09 61
Fax : 47 40 36 38

